



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08172502 4



*DM
Mercurio

MERCURE DE FRANCE DÉDIÉ AU ROI, PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

C O N T E N A N T

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles, les Causes célèbres; les Académies de Paris & de Provinces; la Notice des Édits, Arrêts; les Avis particuliers, &c. &c.

SAMEDI 7 FÉVRIER 1784.



PARIS,
Chez PANCKOUCKE, Hôtel de Thou,
rue des Poitevins.

Avec Approbation & Brevet du Roi.



T A B L E

Du mois de Janvier 1784.

P IÈCES FUGITIVES.		<i>Le Séducteur, Comédie en cinq</i>
<i>Vers aux Mânes de M. d'A</i>		<i>Actes,</i> 57
<i>l'embert,</i>	3	<i>Histoire de la République des</i>
<i>— A M. Molé,</i>	4	<i>Lettres & Arts en France,</i>
<i>Bon Mot,</i>	5	75
<i>Elisabeth, ou l'Amour & l'A-</i>		<i>Choix de Lectures Géographi-</i>
<i>mitié, Conte.</i>	ibid.	<i>ques & Historiques,</i> 83
<i>Le Nouvel An, Stances,</i>	49	<i>Description des Expériences de</i>
<i>Sur la Nomination de l'Abbé</i>		<i>la Machine Aérostatique,</i> 85
<i>de Villevieille, à l'Evêché</i>		<i>Ouvres diverses de M. Borde,</i>
<i>de Bayonne,</i>	52	104
<i>Élégie sur une Absence;</i>	53	<i>Morceaux choisis de Tite-</i>
<i>Le Mandat,</i>	97	<i>Live,</i> 114
<i>Vers au jeune Stakis * * de</i>		<i>Eloge de M. l'Abbé de Ca-</i>
<i>C**,</i>	99	<i>naye,</i> 154
<i>— A M. François,</i>	ib.	<i>L'Age d'Or,</i> 162
<i>Couplets à Mlle V. Mari**,</i>		<i>Nouvelles Recherches sur l'E-</i>
	100	<i>conomie animale,</i> 166
<i>A Madamed' Agiv...</i>	145	<i>Vûes Patriotiques,</i> 201
<i>Couplets à Mlle de W***</i>	147	<i>Le Char Volant,</i> 210
<i>Lettre au Rédacteur du Mer-</i>		<i>Recueil Amusant des Voyages</i>
<i>cure,</i>	148	<i>en vers & en prose,</i> 214
<i>Vers à M. de***,</i>	193	<i>Mes Expériences à Sève,</i> 221
<i>A M. l'Abbé de Malefcote,</i>		<i>Nécrologie,</i> 117
	194	<i>Variétés,</i> 174,
<i>A M. le Baron de Breteuil,</i>	196	S P E C T A C L E S.
<i>Quatrain,</i>	198	<i>Concert Spirituel,</i> 31
<i>Couplets,</i>	ib.	<i>Acad. Roy. de Musique,</i> 32,
<i>Charades, Enigmes & Logo-</i>		124, 168, 228
<i>gyphes, 24, 54, 102, 153,</i>		<i>Comédie Française,</i> 172
	200	<i>Comédie Italienne,</i> 41, 139
N O U V E L L E S L I T T É R.		<i>Anecdotes,</i> 135
<i>La Nature considérée dans plu-</i>		<i>Annonces & Notices,</i> 45, 90,
<i>sieurs de ses Opérations, 26</i>		138, 185, 233

A Paris, de l'Imprimerie de M. LAMBERT & F. J.
BAUDOUIN, rue de la Harpe, près S. Côme.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 7 FÉVRIER 1784.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

Fragment d'un Poème sur le Printemps.

LES FLEURS.

OH! combien chaque fleur, en ce riant dédale,
Enivre l'odorat des parfums qu'elle exhale!

Note du Rédacteur. Ce Fragment est tiré d'un Poème actuellement sous presse. La versification annonce le sentiment de l'harmonie, & nous a paru d'un très-bon ton. L'Auteur, Élève de M. l'Abbé Delille, mérite d'être distingué de cette foule de jeunes Rimeurs, qui, du soir au matin se réveillent Poètes sans que personne s'en fut jamais douté, à peu près comme Lisimon dans le Glorieux, veut que son fils se réveille Marquis. Cette manie de la rime, à quelque prix que ce soit, est une chose inconcevable. Tout le monde s'en mêle, ou du moins veut passer pour s'en mêler. M. de la Harpe n'a dit que la vérité rigoureuse dans ces vers de *Molière à la Nouvelle Salle*:

Mon Commis sur sa table écrivant de travers,
Ne sait pas l'orthographe & fait faire des vers.

A ij

NOBLE fils du printemps , le lys majestueux ,
Qui ne craint plus des vents le souffle impétueux ,
Élève fièrement sa tige souveraine.
Il est le Roi des fleurs , dont la rose est la Reine ;
Ainsi sur les François , par les plus douces loix
Règne ce couple heureux qui fait aimer les Rois.
Le narcisse plus loin , ornement de la rive ,
S'incline , réfléchi dans l'onde fugitive.
Cette onde , cette fleur s'embellit à mes yeux
Par le doux souvenir du ruisseau fabuleux ,
Tant les illusions des poétiques songes
Nous font encore aimer leurs antiques mensonges !
Vois l'hyacinthe ouvrir son calice d'azur ;
Le riche œillet , ami d'un air tranquille & pur ,
Vàrier ses couleurs d'une teinte inégale ;
Le muguet déployer l'argent de son pétale ,
Et l'épais chevre-feuille errer en longs festons.
La rose me sourit à travers ses boutons.
Le cœur ivre déjà du baiser qu'il espère ,
Le Berger la promet au sein de sa Bergère.
Fleur chère à tous les cœurs , elle embaume à la fois
Et le chaumé du pauvre & les lambris des Rois ,
Elle orne tous les ans la beauté pure & sage ;
La fleur de l'innocence en est aussi l'image.
Mais quelle fleur plus fière , au milieu de ses sœurs ,
Oppose à leurs parfums l'éclat de ses couleurs ?
Mon œil a reconnu la tulipe inodore ,
Jadis Nymphé des champs , & compagne de Flore.

D E F R A N C E.

Protée étoit son père , & la Fable autrefois
 Consacra ses malheurs que va chapter ma voix.
 A cette heure douteuse , où l'ombre plus tardive
 Suit du jour qui s'éteint la clarté fugitive,
 La Nymphé , loin de Flore , & sur un lit de fleurs ,
 Dans cette heureuse paix charme des jeunes cœurs ,
 Aux sons mélodieux des chants de Philomèle ,
 Savouroit du repos la douceur infidelle.
 Zéphyre l'apperçoit , & d'un souffle embaumé
 Caresse des appas dont son cœur est charmé.
 La fille de Protée à cette douce haleine
 Entrouvre lentement sa paupière incertaine ,
 Et ne voit pas encor dans son enchantement
 Que ce bruir du Zéphyre est la voix d'un amant.
 Mais bientôt à l'aspect du jeune époux de Flore :
 Déesse , à tes bienfaits , si j'ai des droits encore ,
 Dit-elle , contre un Dieu qui trompe tes amours ,
 J'implore ta vengeance , ou plutôt ton secours.
 Tout-à-coup , ô prodige ! une forme étrangère
 La dérobe aux transports d'un époux adultère.
 Son beau corps , dont Zéphyr presse en vain les appas ,
 En tige souple & frêle échappe de ses bras.
 Ses cheveux qui flottoient en boucles agitées ,
 Transformés sur son front en feuilles veloutées ,
 L'entourent d'un calice : un doux balancement
 Semble prouver encor qu'elle craint son amant.
 Le Dieu veut en parfums respirer son haleine ;
 Ce baume de l'Amour adouciroit sa peine.

A iij

Nul parfum ne s'exhale , & ce dernier desir
 Prive la fleur d'un charme & l'homme d'un plaisir.
 Mais la Nymphé , héritant des secrets de son père ,
 De cet art consolant se fait un art de plaire ,
 Et sans cesse trompant le regard enchanté ,
 De changeantes couleurs embellit sa beauté.
 Errant parmi les fleurs , Zéphyr ne cherche qu'elle ,
 Et s'il paroît volage , il n'est plus infidèle.

(Par M. Vieilh de Boisjolin.)

*Explication de la Charade , de l'Énigme &
 du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Porte Feuille* ;
 celui de l'Énigme est *Chemin* ; celui du Logo-
 gryphe est *Moineau* , où l'on trouve *moi* ,
Moine , *eau*.

C H A R A D E.

M O N tout se sert de mon dernier
 Pour se ceindre de mon premier.

É N I G M E.

A U centre d'une citadelle ,
 Dans le Nord , dans le Sud , au milieu des Soldats ;
 En vain je creuse ma cervelle ,

Je ne puis éviter d'être chef aux débats.

J'entame en tous lieux la discorde,

Et je commence le duel;

Je ne suis cependant ni méchant, ni cruel,

Car je vis bien dans la concorde.

Je suis exact le premier au devoir;

Je suis fort gai, & toujours en cadence,

Et par-tout le premier en danse.

Lecteur, en voilà bien assez, bon soir.

(*Par M. C. Q. M. T. du Rég. de Neustria.*)

LOGOGRYPHE.

DANS les huit lettres de mon nom

Est une note de musique.

Si votre esprit oisif s'applique

A chercher leur combinaison,

Supprimez un accent qui n'est pas nécessaire;

Ce changement me met chez votre Apothicaire;

Reptile dangereux, j'y deviens salulaire.

Une lettre de plus me feroit un grand bien!

J'occuperois Dimanche à l'Eglise un Chrétien;

Oui, mais jadis fatal à maint Sicilien;

Ce mot rappelleroit à votre âme attendrie

L'horreur du fanatisme aveugle en sa furie.

Devinez-vous? Je crois que non.

Eh bien! j'ai trois syllabes dans mon nom.

La première est un bien commun en Normandie;

A iv

La grêle, ni le vent ne peut l'anéantir ;

La jeunesse folâtre aime s'y réjouir ;

Le coursier trouve là sa liberté, sa vie.

Hélas ! qui sait si son maître demain,
Écoutant de l'honneur la loi dure & cruelle,
Ne se rendra point-là pour vider sa querelle

En y terminant son destin ?

Le reste à deviner me semble un foible ouvrage ;

Ces deux syllabes-là se trouvent dans village ;

Et mon tout de Momus est un enfant badin.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LECONS de Géographie ; Abrégé d'une forme nouvelle , propre à l'Education des jeunes gens de l'un & de l'autre sexe , par M. l'Abbé Morin de la Baume. Prix , 1 liv. 5 sols relié en parchemin. A Paris, chez Brocas , Libraire , rue S. Jacques.

DE tous les Ouvrages Classiques, un Traité de Géographie est sans doute un des plus utiles, ou, pour mieux dire, des plus nécessaires à l'éducation de la jeunesse. Mais parmi leurs autres études, les jeunes gens ont si peu de temps à donner à celle de cette Science, & cependant il est si difficile d'éviter la prolixité ou la sécheresse dans cette matière, qu'il c'est leur rendre un service important de

leur présenter un abrégé clair , précis & méthodique , qui , en leur donnant une idée suffisante du globe qu'ils habitent , ne contienne que les détails nécessaires pour lire avec fruit les Poètes ou l'Histoire ancienne & moderne qu'ils ont entre les mains. Tel est le nouyel Abrégé que nous annonçons. Les matières y sont plus ou moins détaillées , à proportion qu'elles sont plus ou moins intéressantes. Un village , un hameau connu par une bataille , un Traité de Paix , une manufacture , y sont préférés à une ville qui n'est connue que par son nom. On trouve à chaque article un précis des productions du pays , des mœurs , & des inclinations des habitans. L'article qui concerne l'Allemagne paroît avoir été rédigé sur l'Atlas élémentaire de M. l'Abbé Courtalon , dont le mérite a été généralement reconnu , & même en Allemagne.

Cet Abrégé est précédé de notions préliminaires sur la sphère , dans l'exposition desquelles M. l'Abbé de la Baume , avec beaucoup d'ordre & de clarté , décrit la correspondance qu'on a établie entre le ciel & la terre pour arriver à la connoissance de celle ci. Sa méthode de faire passer tout de suite sur le globe & la mappemonde les points ou les cercles qu'il a fait connoître dans la sphère , est nouvelle , & doit être d'autant plus à la portée des enfans , qu'elle est plus conforme à la progression naturelle des idées. Nous ne résistons pas au desir de faire connoître la

A v

manière dont il éclaircit les difficultés à mesure qu'elles se présentent.

« Accourumes à ne juger que sur le rapport de leurs sens, les enfans conçoivent difficilement, & ne reçoivent même qu'avec une sorte de méfiance l'idée de la rondeur de la terre. Néanmoins ils se rendent communément aux preuves les plus familières qui attestent cette vérité, & que l'on tire de la figure de l'ombre de la terre dans les éclipses de Lune, & de ce qu'on observe tous les jours dans un port de mer sur les vaisseaux que l'on voit s'éloigner & disparaître peu à peu; mais à peine a-t'on levé cette difficulté, que de la solution même de celle ci, il en naît une autre plus grave..... Si la terre est ronde, disent les jeunes gens, tous les habitans ne marchent pas sur un même plan; ils sont situés les uns à l'égard des autres, comme des épingles que l'on planteroit perpendiculairement sur la surface d'une boule; ce qui est très vrai. Mais, ajoutent ils, comment concevoir que ceux qui sont dessous & renversés ne tombent point, & marchent sur la terre comme ceux qui sont dessus & debout? Expliquons les mots, & la difficulté disparaîtra. Quand nous considérons un corps isolé de la masse de la terre, nous employons les mots *dessus* & *dessous*, pour distinguer la surface qui regarde le ciel, de celle qui est tournée du côté de la terre; mais quand

» il s'agit de la terre, il n'y a plus de *deffous* :
 » tous les points de la surface unique regar-
 » dent le ciel qui l'environne de toutes
 » parts. Ainsi, quoique nous soyons ren-
 » versés les uns par rapport aux autres, nos
 » antipodes sont debout & dessus la terre
 » qu'ils pressent de leurs piés tout comme
 » nous, en vertu de la pesanteur qui les at-
 » tache sur la surface, & qui fait tomber
 » tous les corps sublunaires du ciel sur la
 » terre. »

Il est difficile de présenter une idée plus nette des objets, & d'une manière moins scientifique & moins rebutante. L'Auteur a le talent de donner des notions claires & précises, talent rare, & qui paroît avoir manqué à presque tous les faiseurs d'Abrégé. Il définit tous les mots de façon à rendre, pour ainsi dire, les idées palpables aux enfans, & il a mis en tête de son Ouvrage une explication de quelques termes de géométrie employés dans le cours de ses leçons.

Il est à souhaiter que les Professeurs adoptent cet Abrégé pour le cours des Études publiques, où, faute de bons Livres Élémentaires, celle de la Géographie a été long temps trop négligée, & même à peu près nulle.



L'HONNEUR François, ou Histoire des Vertus & des Exploits de notre Nation, depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à nos jours, par M. de Sacy, Membre de l'Institut Royal d'Histoire de Göttingen, des Académies de Caen, d'Arras, &c. Tomes IX^e & X^e. Prix, 3 liv. relié chaque Vol. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardin.

Ces deux Volumes peuvent prétendre au succès qu'a obtenu l'intéressante Histoire à laquelle ils servent de continuation. Ils sont imprimés depuis plusieurs années; mais des circonstances particulières en ont retardé la publication. Les Tomes XI & XII paroîtront, dans le mois de Mai prochain, & compléteront l'Ouvrage. Les deux que nous annonçons contiennent l'Histoire de nos Conquêtes dans le nouveau Monde. Elle finira avec le XII^e Volume, qui doit contenir l'Histoire de la Révolution de l'Amérique Septentrionale.

C'est sans doute une belle idée d'offrir aux François le tableau collectif de leurs faits les plus glorieux, tableau si propre à nourrir l'orgueil national, ce principe de tant de vertus. Cette idée, émanée d'un sentiment de patriotisme, a été exécutée avec un succès qu'on avoit dû pressentir. Si cette suite d'actions mémorables doit plaire, même à des Lecteurs étrangers, avec quel vif intérêt ne serra-t'il pas lû par des François ! L'homme sensible

& vertueux voit rassembler les titres des vertus & de la gloire de ses ancêtres ; avec autant de satisfaction qu'un héritier avide & intéressé en trouve à recueillir d'immenses richesses. Tel est l'accueil que M. de Sacy devoit attendre , & qu'il a reçu en effet de ses Lecteurs. Le François a trouvé dans son Ouvrage des titres qui doivent le remplir d'un noble orgueil , & des modèles qui peuvent réveiller & diriger ses vertus patriotiques.

Nous nous occuperons plus particulièrement de cet Ouvrage lors de la publication des deux autres Volumes qui doivent le compléter. En attendant cet article , que l'abondance des matières pourroit retarder trop long temps , nous avons cru devoir annoncer au moins succinctement les deux nouveaux Volumes qui viennent de paroître , & qui sont dignes des huit qui les ont précédés.

N É C R O L O G I E.

ON a dit souvent que le hasard influoit sur les réputations qu'on se fait par des Ouvrages Littéraires ; mais ce qu'on peut dire presque avec autant de vérité , c'est qu'il influe aussi sur le degré de foiblesse ou de perfection qui caractérise ces mêmes Ouvrages. Outre les diverses modifications que doit leur donner la situation physique & morale

de l'Auteur, heureux ou malheureux, bien portant ou malade, combien d'autres circonstances, souvent inconnues à lui-même & à ses juges, déterminent le degré de mérite de ses productions ! Souvent son penchant à s'exercer dans un genre dont la nature ne lui avoit point révélé le secret, lui dérobe des lauriers qu'il n'eût tenu qu'à lui de moissonner dans une autre carrière ; & souvent il échoue dans tel Ouvrage, pour ne l'avoir pas entrepris dans un autre temps. Tel Auteur, par une fatalité funeste à sa gloire, n'a traité que des sujets rebelles à son talent ; & tel autre, plus heureux, a rencontré par hasard le sujet auquel il avoit le plus d'aptitude, que dis-je ? le seul qu'il pût traiter avec le même succès. Enfin, il en est quelques-uns, qui, dans le total de leurs diverses productions, laissent voir évidemment aux yeux des connoisseurs, une somme de talent capable d'enfanter des chef-d'œuvres, & qui, on ne fait pourquoi, n'ont laissé que des Ouvrages très-impairfaits ; on sent, à n'en pouvoir douter, que par leurs forces intérieures ils étoient décidément au-dessus d'autres rivaux qu'on leur préfère, & qui réellement ont mieux fait. Tant il est vrai que le hasard agit souvent en secret sur les objets qui semblent le plus étrangers à son influence.

Peut-être seroit-il possible d'appliquer quelques-uns de ces traits à M. Collé, dont la mort vient de grossir les pertes multipliées

& récentes que déplore la Littérature Française. Une originalité piquante , une physionomie marquée distinguoit ses diverses productions. Au ton plaisant & gai, aux formes vraiment dramatiques, & au *vis comica* qu'on remarque dans son Théâtre de Société, il semble qu'il auroit pu porter plus loin ses prétentions & sa gloire, & qu'il ne tenoit qu'à lui de se rapprocher davantage de Regnard par son génie, comme la Nature l'en avoit rapproché par les liens du sang. * Mais jamais on n'a vû peut-être la vie privée d'un Auteur influer plus évidemment sur le caractère de ses Ouvrages. Né pauvre, mais gai, il sut être heureux malgré la fortune ; & dès sa jeunesse il se fit distinguer par son esprit & par sa gaîté , dans l'Étude d'un Notaire chez qui il travailloit , qui gêna le premier essor de sa verve poétique sans la refroidir, & le contraria sans l'attrister. C'est ce que nous apprend son vieux ami M. Saurin, dans l'Épître intéressante qu'il lui adressa peu d'années avant de mourir :

Combien de fois j'ai vû les ris ,
S'introduisant avec audace
Chez ton Notaire à cheveux gris ,
Malgré lui dérider sa face ,
Et sur son pupitre surpris
Mettre Rabelais à la place
De la *Coutume de Paris* !

Combien de fois j'ai lû quelque plaisante Épître

* M. Gollé étoit cousin du Poëte Regnard.

Ou bien un couplet libertin ,
A la marge du parchemin ,
Où ta main griffennoit un titre ,
Pour quelque fortuné faquin !

La liaison intime qu'il contracta bientôt avec Piron , n'étoit pas faite pour éteindre sa gaïté habituelle. Ils avoient admis en tiers dans leur amitié, *Gallet*, Marchand Épiciier, qui s'étoit fait connoître par son goût pour le Vaudeville , & qui, par son talent & par son caractère jovial , étoit digne d'être à la fois leur camarade & leur convive. Aussi se réunissoient-ils fort souvent pour goûter ensemble les plaisirs de la table , plaisirs plus recherchés alors , & qui par le ton général de la Société étoient soumis à des bien-séances moins sévères. Citons une anecdote qui , en faisant connoître le caractère de Collé & de ses amis , pourra donner lieu à quelques réflexions morales. « Un soir que nos trois amis se retiroyent ensemble , après un souper des plus gais , au moment de se séparer de Piron qui alloit passer le pont-neuf pour rentrer chez lui, Gallet & Collé , devenus plus affectueux par le vin qu'ils avoient bu , lui témoignèrent la plus tendre inquiétude , & lui dirent que son *bel habit* leur faisoit craindre qu'il ne fût tué par les voleurs. *Eh ! quoi* , Messieurs , s'écrie l'Auteur de la *Métromanie* , c'est pour mon habit que vous avez peur ! Ces mots sont à peine achevés , que l'habit est sur le pavé , & Piron à cent pas de ses camarades. Le Gust le rencontre ,

& le voyant en chemise , lui demande s'il a été volé ; cette demande monte sur le champ la tête de Piron ; il répond que oui , & revient sur ses pas avec le Guet , qui se saisissant de M. Collé & de Gallet , au moment qu'ils venoient de ramasser l'habit de Piron , les mène tous trois chez le Commissaire. Sur le point d'agriver , Piron raconta sa véritable aventure au Sergent , qui n'en voulut rien croire ; nos trois Messieurs voyant qu'ils ne pouvoient faire cesser la plaisanterie , se proposèrent au moins de s'en bien amuser ; & l'on ne peut tenir parole plus complètement. Le Commissaire étant couché , son Clerc , qui n'étoit pas un grand génie , commence l'interrogatoire. Il demande à Piron d'abord , quel est son nom ; & le vôtre , lui répondit Piron ? Le Clerc trouve ce propos séditieux , & lui demande s'il veut plaisanter la Justice. Piron , après lui avoir dit qu'il le trouve plaisant lui-même de vouloir apprendre son nom avant de lui dire le sien , finit par se nommer. *Et votre état , continue le demi-Magistrat ? Que faites-vous ? — Des vers. — Qu'est-ce que des vers ? Vous moquez-vous encore de moi ? — Je ne me moque point ; & je vais vous le prouver , si vous voulez , par un impromptu pour ou contre vous. — Je n'entends rien à tout ce verbiage là ,* répond ingénitusement le Clerc , qui se met en colère , menace , & de Piron passe à Gallet , qui se nomme d'un ton modeste. On lui demande à son tour : *Que faites-*

vous ? — Monsieur , répondit-il , des chansons. — Oh ! ma foi je vais éveiller M. le Commissaire. — Je vous en prie , Monsieur , reprend Gaillet d'un air benin , ne troublez point le repos de M. le Commissaire. Oui , Monsieur , je fais des chansons ; & vous devez connoître la dernière qui a couru de moi , dont voici le refrain ; & il se met à chanter le refrain d'une de ses chansons. »

« Quand il eut fini , M. Collé prévenant l'interrogateur : je vais , lui dit-il , vous épargner la peine de m'interroger. Je m'appelle Charles Collé ; je demeure rue du Jour , Paroisse S. Eustache ; ma profession est de ne rien faire , dont ma famille enrage ; mais lorsque les couplets de Monsieur sont bons , je les chante ; & le voilà qui chante un couplet. Puis , en montrant Piron : & quand Monsieur fait de bons vers , je les déclame ; & le voilà qui déclame deux vers Tragiques de Piron. »

« Le Clerc furieux n'y tient plus ; il éveille le Commissaire , devant qui la scène recommence , & qui finit par s'impatienter à son tour. Enfin cette comédie originale se termine par un bon mot de Piron , à qui le Commissaire , qui se trouvoit par hasard le frère de Lafosse , Auteur de Mantius , crut faire baisser le ton , en lui disant : Savez-vous bien , Monsieur le Poëte , qui croyez vous moquer de moi , savez-vous bien que j'ai un frère qui a beaucoup d'esprit ? Je le crois , interrompit Piron , j'en ai bien un qui n'est qu'une bête. »

Voilà une Anecdote qui annonce un grand fonds de gaîté originale; ajoutons que ce sont là des scènes que nous ne devons aujourd'hui ni blâmer, ni imiter. Si elles se renouveloient de nos jours, on ne songeroit plus à dire: *Voilà des gens bien gais; on diroit: Voilà des gens de bien mauvaise compagnie.* On seroit injuste, comme on le fera toujours, quand on condamnera les morts, sans se rendre en imagination leur contemporain. On aura plus d'indulgence si l'on songe bien que les mœurs publiques influent toujours sur les mœurs privées; qu'à l'époque dont nous parlons, les bien-séances n'étoient pas, à beaucoup près, aussi rigides; & que l'habitude du cabaret, habitude familière aux personnes du meilleur ton, donnoit alors au maintien du plus galant homme un air de franchise & d'abandon qui nous paroîtroit fort étrange.

Quoi qu'il en soit, cette manière de vivre, qui contribuoit à nourrir la gaîté nationale, qui semble décroître chaque jour, devoit encore influencer sur le caractère des Écrivains du temps. Aussi cette époque fut-elle le règne de la parodie & du vaudeville; deux genres qui nous appartiennent en propre, puisqu'ils ont été à la fois créés & perfectionnés par nous. Sans y attacher plus de prix qu'ils ne méritent, il faut les chérir comme des plantes indigènes de notre Parnasse, qui semblent dédaigner tout ciel étranger, & ne conserver leur parfum & leur

fraîcheur que sur le sol qui les fit naître. Ces deux genres, dans lesquels nous n'avons point de rivaux chez nos voisins ni dans l'antiquité, sont dangereux sans doute, parce qu'il est facile d'en abuser; le *vandeville*, qui, selon l'expression de Despréaux, ne doit être que malin, peut aller jusqu'à la méchanceté, & attaquer l'honneur du Citoyen, & la parodie se plaît à attacher du ridicule aux productions du génie; mais l'un peut amuser innocemment; & l'autre, par une critique juste & modérée, quoique plai-fante, peut devenir utile à l'Art Drama-tique; enfin tous deux ont des droits sur nous, parce qu'ils sont tout-à-la-fois le produit & l'aliment de la gaîté Française. Il est à présumer qu'on verra toujours fleurir ou déchoir l'un & l'autre talent, à mesure qu'on verra décroître ou s'augmenter cette gaîté nationale; & voilà sans doute pour-quoi l'on se plaint aujourd'hui de la disette des bons Chansonniers & des bons Paro-distes.

M. Collé étoit de la célèbre Société du *Caveau*. C'est-là que se réunissoient les Gens de Lettres les plus distingués de ce temps là. C'est-là qu'ils passaient des jours heureux dans l'agréable réunion des plaisirs de la table & des amusemens de l'esprit. C'est-là qu'avant de livrer leurs Ouvrages au Public, il les soumettoient, non à des lectures d'apparat, telles qu'on en fait aujourd'hui dans le monde, mais à d'utiles examens, dans

lesquels l'amitié imploroit les conseils du goût. Le Lecteur y recevoit de son auditoire, non de vains complimens, mais de bons avis; il étoit sûr de trouver des Censeurs parmi ses juges, parce que les juges étoient ses amis; enfin il y recueilloit, non pas toujours de quoi flatter son amour-propre, mais toujours, (ce qui vaut mieux sans doute) de quoi rendre son Ouvrage meilleur.

Que l'on compare maintenant à ces utiles Comités, ce qu'on appelle aujourd'hui des lectures d'Ouvrages, faites devant des Assemblées, souvent très-brillantes, à la vérité, dans lesquelles on est admis, non pas en raison de son degré de compétence littéraire, mais en raison de sa curiosité, de son crédit ou de son rang dans le monde. Ces sortes de lectures peuvent être utiles aux succès d'un Auteur, mais à coup sûr elles sont inutiles à son talent. Il auroit tort d'attendre, il n'y cherche pas même des conseils qui servent à l'éclairer. La Dame du logis lui donne son suffrage, pour le payer de sa complaisance; & l'Assemblée le loue pour plaire à la Dame du logis. Qu'on suppose dans ce cercle de trente personnes, deux Hommes de Lettres; (ceux qui connoissent ces sortes de lectures savent que c'est à peu - près la proportion ordinaire) qu'on suppose donc deux Hommes de Lettres éclairés & de bonne-foi; iront ils mêler à des louanges d'étiquette de sages critiques

que l'amour-propre de l'Auteur n'adoptera point, & qui aux yeux du reste de l'Assemblée auront l'air d'une pédanterie de mauvais ton, si elles ne sont pas attribuées à un sentiment de jalousie triste & gauche tout-à-la-fois.

Après tout ce qu'on vient de lire sur la manière de vivre des Gens de Lettres contemporains de M. Collé, on concevra sans peine qu'elle devoit tout-à-la-fois concourir à la perfection de leur talent, & influencer comme nous l'avons dit sur le caractère de leurs Ouvrages. M. Collé, qui n'avoit fait que renforcer, par sa manière d'être, le fonds de gaieté dont l'avoit doué la Nature, se fit bientôt distinguer parmi les Chansonniers de son temps. Ses couplets sont pleins de verve, d'enjouement & d'originalité. Ce qui prouve qu'il avoit pour ce genre un talent vraiment naturel, c'est que pouvant passer pour un Écrivain correct dans ses couplets, la poésie étoit partout ailleurs d'un style fort négligé; on pourroit citer en preuve sa Pièce de *Dupuis & Desronais*, qui est faite avec talent, mais qui est écrite avec beaucoup de négligence & d'incorrection.

Cette Pièce fut son coup d'essai au Théâtre François; & ce coup d'essai fut heureux. Il sembloit qu'il auroit dû encourager l'Auteur & assurer au Public une longue suite de productions dramatiques; mais à la réserve de quelques changemens qu'il fit dans sa vieillesse à des Ouvrages connus qui ne paroîs-

soient plus au Théâtre, & que ses corrections ne purent y rappeler, parce qu'elles ne furent pas adoptées par les Comédiens, à la réserve de ce travail, il ne fit plus pour la Scène Françoisse que la *Partie de Chasse*, qui ne fut représentée que long-temps après avoir été imprimée, & qui eut un succès des plus brillans.

Son goût, ou plutôt les circonstances tournèrent son génie vers de petites Pièces qu'il a rassemblées sous le titre de *Théâtre de Société*. Ces Comédies, dans lesquelles il s'est montré tout-à-la-fois créateur & modèle, n'étant pas destinées aux regards du Public, échappoient naturellement au rigorisme de nos *bienféances théâtrales*; mais si l'on n'y trouve point cette sévérité d'expression & de peinture qu'exigent des Spectateurs François, on y remarque du moins une imitation fidelle des mœurs qu'il a voulu peindre, un excellent dialogue, une bonne disposition de Scènes, du plaisant & du comique.

M. Collé, vers la fin de sa carrière, bornoit son commerce social à un cercle peu étendu. Attaché à la personne d'un Prince chéri de la Nation,* c'est dans son palais qu'il a fini ses jours, le 8 Novembre dernier. Il étoit né avec cette gaieté qui rend l'esprit insouciant; mais cette insouciance n'avoit point passé jusqu'à son cœur, Citoyen vertueux &

* Il étoit Lecteur de son A. S. Mgr. le Duc d'Orléans.

sensible, il eût été pleuré par ses vieux amis, s'il n'avoit eu le malheur encore plus grand de leur survivre. La douleur que leur perte lui avoit causée, ne lui laissa point la force de supporter la mort d'une épouse qu'il chérissoit tendrement. Dès ce moment un fatal marasme s'empara de son esprit, son cœur se ferma, & il commença à mourir. Les regrets qu'on a donnés à sa mort, égalent l'estime qu'on avoit pour sa personne & pour son talent.

(*Cet Article est de M. Imbert.*)

A C A D É M I E.

PRIX proposés par la Société Royale des Sciences & des Arts de Metz, pour les années 1784 & 1785.

ON peut observer depuis long-temps que la fin du siècle qui s'écoule, n'a presque plus pour caractère principal qu'une triste décadence. Il n'y a plus que les jeunes gens, qui n'ont pas de comparaison à faire entre ce qui fut jadis & ce qui est aujourd'hui, qui puissent voir, sans la plus profonde affliction, combien la Chaire, le Barreau, les Académies, les Théâtres sont dégénérés de leur antique gloire. On y retrouve encore quelques-uns de ces hommes qui ont mérité de faire entrer leur siècle en rivalité avec le siècle précédent; eux-seuls soutiennent encore l'honneur des Sciences & des Arts; & ce vif intérêt avec lequel nous les revoyons encore, est sur tout fondé sur la crainte de les perdre; il semble qu'avec eux tout doit périr. On ne peut se défendre de ces amères réflexions dans ce moment
sur-tout

sur-tout où la perte récente de plusieurs Hommes illustres rappelle toutes celles qui se sont accumulées depuis cinq ou six ans. *Notre siècle possède encore de très-grands Hommes*, a dit quelque part l'Auteur de l'Esprit; *mais ils n'auront pas de successeurs*. Quelle triste perspective! Mais ne nous hâtons jamais de désespérer ni des hommes ni des siècles. Il est peut-être dans l'Histoire des Sciences & des Arts, comme dans celle de la Nature, des momens de repos qui ne sont peut-être pas moins nécessaires à la perfection des grands Hommes & au développement des grandes découvertes, que les révolutions les plus actives. Au moins ne soyons pas injustes envers ces grands Hommes même que nous pleurons; ne le soyons pas envers nous-mêmes; nous pouvons au moins nous féliciter & leur rendre grâces de l'heureuse influence qu'ont eue leurs lumières & leur génie. S'ils ne se sont pas préparés une génération qui les remplace, ils ont fait bien mieux, ils ont amélioré le genre-humain entier. Jamais il n'y eut plus de saines lumières, plus de bons principes répandus parmi les Nations; & si jamais l'on n'a plus déraisonné sur les matières de goût, parce que trop de gens s'en mêlent, jamais on n'a eu de meilleures vues sur tant d'autres objets où l'instruction se perfectionne à mesure qu'elle devient générale. Pour ne parler que d'une des moindres parties où l'on puisse observer cet heureux avancement du siècle, il suffit de jeter les yeux sur les Programmes de nos Académies. Elles sont toutes rentrées dans les objets & les questions où il est le plus utile & le plus facile d'acquérir une bonne théorie. Elles s'occupent particulièrement des recherches qui peuvent améliorer l'administration de leur Province; ou si elles sortent quelquefois de ces objets particuliers, c'est pour offrir des questions qui appartiennent à la Législation générale, en choisissant toujours celles dont

la solution pourroit avoir un effet plus prompt & plus heureux. Si elles persévèrent dans ce plan, qu'il est à croire qu'elles perfectionneront sans cesse, il ne leur manquera que d'obtenir des ouvrages dignes des sujets qu'elles auront proposés, pour que leur Recueil devienne une source abondante d'instructions pour ceux à qui la destinée des Peuples est confiée. Parmi les Programmes d'Académie, aucun ne méritoit mieux ce juste hommage par les questions qu'il présente, & par la manière dont il est rédigé, que celui que je vais transcrire.

La question que la Société Royale avoit proposée pour le Prix qu'elle devoit distribuer le jour de Saint-Louis 1783, étoit énoncée en ces termes :

Quelle est l'origine de l'opinion qui étend sur tous les individus d'une même famille, une partie de la honte attachée aux peines infamantes que subit un coupable ? Cette opinion est-elle plus nuisible qu'utile ? Et dans le cas où l'on se décideroit pour l'affirmative, quels seroient les moyens de parer aux inconvéniens qui en résultent.

Aucun des Mémoires qui ont été présentés au Concours, n'a paru répondre à cette question d'une manière satisfaisante. Plusieurs ont soutenu l'utilité de cette opinion, sans néanmoins en avoir pesé & suffisamment approfondi les causes, ainsi que les avantages ou les inconvéniens pour la Société en général, & pour chaque famille en particulier. D'autres, en l'attaquant, n'ont pas fait usage de toutes les ressources que le sujet présente.

Ce n'est cependant pas que la Société Royale n'ait écarté, parmi les mémoires qu'elle a examinés, des ouvrages dignes d'éloges.

Le Mémoire inscrit sous le N°. 7, & portant pour épigraphe ces mots d'Horace : *Tollite barbarum*

morem, est écrit purement & avec chaleur. L'Auteur attaque vivement le préjugé, & parlant au cœur avec les mouvemens d'une éloquence persuasive, il fait sentir le mal qui en résulte pour les familles; mais il ne discute pas suffisamment celui que peut éprouver la Société politique, il n'indique pas assez nettement les sources de l'opinion, non plus que les moyens d'y remédier.

Le Mémoire N°. 6, qui a pour épigraphe ces vers d'Horace :

Hic marus aheneus esto

Nil conscire sibi, nulla pallescere culpa.

a mérité une distinction par des vûes profondes. L'Auteur est très-versé dans la science des loix; mais en s'étendant trop en raisonnemens métaphysiques, il a vû avec illusion le système de notre législation & les fondemens de nos mœurs. D'ailleurs, on trouve en général plus de brillant que d'exactitude dans ses expressions; des métaphores fréquemment empruntées de la science des Géomètres, & quelquefois employées sans justesse, offrent une sorte de néologisme qui dépare une production très-estimable par le fonds des idées & par la sagacité qu'elle annonce dans l'esprit de son Auteur.

Quant au Mémoire N°. 5, sous cette épigraphe : *Anima qua peccaverit ipsa morietur; filius non portabit iniquitatem patris, & pater non portabit iniquitatem filii.* On y a trouvé un système de législation propre à prévenir en partie les mauvais effets du préjugé; mais on ne voit pas dans la déduction des motifs, une exposition suffisante des inconvéniens ou des avantages de l'opinion pour la Société. L'on y apperçoit le germe de beaucoup d'idées justes, & l'on regrette qu'elles n'aient pas été approfondies ni soutenues par une chaîne de raisonnemens capables d'opérer la conviction. D'ailleurs, le style

B ij

qui, dans ces matières, doit au moins être pur & exact, présente trop souvent des négligences & des trivialités, qui annoncent une plume peu exercée à écrire sur des matières de droit public & de Jurisprudence.

Ainsi, la Société Royale, desirant que cette question intéressante soit traitée avec la profondeur qui lui convient, a remis le prix au Concours de l'année prochaine. Elle invite les Auteurs des Mémoires qui viennent d'être indiqués, à retoucher leurs Ouvrages, & en général elle engage ceux qui se proposeront d'entrer en lice, à examiner l'opinion dont il s'agit sous toutes ses faces, & à exposer avec exactitude l'influence qu'elle a tant sur les individus que sur les mœurs. Il seroit nécessaire que l'on s'attachât singulièrement à discuter les points suivans, qui dérivent de la question principale, savoir :

1^o. Si nos loix donnent à un parent, quelque proche qu'il soit d'un homme enclin au vice, le droit & le pouvoir de mettre, dans tous les temps, obstacle à ce penchant ?

2^o. Si la communication de la flétrissure ne nuit pas plus à l'état qu'elle ne lui profite, en forçant des familles à s'expatrier, & souvent en les disposant au crime par l'avilissement ?

3^o. Si en rendant l'infamie personnelle, on n'assureroit pas plutôt la punition des crimes qu'en laissant subsister un préjugé qui oblige les familles honnêtes à recourir à des moyens étrangers aux loix, pour soustraire les coupables aux rigueurs de la justice ?

4^o. Enfin, quel seroit le système de Législation le plus propre à détruire le préjugé, ou à prévenir ses inconvéniens, si l'on pensoit qu'il fût utile de conserver une partie de ses effets, ou qu'il fût impossible de l'anéantir entièrement ?

La Société Royale avoit proposé, pour cette

année, un autre sujet aussi intéressant pour cette Province que celui dont on vient de parler l'est pour l'humanité entière. Elle avoit offert un Prix extraordinaire, dont les fonds ont été faits par un Citoyen, à l'Auteur du Mémoire dans lequel on détermineroit, avec le plus de précision, les avantages qui résulteroient de la jonction de la Meuse à la Seine d'une part, & à la Mozelle de l'autre, pour le Commerce actif, passif & d'entrepôt de toutes les parties de la Province.

La Société espéroit que dans ce moment, où des Administrateurs zélés s'occupent de l'examen de ces projets, quelqu'habitant éclairé de la Province s'empreseroit de faire connoître au Gouvernement, des avantages propres à accélérer l'exécution du plan proposé : mais son attente a été trompée. Elle n'a reçu aucun Mémoire sur la question.

Elle ne peut croire qu'une tâche aussi intéressante ait paru indifférente. Elle aime à se persuader que l'étendue de la question a seule empêché les Auteurs d'en entreprendre l'examen. Et en effet, pour la résoudre il auroit fallu connoître également toutes les productions naturelles & artificielles du cours de la Mozelle & de la Meuse : connoissance difficile à acquérir. En conséquence la Société Royale resserrera son Programme dans des bornes plus étroites, & se contentera de demander pour le Concours de l'année prochaine :

Quelle seroit l'influence du Canal qui joindroit la Meuse à la Seine par la Bar, l'Aine & l'Oise, sur le Commerce actif, passif & d'entrepôt de toutes les parties de la Province ?

Indépendamment de ces deux questions, qui sont remises au Concours de 1784, la Société Royale croit devoir rappeler, que le sujet proposé l'année dernière pour le Prix ordinaire qui doit être distribué en cette même année 1784, est de

B 11)

Donner l'état des différentes branches du Commerce actif, passif & d'entrepôt de la Ville de Metz & du Pays-Messin, & d'en établir la balance.

Il reste maintenant à annoncer le sujet du Prix qui doit être distribué en 1785.

La Société Royale s'est précédemment occupée d'une branche d'Agriculture qui fait la base d'une grande partie des propriétés du Pays. Elle a cherché à répandre des lumières sur la culture de la Vigne & sur la façon des Vins; il semble naturel qu'elle cherche maintenant à rectifier les principales Machines qui servent à cette manipulation.

Jusqu'à présent la forme & les proportions des Pressoirs ont été arbitraires & abandonnées, pour ainsi dire, au caprice des Ouvriers qui, n'ayant sur ces Machines que des idées vagues, ont copié successivement les modèles imparfaits qu'ils ont rencontrés.

Il est certain que ces Machines sont susceptibles d'être rectifiées & assujéties à des proportions: l'expérience doit avoir fait connoître quel est le degré de pression nécessaire pour extraire, dans un temps donné, tout le liquide contenu dans une quantité déterminée de grappes de raisins. Cette expérience répétée sur des masses plus ou moins grandes, doit servir de règle pour la construction d'un pressoir. Si la force qui presse est double ou triple de celle qui est nécessaire pour écraser toutes les graines, il peut en résulter une plus grande difficulté à mettre la Machine en jeu, elle exige alors plus de bras pour la manœuvrer, & plus de dépenses pour la construire.

La cherté de ces sortes de Machines, & les grands emplacemens qui leur sont nécessaires, empêchent plusieurs Propriétaires d'en faire construire chez eux. Il en résulte beaucoup d'inconvéniens dans les années abondantes; ces inconvéniens influent nécessairement sur la qualité des vins, qui restent trop ou

trop peu dans les cuves, suivant le plus ou le moins de difficulté à obtenir des places dans les Pressoirs publics.

Ces motifs ont engagé la Société à proposer aux Artistes, de

Déterminer la forme la plus avantageuse à donner à un Pressoir; le composer de façon qu'il occupe le moindre espace possible, qu'il produise le plus grand effet, & n'exige qu'une force médiocre pour le mettre en jeu.

On demande une Machine simple & d'une exécution facile, dont on indiquera toutes les dimensions dans un Mémoire auquel seront joints des plans & élévations.

Les Auteurs détailleront les expériences d'après lesquelles ils auront déterminé la force de la nouvelle Machine; & ils feront connoître ses avantages sur les anciennes les plus en usage.

Le Prix pour chacun des quatre sujets proposés sera une Médaille d'or de la valeur de 400 liv.

Les Mémoires seront adressés, francs de port, au Secrétaire-Perpétuel, avant le premier jour de Juin de chacune des années pour lesquelles les Questions sont proposées; savoir, en 1784 pour les trois premières, & en 1785 pour la dernière, sans quoi les Mémoires seront rejetés du Concours.

Les Auteurs auront attention de ne pas se faire connoître: ils mettront leur nom dans un billet cacheté qui contiendra, tant au-dedans que par suscription, la même Épigraphe qui sera en tête du Mémoire.



S P E C T A C L E S.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

L'AFFLUENCE extraordinaire que la *Carayane* continue d'attirer, assure à cette nouveauté un succès d'autant plus flatteur, qu'il semble augmenter à mesure qu'on la voit & qu'on l'entend davantage. Cet effet ne sera pas difficile à expliquer pour quiconque examinera avec attention & avec impartialité la manière dont ce Drame est conçu & exécuté dans ses différentes parties.

Le premier Acte nous paroît un modèle pour l'ensemble, l'unité & la simplicité de la composition. Ce n'est qu'un même tableau du commencement jusqu'à la fin, varié par des incidens qui établissent, suspendent & graduent l'intérêt, & qui en même-temps offrent au Compositeur des sujets de musique très variés. Voyons comment M. Grétry l'a exécuté.

Son ouverture commence par un morceau de pure harmonie, mais très-bien fait, où il semble avoir évité un chant suivi pour donner plus d'effet à un récit de hautbois, d'une mélodie très-agréable, après lequel le commencement de l'ouverture reprend, & se termine par une phrase de chant exprimant la marche sur laquelle la

Caravane est censée arriver derrière la Scène. Le chant du hautbois est celui du chœur qui termine la Pièce; cette manière de rappeler à l'oreille des traits caractérisés de mélodie ou d'harmonie déjà entendus, sert à établir entre les différentes parties du Drame Lyrique des rapports sensibles, qui contribuent à y donner cet ensemble, & cette vérité précieuse dont on n'avoit pas l'idée il y a dix ans. M. Grétry, dans ses précédens Ouvrages, a déjà employé ce moyen avec autant d'esprit que de succès.

Un mérite essentiel, propre à M. Grétry, & que peu de Compositeurs partagent avec lui, est de s'attacher non-seulement à rendre avec vérité l'expression des sentimens & des paroles, mais à chercher des couleurs & des nuances propres à distinguer le caractère des personnages qu'il fait chanter. On trouve cette fidélité d'expression presque dans tout le cours de son Ouvrage.

Les groupes différens qui composent la *Caravane* occupent la Scène pendant la durée de l'Acte, & y forment un chœur presque continu, mais qui prend successivement les couleurs qu'exige la variété des incidens qui surviennent.

Dans le premier chœur, le chant des Voyageurs libres est en mode majeur; celui des Esclaves est en mineur. Cette idée est heureuse & naturelle; il étoit difficile de conserver dans l'opposition de ces deux

chants l'unité essentielle à tout morceau de musique.

Saint-Phar s'annonce par un couplet de récitatif d'une déclamation vraie & sentie. Nous désirerions que tout le récitatif de cet Ouvrage fût fait avec le même soin. Le duo de *Saint-Phar* & de *Zéline* est d'un beau caractère, d'un chant élégant & sensible, bien développé, bien contrasté, marchant rapidement à un seul morceau d'ensemble, sans aucune de ces répétitions déplacées ou oiseuses qui surchargent tant de duos applaudis.

Dans ce duo, comme dans tout le cours de la Pièce, le caractère de *Zéline* est marqué par des tournures de chant agréables & sensibles. Celui de *Saint-Phar* n'a pas & ne peut pas avoir une couleur aussi distincte; mais celui d'*Husca* est prononcé de la manière la plus vraie & la plus heureuse, soit dans le récitatif, soit dans le chant mesuré. L'air : *Qu'espère-tu, téméraire François*, a dans le chant une sorte de rudesse & un rythme fortement ressenti, qui conviennent parfaitement à cet avide Marchand d'Esclaves. Mais l'extrême simplicité & l'aspérité même du chant, sont sauvées par un accompagnement très bien fait. Le trio qui suit n'a pas un effet de chant bien saillant, mais la marche en est rapide, le dialogue bien coupé & les caractères bien conservés.

Le cri, *Aux armes, aux armes*, qui vient interrompre cette Scène, pourroit y jeter

plus de chaleur, s'il étoit d'un mouvement plus vif & s'il y avoit plus de désordre dans le chant du petit chœur des Voyageurs. A cela près, tout ce morceau nous paroît composé avec une grande intelligence. L'incursion des Arabes est annoncée par un mouvement de l'Orchestre, qui peint distinctement le galop des chevaux. Ce mouvement règne pendant le combat, & continue même lorsque les combattans ne sont plus sous les yeux des Spectateurs. Le tumulte de ce combat est exprimé avec chaleur par le chant des chœurs & par l'effet brillant & animé de l'Orchestre. Le couplet de *Zéline* & des Femmes, *Ciel, au sein du carnage,* qui coupe si heureusement ce chœur, est d'une sensibilité exquise : ces deux vers sur-tout,

Qu'il sorte triomphant

De ce combat sanglant,

sont rendus par un chant douloureux avec un trait de basse très-simple, mais d'un bel effet d'expression.

Le chant de *Zéline* sur ces mots ; *La victoire est à nous*, fait éprouver une sensation délicieuse ; & ce n'est pas seulement l'effet d'un trait de mélodie heureux ; les trompettes qui accompagnent seules ce morceau forment un contraste frappant avec le chant de *Zéline*, où la joie du triomphe de son amant est encoire teinte de la frayeur que lui a causée son danger. Ces nuances fines &

B vj

vraies ne sont pas senties d'abord par tous les Auditeurs ; mais elles n'échappent pas à ceux qui écoutent la musique avec une âme sensible & des oreilles exercées.

Tout le morceau d'ensemble où *Saint-Phar* & *Zéline* se disputent de générosité , où *Husca* se montre insensible à leurs cînes & aux prières du cœur , est traité avec la plus grande intelligence. Tous les caractères y sont très-distincts , & ces oppositions y sont fondues avec beaucoup d'art. Si dans cette finale on fait attention au chant de ces vers ,

Délivre au lieu de moi l'objet de ma tendresse.

.
C'est pour une épouse fidelle
Que Saint-Phar bravoit le trépas.

l'oreille sera frappée de deux traits de mélodie aussi neufs que sensibles.

Cette finale, d'une composition entièrement neuve, se termine par une idée bien ingénieuse. Les Voyageurs, indignés de la dureté inflexible d'*Husca*, chantent d'abord à demi voix, *Quelle injustice ! quelle avarice !* Mais leur sentiment croissant par degrés, ils élèvent la voix, & répètent plus haut : *Quelle injustice !* Alors *Husca* leur impose silence par ce seul mot, *Paix*. Tout se tait à la fois un moment ; & ce silence n'est interrompu que par la reprise du dernier trait de l'ouverture, qui exprime la marche de la

Caravane. Cette reprise, d'un chant frais & original, ramenee d'une manière si heureuse, est d'un effet très-piquant, & en même-temps très-vrai. Nous avons remarqué plus haut combien ces ressources de l'esprit, mises en œuvre par le talent, servent à donner de l'ensemble & de l'unité aux différentes parties d'un Drame musical; mais l'éloge du Musicien dans cette partie est en même-temps celui du Poète qui a composé & dessiné le tableau où la musique applique ensuite ses couleurs.

Le second Acte présente d'autres tableaux & d'autres effets de musique. Le récitatif d'*Husca* & de *Tamorin* nous paroît un peu négligé. L'air d'*Husca*: *J'ai des beautés piquantes*, offre une intention fine qui mérite d'être remarquée; il est annoncé dès le commencement de la Scène par une ritournelle coupée ensuite par le récitatif, & qui en devient plus saillante lorsqu'elle se rejoint à l'air: M. Grétry avoit déjà donné un exemple heureux de ce genre des ritournelles qui préparent un air encore éloigné, dans celui que chante Mme *Dugazon* sur ces paroles des *Événemens Imprévus*: *Dans le siècle où nous sommes*, &c. L'air d'*Husca* est d'un chant naturel & vraiment comique; il prend un moment le ton mineur sur ce vers: *J'en ai de languissantes*, & ce passage lui donne une expression piquante & vraie. Lorsque l'air reprend en duo, il y a un trait d'esprit qui n'a pas échappé aux Spectateurs; *Tamorin* chante,

Quoi, des beautés piquantes ! sur des cordes si élevées, que cette seule phrase indique clairement le rôle que joue cet Esclave dans le Sérail de son Maître.

Le ton grave & soutenu du récitatif du Pacha annonce son caractère ; il contraste heureusement avec celui de *Tamorin*. L'air : *J'ai toujours aimé la France*, est d'une belle composition & d'un effet brillant. Les motifs en sont variés suivant les sentimens différens qui y sont exprimés. Le chant doux & sensible que le Compositeur a mis sur ce vers : *En vain l'Amour veut arrêter ses pas*, forme une opposition heureuse avec le ton ferme de ce qui précède ; & cette variété d'expressions n'altère point l'unité du morceau. Le chant d'*Almaïde* répété par le chœur des femmes du serrail, & sur lequel dansent d'autres Esclaves, est d'un caractère aimable ; l'accompagnement de violes est d'une tournure neuve ; mais l'effet de l'ensemble ne nous a paru ni assez intéressant ni assez varié ; peut-être que l'Auteur n'a pas voulu donner plus d'effet à ce divertissement, qui n'est qu'une espèce de répétition.

L'air de bravoute que chante *Tamorin* : *C'est la triste monotonie*, est d'une tournure originale ; il semble que le Compositeur ait voulu caractériser encore le personnage qui le chante par une teinte de langueur & de mollesse dont participent même les passages légers & brillans qui y sont répandus.

Le trio : *Il amène des Hollandoises*, est

d'une simplicité remarquable. Ce n'est dans le commencement qu'une déclamation notée, mais dont la vérité comique est sentie de tout le monde. Ce genre de mérite est particulier à M. Grétry, qui en a donné déjà des modèles si heureux dans le duo des vieillards de la *fausse Magie*, dans celui des deux *Avarès* & dans celui de l'*Embarras des Richesses*, *Que je le plains ! le malheureux !* La fin du trio en devenant plus chantante en a plus d'effet ; le petit passage qui se trouve sur ce vers : *On les dit un peu changeantes*, a une grâce & une finesse qui n'a point offensé les femmes.

Le divertissement du Bazard présente des danses de différentes Nations très-bien caractérisées par les airs. Il est coupé par deux airs chantés, l'un avec accompagnement de Harpe, qui ne fait pas beaucoup d'effet ; l'autre, sur des paroles de *Métastase*, est d'une composition riche par la variété de ses motifs & par le brillant des passages, qui en rendent en même-temps l'exécution difficile. Nous ne dirons rien du quatuor allemand. La fête est terminée par un air de danse à trois sujets d'une intention ingénieuse & nouvelle ; l'un a un caractère tendre exprimé par un récit de flûte ; le second, purement gracieux, est rendu par le haut-bois ; le troisième, vif & gai, est exécuté par la petite flûte. Les trois Danseuses dansent successivement sur chacun de ces sujets, qui se réunissent ensuite pour former un ensemble.

L'air de *Saint-Phar* qui termine cet

Acte, quoique d'un caractère noble & vrai, nous a paru manquer un peu de rondement & de netteté dans les développemens, & d'intérêt dans le chant; il fait peu d'effet.

Florestan, dans le troisième Acte, est un troisième rôle de basse-taille, dont le caractère est marqué par des nuances bien distinctes; cet art de nuancer les caractères est une des plus grandes difficultés de la musique dramatique. L'air : *Ah! si pour la patrie*, est un morceau d'un seul jet, né dans un de ces momens d'inspiration que le génie le plus fécond ne peut pas se promettre de retrouver quand il en aura besoin. La beauté du chant y est unie à la vérité de la déclamation, & les accompagnemens semblent être venus tout faits avec le chant. Les deux airs d'*Almaïde* qui se suivent d'assez près forment une opposition heureuse avec l'air précédent, & sont d'une couleur très-différente l'un de l'autre, quoique tous deux dans la forme des grands airs Italiens, avec deux parties, & deux motifs bien suivis, bien arrondis, bien périodiques. On voit que M. Grétry fait de ces airs là quand il le veut, & que ce ne sont pas ceux qui lui coûtent le plus.

Le Rondeau du Pacha : *C'est en vain qu'Almaïde espère*, est d'un chant facile, agréable & sensible; l'accompagnement en est charmant, & il est relevé encore par une intention spirituelle qui nous a frappés. Tan

dis que le Pacha dit qu'*Almaïde* lui offre en vain ses attraits ; l'orchestre rappelle les traits de *Violes* qui servoient d'accompagnement au chant de la Sultane dans la fêre qu'elle donne au Pacha au deuxième Acte, & où elle cherche à ramener à elle un cœur qui s'échappe.

Toute la fin de ce troisième Acte, à commencer du chœur : *On enlève Zéline*, est purement dramatique. Le récitatif & le chant mesuré y sont liés & fondus par des passages rapides & naturels. Le duo du Pacha & de Florestan, s'arrêtant sur la dominante au lieu de se terminer suivant la règle sur la note du ton, se rattache naturellement par là à l'air pathétique de *Zéline* : *Ah ! sur moi vengez - vous* ; cet air est d'un caractère pur, & porte des accens bien sensibles ; mais nous avouons que nous l'avons trouvé trop prolongé pour la situation ; que le rythme nous en a paru vague & le chant trop uniforme, & que l'effet ne semble pas répondre à l'intention du Compositeur.

Le chœur de la fin est d'une mélodie pleine de douceur & de charme, d'une harmonie simple & pure, dont l'effet est généralement senti ; tous les auditeurs ne se rappellent pas que le motif en est le même que le récit du hautbois dans l'ouverture ; c'étoit une espèce de ritournelle qui préparoit de loin l'oreille à ce chant, devenu plus agréable & plus sensible lorsqu'il s'unit à

la parole & qu'il est attaché à une situation intéressante.

Nous ne doutons pas que des Censeurs difficiles ne trouvent dans la musique de la *Caravane* des négligences que nous n'avons pas relevées; il est permis sans doute de croire que M. Grétry pouvoit faire encore mieux qu'il n'a fait; mais nous croyons en même temps qu'il est encore plus difficile de faire mieux que lui. Il a ouvert sur ce Théâtre une carrière nouvelle; il nous a fait jouir de beautés neuves & piquantes; il a montré la route à ceux qui voudront le suivre; ce genre de mérite ne permet guères la sévérité; si elle est permise, ce ne peut être d'ailleurs qu'à des juges qui ont plus de lumières & d'autorité que nous; & si elle est utile & bien placée, c'est à l'égard des Compositeurs qui, ignorant ou dédaignant les vrais principes de leur Art, sacrifient à des ornemens frivoles, dont le charme est de peu de durée, de grandes & éternelles beautés dont ils ont des modèles sous les yeux.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Mardi 27 Janvier, on a donné pour la première fois le *Marchand d'Esclaves*, Parodie de la *Caravanne*, en deux Actes & en Vaudevilles.

L'intrigue de cette Parodie est calquée sur celle de la *Caravanne*. On y retrouve les

mêmes situations, les mêmes détails, avec de petites additions critiques, dont les unes sont heureuses & saillantes, & les autres très communes. Si l'on en excepte quelques couplets qui ont excité des éclats, & qui en effet ne sont pas sans gaîté, l'Ouvrage ne méritoit pas de succès, & n'avoit produit qu'une très-légère sensation, lorsque l'arrivée du père dans un char surmonté d'un ballon, a excité un rire universel & des applaudissemens généraux. Le couplet chanté ensuite par le Marchand d'Esclaves sur l'air : *J'ai perdu mon âne*, n'a pas été moins applaudi. Le voici :

De telles venues

Ne nous sont pas inconnues ;

Car l'on voit de temps en temps

Des pères & des dénouemens

Qui tombent des nues.

On ne sauroit se dissimuler que le mot qui forme l'Épigramme de ce couplet est devenu trivial par le fréquent usage qu'on en a fait ; cependant il faut convenir que la situation & la descente du père dans un ballon lui rendent de la fraîcheur, & en font une plaisanterie piquante. Dès ce moment, le succès qui, jusqu'alors, avoit été fort équivoque, a été absolument décidé. On a demandé l'Auteur. M. Rozière s'est présenté, & dans un couplet qui pourroit faire présumer que les Auteurs comptoient d'avance sur le succès de leur Ouvrage, il a déclaré au Public qu'il

avoit fait toutes les chansons qu'on venoit d'entendre avec *un compère* qu'il n'a pas nommé. Ensuite il a fait au Parterre un petit compliment qui a été fort bien reçu, & tout le monde s'est quitté fort content.

L'Auteur a garni sa Parodie d'une foule de vers de la Caravanne, dont il auroit pu & même dû ne se point servir. Un Parodiste, puisque c'est un usage reçu, peut bien employer de temps en temps quelques vers de l'Ouvrage qu'il travestit, quand ils prêtent au ridicule, & qu'il en peut résulter une plaisanterie; mais prendre les vers d'un Auteur pour les faire servir à filer les Scènes d'une Parodie, c'est, à notre avis, violer le droit des gens. Quand on veut persiffler un Ouvrage, il faut au moins que le railleur se serve de son esprit, & qu'il ne s'expose pas à un reproche grave en empruntant celui de l'Écrivain dont il a voulu être le Critique.

ANNONCES ET NOTICES.

BIBLIOTHEQUE *Physico-Économique, instructive & amusante, recueillie en 1783. Seconde année, contenant des Mémoires & Observations pratiques sur l'économie rustique, sur les nouvelles découvertes les plus intéressantes; la description de nouvelles machines & instrumens inventés pour la perfection des Arts utiles & agréables, &c. 1 vol. in-12. de plus de 450 pages, avec des planches en taille-douce. Prix, 3 liv. relié, & franc de port par la*

poste, 2 liv. 12 sols broché. On s'adresse à Paris, à M. Buisson, rue & hôtel Serpente.

Nous avons fait connoître, en Janvier dernier, la première année de ce Recueil intéressant. Le jugement que nous en avons porté alors a été pleinement justifié par le prompt débit de deux Éditions; & le Volume nouveau que nous annonçons ne mérite pas moins l'accueil du Public. L'idée de recueillir annuellement tout ce qui intéresse la santé des hommes & des animaux, toutes les découvertes utiles & agréables, &c. &c. est heureuse, & doit former un dépôt utile à toutes les classes de Citoyens. Le prix des deux volumes est de 5 liv. 4 sols brochés, rendus franc de port par tout le Royaume.

ALMANACH du Voyageur à Paris, contenant une Description exacte & intéressante de tous les monumens, chef-d'œuvres des Arts, établissemens utiles, & autres objets de curiosité que renferme cette Capitale: Ouvrage utile aux Citoyens, & indispensable pour l'Etranger, par M. Thiéry, année 1784. Prix, 3 liv. broché. A Paris, chez Hardouin, Libraire, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois.

Cet Ouvrage ne tient à la classe des Almanachs que par son titre & par le calendrier qui est à la tête. On doit le mettre au petit nombre des productions de ce genre faites pour être distinguées de la foule. Il est de la plus grande utilité pour ceux qui viennent voir cette Capitale, & même pour ceux qui l'habitent. Il paroît cette année avec des améliorations & des augmentations considérables. Cet Ouvrage ayant reçu du Public l'accueil qu'il méritoit, les Amateurs des Arts se sont empressés de concourir à sa perfection, & ont offert à l'Auteur des secours & des renseignemens dont il a profité avec zèle & intelligence. Parmi les articles intéressans qu'il renferme, on doit remarquer celui qui porte le titre d'*Agenda*. On y a

noré tous les jours de l'année qui offrent aux curieux quelque objet digne d'être vû. Moyennant cet *Agenda*, chacun peut s'assurer si rien n'est échappé à sa curiosité dans cette Capitale, si féconde en Spectacles. Enfin cet Almanach nous a paru aussi bien conçu qu'exécuté.

On trouve chez le même Libraire, l'*Éloge du Pouffin*, par M. Guibal, que nous avons annoncé avec éloge dans nos Numéros précédens.

La Pension Gênoise, ou l'Éducation, Drame en un Acte & en vers, par M. G. Patrat, représenté pour la première fois à Paris sur le Théâtre de l'Ambigu Comique, le 10 Septembre 1783. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande, n°. 64.

Cette Pièce qui, par le sujet, n'étoit guères susceptible d'action, offre au moins un tableau intéressant. L'Auteur, M. Patrat, qui a obtenu des succès sur plus d'un Théâtre, suppose qu'une Marquise vient pour confier sa fille à l'Institutrice. Celle-ci pour lui donner une idée de la manière dont elle élève la jeunesse la place dans un endroit d'où elle peut considérer toutes ses Élèves, qui sont pour lors en récréation. Le spectacle de leurs conversations & de leurs divers amusemens fait l'éloge de leur Maîtresse; mais parmi elles il se trouve deux sœurs, Delphire & Aglaure, qui ne sont occupées que du soin de leur parure, & qui ne respirent que l'orgueil du rang & des richesses. Pour les corriger elle leur fait dire que leur père vient d'être ruiné, & qu'elles vont vivre désormais dans l'indigence. Le chagrin leur fait faire des réflexions; les offres bienfaisantes de leurs compagnes touchent leurs cœurs, & cette leçon les rend à la nature & au sentiment. On peut reprocher à l'Auteur de n'avoir pas toujours fait parler ces jeunes Élèves avec la naï-

veré de l'enfance , d'avoir mis trop souvent l'Auteur à la place du Personnage ; mais il y a dans cette petite Pièce des détails heureux , & l'intérêt propre au sujet.

On trouve chez le même Libraire les *Consu'tations*, Comédie en un Acte en prose , représentée sur le Théâtre des Variétés Amusantes.

NOUVELLE Topographie de la France. Carte de la région centre , la cinquième des neuf qui présentent le premier degré de détail de la superficie du Royaume.

Cette Carte , qui est gravée avec soin , contient le Maine , l'Anjou , la Touraine , l'Orléanois , une partie de la Champagne , le Nivernois , le Bourbonnois , le Berri , le Haut-Poitou , l'Angoumois , la principale partie du Limosin , la Marche & la Basse-Auvergne. La Souscription de la première Partie étant fermée , on pourra souscrire pour la seconde , chez M. Robert de Hesselin , Censeur Royal , rue du Jardinets , vis-à-vis celle du Paon.

RECUEIL de douze Airs de Chant , avec Accompagnement de Harpe, par M. Hinner , Officier de la Chambre de la Reine , Œuvre II. Prix , 7 liv. 4 sols. A Paris , chez Naderman , Facteur de Harpe de la Reine , rue d'Argenteuil , Butte Saint Roch.

La Marchande de Modes , Ariette badine, dédiée aux Dames , paroles & musique de M. le Chevalier de B.... de Saint Satry. Prix , 2 livres. A Paris , chez M. Auvray , Marchand d'Estampes , rue Saint Jacques , près Saint Yves.

OUVERTURE du Poète supposé, Opéra en trois Actes , musique de M. Champcin , arrangée pour le Forte-Piano par l'Auteur. Prix , 2 liv. 8 sols.

Au Bureau du sieur Lawalle-Lécuyer, Marchand de Musique, Cour du Commerce, Fauxbourg Saint Germain.

On trouve à la même Adresse la Partition dudit Opéra. Prix, 24 liv. Les Parties séparées, 12 liv. celle de la Mélomanie, 12 liv.

Recueil de petits Airs variés pour la Harpe, dont celui de Marlborough, j'ai du bon tab.c, & un par l'Auteur, avec Accompagnement d'un Violon, & autres Airs de chant, par M. Krumpholtz, rue d'Argenteuil, Butte Saint Roch, hôtel de la Prévoité. Œuvre X. Prix, 7 livres 4 sols. A Paris, chez Naderman, Luthier de la Reine, même rue.

*L'AMANT infortuné, avec Accompagnement de Violons, Flûtes, Alto & Basse, composé par M***. Amateur. Prix, 1 liv. 16 sols. A Paris, chez Mme Bérault, Marchande de Musique, rue de l'ancienne Comédie Française.*

Pour les Annonces des Titres de la Gravure, de la Musique & des Livres nouveaux, voyez les Couvertures.

T A B L E

<i>FRAGMENT d'un Poëme sur</i>	<i>Nécrologie,</i>	13
<i>le Printemps,</i>	<i>Académie,</i>	24
<i>Charade, Enigme & Logogry</i>	<i>Académ. Royale de Musiq.</i>	32
<i>phe,</i>	<i>Comédie Italienne,</i>	42
<i>Leçons de Géographie,</i>	<i>Annonces & Notices,</i>	44
<i>L'honneur François,</i>		12

A P P R O B A T I O N.

J'A I lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur* de France, pour le Samedi 7 Février. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 23 6 Février 1784. GUIDI.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 14 FÉVRIER 1784.

PIECES FUGITIVES. EN VERS ET EN PROSE.

A M. DE LA HARPE, en lui envoyant
des Vers sur la Paix. *

J'AI voulu célébrer la paix,
Non dans la langue de Virgile :

* *Note du Rédacteur.* Ces Vers nous ont paru mériter une Note distinctive & d'encouragement. L'Auteur est un jeune Rhétoricien. Son âge eût sollicité l'indulgence, si sa Pièce en avoit eu besoin. Rien de meilleur augure dans un jeune Candidat que cette admiration pour les Gens de Lettres consulaires, d'autant moins suspecte qu'elle est plus précoce.

Il parle avec transport des Maîtres de son Art.

On ne trouve pas ici la moindre trace de cet entortillage des petites idées, qui annonce la prétention à l'esprit, mais qui en prouve encore mieux l'indigence, ni cette

N^o. 7, 14 Février 1784. C

Un ouvrage aussi difficile

Vous paye à peine de vos frais.

Le dégoût du Public, le mépris de la ville

Effraye un jeune Auteur dès ses premiers essais ;

A peine *Polignac*, malgré tous ses attraits,

Est-il encor lû dans ce style.

Moi qui n'ai rien de cet esprit facile,

Qui seul assure le succès,

J'ai forcé ma verve stérile

A ne travailler qu'en François :

Dans cette langue aimable, où ton génie habile,

Tantôt trace avec feu les illustres forfaits,

Tantôt peint avec grâce Eglé, Rose, Amarylle,

Et leur présente des bouquets.

Que tu me plais encor quand du mordant Lucile,

Ou de défunt Duclos empruntant tous les traits,

Tu bernes ces Rimeurs & ce Peuple imbécille

D'Écrivains plats, d'Auteurs Valers,

Qui vendent sans pudeur leur encens & leur bile,

Leurs applaudissemens & leurs frêles succès.

La Harpe, ton esprit fertile

manière vague & insignifiante de tant de Rimeurs dont les Pièces disent toutes la même chose, & dont aucune ne dit rien. Au surplus, c'est une justice qu'il faut rendre à l'Université de Paris, qu'elle a de tout temps inspiré à ses Elèves le goût de la plus saine Littérature. Si l'Homme de Lettres qui écrit cette Note n'a pas paru, tout-à-fait indigne de ce nom, c'est sur-tout par la prédilection pour les anciens, puisée dans cette Ecole.

Sait embellir tous les objets;
Tu nous rends tour-à-tour Anacréon, Eschîle,
Le chantre des Troyens, l'ennemi de Verrès:
Laisse, laisse crier la troupe mercenaire
De quelques envieux que t'ont fait tes succès;
Quand des feux du midi le soleil nous éclaire,
L'insecte impur croasse au fond de ses marais.
(*Par M. Duviquet, au Collège de Louis-le-Grand.*)

RÉPONSE aux Vers de M. de Saint-Ange.

N'AGUÈRES, sous le vert feuillage,
Un linot voulut en chantant
Imiter le gazouillement
D'une fauvette du bocage.
Il est rare de l'emporter
Sur l'objet qu'on veut imiter;
Plus rare encor quand le modèle
Est une charmante femelle.
Mon petit linot, toutefois,
Déguise tellement sa voix,
Qu'on n'hésite pas à le prendre
Pour la fauvette la plus tendre.
On admire ses doux accens:
Pour l'applaudir on bat de l'aile;
Et des noms les plus caressans
Un oiseau connoisseur l'appelle.
Ce suffrage anime son chant;

Sans doute un masque est peu de chose ;
Il n'ajoute pas au talent.

Avec moi convenez pourtant

Qu'au meilleur juge il en impose,

(*Par M. l'Abbé de Malecofte.*)

LES ATTRIBUTS DE L'AMOUR,

Stances.

Q U E j'aime mon épais bandeau
Alors qu'il m'empêche de lire
Les vers que maint Rimeur nouveau
Emploie à chanter mon empire.

MES aîles me plaisent autant
Depuis que l'on voit chaque Belle
S'étonner de voir un amant
Après un mois encor fidèle,

POUR mon carquois, je l'aime peu ;
Il ne m'est du tout nécessaire ;
Car mettre une fillette en feu,
N'est pas à présent grande affaire.

DE mon flambeau je fais grand cas ;
Sa lumière m'est très-utile
Pour mieux éclairer les faux-pas
Des belles Dames de la ville.

ENFIN je suis assez content
Des attributs de ma personne ;
Mais je ne le suis pas autant
De chaque mère qu'on me donne.

(Par M. Bodkin.)

*V E R S aux Dames reçues Associées
Honoraires du Musée de Paris.*

SI les regards de la beauté
Donnent un nouveau prix aux palmes du génie ;
Si d'un sexe charmant l'aimable aménité
Vient mêler quelques fleurs aux ronces de la vie ,
Qu'aurions-nous désormais à demander aux Dieux ?
La gloire & le bonheur vont habiter ces lieux.

Un jour plus brillant nous éclaire ,
Vous ranimez nos jeux tristes & languissans ;
Fiers de vous posséder, riches de vos talens ,
Que nous manquera-t'il ? Nous serons sûrs de plaire.
Sans briguer les faveurs que dispense Apollon ,
Guidés par vous, & marchant sur vos traces ,
Nous saurons bientôt l'art d'embellir la raison
Avec la ceinture des grâces.

(Par M. Bodard.)



Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Cordelier* ; celui de l'Énigme est la Lettre *D* ; celui du Logogryphe est *Préville*, où l'on trouve ré, (en ôtant l'accent) *vipère* ; (en ajoutant une *s*) *vêpres*, *pré*, *ville*.

C H A R A D E.

MON premier & mon tout, marqués pour la cuisine,

Ont chez les bonnes gens mon second pour voisine.

É N I G M E.

QUATRE lettres, Lecteur, me forment toute entière,

Il ne me reste qu'une en ôtant la première.

L O G O G R Y P H E

Adressé à Madame DE LA VILLE,
*par M. S***, Com.... de la Mar....*

ESCLAVE des loix de l'honneur,
Bienfaisant, doux consolateur,

On est surpris quand on me trouve,
Car je réunis & je prouve
Noblesse, franchise & candeur.
Où suis-je donc, charmant Lecteur ?
Rarement à la Cour d'un Prince :
Je suis le lâche courtisan
Pour me reléguer en Province
Auprès du simple Payfan.
Apôtre de la vérité,
Je hais l'intrigue, le mensonge ;
J'estime la simplicité,
Et je suis ravi quand je songe
A ta douce ingénuité.
Belle Églé, tu dois me connoître :
Ton âme pure me fait naître.
Trois pieds composent mon entier ;
On s'a dû montrer mon premier.
A tes talens dans l'art lyrique
J'offre ensuite un ton de musique
Que tu trouves dans mon dernier.
Bien combiné je fais éclore
Cet emblème de tes appas :
Le joli mois.... celui de Flore ;
Comme elle on s'admire, on s'adore,
Et les fleurs naissent sous tes pas.

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ÉLÉGIES de Tibulle , Traduction nouvelle.

A Paris , de l'Imprimerie de Pierres , &
se trouve chez Jombert jeune , Libraire ,
rue Dauphine , 1784. in-8°.

M. DE LA HARPE, dans un morceau plein de goût sur Tibulle, trouve ce Poète très-difficile à traduire, sur-tout en prose; il fait, de quelques endroits de la Traduction de M. l'Abbé de Longchamps, un-examen, à son ordinaire, juste & rigoureux, d'où il paroît résulter que pour faire de Tibulle une bonne Traduction en prose, on ne sauroit suivre de trop près les tournures du latin; c'est à quoi le nouveau Traducteur nous paroît en général s'être beaucoup plus attaché que M. l'Abbé de Longchamps.

M. de la Harpe fait aimer Tibulle : « C'est, dit-il, un des Écrivains du siècle d'Auguste; qui a mis dans ses vers le plus d'élégance & de charme. Il est plein d'esprit, de délicatesse, de goût.... de mollesse, de grâce.... Son expression est toujours celle du sentiment..... Tibulle est le Poète des amans. Il est dans la poésie tendre &

„ galante , ce qu'est Virgile dans la poésie
„ héroïque. „

M. l'Abbé de Longchamps , quoique Traducteur , lui trouve un défaut , c'est d'être monotone. Tant pis , dit M. de la Harpe , pour qui trouve Tibulle monotone. M. de la Harpe pardonneroit il à un homme qui pense entièrement comme lui sur le charme des poésies de Tibulle , & dont il a encore fortifié le goût pour ce Poète par la manière dont il en fait sentir les beautés , & dont il a rendu celles de la première Élégie , pardonneroit-il , dis-je , d'observer qu'en lisant de suite les quatre Livres d'Élégies de Tibulle , on sent en effet cette monotonie ? Elle n'est pas *un vice inhérent à la perfection* , comme le dit M. l'Abbé de Longchamps , par un raffinement dont M. de la Harpe se moque , & qui rappelle ce qu'on a dit en plaisantant de Racine , *qu'il avoit la monotonie de la perfection*. La monotonie de Tibulle consiste dans le retour trop fréquent des mêmes objets , des mêmes idées , des mêmes images , des mêmes comparaisons , des mêmes allusions aux mêmes usages ; l'expression , à la vérité , est variée , & presque toujours heureuse ; mais enfin les objets sont les mêmes. C'est toujours la préférence donnée à l'amour sur la gloire & sur la fortune , à la paresse sur l'activité , à l'obscurité sur l'éclat , à la médiocrité sur la richesse ; toujours ou la peinture des voluptés , ou les larmes d'une amante au tombeau d'un amant.

C v

« Tous ceux qui goûtent la poésie, & qui ont aimé, dit M. de la Harpe, savent par cœur les vers de Tibulle. »

Difons, *savent par cœur des vers de Tibulle.*
On cite principalement la première Élegie, & dans cette première Élegie, cette tirade si tendre & si passionnée :

Te spectem, supremam mihi cùm venerit hora, &c.

On ne cite guères des autres, dont plusieurs ont l'inconvénient d'être une répétition de cette première, que des traits particuliers, tels que celui-ci :

In solis tu mihi turba locis.

Mot charmant, qui a sans doute fait faire par opposition ce vers charmant de Racine :

Dans l'Orient désert, quel devint mon ennui !

Seu mea, seu fallor, cara Neara tamen.

Trait qui semble annoncer de loin cet autre trait plus joli :

Mais puisqu'il faut être trompé,

Jé ne veux l'être que par elle.

Nous avons bien de la peine à croire que l'Homme de Lettres, dont parle M. de la Harpe, qui s'est donné la peine & le plaisir de traduire Tibulle pour sa maîtresse, n'y ait pas fait quelques retranchemens pour sauver le défaut de la répétition & de la monotonie.

En un mot (& cette comparaison mar-

quera les bornes que nous mettons à ce reproche de monotonie) nous ne trouvons pas dans les *Élégies* de Tibulle la même variété que dans les *Églogues* de Virgile & dans les *Fables* de La Fontaine. La première & la neuvième *Églogue* de Virgile roulent sur le même sujet , la distribution des Terres de Mantoue & de Crémone , faite aux Soldats. La troisième & la septième se ressemblent par la forme ; c'est de part & d'autre un combat de chant entre deux Bergers ; cependant combien ces *Églogues* correspondantes ne diffèrent-elles pas entre elles , & combien sur tout ne diffèrent elles pas des autres ? Si les *Élégies* de Tibulle avoient dans le même degré le mérite de la variété , elles ne laisseroient rien à désirer , & tout ce qu'en dit M. de la Harpe est très juste , quand on les considère une à une.

Le nouveau Traducteur nous dédommage de n'avoir point traduit Tibulle en vers , en nous donnant dans des notes remplies d'une Littérature agréable & choisie , les meilleures imitations en vers qui ont été faites des meilleurs endroits de ce Poëte. Ce rapprochement n'est pas un des moindres mérites de son travail. Le Lecteur voit avec plaisir , à la suite de Tibulle , tant de morceaux agréables de M. Guys , de M. le Chevalier de Parny , de M. Vieilh , de M. le Chevalier de Bertin , de M. de Flins , de M. le Chevalier de Cubières , de M. de Saint-Ange , de M. Léonard , &c. Postérité nom-

breuse de Poètes Érotiques que Tibulle a formés.

Et nati natorum & qui nascentur ab illis.

Il faut que le Traducteur n'ait pas eu connoissance de la traduction ou imitation que M. de la Harpe a faite en vers de la première Élégie du premier Livre, puisqu'elle ne se trouve point dans ses notes.

M. de la Harpe, pour montrer comment il conçoit qu'un Traducteur en prose doit suivre pas à pas un modèle, tel que Tibulle, commence par traduire en prose ces six vers fameux :

Te spectem suprema mihi cùm venerit hora ,

Te teneam moriens deficiente manu.

Flebis & arfuro positum me , Delia , lecto ,

Tristibus & lacrymis oscula mixta dabis.

Flebis ; non tua sunt duro praeordia ferro

Vincta , nec in tenero stat tibi corde flect.

Voici la Traduction :

« Que je te regarde encore, ô ma Délia !
 » quand ma dernière heure sera venue, que
 » je te presse en mourant de ma main défaill-
 » lante ; tu pleureras sur le bûcher funèbre
 » où je serai étendu ; tu mêleras des baisers
 » aux larmes de ta douleur ; tu pleureras ;
 » ton cœur n'est pas dur comme la pierre ,
 » ni inflexible comme l'acier.

Voici celle de M. l'Abbé de Longchamps.

« Mon bonheur, à moi , sera de contem-

» pler Délie à ma dernière heure, *satisfait*
 » en expirant, de la serrer encore de ma
 » main défaillante. *Tu répandras des larmes* ;
 » & Tibulle étendu sur le bûcher funèbre,
 » recueillera des baisers noyés dans les pleurs
 » de sa Délie. Oui, tu dois en répandre,
 » ton cœur m'en est garant ; ce tendre cœur
 » n'est point un dur caillou, un acier in-
 » flexible. »

Voici l'examen que M. de la Harpe fait de cette version.

« Elle nuit également à l'original, & par
 ce qu'elle lui ôte, & par ce qu'elle lui
 donne. Le Traducteur retranche d'abord la
 formule de souhait, *te spectem, te teneam*,
 que je te regarde, que je te presse. Ce mou-
 vement est celui de l'amour. Tibulle ne dit
 point, mon bonheur sera de contempler Dé-
 lie. Il ne parle point d'un bonheur dont il
 n'est pas sûr ; il exprime le vœu de son cœur.
Contempler n'est pas le mot propre. On re-
 garde en mourant ce qu'on aime ; on ne le
 contemple pas. Ces nuances sont légères ;
 mais c'est de toutes ces nuances que se com-
 pose le style, sur-tout dans les sujets déli-
 cats. *Tu répandras des larmes.... Oui, tu dois*
en répandre. Cela vaut-il les deux *flebis* si
 tendrement répétés ? Étoit-il si difficile de
 traduire, *tu pleureras*, & de sentir tout ce
 que cette répétition a de grâce ? *Ton cœur*
m'en est garant, n'est point dans le latin,
 non plus que *satisfait en expirant*, non plus
 que *Tibulle recueillera des baisers noyés dans*

les larmes. Non-seulement c'est faire languir la phrase par des inutilités traînantes, & détruire la précision, un des principaux caractères de Tibulle, mais encore c'est défigurer par le mauvais goût les beautés de l'original. Tibulle peut-il *recueillir* des baisers quand il sera sur le bûcher ? Et qu'est ce que des *baisers noyés dans les larmes* ? Et pourquoi mettre *Délie & Tibulle* au lieu de *toi & moi* ? Est-ce la même chose pour l'amour ? Que de fautes dans six vers ? »

Si cette critique est sévère, on ne peut nier au moins qu'elle ne soit pleine d'esprit & de goût, & qu'elle ne puisse apprendre à mieux faire.

Voici la version du nouveau Traducteur.

« Je ne veux que fixer mes yeux sur toi
 » à mon heure dernière, & te serrer en
 » mourant d'une main *défaillante*. Étendu
 » sur le bûcher funèbre, tu m'y arroseras de
 » tes larmes, & des baisers se mêleront à
 » ces larmes amères. Oui, tu en verseras ;
 » un inflexible airain n'entoure pas tes en-
 » traîles. Ton cœur n'est pas un rocher in-
 » sensible. »

On voit que cette Traduction a plus de précision & de fidélité que celle de M. de Longchamps, mais on voit aussi qu'elle n'est pas à l'abri de quelques uns des traits de la critique de M. de la Harpe.

Venons aux Traductions & imitations en vers du même morceau. Le nouveau Traducteur nous en fournit deux dans ses notes.

L'une est de M. le Chevalier de Parny.

Un jour l'arrêt du sort
Viendra fermer ma paupière affoiblie.
Lorsque tes bras entourant ton ami,
Soulageront sa tête languissante,
Et que ses yeux soulevés à demi,
Seront remplis d'une flamme mourante,
Lorsque mes doigts tâcheront d'effuyer
Tes yeux fixés sur ma paisible couche,
Et que mon cœur s'échappant sur ma bouche,
De tes baisers recevra le dernier, &c.

Cette imitation est éloignée, l'Auteur n'étoit engagé à rien; mais M. Vieilh, Auteur de la seconde, est un véritable Traducteur; aussi reste-t'il plus près de l'original, & quoiqu'en vers, il en est plus près que la prose de M. de Longchamps.

Ah! que je puisse encore à mon dernier moment
Te voir, te regarder, te nommer mon amante,
Et mourant, te presser de ma main défaillante.
Tu pleureras alors: sur mon triste bûcher,
A tes derniers baisers tu mêleras des larmes;
Du moins ma cendre heureuse en sentira les charmes.
Tu pleureras; ton cœur n'est point un dur rocher.

Voici enfin la Traduction de M. de la Harpe:

Ah! que ma paupière mourante
Se tourne encor vers toi dans mon dernier moment;

Que par un dernier mouvement
 Je presse encor tes mains de ma main défaillante.
 Tu pleureras sans doute auprès de mon bûcher.
 Tes yeux, ces yeux si pleins de charmes,
 Répandront sur moi quelques larmes :
 Tu n'as pas un cœur de rocher ;
 Tu pleureras, Délie ; & l'amant jeune & tendre,
 Et l'amante, objet de ses vœux ,
 Te verront honorer ma cendre ,
 Et s'en retourneront les larmes dans les yeux.

Cette Traduction comprend les deux vers de Tibulle qui suivent les six que nous avons cités , & elle en marque la liaison avec ces six premiers.

*Ille non juvenis poterit de funere quisquam
 Lumina , non virgo sicca referre domum.*

M. Vieilh ne rend peut-être pas si sensible la liaison de ces deux vers avec les précédens ; mais il les traduit en deux vers qui présentent une image vraie & touchante :

Le jeune homme attendri , la jeune fille émue ,
 Sur ma tombe en silence arrêteront leur vûe.

L'Abbé de Mitrolles fait un plaisant contraste avec ces Traducteurs pour le moins élégans , tant en vers qu'en prose : il traduit

Solito membra levare toro ,

par " délasser mes membres sur ma pais-
 sive accoutumée.

Si Tibulle dit :

*Nec facit hoc vitio , sed corpora fœda podagrâ ,
Et senis amplexus culta puella fugit.*

L'Abbé de Marolles traduit :

„ Ce n'est pas pourtant qu'il y ait du vice ;
„ mais une belle Dame , comme elle est ,
„ fuit comme la peste les gens goûteux. »

C'est avec cette bassesse que certains Savans conçoivent & parodient la simplicité noble des anciens.

M. Racine le fils s'est permis un autre genre de parodie , qui consiste à employer dans le langage de la piété les expressions les plus affectueuses & les plus passionnées de Tibulle. On fait que l'Eglise a sanctifié plusieurs usages payens en les conservant & en les adaptant à son culte religieux ; il semble que M. Racine ait prétendu faire la même chose ; mais l'autorité privée suffit-elle pour établir de la convenance entre des objets si disparates ? Malgré les rapprochemens les plus ingénieux , n'y a-t'il pas toujours un intervalle immense entre les objets de notre respect & ceux de nos passions ? Le souvenir de Tibulle & de ses amours ne s'oppose t'il pas à l'application qu'on veut faire de ses vers aux choses sacrées ? N'y a-t'il pas même à cela une sorte de profanation que le goût condamne aussi bien que la Religion ?

Quoi qu'il en soit , M. Racine le fils avoit

placé au bas de son crucifix ces deux vers de Tibulle :

*Te spectem, suprema mihi cùm venerit hora,
Te teneam moriens deficiente manu.*

Il traduit dans le Poème de la Religion, en s'adressant à Jésus-Christ, ces vers que Tibulle adressoit à sa maîtresse.

*Tu mihi sola places, nec jam te prater in urbe
Formosa est oculis ulla puella meis.....*

Nit opus invidia est : procul abstet gloria vulgi

Qui sapit, in tacito gaudeat ille sinu.

Sic ego secretis possum bene vivere sylvis,

Quà nulla humano sit via trita pede.

Tu mihi curarum requies, tu nocte vel atrâ

Lumen, & in solis tu mihi turba locis.

Nunc licet è cælo mittatur amica Tibullo,

Mittetur frustra deficietque Venus.....

Jam faciam quodcumque voles, tuus usque manebo :

Nec fugiam nota servitium Domina.

Ma seule ambition est d'être tout à toi ;

Mon plaisir, ma grandeur, ma richesse est ta loi :

Je ne soupire point après la Renommée :

Qu'inconnue aux mortels, en toi seul enfermée,

Ma gloire n'ait jamais que tes yeux pour témoins.

C'est en toi que je trouve un repos dans mes soins.

Tu me tiens lieu de jour dans cette nuit profonde ;

Au milieu des déserts tu me rends tout le monde.

Les hommes vainement m'offriroient tous leurs biens ;

Les hommes ne pourroient me séparer des tiens.

Ceux qui ne t'aiment pas, ta loi leur fait entendre

Qu'aux malheurs les plus grands ils doivent tous s'attendre.

O menace, grand Dieu ! qui ne peut m'alarmer ;

Le plus grand des malheurs est de ne point t'aimer.

Que ta croix dans mes mains soit à ma dernière
heure,

Et que les yeux sur toi, je t'embrasse & je meure.

Ces deux derniers vers sont la Traduction du

Te speâem, &c. Te teneam, &c.

dont nous avons tant parlé.

Le grand Racine n'avoit pas donné à son fils cet exemple de transporter le profane au sacré ; c'est dans les Prophètes, c'est dans les Livres Saints qu'il puise ces Cantiques sublimes dont il remplissoit *Esther* & *Athalie* ; il réservoit pour *Bérénice* les Imitations de Tibulle.

Parcourons quelques endroits de la Traduction nouvelle ; nous avons dit qu'elle suivoit l'original de plus près que les précédentes. Voici un endroit où cette méthode a sur-tout très bien servi le Traducteur :

At vos exiguo pecori furesque, lupique,

Parcite : de magno prada petenda grege est.

« Loups, brigands, épargnez mon foible
troupeau. C'est à des troupeaux nombreux
qu'il faut demander votre proie. »

Petere signifie, *demandeur*. *Petere ex aliquâ re*, signifie, *tirer de quelque chose*. Ainsi, à la lettre : *De magno prada petenda grege est*, signifie, *c'est d'un grand troupeau qu'il faut tirer votre proie*. Mais la phrase élégante & poétique est celle que le Traducteur a employée : " C'est à des troupeaux nombreux qu'il faut demander votre proie. "

Il est heureux que la phrase poétique & la phrase littéraire se trouvent également autorisées par l'expression du texte.

Fortes adjuvat ipsa Venus.

Illa docet furtim molli decedere lecto.

Illa pedem nullo ponere posse sono.

" *Vénus* enseigne à descendre furtivement du lit amoureux, & à reposer ses pieds légèrement & sans bruit.

Il s'agit, ou du lit conjugal que la femme quitte pour aller trouver son amant, ou du lit solitaire que quitte l'amant pour aller chercher sa maîtresse; mais plutôt du premier, comme l'indique le mot *furtim*; or, ni l'un ni l'autre ne peut être appelé un *lit amoureux*, c'est un lit où l'on pourroit être retenu par la mollesse qui craindrait la fatigue, ou par la crainte qui s'alarmeroit du danger. Voilà ce que nous paroît signifier *molli* en cet endroit, & ce sens est justifié par les vers qui suivent :

Nec docet hoc omnes, sed quos nec inertia tardat,

Nec vetat obscurâ surgere nocte timor.

Aussi M. le Chevalier de Bertin a-t'il traduit ainsi les premiers avec autant de fidélité que d'aisance :

Il faut oser. Vénus seconde le courage.

Vénus instruit l'amante, au milieu de la nuit,

A descendre en secret de sa couche paisible :

Vénus enseigne encor l'art de poser sans bruit

Sur des parquets mouvans un pied sûr & flexible.

O uinam memores ipse, cohorsque, mei !

« Puisses-tu, puissent tes compagnons *se rappeler de Tibulle.* »

Se rappeler de : si cette faute, qui n'est point corrigée dans l'*errata*, n'est pas une faute d'impression, c'est un gasconisme bien fort.

Non dicta in sanctos impia verba Deos.

« Mes discours impies n'ont jamais outragé
» la sainteté des Dieux. »

Mes discours impies, cette expression suppose des discours impies, & le texte, au contraire, dit qu'il n'y en a pas eu. Il falloit traduire : « Jamais par des discours impies
» je n'ai outragé la sainteté des Dieux,

C'est ainsi que Rousseau a dit :

Et qui, par des discours faux & calomnieux,
Jamais à la vertu n'a fait baisser les yeux.

Et non pas ,

Et de qui les discours faux & calomnieux,
Jamais à la vertu n'ont fait baisser les yeux.

Tournure qui commence par supposer l'existence de ce qu'on veut nier.

Affiduè prelia miscet amor.

« L'amour assidu engage leurs combats. »

C'est traduire un peu négligemment. Il falloit : « L'amour excite entre eux des combats continuels, ou excite entre-eux continuellement des combats. »

Nunc ad bella trahor , & jam quis forsitan hostis

Hæsura in nostro tela gerit latere.

« Aujourd'hui , entraîné vers la guerre , déjà peut être un ennemi *balance sur mes flancs* le trait qui doit les déshirer. »

Balance sur mes flancs , cette image n'est point dans le texte , & elle n'y seroit pas placée. Quelqu'un qui écrit bien tranquillement dans sa chambre ou dans sa tente , sait bien qu'en ce moment aucun ennemi ne *balance sur ses flancs* aucun trait. Il falloit dire comme Tibulle , *porte les traits qui doivent percer mon flanc.*

Turbaque vernarum.

« Et ses enfans en troupe. »

Verna ne signifie point un enfant , mais un esclave né dans la maison du maître.

Nous ne savons encore s'il falloit rendre par un enfant le mot *puer* dans ces vers :

Rure puer verno primam de flore coronam

Fecit , & antiquis imposuit Laribus.

Nous croyons qu'il s'agit encore d'un jeune esclave, comme dans cette Ode d'Horace :

Perficos odi, puer, apparatus, &c.

*Quidquid habet Circe, quidquid Medea veneni,
Quidquid & Herbarum Thessala terra gerit,
Et quod, ubi indomitis gregibus Venus afflat amores,
Hippomanes cupida stillat ab inguine equa,
(Si modò me placido videat Nemesis mea vultu)
Mille alias herbas misceat illa, bibam.*

« Qu'elle jette sur moi un œil propice, &
» je consens à boire tous les poisons de
» Médée & de Circé, & le suc des plantes
» que la Thessalie produit, & l'hippomane
» que distille la cavale effrénée, quand Venus
» brûle d'amour les troupeaux indomptés.
» Elle peut même y joindre mille autres
» breuvages. »

Il n'y a rien à reprendre dans cette Traduction; mais le mouvement & l'ordre ou le désordre des idées ne font jamais une chose indifférente à la passion. *Ce si modò*, placé à la fin de l'énumération de tous les poisons, comme dédommageant de tout; *ce bibam*, placé seul à la fin de toute la période, & qui marque si bien une résignation ferme & réfléchie, tout cela méritoit d'être conservé; il falloit donc peut-être laisser à ce morceau toute sa forme, & rendre, non-seulement les idées & les expressions, mais encore leur arrangement, en traduisant ainsi :

« Tous les poisons de Circé, tous ceux
 » de Médée, tous ceux que produit la Thes-
 » salie, & l'hippomane que distille la cavale
 » effrénée, quand Vénus inspire les amours
 » aux troupeaux indomptés (pourvu seule-
 » ment que ma Némélis me regarde d'un
 » œil favorable) qu'à tous ces poisons elle
 » joigne encore mille autres poisons, je
 » les boirai. »

C'est peut-être avec cette scrupuleuse exac-
 titude qu'il faut se faire une loi de suivre
 pas à pas la marche d'un Poète, toutes les
 fois que le génie des langues ne s'y oppose
 pas. On voit au reste que pour tâcher d'être
 utiles au Traducteur, nous poussons la cri-
 tique jusqu'à la recherche & à la chicane,
 & qu'au défaut de fautes considérables, ou
 même réelles, nous relevons des bagatelles;
 nous n'avons en général que des éloges à don-
 ner à la fidélité, à l'élégance de sa Traduc-
 tion, sur-tout à la Littérature exquise dont
 ses notes sont remplies, & qui fera toujours
 de cet Ouvrage un monument cher aux Sa-
 vans & aux gens de goût, aux gens de Let-
 tres & aux gens du monde.

Le Traducteur nous annonce une Tra-
 duction complète de Tibulle en vers, par
 M. le Chevalier de Langeac.



L'APOTHÉOSE

L'APOTHÉOSE Moderne, Conte Poétique en quatre Chants. A Paris, de l'Imprimerie de MONSIEUR, & se trouve chez Montard, Imprimeur Libraire, rue des Mathurins, hôtel de Cluny; & chez tous les Libraires qui vendent les Nouveautés,

POUR apprécier cette bagatelle, il est bon d'en connoître l'à propos. Nous allons citer pour cela le très-court Avertissement qui est à la tête. « Une Demoiselle ayant engagé » l'Auteur à composer un Ouvrage sur l'ex- » périence aérostatique, il lui répondit, & » en présence de sa mère, qu'il y consen- » toit, mais qu'il la feroit enlever dans le » char. Cet enlèvement suppose ne les ef- » fraya pas beaucoup; & c'est ce qui a donné » lieu à cette petite production, dans la- » quelle on a tâché de répandre quelque » agrément »

En ne cherchant dans ce petit Ouvrage que ce que l'Auteur y a voulu mettre, on jugera qu'il n'a point manqué son but, & qu'il a su en effet y répandre de l'agrément. Ce Conte est écrit en prose & en forme de Poème.

L'Auteur suppose que *Florise & Delby*, vivement épris l'un de l'autre, n'avoient pu encore se parler de leur amour. Une mère tendre, mais sévère, étoit toujours à côté de Florise. Heureusement l'Amour à plus d'un organe, & il peut se passer de celui de

N^o. 7, 14 Février 1784.

D

la voix. Les deux amans n'avoient eu besoin que de se regarder pour se dire le secret de leurs cœurs. Mais celui de Florise n'étoit pas satisfait. Un jour, étant tombée dans une profonde rêverie, dont on devine bien l'objet, elle se met à chanter des couplets, dans lesquels elle se plaint de la contrainte où elle vit, & conjure le Zéphyr de porter ses soupirs à son amant. Ces couplets sont suivis d'un torrent de larmes qu'on verra bientôt essuyer par l'Amour. Tel est le sujet du premier Chant.

A peine elle a fini de chanter qu'on lui répond par un couplet qui lui annonce que son amant va bientôt la consoler. En effet, « un char de triomphe descend en » même-temps au niveau du balcon, & » présente aux yeux de Florise l'image de » Delby tout rayonnant de gloire. » Florise étonnée, effrayée même, & cependant flattée de ce qu'elle voit, ne sait si elle doit fuir ou rester, & elle s'écrie pour demander si l'être qu'elle apperçoit est *divinité, homme ou fantôme*. « Je ne suis point un fantôme, répond l'inconnu; je suis un Dieu. Mon empire est dans Paphos, mon temple est le vôtre : venez recevoir les hommages qui vous sont dûs. Montez sur ce char, placez-vous à côté de l'Amour; que rien ne vous sépare de lui. Vous seule pouvez fixer ce Dieu volage! » La naïve Florise se laisse bientôt persuader; & elle finit par dire; « Je ne suis plus surprise de trouver

« un Dieu dans mon amant ; il étoit trop
 » aimable pour un simple mortel. » Décidée
 à monter dans le char , elle veut au moins
 aller annoncer auparavant à sa mère la nou-
 velle de son bonheur. Mais le Dieu lui fait
 craindre qu'elle n'y mette des obstacles ; &
 elle se décide à lui dire adieu , par un billet
 qu'elle laisse en partant.

Cependant le char parcourt rapidement
 les airs ; & Delby (car c'est lui qui est l'A-
 mour) est embarrassé de la conduite qu'il va
 tenir envers Florise. Après y avoir long-
 temps rêvé , il se décide à lui faire l'aveu de
 son stratagème. Il lui dit qu'irrité par les
 obstacles , inspiré par l'Amour , il a cherché
 dans la Nature un chemin qui pût le faire
 parvenir jusqu'à elle. « Je l'ai trouvé , ajoute-
 » t'il , ce phénomène étonnant , qui doit
 » porter l'enthousiasme dans tous les cœurs ,
 » & me conduire à l'immortalité. »

Après cette assertion , qui n'enlèvera rien
 à la gloire de MM. Montgolfier , il est na-
 turel que Florise se fâche contre Delby ,
 mais il est naturel aussi qu'elle lui pardonne.
 C'est ce qui arrive en effet.

Enfin nos deux amans , las de voyager dans
 les airs , suspendent leur course ; & c'est
 dans l'Isle de Taïti qu'ils descendent. Le
 peuple qui l'habite leur décerne la Souverai-
 neté ; & Delby s'occupe du soin de rendre
 ses Sujets heureux. On trouve vers la fin du
 quatrième Chant , une courte exposition de
 ses principes politiques , que l'Auteur ter-

Dij

mine par cette réflexion : « Il avoit trouvé
 » une ligne de démarcation entre le fort &
 » le foible ; il la transporta entre le vice &
 » la vertu ; & des marques de considération
 » & de mépris furent la récompense de
 » l'une & la punition de l'autre. »

Il ne manquoit plus au bonheur de Florise que la présence de sa mère. Appelée par sa fille, qu'elle n'a pas oubliée, cette tendre mère accourt, & célèbre l'union des deux amans, qui sont couronnés avec pompe.

On doit aussi des éloges à l'exécution typographique de cette agreable bagatelle.

V A R I É T É S.

L E T T R E au Rédacteur du Mercure.

JE viens de lire, Monsieur, dans le Mercure le portrait du Général Washington. Il appartenoit à un Guerrier philosophe de nous peindre ainsi le premier Capitaine & le meilleur Citoyen du Nouveau-Monde. Notre Nation aura auprès de l'Amérique le double mérite d'avoir su, en servant sa cause, honorer des mœurs qui nous sont trop étrangères, & louer ses vertus avec simplicité. Je ne crois pas que l'on trouve une meilleure inscription pour le portrait de Washington que ce mot touchant du portrait : *Il commanda dix ans dans une guerre civile, & n'eut rien à se reprocher.* Il seroit bien à désirer, Monsieur, que l'Auteur de ce morceau publiât l'Ouvrage intéressant d'où il est tiré. Il est beau de voir les grands événemens écrits par ceux qui y ont eu part. Il seroit peut être encore plus heureux que

D E F R A N C E

l'Auteur qui, parmi tous nos Officiers François, dû particulièrement être appelé à des vûes sur la législation dont l'Amérique a besoin dans ce moment, & par ses observations sur ce pays & ces peuples, & par les connoissances étendues & les sentimens élevés qui lui avoient déjà mérité dans sa patrie une autre gloire, se consacra à ce beau travail. Je ne fais si je me trompe, mais il me semble qu'on ne sent pas assez en Europe & peut être même en Amérique tout ce que la législation peut faire dans l'époque présente, & tout ce qu'elle doit embrasser. Que n'est-il en moi d'exciter sur cet objet une grande attention, une vive émulation! Peut-être quelques idées sur ce sujet en feront-elles naître de meilleures à de plus grands esprits; c'est-là, Monsieur, l'unique motif qui puisse m'engager à vous prier d'insérer dans le Mercure le morceau que je vous envoie. Il est détaché d'un Ouvrage trop imparfait pour être donné au Public, & ce morceau sur-tout a besoin de beaucoup d'indulgence. Il demanderait plus de développemens, mais ces développemens pourroient le rendre trop long pour l'objet que je me propose. S'il y a quelque chose de juste dans mes idées, il n'échappera pas à ceux qui peuvent mieux voir & mieux dire, & c'est ce que je souhaite.

J'ai l'honneur d'être, &c.

« L'auguste Démocratie s'élève de ses ruines antiques, la voilà qui renaît & qui fleurit dans un Continent nouveau! Sa renaissance même est marquée d'une gloire particulière; jamais la Liberté ne régna sur un aussi vaste Empire, jamais elle ne fut fondée sur d'aussi bons principes, jamais elle ne promit de meilleurs fruits au genre humain. Grâces soient rendues de ce grand événement à ce Gouvernement célèbre de l'An-

D iij

glettre.
qui a répandu dans l'Amérique ces sentimens & ces maximes de liberté, dont ses propres sujets se sont enfin armés contre la tyrannie. O révolutions des temps ! O règles inconnues des événemens ! Ce Monde, que notre imagination même ne chetchoit pas encore il y a trois siècles, qui est tombé entre nos mains avec tous les signes d'une organisation récente & dans l'enfance de l'espèce humaine ; c'est cette terre nouvelle qui s'enrichit tout-à-coup de cette longue expérience d'un autre Monde vieilli dans toutes les révolutions de la barbarie & de la civilisation, & qui va nous offrir le beau contraste de la Société perfectionnée sur un sol encore brût & sauvage ! Républiques naissantes de l'Amérique, je vous salue comme l'espérance du genre humain, à qui vous ouvrez un asyle, à qui vous promettez de grands & heureux exemples : croissez, affermissez-vous au milieu de ses bénédictions ! Vous avez conquis votre liberté par un courage sage & patient, par des victoires pleines d'humanité. Au sein même des invasions de la tyrannie & des horreurs de la guerre, vous avez choisi les Constitutions sous lesquelles vous voulez vivre. Achevez maintenant pour les siècles ce que vous avez commencé dans ces sinistres circonstances. Peuples heureux, la guerre d'où vous sortez vous affranchit doublement. Ces anciens abus, ces anciens préjugés qui font le malheur de toutes les vieilles Nations, n'avoient pû encore jeter parmi vous de profondes racines ; ils doivent finir avec le Gouvernement qui les avoit fait naître. Vous entrez dans un ordre de choses où tout peut vous obéir. Le passé ne vous enchaîne pas, l'avenir est en votre disposition. Tracez le plan de vos destinées, comme le Sage dirige sa conduite, sans aucune

» servitude pour les opinions & les usages qu'il voit
 » régner autour de lui. Ce n'est pas trop de toute
 » la liberté de l'esprit humain réunie à sa plus
 » grande sagesse pour vous donner les loix que le
 » siècle présent exige. Vous avez à résoudre les plus
 » grands problèmes de la législation. En adoptant
 » la Démocratie, vous vous engagez à des mœurs
 » fortes & pures, & cependant vous ne vous sé-
 » parez pas du reste de l'Univers où triomphent
 » l'esclavage politique & la corruption morale.
 » Appelés à toutes les richesses d'une vaste culture
 » & d'un commerce qui embrassera les deux
 » Mondes, vous n'y renoncez pas; vous ne renon-
 » cez pas à toutes ces commodités de la vie, à cette
 » splendeur de la Société qu'amènent les richesses,
 » les Sciences & les Arts. Vous ne vous refusez pas
 » à tous ces dangereux avantages, & vous le vou-
 » driez en vain; le temps n'est plus où l'on pou-
 » voit les écarter de la formation des Empires; il
 » faut aujourd'hui les y admettre & les vaincre.
 » Ainsi vous entreprenez de réunir ce que les plus
 » grands Législateurs ont toujours cru inconcilia-
 » ble! Dans un si hardi dessein, rassemblez donc
 » toutes les forces de la législation. Eh! qui osera
 » jamais borner sa puissance? L'homme lui appar-
 » tient; elle le forme & le déforme à son gré; elle
 » fait également exalter ses passions ou les enchaî-
 » ner, le retirer de la civilisation par des mœurs
 » farouches, ou l'orner de tous les dons de la so-
 » ciabilité. Elle peut le perfectionner par les mê-
 » mes moyens qui l'avoient autrefois dégradé &
 » corrompu. Qu'elle se saisisse de vous par toutes
 » les parties de l'état social; qu'elle joigne à la
 » sagacité des vûes modernes l'efficacité des insti-
 » tutions antiques, sur-tout qu'elle employe habi-
 » lement cet énergique amour du bien, & cette
 » vive attente d'un heureux avenir qui caractéri-

sent l'époque où vous êtes. Tirez vos mœurs
des meilleurs penchans de la Nature & des
goûts les plus saints de la Société, & elles
s'affermiront par le simple & vrai bonheur qui
en résultera; réunissez à l'austère simplicité des
Peuples nouveaux ce qu'elle peut admettre de
la douceur des siècles polis, & vos mœurs
pourront s'approcher de celles de la corruption
sans lutter contre elles; elles pourront s'y prêter
& s'en défendre. En laissant aux richesses leur
cours ordinaire, pourvoyez à la dispersion des
fortunes excessives; corrigez la grande inégalité
des jouissances par la plus sévère égalité des
droits, & ne laissez pas s'engendrer dans vos
États la classe des misérables, qui fut toujours le
crime & la ruine d'une Société. Ce n'est point
par les vrais plaisirs, c'est par les fux que l'homme
se déprave. Retranchez peu aux desirs de la
Nature, réprimez tous les besoins de la mol-
lesse, toutes les fantaisies de la vanité. Tournez
l'emploi des richesses vers le bonheur individuel
& vers la gloire nationale, & elles féconderont
les vertus, sans nourrir les vices. Appelez les
Sciences & les Arts vers de grands objets par d'au-
gustes récompenses, & leur gloire épurera vos So-
ciétés, en les décorant. S'il est si difficile aujour-
d'hui de maintenir une Constitution libre, jamais
on n'eut plus de secours pour la bien préparer. Les
bonnes loix & les bonnes mœurs ont disparu,
mais les Sages en ont toujours fait l'objet de leurs
études, & nous pouvons au moins à cet égard
nous glorifier de nos lumières. Toutes les Nations
de l'Europe vivent dans un commerce continuel
de leurs pensées; une heureuse découverte devient
bientôt un héritage commun. Mettez à profit
cette fraternité que les Sciences ont établie entre
tous les Peuples. Accordez-leur à tous la gloire de

DE FRANCE. 81

» concourir à vos loix. Qu'il seroit beau de voir le
» plan de vos législations médité pendant dix ans
» entre tous les Sages de l'Europe , comme le plus
» grand intérêt du genre humain ! Peuples-Législa-
» teurs, sentez bien toute la majesté de la fonction
» que vous allez remplir , toute l'importance de
» l'ouvrage que vous allez faire ! Puisez un noble
» orgueil , un saint enthousiasme dans la vaste in-
» fluence de vos destinées. Vous tenez l'Univers
» dans une grande attente ; dans cinquante ans , il
» saura , par vous , si les Peuples modernes peuvent
» encore conserver des Constitutions républicaines ,
» s'il est de bonnes mœurs compatibles avec les
» grands progrès de la civilisation , si l'Amérique
» doit rendre meilleur ou pire le sort de l'uma-
» nité ! »

SPECTACLES.

CONCERT SPIRITUEL

LA symphonie de M. Vogel , par laquelle
a commencé le Concert du 2 de ce mois ,
a paru fort agréable , & les solos de cor qui
se trouvent dans le second morceau ont été
parfaitement bien exécutés par M. Lebrun.
Nous voudrions avoir le même éloge à faire
de M. Othon Vandembrock , qui a joué un
concerto sur ce même instrument. Peut être
s'est-il trop hâté de se faire entendre au Pu-
blic. Plus un instrument est ingrat , plus il
exige pour faire une exécution parfaite. Le

Dv.

choix de sa musique n'a pas paru non plus assez avantageux. Le même défaut a nui au succès de Mme Guédon sur le forte-piano. Un concerto trop long, & dépourvu de chant, ne pouvoit guère suppléer au peu d'effet que produit le forte-piano dans une grande salle. L'*O Salutaris*, motet sans accompagnement de M. Gossec, exécuté avec une perfection toujours égale, par MM. Laïs, Chéron & Rousseau, a bienôt ranimé le Public. Il a été redemandé. On a aussi fort applaudi une symphonie de harpe de M. Krumpholtz. On connoît les charmantes compositions de cet Artiste habile, auxquelles la brillante exécution de son épouse donne encore un nouveau mérite. Le motet de M. Sacchini a déjà été entendu plusieurs fois à ce Concert. On voit, à la négligence de quelques morceaux, que cet Ouvrage a été fait autrefois sans aucune prétention; mais dans les jeux mêmes on retrouve toujours le grand Homme. On a exécuté aussi une symphonie nouvelle de M. Davau. Cet Amateur estimable, connu par plusieurs morceaux charmans de musique instrumentale, dans lesquels on admire un chant toujours facile & gracieux, a cette fois prétendu davantage à l'effet, & son goût toujours sûr lui a fait remplir sa prétention. Une mélodie plus recherchée sans cesser d'être aimable, & une harmonie plus savante, donnent plus de perfection à sa manière, & lui acquièrent un nouveau degré d'estime. Mme

Saint-Huberty & M. Guérillot ont eu le succès auquel ils sont accoutumés.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

ON a donné Lundi, 9 de ce mois, la première représentation de *Chimène*, Tragédie-Opéra en trois Actes, paroles de M. Guillard, musique de M. Sacchini.

Comme le sujet de ce Poëme est connu de tout le monde, nous nous contenterons d'indiquer ici la manière dont l'Auteur l'a conçu, & la marche dramatique qu'il a suivie. Obligé d'envoyer à l'impression ce premier Extrait avant la représentation de l'Opéra, nous ne nous permettrons, suivant notre usage, ni éloges ni critiques.

Le Théâtre représente au premier Acte une galerie du Palais des Rois de Castille, contiguë à l'appartement du Roi & à celui de Chimène.

Il y a déjà quelque temps que le Comte de Gormas a été tué; Rodrigue a disparu; Chimène n'a cessé de demander vengeance de la mort de son père; le Roi, touché de sa douleur & de sa vertu, l'a reçue dans son Palais, lui tient lieu de père, & cherche à la consoler par ses bienfaits. Chimène ouvre la Scène par un monologue où elle déplore le malheur de sa situation qui la force à venger la mort d'un père contre un Héros qu'elle adore. Le Roi qui survient cherche à calmer

D vj

sa peine en lui promettant justice; mais *Rodrigue* est absent, & l'on ignore le lieu de sa retraite. Le Roi s'éloigne, & la laisse au milieu de ses femmes; elles lui parlent en vain des bontés consolantes du Roi & de la vengeance qu'il a promise. *Ah ! je l'ai demandée*, dit-elle; *& crains de l'obtenir*. Elle avoue alors un amour que l'honneur & le devoir n'ont pu éteindre.

Mais, malgré mon amour, je servirai ma gloire.
Plus *Rodrigue* m'est cher, plus je le poursuivrai.
En demandant sa mort, je demande la mienne;
N'importe, l'honneur parle, & j'y satisferai.

Rodrigue en ce moment entre & se jette à ses pieds en lui disant : *Ne cherche pas plus loin cet objet de ta haine*. *Chimène*, étonnée & éperdue, n'éprouve d'abord que le sentiment du danger auquel s'expose son amant; elle l'engage à s'éloigner; mais il ne peut vivre loin d'elle, ni supporter sa haine; il ne demande qu'à mourir, & vient lui offrir sa tête. *Chimène*, fidelle à son devoir, ne peut s'empêcher en même-temps de montrer à *Rodrigue* toute sa tendresse & la crainte d'obtenir la justice qu'elle sollicite, elle le quitte. Tandis que *Rodrigue* gémit sur son sort, il voit entrer *Don Diègue*, son père, suivi de quelques amis, dont il n'est pas d'abord apperçu. *Don Diègue* a appris que les Mores doivent surprendre Seville pendant la nuit; & tandis que la

Cour ignore encore ce danger, il engage ses compagnons à s'armer pour repousser l'ennemi, & il ajoute :

Nous parlerons alors en faveur de mon fils....

Je ne veux point de grâce, elle seroit affreuse,

s'écrie alors *Rodrigue* en venant se jeter dans les bras de son père, qui n'a pas de peine à le déterminer à se mettre à la tête de ses braves amis pour sauver l'État & son Roi.

Au second Acte, le Théâtre représente un péristyle du Palais du Roi, dans lequel se réfugie une foule de Peuple, qui annonce avec effroi que les Mores sont entrés dans le port. Le Roi accourt à leurs cris, leur offre son palais pour asyle, tandis qu'il ira les défendre. Il y court, quand des cris de victoire annoncent que les ennemis ont été repoussés. On ignore le nom du Vainqueur; mais il arrive avec deux Rois Mores, & les autres Prisonniers qu'il a faits. *Rodrigue* veut se jeter aux pieds du Roi, qui le reçoit dans ses bras, & lui dit qu'il n'a pas assez de puissance pour récompenser ses services & ses exploits. Le Peuple célèbre son triomphe par des chants & des danses. *Chimène* vient partager l'alegresse publique; sa surprise est extrême en voyant dans *Rodrigue* le sauveur de l'État. *Chimène* semble craindre alors qu'on n'ait plus d'égard à sa plainte :

Ses superbes exploits font oublier mon père.

J'ai promis de te satisfaire ;
 Mais Rodrigue vainqueur est au-dessus des loix.

L E S C H E V A L I E R S.

Oui, Seigneur, à Rodrigue on doit cette justice ;
 Mais qu'il cède aux loix de l'honneur ;
 A Chimène il faut un vengeur ;
 Nous nous présentons tous, qu'elle même choisisse.

Le Peuple demande qu'on n'expose pas
 son défenseur à un nouveau danger ; mais
Don Diègue, regardant une pareille grâce
 comme une infamie, demande que son fils
 combatte encore :

Son bras qui vainquit le More,
 N'a pas à vaincre un Vainqueur.

Le Roi y consent avec peine ; *Don San-
 che* ; amoureux dès long-temps de *Chimène*,
 s'offre à combattre pour elle ; *Chimène* est
 forcée d'accepter son secours ; tout va se dis-
 poser pour le combat ; & *Rodrigue* sort au
 milieu des acclamations du Peuple, qui fait
 des vœux pour son succès.

Au troisième Acte, le Théâtre représente
 l'appartement de *Chimène*. Elle y entre en
 désordre, suivie de ses Femmes, dont elle
 repousse les consolations, toute entière au
 sentiment de trouble & de crainte qu'excite
 en elle le nouveau danger où *Rodrigue* est
 exposé. Il vient lui-même, lui fait ses der-

niers adieux, & lui annonce qu'il va mourir. A ce mot, *Chimène* se trouble davantage, s'attendrit, veut exciter son courage par l'intérêt de sa gloire. Ce motif touche peu *Rodrigue*, sa gloire est assurée, & l'on connoitra le motif de sa mort.

On dira qu'épris de *Chimène*,
Mais sans espoir de la fléchir,
Rodrigue a mieux aimé mourir
Que vivre chargé de sa haine.

Chimène, vaincu par tant d'amour, ne peut plus retenir la violence du sien, & laisse échapper ces paroles :

Si ton propre intérêt, si celui de ta gloire
Ne peuvent te sauver du trépas où tu cours,
Ingrat, du moins ne perds pas la mémoire
Qu'ainsi que de ta vie il y va de mes jours.

Enfin, dans ce combat où mon devoir m'entraîne,
Souviens-toi que *Chimène* est le prix du vainqueur.

Rodrigue, transporté de cet aveu, sort après avoir dit :

Ah! ce mot doit me suffire.

Ennemis & rivaux, paroissez, armez-vous :
Avec un tel espoir je puis vous braver tous.

Chimène reste seule, livrée à toutes les tortures sur l'issue du combat. Elle entend le signal de la trompette ; ses alarmes redou-

blent; elle porte ses regards vers le lieu où se passe le combat, & qui est même très voisin de la Scène. Elle croit voir *Rodrigue* désarmé & frappé par Don Sanche; elle tombe dans les bras de ses femmes. En ce moment il s'élève derrière le Théâtre des cris de victoire. Don Sanche se présente aux yeux de Chimène; elle ne doute plus de son malheur. *Il est mort*, s'écrie-t-elle douloureusement. Don Sanche veut lui parler; mais elle ne veut rien entendre; elle l'accable d'injures, & lui ordonne de s'éloigner:

Laisse-moi, fuis, ou j'expire à ta vue.

Elle se jette aux pieds du Roi qui entre dans le même temps; elle lui avoue tout l'amour qu'elle avoit conservé pour *Rodrigue* qu'elle croit mort, & le conjure de ne pas la condamner à l'horreur d'être au meurtrier de son amant. *Chimène*, lui répond le Roi, j'ai promis ta main au vainqueur;

La résistance seroit vaine;

Reçois donc cet époux de la main de ton Roi.

C'est *Rodrigue* qui entre & qu'il présente à *Chimène*. La joie de *Chimène* est égale à son étonnement. On lui apprend alors que Don Sanche, vaincu & désarmé, étoit venu lui apporter son épée de la part de *Rodrigue* vainqueur;

Chimène, forcée à se rendre,

Ne doit plus qu'obéir aux ordres de son Roi.

La Pièce finit par un Divertissement & un chœur général, où l'on célèbre le courage & la victoire de *Rodrigue*, & le bonheur des deux amans.

ANNONCES ET NOTICES.

LA Septième Livraison de l'Encyclopédie, composée de deux Volumes de Discours, sera en vente Lundi prochain, 16 du présent mois.

Le prix est de 22 liv. en feuilles, & 24 liv. brochés.

SURTE de l'Aventurier François, ou Mémoires de Grégoire Merveil, Marquis d'Erbeuil. 2 vol. in-12. A Londres, & se trouve à Paris, chez Quillau l'aîné, rue Christine, & la Veuve Duchesne, rue S. Jacques.

Ce Roman est la suite d'un autre dont nous avons rendu compte ; il appartient au même Auteur, a le même caractère de singularité, & est conçu avec autant d'imagination.

Essai sur l'Apocalypse, ou Explication Littérale & Historique de la Révélation de l'Apôtre S. Jean, avec des Remarques sur le Système de M. Passorini. Seconde Edition. 2 vol. in-12. Prix, 4 liv. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins, hôtel de Cluni.

Cet Ouvrage répand de la clarté sur un Écrit qui en a toujours eu grand besoin ; & il méritoit d'être réimprimé.

Le Dieu Mars désarmé, Allégorie, en un Acte, en vers libres, mêlée de Chants & de Danses à l'occasion de la Paix de 1783, par M. B.... A Paris,

chez Desnos, Libraire du Roi de Danemarck, rue S. Jacques; Belin, Libraire, rue S. Jacques, près S. Yves; Brunet, Libraire, rue de Marivaux, Place du Théâtre Italien, & chez les Marchands de Nouveautés.

Par ordre de Jupiter, Mercure vient régner sur la terre à la place de Mars. Les Dieux, qui sont les personnages allégoriques de cette Pièce, n'ont qu'un sentiment, qu'un projet, celui de rendre le Monde heureux. Tous, jusqu'à Mars, parlent humanité; cela doit porter bonheur; aussi nous promet-on les plus heureux fruits d'une Paix universelle. Tel est l'esprit & le cadre de cette petite Pièce, qui est écrite facilement, mais qui a été faite avec trop de rapidité comme tous les Ouvrages du moment, qui par-là ont droit à l'indulgence du Lecteur.

La troisième Suite d'Estampes, représentant nos Modes, paroît depuis quelque temps; elle est accompagnée de Discours explicatifs. Le succès des premières livraisons a engagé à continuer une Entreprise qui peut servir à l'histoire des mœurs en représentant avec vérité les différens costumes & la diversité des habillemens de notre siècle. M. Moreau le jeune, Dessinateur du Cabinet du Roi, a rendu avec l'intelligence & la délicatesse qu'il répand sur toutes ses productions, les variétés de nos goûts & de nos fantaisies. Les trois Livraisons forment un Volume *in folio*; mais chaque Estampe peut être détachée, & servir à la décoration d'un cabinet, d'une maison de campagne, &c. On le trouve chez Guttenberg l'aîné, Graveur, rue Saint-Hyacinthe, Place Saint Michel. Le même vend aussi les Cahiers de la première & seconde Suite réduits en petit format, & il publiera bientôt la troisième Suite également réduite.

FRÉD.-GUIL. BOERS, Directeur de l'Académie des Sciences de Haerlem, premier Avocat de la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales, & son Député à la Cour de France, dessiné par C. N. Cochin ; gravé par L. J. Cathelin.

Après avoir nommé M. Cochin, nous pouvons nous dispenser de dire que ce Portrait est bien dessiné. La Gravure mérite aussi des éloges. On lit au bas ces vers faits par M. Imbert :

Les Muses ont daigné l'instruire,
Et la vertu prit soin de le former ;
Qui l'écoute, bientôt l'admire ;
Qui le connoît, doit l'estimer.
Il prête à son pays ses soins ; son éloquence ;
Il est sensible, affectueux ;
Le bien de sa Patrie est l'objet de ses vœux,
Et l'amitié, sa récompense.

Ceux qui ont connu M. Boers, savent qu'il n'y a pas un seul mot à effacer à l'éloge que renferment ces vers.

L'HEUREUSE ERREUR, Comédie en un Acte & en prose, par J. Patrat, représentée pour la première fois par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, le 22 Juillet 1783. A Amsterdam ; & se trouve à Paris, chez Brunet, Libraire, rue de Marivaux, à côté de la Comédie Italienne.

La Comtesse *Delfort*, riche veuve de dix-huit ans, dégoûtée du mariage par le mari qu'on lui avoit donné, a pris de l'aversion pour tous les hommes, & n'en reçoit aucun dans le Château où elle s'est retirée. Sophie, qui demeure dans le voisinage, a résolu de lui faire pièce, & de rendre service en même-temps à son propre frère en la lui faisant épouser. Elle fait entrer pour cela une Soubrette

rusée dans la maison de la Comtesse, à qui l'on persuade que sa voisine Sophie, qu'elle ne connoît pas encore, a résolu secrètement de la faire revenir de son aversion pour les hommes, & que pour y réussir elle doit se faire présenter chez elle en habit cavalier. La Comtesse, prévenue du prétendu tour qu'on doit lui jouer, se promet bien de s'en amuser quelque temps, de faire semblant de donner dans le panneau, & de déclarer enfin à Sophie qu'elle n'a pas été la dupe ; mais Sophie, cette idée une fois entrée dans la tête de la Comtesse, au lieu d'y aller elle-même, y envoie son frère Delval, qu'elle a grand soin de ne pas mettre dans sa confidence.

Tel est le fonds de cette Comédie, qui a joui d'un succès mérité. On sent que Delval, reçu par une femme comme une femme, & sans le savoir, se trouve dans une situation vraiment comique, & doit produire des effets ; l'action pourroit être ou plus resserrée ou plus nourrie ; mais il y a des Scènes très-plaisantes, & la Pièce prouve un véritable talent pour la Comédie.

Pouf en Cheveux. Mêler à des Découvertes sérieuses l'annonce d'une Découverte se pur agément, c'est servir le goût d'une Nation qui semble s'occuper à la fois de Sciences & de plaisirs. Depuis long-temps les Ballons font l'entretien de toute la France. Cet objet, digne de l'attention des Physiciens, a des prôneurs & des contradicteurs ; les femmes même ne craignent pas d'entrer en lice pour soutenir ou pour combattre nos Voyageurs aériens ; mais voici une Invention qui, peut être ne mérite pas moins d'attirer leurs regards. Il s'agit d'une nouvelle *Coëffure en Cheveux* ; l'idée en est très-ingénieuse ; les détails en sont légers, & l'ensemble forme un coup-d'œil tout-à-fait agréable. La Coëffure entière n'est autre chose qu'un Pouf en cheveux, auquel on a

Joint un nœud orné de deux glands aussi en cheveux. Il faut voir le modèle pour être convaincu combien il en résulte un effet pittoresque. Cette Coëffure a d'ailleurs l'avantage de convenir aux Personnes qui n'ont guères de cheveux ; elle demande peu d'apprêt & peu de temps pour être posée sur la tête ; sa construction est si solide qu'on ne risque rien de la transporter à la campagne, & que dans un instant la main la moins habile pourra rendre aux boucles toute la grâce de leurs formes. Le prix est de 36 livres. Les Personnes qui voudront s'en procurer peuvent s'adresser à l'Auteur le sieur Tournier, rue Saint-André des-Arcs, vis-à-vis le Magasin de M. Maille, Vinaigrier - Distillateur du Roi & de Leurs Majestés Impériales.

JURISPRUDENCE des Rentes, ou Code des Rentiers, par ordre alphabétique, par M. de Beaumont, Pensionnaire du Roi. Nouvelle Edition, revue, corrigée & considérablement augmentée par l'Auteur. Prix, 3 liv. broché. A Paris, chez Méquignon, Libraire, au Palais, N°. 5 Nyon, rue Mignon, & Prault, Libraire, Quai de Gèvres.

Ce Livre est assez connu. C'est un Traité sur la manière d'acquiescer les Rentes, d'en percevoir les arrérages & d'en établir la propriété dans les mutations ; on y a joint les décisions des Juges dans différentes Causes plaidées aux Tribunaux sur les rentes & sur les matières qui y ont rapport. Ce Livre sera donc utile aux Jurisconsultes & autres qui fréquentent le Palais, & à tous ceux qui se mêlent du payement & de la recette des Rentes. Les Notaires des Provinces y trouveront des modèles d'actes. L'Auteur a fait dans cette Edition nouvelle beaucoup de changemens & d'additions ; entre autres l'article des Pensions & celui du Trésor-Royal sont absolument neufs. A l'article *Lettres de Naturalité*,

est un tableau intéressant de tous les Réglemens portant abolition du Droit d'Aubaine entre les Sujets de S. M. & différens États des Puissances étrangères.

DISSERTATION Théologique sur les intérêts de l'Argent placé à jour, chez les Négocians & autres personnes qui le font valoir. Brochure in-12. Prix, 1 liv. 4 sols. A Paris, rue & Hôtel Serpente.

L'Auteur de cette Brochure a envisagé sous une nouvelle face, cette question si souvent traitée. Sans prononcer sur la manière dont il la décide, nous croyons devoir dire qu'il discute avec sagesse, quoiqu'il ait des assertions nouvelles, & que son Ouvrage mérite d'être lu par ceux que cette question peut intéresser.

PRÉCIS des Essais d'Expérience présenté au Gouvernement & à l'Académie des Sciences, sur la démonstration du Cordage, de la Filature, la Fabrique, la construction des machines nécessaires pour chaque Art, mathématiquement faite, &c. par M. Fournier Desgranges. A Paris, au dépôt de l'Auteur, rue de la Mortellerie, hôtel du Barillet d'or, & chez l'Esclapart, Libraire, Pont Notre-Dame.

MÉTÉOROLOGIE appliquée à la Médecine & à l'Agriculture, Ouvrage qui a remporté le Prix au jugement de l'Académie Impériale & Royale des Sciences & Belles-Lettres de Bruxelles, le 12 Octob. 1778, par M. Retz, Docteur en Médecine à Arras. in-8°. Prix, 3 liv. 12 s. A Paris, chez Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers.

A cet Ouvrage utile & important, on a joint le *Traité du Nouvel Hygromètre comparable*, du même Auteur, qui n'avoit pas encore été publié, avec figures.

Les Variétés à la mode, cinquième suite d'Airs d'Opéras sérieux ou comiques, Ariettes Italiennes, Romances, Vaudevilles & Duos arrangés pour le Forte-Piano, par M. César. Prix, 3 livres 12 sols. A Paris, chez M. Boyer, au Magasin de Musique, rue Neuve des Petits-Champs, près celle Saint Roch, n°. 83.

CINQUIÈME Suite de Pièces d'Harmonie, contenant des Ouvertures & des Airs d'Opéras sérieux & comiques arrangés pour deux Clarinettes, deux Cors & deux Bassons, par M. Ozis, Musicien de S. A. m^{gr}. le Duc d'Orléans. Prix, 6 livres. A Paris, chez M. Boyer, au Magasin de Musique, rue Neuve des Petits-Champs, près celle Saint Roch, n°. 83, & chez Mme Lemenu, rue du Roule, à la Clef d'or.

Ces Suites d'Harmonies nous paroissent toujours composées avec beaucoup de goût.

Trois Sonates pour le Forte-Piano, avec un Accompagnement de Violon pour la seconde & la troisième, par M. Martin de Sainte-Colombe. Prix, 4 livres 16 sols. A Paris, chez Baillon, Marchand de Musique, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu.

NUMÉROS 119 & 120 du Journal d'Ariettes Italiennes dédié à la Reine. Prix, 3 livres 12 sols l'une; & 2 livres 8 sols l'autre séparément. L'abonnement pour l'année est de 36 livres pour Paris, & 42 liv. en Province pour vingt-quatre Numéros. A Paris, chez M. Bailleux, Éditeur, Marchand de Musique ordinaire du Roi & de la Famille Royale, rue Saint Honoré, à la Règle d'or.

Le Numéro 119 contient une fort belle scène d'expression de M. Piccini, & le Numéro 120 un

très-joli Rondeau de M. Anfossi. Ce Journal, le premier de ce genre, se soutient toujours avec le même succès, & conserve la supériorité par les soins que prend l'Éditeur de bien varier ses morceaux, & de faire paroître chaque Numéro avec une exactitude scrupuleuse.

Six duetti di Camera, six Duos de chambre à égales & différentes voix, trois sur paroles Italiennes & trois sur paroles Françaises, composés par M. Beauvalet. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue de Grammont, n°. 17, & chez M. Bailleux, Marchand de Musique ordinaire du Roi, rue Saint Honoré, près celle de la Lingerie, à la Règle d'or.

On trouve dans ces Duos le fruit des études que l'Auteur a faites en Italie sous de bons Maîtres.

Voyez, pour les Annonces des Livres, de la Musique & des Estampes, le Journal de la Librairie sur la Couverture.

T A B L E.

<i>A M. de la Harpe,</i>	49	<i>Charade, Enigme & Logo-</i>	
<i>Réponse aux Vers de M. de</i>		<i>gypte,</i>	45
<i>Saint Ange,</i>	51	<i>Elégies de Tibulle,</i>	56
<i>Les Auribus de l'Amour, L'Apothéose moderne, Conse,</i>			
<i>quences,</i>	52	<i>Variétés,</i>	76
<i>Vers aux Dames reçues Aso-</i>		<i>Concert Spirituel,</i>	81
<i>ciées Honoraires du Musée Aca-</i>		<i>démie Roy. de Musiq.</i>	83
<i>de Paris,</i>	53	<i>Annonces & Notices,</i>	89

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 14 Février. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en entrêcher l'impression. A Paris, le 13 Février 1784. GUIDI.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 21 FÉVRIER 1784.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

O D E contre le Jeu. *

QUEL est donc ce monstre perfide ,
Qui , sous un appât séducteur ,
Promet de l'or à l'homme avide ,
Et ne lui vend que le malheur ?

* *Note du Rédacteur.* Le Livre intitulé *De la Passion du Jeu*, par M. Desaulx, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, a été l'occasion de cette Ode. Le Poète, dans les dernières Stances, rend au Moraliste un hommage d'autant plus flatteur, qu'il est plus mérité. Son Ouvrage, approuvé de tous les gens de bien dès sa naissance, a été traduit chez l'Étranger. On fait quelle en a été l'influence dans nos Tribunaux, & quelle sensation il a faite dans les Familles. Quoique j'aie moins le droit, que personne, dit M. Morvan dans un *Post scriptum*, d'assigner les rangs dans l'empire de la Philosophie & des Lettres, j'ose croire qu'on ne pourra faire l'Histoire Lite-

N°. 8, 21 Février 1784

E

Autour du fantôme sinistre ,
L'Avarice , assidu ministre ,
Veille à la lueur des flambeaux.
Sur ses pas , la morne indigence
Dévorant ses maux en silence ,
Traîne au sein de l'horreur ses funèbres lambeaux !

C'EST le Jeu ! c'est ce Dieu barbare
A qui les aveugles mortels ,
Dévorés d'une soif avare ,
En tous lieux dressent des autels !
Jeu cruel , quelle est ta puissance !
L'âge , le sexe , la naissance ,
Tout est en proie à tes fureurs !
Chaque jour étend ton empire ;
Un monde au comble du délire
Poursuit, l'or à la main , tes coupables faveurs !

BRISEZ , brisez , ô vils esclaves
De l'ardente cupidité ,
Brisez vos infâmes entraves
A la voix de l'humanité.
Au sein glacé de la misère ,
Épanchez cet or salulaire

téraire de notre siècle , sans donner une place honorable
parmi les Moralistes , à l'Auteur d'un Livre où la passion
du jeu est combattue avec un courage sans exemple , où
elle est peinte avec l'éloquence la plus vive , & envisagée
sous les rapports les plus étendus.

Que dévore un jeu destructeur.
 Ah ! celui dont la bienfaisance
 Sèche les pleurs de l'indigence,
 Est parmi les humains un Dieu consolateur !

BARBARES ! votre âme farouche
 Est de glace aux cris du malheur !
 Contre lui toujours votre bouche
 S'arme d'une injuste rigueur !
 Tremblez , cruels !..... Sur votre tête.
 Le ciel fait gronder la tempête ,
 Vous touchez au fatal écueil :
 Du sort la marche est inconstante ,
 Sa faveur la plus éclatante
 N'est qu'un pâle flambeau précurseur du cercueil.

QUE de fortunes immolées
 Aux caprices d'un sort trompeur !
 Que de familles désolées
 Dont il renversa la grandeur !
 Sous les lambris de l'opulence ,
 La bienfaisante Providence
 Prit soin de placer leur berceau ;
 Mais bientôt à leur race illustre
 Le Jeu ravissant tout son lustre ,
 De ces astres brillans éteignit le flambeau.

Sous la loi d'un hymen tranquille
 Bénissant la fécondité ,
 Tu vis régner dans ton asyle

La douce médiocrité !....
Maudis l'instant où tu fus mère ;
Enfans , maudissez votre père ,
Vous allez languir sans secours :
Dépouillé par un sort perfide ,
Hélas ! votre père homicide
En un deuil éternel a changé vos beaux jours !

PEUX-TU parmi tant de victimes ,
De ton cœur étouffer les cris ,
Toi , par des gains illégitimes
Élevé sur mille débris ?
Non. Dans les bras de la fortune ,
Sans cesse une voix importune
Remplit ton âme de terreur :
Le remords vengeur te consume ;
Le ciel , t'abreuvant d'amertume ,
Loin de toi pour jamais écarte le bonheur.

MAIS , quel zèle aveugle m'inspire ?
Eh ! que pourroit ma foible voix ?
Le Jeu voit fleurir son empire
Malgré l'anathème des loix.
Sénats de la France éplorée ,
Quand votre justice éclairée
Le frappe avec de nouveaux traits ,
Le monstre craignant la vengeance ,
Pour tromper votre vigilance ,
Dans les réduits obscurs va cacher ses forfaits.

L'ŒIL égaré, le front livide,
Et l'avarice dans le cœur,
C'est-là que le Joueur avide
Signale toute sa fureur.
L'or a brillé! le Jeu s'anime,
Chacun dépouille sa victime,
Les tigres sont moins furieux:
Le hasard est le Dieu suprême,
Sans cesse l'aveugle blasphème
De sa voix sacrilège épouvante les cieux.

LA, règne l'affreuse insomnie,
Tandis qu'un paisible sommeil,
A la Nature rajeunie,
Prépare le plus doux réveil.
Souvent l'astre de la lumière
Trois fois a fourni sa carrière,
Trois fois l'ombre a couvert les cieux;
Depuis que la main forcenée
D'une multitude effrénée
Tourmente sans relâche un sort capricieux.

QUELS cris! la discorde écumante
Rugit dans ce séjour d'horreur!
La main de sang toute fumante,
Le meurtre frémit de fureur!....
O toi, Philosophe sublime,
Toi qui, jeune encor, fus victime
D'un fléau terrible aux humains!

E iij

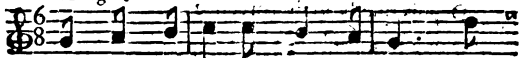
Pour peindre ses effets tragiques ,
 Il faut ces crayons énergiques
 Que la Patrie en pleurs a remis dans tes mains !

Nous voyons les Livres futiles
 Tomber dans un oubli honteux ;
 Mais tes Écrits , toujours utiles ,
 Instruiront nos derniers neveux.
 Celui dont l'austère éloquence
 Des mœurs attaque la licence ,
 Est l'ami de l'humanité ;
 Le temps respecte sa mémoire ,
 Son nom , sur l'aile de la gloire ,
 Volera triomphant à l'immortalité.

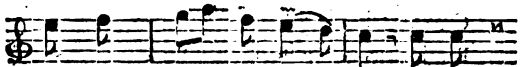
(Par M. Morvan , Avocat à Quimper.)

CH AN S O N du Droit du Seigneur.

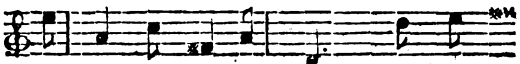
Allegro.



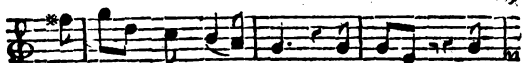
Vous en- flammez , & pour longtems , Tous



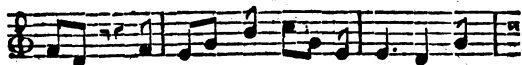
les cœurs du vil- la - ge ; Mais à



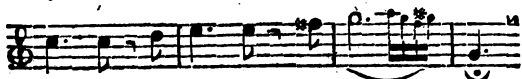
la Cour , ain - si qu'aux champs , On vous



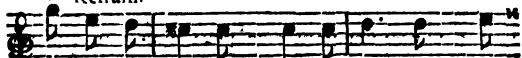
ren- droit homma - ge : Vos traits , vos



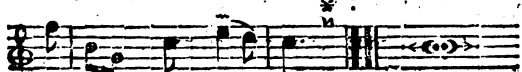
yeux fa- vent tout en- ga - ger, Mam'-



(el- le, Mam'el - le, Mam'el - - le, .
Refrain.



On plaît au Roi comme au Berger , Quand on



est jeu- ne & bel - le.

VOTRE douceur est un trésor

Dont le sexe est avare ,

Votre innocence vaut de l'or ,

Tant l'innocence est rare.

Vos traits, &c.

APRÈS de vous toutes nos fleurs

Sont des fleurs en peinture ;

Mais on devroit avoir deux cœurs

Lorsqu'on a vot' figure.

Vos traits, &c.

(Parol. de M. Desfontaines, Musiq. de M. Martini.)

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Choufleur*; celui de l'Énigme est *Lune*; celui du Logogryphe est *Ami*, où l'on trouve *a*, *mi*, *Mai*.

CHARADE à Mademoiselle L. D...

MON premier vaut bien peu; mais plus que tel
Écrit.

Mon second, Amélie, embellit votre mine;

Et mon tout, quoique bien petit,

Est, vous le savez bien, la bête à ma voisine.

(*Par Madame Basset.*)

É N I G M E.

JE nais, je brille & meurs avec tous les grands
Hommes;

Aujourd'hui l'on m'honore au nom de Montgolfier.

Transposez mes cinq piés, mieux que les Astronomes

J'avertis les frileux de garder leurs foyers.

(*Par M. D. L. G., de Morlaix.*)



LOGOGYPHE.

AL'INSTANT où je vois le jour
Je suis en but à la critique.
A la Ville comme à la Cour
Sur moi librement on s'explique.
J'ai des essaims de favoris,
Plus j'en ai, plus il en abonde,
Dont il faut appaiser les cris;
Comment contenter tout le monde ?
Quelques instans à me gloser,
Lecteur, je veux que tu t'amuses.
Pour trouver mes pieds, songe aux Muses.
Si tu veux me décomposer,
J'offre l'abri de la tempête;
Ce que tu cherche & qui t'arrête;
Certain métal trop désiré;
Une note; un titre adoré
D'un Peuple enclin à l'inconstance,
Mais cher à Mars par sa vaillance,
Et par ses grâces à l'Amour;
Deux pronoms, dont l'un chaque jour
Sur l'autre emporte la balance.
Ote-moi trois pieds, tu verras
Ce qu'on ne fait point sans débats
Chez les gens de race Bretonne,

Que la France estime & canonne.

Si tu n'as pu me deviner ,

Ce moment, cher Lecteur, approche ;

Mon voile à l'instant va tomber :

Peut-être suis-je dans ta poche ?

(*Par une Dame de Versailles.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

DISSERTATION sur Perse , par M. Sélis ,
Professeur de Belles - Lettres au Collège
de Louis- le Grand, de l'Académie des
Sciences, Arts & Belles-Lettres d'Amiens,
Associé Étranger de celle de Berlin, Cen-
seur Royal.

Libro memoratur Persius uno.

A Paris, chez Antoine Fournier, Libraire,
rue du Hurepoix.

JE ne crains pas de le dire avec Saint-Évremond: Je n'aime pas ces doctes qui employent toutes leurs études à restituer un passage dont la restitution ne nous plaît en rien ; qui font un mystère de savoir ce qu'on pourroit très bien ignorer, & qui n'entendent pas ce qui mérite véritablement d'être entendu. Pour ne rien sentir, pour ne rien penser délicatement, -ils ne peuvent entrer

dans la délicatesse du sentiment, ni dans la finesse de la pensée. Je ne vois-là que l'abus du savoir ; il ne faut donc pas s'étonner si tant d'Érudits n'ont le plus souvent laborieusement travaillé qu'à discréditer l'érudition. Il ne faut pourtant pas non plus que le tort de certains Savans tourne absolument contre le savoir. Il est un genre de travaux Littéraires que dédaignent les esprits superficiels pour qui ils seroient les plus nécessaires, mais que savent estimer les Littérateurs vraiment instruits, pour qui ils sembleroient moins utiles. Un bon Commentateur, ou, pour mieux dire, un bon appréciateur des anciens, sera toujours un homme très-rare. Il ne peut être tel, s'il ne réunit à la fois un goût sûr, une érudition vaste, un tact délicat, une sagacité judicieuse. La dissertation qui fait le sujet de cet article, acquiert, à bien des égards, ce titre à M. Sélis. Dans ses Observations, qui ont exigé beaucoup de recherches, & qui donnent lieu à des discussions savantes, on trouve l'homme de goût instruit, & jamais l'Érudit assommant & insipide. Je passe sous silence quelques réflexions polémiques relatives à un autre Traducteur de Perse, & à celui de Juvénal, lesquelles servent, pour ainsi dire, de préliminaire à cette dissertation. L'une & l'autre Traduction peut avoir un mérite égal, quoique différent. Le style de M. l'Abbé le Monnier, sans être aussi soutenu & aussi soigné que celui de M. Sélis, est vif, souvent co-

mique, quelquefois familier; & peut-être ce défaut, si c'en est un, est-il analogue au génie de Perse. Il ne m'appartient pas de décider entre des rivaux faits pour s'estimer l'un l'autre, autant que le Public les estime tous deux.

L'Auteur analyse tour-à-tour les six Satyres de Perse. Chacune de ces analyses est un exposé précis & raisonné: il en conclut que de tous les sujets que Perse a traités, il n'y en a aucun qui ne soit utile, intéressant & bien conçu. Il examine ensuite si ses plans sont bien exécutés, & quelle est la manière d'écrire de Perse. « Casaubon, dit-il, comparant ensemble Horace, Juvénal & Perse, par rapport à la science ainsi qu'au fruit qu'on peut retirer de leurs Satyres, déclare que le dernier est plus philosophe que les deux autres. » A cela on peut répondre que Casaubon avoit pour son Auteur la prédilection d'un Commentateur, maladie commune à tous les Écrivains de ce genre, & dont M. Sélis lui-même n'a pas pu entièrement se défendre. Perse a, plus qu'Horace, l'enseignement philosophique. Sa morale respire je ne sais quelle énergie stoïque, qui fait le caractère plus que le mérite de cet Écrivain. Dans Horace, la philosophie réunit aux agrémens de la poésie, ce ton d'indulgence qui charme dans l'homme de Cour, & sur-tout dans le Moraliste. Perse en convient lui-même.

*Omne vaser vitium ridenti flaccus amico
Tangit & admissus circum praeordia ludit.*

« Horace , dans ses censures ingénieuses ,
 » effleure les vices de ses amis qu'il fait rire ;
 » il pénètre doucement , & il se joue autour
 » du cœur. » *Traduction de M. Sélis.*

Cette prédilection , dont je parlois tout-à-l'heure , a fait entreprendre à M. Sélis de justifier Perse sur l'obscurité que les plus Savans de tous les siècles lui ont reprochée. Éclaircissemens historiques , citations , raisonnemens , critiques , il met tout en usage avec beaucoup d'art & de science. Mais il n'en résulte pas moins que Despréaux a eu raison de dire :

Perse en ses vers obscurs , mais serrés & pressans ,
 Affecta d'enfermer moins de mots que de sens.

Est-ce notre faute ou la sienne , s'il nous paroît dur & inintelligible ? Je ne sais ; mais toujours est-il sûr qu'il nous paroît tel. *Il me semble* , dit Casaubon , *que je vois Cornutus * derrière Perse ; tandis que celui-ci écrit ; que je l'entends lui dire , lui répéter sans cesse : soyez obscur.* En effet , on prétend que le Poète a eu en vûe dans ses Satyres l'Empereur Néron ; c'étoit irriter un tigre. La prudence l'obligeoit d'envelopper d'un voile ses piquantes ironies. Mais , encore une fois , dire qu'il a eu des raisons politiques d'être obscur , c'est avouer qu'il est obscur. Enfin on ne peut disconvenir que son tour d'esprit

* Philosophe Stoïcien , dont Perse étoit l'élève & l'ami.

naturel se joint encore aux motifs de prudence qu'on lui suppose. M. Selis ne fait cet aveu qu'avec peine & avec beaucoup de restrictions; mais malgré toute son adresse à défendre son Auteur, il ne paroît pas avoir gagné sa cause à cet égard. Il le défend avec bien plus d'avantage, quand il en cite les meilleurs morceaux, en y joignant sa Traduction. Je choisis de préférence un morceau que le Lecteur est accoutumé d'admirer dans Despréaux, qui a su se le rendre propre. « Rien ne prouve mieux en faveur du » talent de Perse, dit M. Sélis, que l'idée » de cette prosopopée. » Voici le texte, la traduction & l'imitation.

*Manè piger stertis : surge inquit avaritia ; eia,
Surge. Negas. Instat : surge inquit. Non queo. Surge.
Et quid agam ? Rogitas ? Sarpedas advehe Ponto,
Castoreum , stuppas , ebum , thus , lubrica Coa.
Tolle recens primus piper è sùiente camelo.
Verte aliquid ; jura. Sed Jupiter audiet. Eheu !
Baro , regustatum digito terebrare salinum
Contentus perages , si vivere cum jove tendis.
Jam pueris pellem succinctus & Ænophorum aptas
Ociùs ad navem.*

« Le matin , vous dormez au sein de la » paresse. Lève-toi , dit l'avarice ; allons, » lève-toi. Vous résistez. Elle insiste : lève- » toi , dit-elle. — Je ne puis. — Lève-toi. » — Eh ! pourquoi faire ? — Tu le deman- » des ! vas , cours chercher au Royaume de

„ Pont des poissons délicats, du castoreum,
 „ du chanvre, de l'ébène, de l'encens, du
 „ vin de Cos; enlève le premier poivre
 „ qu'apportent les chameaux altérés; tra-
 „ fique enfin; &, s'il le faut, parjure-toi.
 „ — Mais Jupiter m'entendra. — Pauvre
 „ sot! si tu aspires à vivre en bonne intelli-
 „ gence avec Jupiter, résous toi donc à ra-
 „ cler ta salière avec le doigt toute ta vie,
 „ Mais déjà vous avez retroussé votre robe;
 „ vous chargez vos valets; je les vois porter
 „ en hâte au vaisseau votre bagage & vos
 „ provisions. »

Le sommeil sur ses yeux commence à s'épancher.
 Debout, dit l'Avarice, il est temps de marcher.
 Hé! laissez-moi. — Debout. — Un moment. — Tu
 répliques?

A peine le soleil fait ouvrir les boutiques.
 — N'importe; lève-toi. — Pourquoi faire, après tout?
 — Pour courir l'océan de l'un à l'autre bout,
 Chercher jusqu'au Japon la porcelaine & l'ambre,
 Rapporter de Goa le poivre & le gingembre.
 — Mais j'ai des biens en foule, & je puis m'en passer.
 — On n'en peut trop avoir; & pour en amasser,
 Il ne faut épargner ni crime, ni parjure,
 Il faut souffrir la faim & coucher sur la dure;
 Eût on plus de trésors que n'en perdit Galet,
 N'avoir en sa maison ni meuble ni valet;
 Parmi des tas de blés vivre de seigle & d'orge,
 De peur de perdre un liard souffrir qu'on vous égorge.

— Et pourquoi cette épargne, enfin ? — L'ignores-tu ?
 Afin qu'un héritier bien nourri, bien vêtu,
 Profitant d'un trésor en tes mains inutile,
 De son train quelque jour embarrasse la ville.
 Que faire ? Il faut partir. Les Matelots sont prêts.

M. Sélis, en admirant les beaux vers de Despréaux, le croit inférieur à son modèle. J'ose n'être pas de son avis. Le Latin, selon lui, a plus de vivacité, de noblesse & de poésie. Lecteurs, jugez. *Debout*, dit l'avarice, &c. me paroît aussi vif que précis. Le Traducteur de Perse, qui rend très bien son Auteur, ne me paroît pas avoir autant de vivacité. C'est la faute de la langue, moins rapide que la latine ; mais c'est une raison de plus pour admirer Despréaux,

Hé ! laissez-moi. — *Debout*. — Un moment. — Tu répliques.

Perse n'a rien de plus précis & de plus animé.
 “ Je n'aime pas, observe M. Sélis sur le vers suivant :

A peine le soleil fait ouvrir les boutiques.

” que le personnage de la satire, qu'on
 ” figure comme un homme de quelque dis-
 ” tinction, tire comme le peuple les images
 ” des boutiques. ”

Cette délicatesse me paroît excessive. Boileau parle à l'homme considéré généralement dans les divers états de la vie ; & il n'est pas difficile de s'appercevoir qu'ici sa Proso-

popée s'adresse à un Marchand. La métaphore est donc de la plus grande justesse ; elle ne peut être mieux à sa place ; & si elle peut paroître un peu familière , ce ton convient très-bien au style d'une satire, qui doit être moins soutenu que celui de l'Épître.

Perse donne lui-même un exemple de cette familiarité piquante. « Pauvre sot ! consens donc à racler toute ta vie ta salière » avec le doigt , si tu veux être bien avec » le ciel. »

Enfin , ajoute M. Sélis : Perse apostrophe notre homme lui-même ; *Mane stertis* , « vous ronflez le matin. » Au lieu que le Poète François parle à la troisième personne :

Le sommeil sur ses yeux commence à s'épancher.

Mais en cela , il me paroît avoir encore l'avantage sur son modèle. Il évite la confusion de l'apostrophe du Poète & de celle de l'avarice , que le Traducteur n'a pu éviter qu'en employant tour à tour *tu* & *vous*.

Je n'ai jusqu'ici offert au Lecteur que la moitié de la Prosopopée de Perse , parce que Despréaux , auquel il s'agissoit de le comparer , n'en a en effet imité que la première partie. La seconde est admirable , & M. Sélis l'a très-bien rendue.

Nil obstat quin trabe vastâ

Ægeum rapias , nisi solers luxuria ante

Seductum moneat. Quò deinde , insane , ruis ? Quò ?

*Quid tibi vis? Calido sub pectore mascula bilis
Intumuit, quam non extinxerit urna cicuta.*

« Rien ne vous empêche d'aller à l'instant
» fendre les flots de la mer Égée, si ce n'est
» la volupté qui vous tire à l'écart, & vous
» dit d'une voix flatteuse: imprudent, où
» courez vous? où donc? quel est votre des-
» sein? quelle est cette ardeur de courage
» qui a tout-à coup enflammé vos esprits,
» & qu'une urne entière de ciguë ne pour-
» roit éteindre. »

Rien n'étoit plus difficile à bien traduire ;
on ne pouvoit mieux y réussir. Je regrette
seulement *rapias*, expression forte & pré-
cise, & qui caractérise le génie de Perse.

*Tan' mare transilias? Tibi tota cannabe fulto,
Cana sit in traustro, Veientanumque rubellum
Exhalet vapidâ lasum pice sessilis obba?*

*Quid petis? Ut nummi quos hic quincunce modesto
Nutrieras, peragant avidos sudare deunces?*

Indulge genio, carpamus dulcia, nostrum est

Quod vivis. Cinis & manes & fabula fies.

*Vive memor Lethi. Fugit hora. Hoc quod loquar
inde est.*

« Quoi, vous traverserez la mer? Quoi,
» vous dînerez sur le tillac assis sur un amas
» de cordages, & l'on vous versera d'un
» large broc un vin épais qui exhalera une
» odeur infecte de poix? »

Je ne fais si je me trompe, mais *sessilis obba*

me paroît signifier un vase qui, dans le navire, sert de siège au besoin; ce que M. Sélis rend d'une autre manière. Il me semble aussi que *sulto* ne signifie pas *assis*, mais bien *appuyé, accoudé, adossé*.

« Eh ! que désirez-vous ? Las de nourrir
 » ici votre argent par une usure modeste,
 » allez-vous le tourmenter au loin ? Voulez-
 » vous , à *force de sueurs* , lui faire rendre
 » cent pour cent ? »

Je n'aime pas non plus à *force de sueurs* ; ce n'est pas ce que veut dire *sudare* ; la version littérale de ce mot ne rend pas le sens. Perse veut indiquer ces usuriers , qui , pour me servir d'une expression populaire , *tirent la quintessence de l'argent*.

« Ah ! plutôt , livrez vous aux charmes
 » des plaisirs. Ne cueillons que les fleurs de
 » la vie. C'est vivre que jouir. Bientôt vous
 » ne serez plus qu'une cendre froide , qu'un
 » vain nom. Souvenez-vous que vous êtes
 » mortel. Vivez. Le temps fuit. Le moment
 » où je parle est déjà loin. »

Toute cette fin est charmante. Aussi , quoique Perse soit peu lû , il n'y a personne qui ne sache ces vers par cœur. *Indulge genio* est une expression , pour ainsi dire , Épicurienne ; je ne crois pas que M. Sélis ait trouvé l'équivalent qu'elle a peut-être dans notre langue. *Ah ! plutôt livrez-vous aux charmes des p. aifirs* , est trop commun.

On doit s'appercevoir que mes remarques sont d'autant plus sévères qu'elles consistent

dans des nuances de goût très-déliçables. Mais on fait aussi qu'on ne prend la peine de les faire qu'en rendant compte des Ouvrages des vrais Gens de Lettres ; c'est, en quelque sorte, un entretien que l'on a avec eux ; on cherche ainsi à s'éclairer mutuellement.

C'est toujours dans cette idée que j'ose proposer encore mes observations à celles de M. Sélis, sur ce vers de Despréaux :

Le moment où je parle est déjà loin de moi.

vers très-beau, sans doute, selon lui, mais qui ne peut être comparé aux quatre mots rapides du latin : *Hoc quod loquor inde est*. 1°. Le latin est moins harmonieux. 2°. La rapidité du style ne consiste pas dans le nombre des syllabes ; * or je demande à M. Sélis, d'après cela, si le Poète François est inférieur à Perse.

* Cette observation est utile à faire. Un des Collaborateurs de ce Journal, dans un Article très-honnête, où il rend compte de la Traduction du premier Livre des Fastes, par M. Bayeux, lui reproche d'avoir rendu trop longuement ce passage :

Tempore crevit amor, qui nunc est summus habendi

Fix ultra, quò jam progrediatur habes.

Voici la version de M. Bayeux.

« La funeste passion d'amasser s'accrût avec le
 » temps ; aujourd'hui elle est parvenue à son com-
 » ble, &c il n'est plus de terme au-delà duquel elle
 » puisse étendre ses insatiables desirs. »

L'Auteur de l'article observoit que cette dernière

Voici un endroit où Perse me paroît supérieur à tout ce qui existe. « Où trouvera-t-on, dit avec raison M. Sélis, un mouvement plus noble, une explosion plus violente, la haine de la tyrannie plus vigoureusement exprimée, quatre vers plus profonds, plus harmonieux, plus éloquens? »

Magne pater divûm , favos punire tyrannos.

Haud aliâ ratione velis , cum dira libido

Moverit ingenium , ferventi tincta veneno :

Virtutem videant , intabescantque relictâ.

« Puissant maître des Dieux , n'employe
 » point d'autre supplice que celui ci pour
 » punir les tyrans , dont le cœur , plein
 » d'un poison brûlant , couve quelque pro-
 » jet barbare ; qu'ils voyent la vertu , qu'ils
 » la voyent , & qu'ils sèchent de regret. »

Racine fils a imité ce beau mouvement , qui fait d'autant plus d'honneur à Perse , qu'il n'a pu venir que dans une âme vertueuse.

phrase est trop paraphrasée, puisque le latin disoit seulement : *Ellene peut aller plus loin*. J'avoue que *insatiabiles desirs* me paroît de trop. Car d'ailleurs, l'affet de l'harmonie de *progrediatur* ne pouvoit être mieux traduit que par ces mots : *elle n'a plus de terme au-delà duquel elle puisse s'étendre*. L'accent de la pensée est essentiel à rendre. Je profite de cette occasion pour rendre à M. Bayeux toute la justice qui lui est due. Malgré les longueurs qu'on lui reproche , avec quelque raison , je ne connois aucune Traduction en prose plus estimable que la sienne.

Adorable vertu. :

De celui qui te hait , ta vûe est le supplice. .

Parois , que le méchant te regarde & frémissé.

Il est temps de mettre fin à nos réflexions , ainsi qu'à nos citations. Il suffit d'observer que cette dissertation contient tous les beaux endroits de Perse , avec des remarques qui en font sentir le mérite , & qui éclaircissent les passages obscurs. C'est un vrai service que M. Schis a rendu à Perse & aux Amateurs de l'antiquité. Il feroit à désirer qu'un Littérateur aussi habile se chargeât de faire le même travail sur Lucrèce.

(*Cet Article est de M. de Saint-Ange.*)

*DÉLASSEMENS de l'Homme Sensible , ou Anecdotes diverses , par M. d'Arnaud. Tome second , III^e & IV^e Parties. A Paris , chez l'Auteur , rue des Postes , près l'Estrapade , maison de M. de Fouchy , & chez la Veuve Ballard & fils , Imprimeurs du Roi , rue des Mathurins. **

QUAND nous avons annoncé le Prospectus des *Délassemens de l'Homme Sensible* , nous avons prévu , d'après la connoissance du talent de l'Auteur , le succès que cet Ouvrage devoit avoir. L'événement a justifié cette prédiction , qui , à la vérité , étoit facile à faire.

* Le sixième Volume de cet Ouvrage paroîtra dans le courant du mois d'Avril , & la Souscription finira à cette époque.

Les deux Parties que nous annonçons sont, comme les précédentes, pleines d'intérêt & de variété. M. d'Arnaud n'oublie point de nous rappeler que les traits qu'il raconte ne sont pas les fruits de son imagination; mais sous sa plume, qui a toujours été l'organe de la sensibilité, la vérité historique prend tout le charme de la fiction.

Dans la troisième Partie, parmi les Anecdotes qui la composent, & qui sont en trop grand nombre pour nous permettre la voie de l'analyse, on distinguera *Lerman & Molly*, & *le nouveau Régulus*. Ces deux morceaux, qu'on ne lira point avec des yeux secs, offrent d'utiles résultats de morale, & sont revêtus de tous les charmes de la plus vive sensibilité. On trouvera des teintes absolument différentes, quoique le cœur y soit également intéressé, dans une très-courte anecdote, intitulée : *le Racommodement ingénieux*. C'est une de celles qui prouvent le mieux que M. d'Arnaud a su varier son Recueil. Elle commence par une réflexion qui annonce le sujet & le ton dont il sera traité. Ce n'est pas toujours, dit-il, par de grands sacrifices qu'éclate la sensibilité; elle a comme l'amour, sa galanterie, ses grâces, ses riens à la fois ingénieux & intéressans. Une Princesse & une Duchesse, rapprochées dans leur enfance par une éducation commune, & par des sentimens analogues, avoient formé une liaison de cœur que le flux & reflux de la société rompit dans la suite. La Princesse,

à qui la dissipation avoit bien fait négliger ; mais non pas oublier son ancienne amie , se rappeloit souvent avoir goûté dans le commerce de l'amitié , des plaisirs que le monde n'avoit pu lui rendre ; elle commença à les regretter , & finit par ne pouvoir plus s'en passer. Elle avoit coutume d'envoyer tous les ans à la Duchesse un présent de plantes aromatiques , & venues d'une Province dont son époux étoit Gouverneur ; peu-à-peu , en s'éloignant l'une de l'autre , ce présent annuel avoit été supprimé. Enfin le sentiment l'emporte sur le rang & la vanité ; elle veut revoir son amie ; & voici la tournure aimable qu'elle prend pour retourner à elle. Se ressouvenant d'avoir vû chez la Duchesse *une Marchande d'un certain âge qui venoit lui vendre des fleurs , des bagatelles de France* , la Princesse cache ses traits sous le costume grossier de cette marchande , & , sous le nom de *la bonne petite Femme* , elle vient lui offrir des aromates à acheter. On les examine ; on en est charmé ; on lui demande ce qu'elle en veut avoir. Un prix bien haut , répond-elle : le retour de votre amitié. Et à ces mots , *la petite bonne Femme* n'est plus qu'une Princesse , qui se jette dans les bras de son amie , mais une Princesse affable , tendre , affectueuse.

On lira avec autant de plaisir , dans la quatrième Partie , la *nouvelle Fanny* , qui rappelle l'Anecdote de ce nom , si intéressante & si connue , qu'on lit à la tête des

Épreuves

Épreuves du Sentiment ; Almozar, ou la Fidélité à sa parole ; Riédezel ; le Respect Filial, &c. Enfin ces deux Parties sont dignes, en un mot, de l'Ouvrage & de son Auteur.

OBSERVATIONS sur la Manipulation & la propriété de l'Huile de Faine, par M. Carlier. A Paris, chez Barrois l'aîné, Libraire, Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel.

- „ LE hêtre, ou fan, produit la faine.
- „ Cet arbre se forme, pousse & s'élève sans
- „ labour, dans les bois & dans les lieux in-
- „ cultes. C'est l'olivier des climats froids.
- „ Soumise à une manipulation conve-
- „ nable, la faine rend une huile douce &
- „ bonne à manger, comme celle de l'olive.
- „ La fabrication en est différente. L'huile
- „ d'olive nouvelle est plus agréable ; elle
- „ perd de son prix, & cesse d'être bien
- „ faine étant surannée. L'huile de faine, plus
- „ elle est vieille, meilleure elle est. On peut
- „ aussi en faire usage sur le champ ; elle est
- „ délicate à cinq ans, se soutient dix, vingt
- „ ans, & au-delà, sans altération.

Le but de l'Auteur est de prévenir la perte d'une immense quantité de matières utiles obtenues sans frais de culture, d'indiquer les moyens de les rendre propres à des usages de seconde nécessité. Mes vûes, dit il, (P. S.) tendent à deux fins, l'une d'enseigner la meilleure manière d'extraire l'huile

N°. 9, 21 Février 1784.

E

de la faine , pour la rendre bonne à manger ; l'autre , d'en étendre la connoissance aux cantons où elle est ignorée.

Ces vûes nous ont paru bien remplies , dans un style net , précis & propre à la chose.

On traite , dans une première partie , du hêtre & de ses propriétés , de la faine & de sa formation , de la manière de la ramasser & de la disposer au moulage.

La deuxième partie contient la description d'un moulin à extraire l'huile de la faine , & l'exposition des règles qui constituent la meilleure manipulation. L'huile bien faite obtient un nouveau degré de bonté , en la transvasant à propos. Il en est de cette huile comme des grands vins que l'on gagne à garder , & que les bonnes caves perfectionnent.

L'Auteur indique dans la troisième partie les moyens d'augmenter le produit de l'huile de faine. Il rejette les prix & les distinctions comme des expédiens insuffisans pour en accroître la quantité. Nous discutons , il y a quelques mois , * l'opinion de l'Anglois Ferguson , sur l'influence des faveurs , pour l'avancement des Sciences & des Arts. Dans l'examen des moyens de perfectionner la qualité de cette sorte d'huile , & d'en augmenter le produit , M. Carlier semble exclure les prix & les récompenses. " Je ne

* N°. 41, page 80.

» proposerai, dit-il (page 77) ni prix ni
 » distinctions. Ces prétendus encourage-
 » mens sont presque toujours accordés par
 » la faveur, & obtenus par l'intrigue. L'ex-
 » périence m'a convaincu, quant aux cam-
 » pagnes, que celui qui fait travailler est
 » ordinairement inepte à solliciter. Je ne
 » parlerai point de l'exemption des droits &
 » des impôts; il faut que chaque Citoyen
 » contribue aux charges de l'Etat. Je de-
 » mande seulement la liberté pour le Jour-
 » nalier qui ramasse, & pour le Meûnier
 » fabriquant. »

La seule facilité qu'il réclame pour les ra-
 masseurs, est un adoucissement aux disposi-
 tions de l'Ordonnance de 1669, tit. 27,
 arr. 27, qui défend d'abattre & de ramasser
 le gland & la faine. Il demande pour les
 Meûniers fabricans, une liberté d'abonne-
 ment qui les mette à l'abri des vexations &
 des pertes.

D'après l'exposé des pratiques usitées pour
 recueillir la faine, en tirer une huile fine &
 pure, tout particulier aisé, Propriétaire ou
 Fermier, doit être séduit par l'appât d'un
 profit presque évident, en faisant valoir le
 produit des hêtres de ses forêts.

L'Auteur les avertit d'être en garde contre
 ces sortes d'entreprises. Il démontre que le
 sort & le succès sont entre les mains des
 gens du commun peuple, qui ramassent
 pour leur compte, & des Meûniers qui
 achètent & mourent pour revendre.

F ij

L'huile faite & gardée avec toutes les conditions requises, entre en concurrence avec celle d'olive pour nos besoins usuels. Elle donne un goût délicat aux fritures, à la pâtisserie, même aux potages maigres.

Ce liquide onctueux ne fût il considéré que dans l'état d'imperfection où le peuple l'emploie en plusieurs parties du Royaume, c'est rendre à la Société un service signalé que d'en étendre la connoissance aux pays forestiers, où l'on n'a pas d'idée de son utilité & de sa fabrication.

S P E C T A C L E S.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LA première représentation de *Chimène*, qui a eu lieu le , de ce mois, a eü un succès aussi brillant que les Auteurs mêmes pouvoient le desirer. Il y a eu peu d'exemples d'Opéras applaudis aussi continuellement & avec autant de transports; & il y en a peu sans doute qui réunissent plus de beautés, & de beautés d'un effet plus général & plus séduisant.

L'Auteur du Poëme est M. *Guillard*, à qui nous devons *l'Iphigénie en Tauride*, mise en musique par M. *Gluck*, Opéra d'un genre aussi nouveau que hardi, où le mot d'amour n'est pas prononcé, & où l'austère simpli-

cité de la Tragédie antique n'est pas même tempérée par ces ornemens accessoires qu'on a cru si long-temps essentiels au Théâtre-Lyrique.

Nous ne croyons pas que le sujet du *Cid* soit heureusement choisi pour un Opéra, ni que M. Guillard l'ait conçu de la manière la plus favorable au genre lyrique; mais nous ne croyons pas non plus qu'il mérite tous les reproches que des Censeurs trop rigoureux ont faits à son Ouvrage.

Le grand intérêt de la Tragédie de Corneille tient à la réunion des circonstances qui en complètent l'action. *Rodrigue* & *Chimène* s'adorent; leurs familles sont d'accord; ils touchent au moment d'être heureux; une querelle entre les deux pères survient; l'un fait à l'autre un affront que l'honneur ne peut pardonner; *Rodrigue*, pour venger son propre honneur & celui de son père, tue en duel le père de sa maîtresse. Voilà une grande révolution dramatique qui semble élever une barrière insurmontable entre les deux amans; leur amour a intéressé; on partage aisément le malheur qui les sépare; mais on sent que le vif intérêt qu'excite cette situation, tient au rapprochement de ce qui l'a précédée & amenée.

Il étoit difficile sans doute au Poète Lyrique d'embrasser dans son plan toute l'étendue que Corneille a donnée à sa Tragédie; mais en rejerant dans l'avant-Scène, même à une époque déjà éloignée, les dé-

rails de la querelle & du combat, non-seulement il s'est privé des situations les plus dramatiques du sujet, telles que celles de *Don Diègue* empruntant le bras de son fils pour venger son injure, & celle de *Rodrigue* obligé à se battre contre le père de sa maîtresse, au moment d'être uni avec elle; mais il a encore affoibli l'intérêt qu'inspire la situation des deux amans.

En commençant l'action au moment où l'a prise M. Guillard, tout l'intérêt se réduit à savoir si *Chimène* obtiendra la justice qu'elle sollicite, ou si *Rodrigue* obtiendra le pardon de *Chimène*. Mais il n'y a point d'intérêt au Théâtre sans incertitude, sans un balancement alternatif d'espérance ou de crainte. Or il y a peu d'incertitude dans l'action du nouvel Opéra; on craint peu pour *Rodrigue*; *Chimène* dit elle-même qu'elle craint d'obtenir la vengeance qu'elle sollicite; le Roi n'est point disposé à punir ce jeune Héros d'une faute commandée par l'honneur; la situation des deux Amans reste trop uniforme jusqu'au troisième Acte. La révolution qui est produite, par l'événement du combat de *Rodrigue* & de *Don Sanche*, ne change pas les sentimens des personnages, mais détermine seulement le mariage des deux Amans; dénouement que les Spectateurs n'osent desirer, ni même approuver.

Si le Roi, dans la première Scène avec *Chimène*, paroïssoit déterminé à lui accorder la justice qu'elle demande, & à livrer

Rodrigue à toute la sévérité des Loix, peut-être que cette disposition, en établissant un véritable danger pour *Rodrigue*, jetteroit plus d'intérêt sur son retour, & donneroit plus d'effet à sa victoire, qui force le Roi non-seulement à lui pardonner, mais même à favoriser son amour.

Mais en supposant que tous les défauts de ce plan soient bien réels, il faut convenir qu'il y a beaucoup de mérite dans la manière dont M. Guillard y a suppléé dans la conduite & les détails de son Poëme. La marche en est claire, sage & naturellement graduée.

On a observé que l'exposition seroit obscure si on ne connoissoit pas le sujet. Cela peut être; mais on pourroit faire le même reproche à d'autres Poëmes Lyriques qui ont & qui auront toujours du succès. C'est le grand avantage des sujets connus, où le Poëte est dispensé de beaucoup de détails, de récits & de préparations, qui allongent & refroidissent la Scène, parce que la musique ne peut les rendre avec intérêt.

Le premier Acte nous a paru bien fait; l'action & les caractères y sont bien développés: la Scène de *Chimène* & de *Rodrigue* est intéressante & bien coupée pour la musique. L'in vraisemblance de la Scène de *Don Diègue*, qui ayant appris l'arrivée inattendue des Mores, rassemble ses amis dans le Palais du Roi pour marcher de là contre les ennemis, sans vouloir en prévenir le Roi même, est un

de ces sacrifices que le Poète est obligé de faire à la nécessité d'avoir des chœurs dans un Opéra; mais sous ce point de vue la Scène est bien faite, & produit de l'effet.

Le second Acte a peu d'intérêt, parce que la situation des deux Amans reste à-peu près la même, malgré la victoire de *Rodrigue*; mais l'Auteur a cherché à réparer ce défaut par le mouvement & par le spectacle.

La situation de *Chimène* au troisième Acte, prend un intérêt plus vif par l'anxiété où la jette l'événement du combat de *Rodrigue* avec *Don Sanche*. Cet intérêt deviendrait beaucoup plus touchant, si l'arrivée de *Don Sanche*, qui fait croire à *Chimène* que son Amant a péri dans le combat, étoit motivée d'une manière plus claire pour les Spectateurs. Peut-être que cet incident étoit en soi peu propre à être rendu dans une Scène en musique; l'effet qui en résulte, & plus encore la longueur déplacée du rondeau que chante ensuite *Chimène*, empêchent que le dénouement n'ait la chaleur & la rapidité dont il seroit susceptible.

Quant au style de cet Ouvrage, il nous semble qu'il a été jugé avec une rigueur excessive & peu équitable. Nous l'avons trouvé écrit en général avec une clarté, une correction, une simplicité noble, fort rares dans les Opéras nouveaux; l'Auteur a le sentiment de l'harmonie & un bon goût de versification; & quoique sa Poésie n'ait pas assez la mollesse & la flexibilité qu'exige le

genre lyrique, les morceaux destinés au chant sont souvent coupés & écrits d'une manière très officieuse pour le Musicien.

Le sujet de la cavatine suivante présente un sentiment naturel & doux, dont l'expression étoit très-propre à inspirer au Compositeur l'air charmant qu'il a attaché aux paroles.

Tout ce qui dut me rendre heureux ,
 Tout ce que j'aimai dans la vie ,
 Le doux charme des plus beaux nœuds ,
 Je perds tout pour jamais , Chimène m'est ravie.

Cet autre couplet de *Rodrigue* est coupé dans la forme la plus régulière & la plus favorable pour un grand air.

On dira qu'épris de Chimène ,
 Mais sans espoir de la fléchir ,
 Rodrigue a mieux aimé mourir ,
 Que vivre chargé de sa haine.
 On dira que malgré l'Amour ,
 L'honneur l'emporta dans son âme ;
 Que , forcé d'éteindre sa flamme ,
 Il voulut perdre aussi le jour.

Nous croyons inutile de relever ici quelques négligences, quelques expressions impropres, quelques tournures trop communes, sur lesquelles la sévérité du Public nous a prévenus.

Nous renvoyons au *Mercure* prochain les

F.v.

détails de l'exécution de cet Opéra. Quant à la musique, nous nous contenterons de dire ici, qu'il n'y a qu'une voix sur la beauté & la variété des chants, sur la richesse, la grace & le brillant des accompagnemens; nous ne nous permettrons d'y faire quelques observations qu'après y avoir donné toute l'attention qu'exigent le succès de l'Ouvrage & le mérite supérieur de M. Sacchini.

ON a annoncé dans le Mercure l'Arrêt du Conseil d'État, dans lequel le Roi fonde des prix d'encouragement pour les meilleurs Poèmes destinés au Théâtre de l'Opéra. Le Ministre actif & éclairé, qui a proposé à Sa Majesté ce moyen de concourir à l'amélioration d'un Spectacle aussi intéressant pour le progrès des Arts, qu'agréable au Public, a fait en conséquence un règlement général, dont nous allons transcrire ici les articles relatifs au jugement des Poèmes Lyriques que les Auteurs voudront envoyer au concours.

ARTICLES relatifs au jugement des Prix.

ARTICLE PREMIER.

MM. Thomas, Gaillard, Arnaud, de Lille, Suard, Champfort & le Mierre, de l'Académie Française, ayant été invités par le Ministre, au nom du Roi, à se charger de l'examen des Poèmes Lyriques, destinés à concourir aux prix fondés par Sa

Majesté, suivant l'article 2 de l'Arrêt du Conseil d'État du Roi du 3 Janvier 1784 ; ils ont accepté cette marque de confiance, & se sont engagés à y répondre par le zèle, l'attention & l'impartialité qu'ils apporteront à l'examen des Ouvrages envoyés au concours.

ARTICLE II.

LES Auteurs d'Ouvrages qui, étant mis en musique, devront avoir la durée ordinaire du Spectacle, qui se proposeront de concourir, seront tenus d'envoyer leurs Poèmes avant le premier Décembre prochain, à M. Suard, l'un des Examineurs, chargé de faire les fonctions de Secrétaire du Comité. Les Ouvrages pour les années suivantes seront de même envoyés avant l'époque du premier Décembre.

ARTICLE III.

LES Auteurs auront soin de ne se faire connoître ni directement ni indirectement ; ils se contenteront de mettre une devise à la tête de leurs Poèmes, & d'y joindre, s'ils le desirent, un papier cacheté qui contiendra leur nom & leur devise.

ARTICLE IV.

LES Examineurs s'assembleront dans le courant du mois de Décembre, où & quand ils le jugeront à propos, & ils procéderont au jugement dans les formes qui leur paroîtront le plus convenables ; mais ils donneront un avis motivé, non-seulement sur les Ouvrages qu'ils auront jugés dignes des prix & de l'accessit, mais encore sur ceux qui, moyennant des corrections, leur paroîtront susceptibles d'être mis au Théâtre avec succès.

ARTICLE V.

LORSQUE les Examineurs auront terminé leur examen & prononcé leur jugement, ils en adresseront ou remettront le résultat au Secrétaire d'Etat au département de Paris, qui fera connoître par la voie des Journaux les titres des Ouvrages couronnés, & les Prix seront remis par le Ministre aux Auteurs qui les auront remportés. On rendra aux Auteurs les copies de leurs Poèmes, avec les observations du Comité sur ceux qui en auront paru susceptibles.

ARTICLE VI.

LES Examineurs voulant bien consacrer une partie de leur tems à seconder les vues du Roi, pour donner à l'Académie Royale de musique tout le degré de perfection désirée pour la satisfaction du Public & le progrès des Arts, ils jouiront de leurs entrées aux Loges & Amphithéâtre, les jours de représentations d'Opéra, & ils sont invités à se trouver, le plus souvent qu'il leur sera possible, aux répétitions des Ouvrages nouveaux, pour contribuer par leurs avis au succès de la mise de ces Ouvrages au Théâtre.

V A R I É T É S.

LETTRE au Rédacteur du Mercure

Vous vous faites, Monsieur, un devoir d'être impartial. J'ose vous adresser, pour votre Journal, cette Lettre, où je relève une erreur de votre N^o 5.

Vous y dites que l'Auteur des *Vues Patriotiques sur l'Éducation du Peuple*, ne veut pas que le Peuple

soit instruit. Cependant, j'ouvre son Livre à la page 13, & j'y trouve ces propres mots : « Je conviens
 » que le Peuple doit être instruit, si l'on entend
 » par-là qu'il faut lui apprendre à connoître les
 » choses qui peuvent influer sur son bien-être, fa-
 » çonner son âme à la vertu, former ses organes
 » aux différentes professions qui lui sont propres.
 » Oui, l'âme ne sauroit trop développer sa bonté mo-
 » rale & sa bonté physique, multiplier les instru-
 » mens de sa fortune & de son bonheur. En ceci
 » l'ignorance n'est bonne à rien, & l'erreur est
 » dangereuse.

» Mais à ce mot d'*instruction*, si l'on attache
 » l'idée d'étude des Langues, des Sciences, des Let-
 » tres, des Beaux-Arts, sans contredit on doit l'éloi-
 » gner du Peuple, &c. »

Cette seconde assertion de l'Auteur est appuyée du sentiment de Montagne, de celui de M. le Comte d'Argenson, de celui de M. de la Chalotais, qui dit : « Le bien de la Société demande que les con-
 » noissances du Peuple ne s'étendent pas plus loin
 » que ses occupations. »

L'Auteur des *Vûes Patriotiques* les étend bien au-delà ; il ne faut que lire la quatrième page de son Ouvrage. Pourquoi donc avancer que cet estimable Écrivain, qui ne travaille que pour ménager des instructions au Peuple, ne veut pas que le Peuple soit instruit ?

Je ne parle point des autres inculpations que lui fait votre extrait. Il me seroit facile de montrer qu'elles ne sont pas justes, ou qu'elles sont exagérées ; & que malgré tout l'esprit qui règne dans votre rapide analyse, vous n'avez pas rendu assez de justice à ce bon Ouvrage. Mais je n'écris point pour défendre l'Auteur que je ne connois pas ; je

n'ai cherché qu'à rendre un foible hommage à la vérité, que j'aimerai toujours.

J'ai l'honneur d'être, &c. PHILOTÈTE.

*RÉPONSE à la Lettre de l'Ami
des Enfans *.*

J'AI lû, ami Berquin, la Lettre que vous avez écrite à vos chers Elèves, & Maman me permet d'y répondre pour mon compte. Vous allez donc reprendre votre travail pour nous ! Que je vous remercie de vous occuper encore de nos plaisirs ! Je vous demande pardon de me servir du mot de plaisirs pour cela ; ce n'est pas, à ce qu'on dit, pour nos plaisirs seuls que vous travaillez ; on prétend, quand je vous ai lû, que je suis plus instruite ; cela se peut ; mais moi, je m'apperçois seulement que je me suis amusée. Voilà ce que je sens, & je ne voudrois pas vous mentir ; car cela vous fâcheroit. Oh ! si vous saviez combien j'ai eu de chagrin depuis que vous aviez cessé de nous envoyer notre petit *Ami* à la fin de chaque mois ! Je le demandois tous les matins, tous les soirs & à dîner. Je ne savois que penser, & tout ce qu'on me disoit là dessus ne me consolait point. Je craignois quelquefois que vous ne fussiez malade ; d'autres fois je disois : Est-ce que notre ami Berquin nous boude, ne nous aime plus ? Quelquefois aussi j'avois peur d'avoir fait quelque faute dont on vouloit me punir en me retenant mon petit Livre ;

* Elle a été insérée dans la Partie Politique de ce Journal. M. Berquin y promet, pour le premier Mars, un nouveau Cahier de son utile & intéressant Ouvrage.

enfin depuis que je ne vous lisois plus je croyois qu'on m'avoit mise en pénitence. Un jour dans cette idée j'ai été trouver Maman ; je me suis mise à genoux ; je pleurois : Maman, lui ai-je dit, est-ce que j'ai fait quelque chose qui ne soit pas bien, qui vous ait fâchée ? C'est pour cela peut-être qu'on ne me donne plus mon petit Livre de tous les mois ? Ah ! pardon, Maman, pardon ! Faites-le moi rendre. Maman m'a embrassée, m'a consolée, m'a dit qu'elle étoit toujours contente de moi ; mais qu'elle avoit envoyé à l'endroit où se faisoit le petit Livre, & qu'on lui avoit dit que vous n'en donneriez plus. Oh ! ce mot m'a fait bien du mal ; je pleurois, même tandis que Maman me baisoit. Il n'en donnera plus, ai-je dit ! & pourquoi donc cela ? Est-ce que les Enfans cette année-ci ne sont pas aussi sages que l'année passée ? Maman m'a baisée encore ; mais j'étois toujours bien triste.

Enfin elle m'a fait appeler hier, m'a dit qu'on s'étoit mal expliqué, & que vous alliez recommencer à travailler pour nous. Elle m'a fait lire dans un autre Livre une Lettre que vous écrivez à vos *petits Amis*. Oh ! cette Lettre m'a fait pleurer encore ; mais ce n'étoit plus de même ; car j'avois bien du plaisir en la lisant. Je vous en prie, n'oubliez pas, ami Berquin, que vous nous avez promis un Volume pour le premier Mars. Je m'en vais lire les autres en attendant, quoique je les sache presque par cœur.

Vous nous avez appris qu'il y a bien du plaisir à se faire aimer ; oh ! que vous devez en avoir vous-même. Je vois que toutes les mamans vous aiment, parce que vous aimez bien les enfans. Elles disent qu'elles vous ont tout plein d'obligations ; & je le crois ; car je vous en ai beaucoup aussi, depuis que je suis, &c. L'un de vos *Amis* * * *.

ANNONCES ET NOTICES.

REPERTOIRE *Universel & raisonné de Jurisprudence Civile, Criminelle, Canonique & Bénéficiale*; Ouvrage de plusieurs Jurisconsultes, mis en ordre & publié par M. Guyot, Ecuyer, ancien Magistrat, nouvelle Edition, corrigée & augmentée tant des Loix nouvelles que des Arrêts rendus en matière importante par les Parlemens & les autres Cours du Royaume depuis l'Edition précédente. A Paris, chez Vissé, rue de la Harpe, près de la rue Serpente, & chez les principaux Libraires des Provinces de France.

Nous rendrons par la suite un compte détaillé de ce Livre, dont l'objet est d'autant plus utile & intéressant, qu'il consiste dans le développement des règles auxquelles chacun est obligé de se conformer pour défendre ou conserver, selon les circonstances, son honneur, sa vie & sa fortune. Nous nous bornerons aujourd'hui à transcrire le Prospectus publié pour en proposer une nouvelle Edition in 4^o. Le voici :

On fait que cet Ouvrage embrasse, comme le titre l'annonce les loix civiles, les loix criminelles, les loix ecclésiastiques, les loix fiscales, les loix municipales, les loix du commerce, les loix forestières, les loix militaires, les formes de procéder dans les différens Tribunaux & en général toutes les parties de la vaste Science du Droit; on s'est sur-tout attaché à en écarter les erreurs si fréquentes dans les Livres de Jurisprudence; on s'est aussi fait un devoir de traiter chaque objet avec concision, & cependant avec assez d'étendue pour faire connoître les différens rapports sous lesquels il peut être ap-

perçu. Un long détail sur l'exécution du plan seroit ici superflu; on peut voir à cet égard le Prospectus de la première Edition; mais nous nous croyons obligés de publier les noms des Jurisconsultes qui ont coopéré avec l'Editeur à la composition du Répertoire. En voici la liste alphabétique.

MM. *Affelin*, Avocat en Parlement; *Berthelot*, Docteur en Droit, Agrégé de la Faculté des Droits de Paris, & Censeur Royal; *Bertholio*, (l'Abbé) Avocat au Parlement de Paris; *Boyffou*, Avocat au Parlement de Paris; *Bugniatre*, Avocat en Parlement; *Dareau*, Avocat en Parlement; *de Corail de Sainte-Foi*, Avocat au Parlement de Toulouse; *de la Croix*, Avocat au Parlement de Paris; *de Mirbeck*, Avocat aux Conseils, & Secrétaire du Roi; *de Polverel*, Avocat au Parlement de Paris; *de Rogéville*, Conseiller au Parlement de Nancy; *Desessarts*, Avocat & Membre de plusieurs Académies; *de Voxelle*, Avocat au Parlement de Paris; *du Caurroi de la Croix*, Lieutenant-Général du Bailliage d'Eu; *François de Neufchâteau*, Docteur en Droit, Procureur-Général du Roi au Conseil Souverain du Cap François; *Garat*, Avocat au Parlement de Paris; *Garran de Coulon*, Avocat au Parlement de Paris; *Gilbert de Marette*, Avocat au Parlement de Bretagne; *Guénard de Lisse*, Conseiller au Bailliage & Siège Présidial de Chaumont en Bassigny; *Henrion de Pensée*, Avocat au Parlement de Paris; *Henrion de Saint-Amand*, Avocat aux Conseils du Roi; *Henriquez*, Avocat & Procureur-Fiscal de S. A. S. Mgr. le Prince de Condé, à Dun; *Henry*, Avocat au Parlement de Paris; *Lacretelle*, Avocat au Parlement de Paris; *la Forêt*, Avocat au Parlement de Paris; *Lambert*, Avocat & Secrétaire des Commandemens de S. A. S. Mgr. le Prince de Condé; *Lanjuinais*, Avocat & Docteur-Régent en Droit des Facultés de Rennes; *Laubri*,

(l'Abbé) Avocat au Parlement de Paris; *Lhuillier*, Avocat en Parlement; *Merlin*, Avocat au Parlement de Flandre, & Secrétaire du Roi; *Minier*, Avocat au Parlement de Paris; *Montigny*, Avocat au Parlement de Paris; *Piales*, Avocat au Parlement de Paris; *Remy*, (l'Abbé) Avocat au Parlement de Paris; *Roubaud*, Avocat en Parlement; *Sanfon Duperron*, Avocat aux Conseils du Roi; *Truchon*, Avocat au Parlement de Paris.

Nous ne nous permettrons pas d'apprécier la méthode dont chacun de ces Jurisconsultes a fait usage dans son travail, mais nous pouvons assurer qu'aucun d'eux ne s'est occupé que d'objets relatifs à ses études & à ses connoissances particulières.

L'Approbation donnée par le Censeur Royal, qui a été chargé de l'examen de l'Ouvrage, est ainsi conçue: « J'ai lû, par ordre de Mgr. le Garde des
 » Sceaux de France, le Livre intitulé: *Répertoire*
 » *Universel & raisonné de Jurisprudence Civile*,
 » *Criminelle, Canonique & Bénéficiale*, & non-
 » seulement je n'y ai rien vû qui ait dû en empêcher
 » la publication, mais encore il m'a paru que les
 » principes du Droit y étoient exposés avec clarté,
 » que les conséquences en étoient bien déduites,
 » que la doctrine y étoit pure, la logique solide,
 » & la critique saine & lumineuse; enfin, que ce
 » grand Ouvrage, auquel ont coopéré des Juris-
 » consultes célèbres par leur réputation & leurs
 » Écrits, étoit d'une utilité sensible, & méritoit du
 » Public un accueil favorable.

» A Paris, &c. Signé, *Coqueley de Chauffepierre*. »

Motifs & Conditions de la Souscription.

L'Edition in-8°. du *Répertoire de Jurisprudence* en soixante-quatre Volumes étant épuisée, on a pensé qu'on se conformeroit à l'intention du Public

si l'on réimprimoit cet Ouvrage dans le format *in-4°*. Cette idée s'est fortifiée quand on a vu que ce format seroit d'un usage plus facile, & que l'Exemplaire coûtéroit beaucoup moins que celui de l'Edition *in-8°*. Pour procurer au Public ce dernier avantage, il a fallu employer dans la nouvelle Edition un caractère moins étendu que le cicéro dont on s'est servi pour l'Edition précédente. Par le moyen de ce nouveau caractère, que les Imprimeurs appellent petit romain, l'Exemplaire du Répertoire *in-4°*. ne contiendra, quoiqu'il y ait des augmentations considérables, qu'environ seize à dix-sept Volumes. Il coûtera 156 liv. payables, savoir, 12 liv. en souscrivant, & pareille somme en recevant chacun des douze premiers Volumes : les autres seront livrés *gratis*.

La souscription sera rigoureusement fermée le premier Avril prochain ; cependant depuis cette époque jusqu'au moment où les Volumes *gratis* paroîtront on sera encore admis à souscrire ; mais le premier paiement sera de 24 livres au lieu des 12 liv. que doivent payer les premiers Souscripteurs.

Quand l'Ouvrage entier sera imprimé, on en fixera le prix pour les Personnes qui n'auront pas souscrit, & ce prix excédera celui des souscriptions.

L'Ouvrage sera distribué dans plusieurs Imprimeries, & livré en entier dans le cours de quinze ou dix-huit mois, au plus tard. On publiera au moins un Volume par mois.

Chaque Exemplaire de la première Edition ayant coûté en feuilles 300 liv. à ceux qui en ont acheté sans souscrire, il convient que cette Edition ne perde rien de son utilité ; ainsi on prévient les Personnes qui se la sont procurée qu'on réunira pour leur usage dans un Supplément les corrections & augmentations qui auront été faites à la nouvelle Edition.

N. B. Les Personnes qui voudront souscrire, pourront s'adresser indifféremment aux Libraires correspondans du sieur Vasse, ou au sieur Ville même. Celles qui s'adresseront à ce dernier recevront l'Ouvrage franc de port par la poste sans aucune augmentation du prix de la souscription.

ON vient de mettre en Vente à l'Hôtel de Thou, rue des Poitevins, le *Neuvième & dernier Volume de l'Histoire Naturelle des Oiseaux*, in-4°. Prix, 15 liv. en feuilles; 15 liv. 10 sols broché; 17 liv. relié.

Le *Vingt-troisième Cahier des Quadrupèdes*, imprimés en couleur; prix, 7 liv. 4 sols.

Loix Pénales dans leur ordre naturel, présentées à la suite du Tableau comparatif des Vertus, des Devoirs & des Vices, dédiées à MONSIEUR, Frère du Roi, par M. Dufriche de Velazé. A Paris, quai des Augustins, au bas du Pont-Neuf.

Nous rendrons compte de cet Ouvrage, qui est important par son objet. On trouve à la même adresse le véritable *Almanach de Liège*, l'*Almanach Américain*, l'*Etat des Cours de l'Europe*, l'*Almanach du Commerce*, les *Étrennes du Printemps*, ou *Propriétés des Plantes usuelles*, l'*Almanach de Gotha & les Passions du jeune Werther*, in-8°. 2 vol. br. 3 liv.

RÉFLEXIONS Philosophiques sur le Plaisir, par un Célibataire, troisième Édition, revue avec soin, corrigée avec docilité, & augmentée de cinq ou six petits Morceaux qui n'avoient point encore paru. Prix, 1 livre 10 sols à cause des augmentations. A Lausanne en Suisse; & se trouve à Paris, chez l'Auteur, rue des Champs-Élysées, Fauxbourg Saint Honoré; la Veuve Duchesne, Libraire, rue Saint Jacques; Lejay, rue Neuve des Petits-Champs; Bailly, rue Saint Honoré; la Veuve Esprit, au Pa-

lais Royal ; quai des Théâtres , & quai de Gèvres.

Cette troisième Édition est augmentée d'un *Avis des Libraires*, d'un *Avis aux Souscripteurs du Journal de Neufchatel*, d'un *Avertissement des Éditeurs*, d'une *Réponse de l'Auteur aux Éditeurs*, de *Préliminaires* indispensables présentés par l'Auteur à ceux qui voudront bien acheter son Livre, & principalement le lire, d'un premier *Dialogue* entre l'Auteur & l'Éditeur, & d'un second *Dialogue* entre l'Auteur & le Public.

Tout cela est très-propre à égayer l'Ouvrage, & fera grand plaisir à ceux qui ne l'avoient trouvé que raisonnable.

Les bonnes Gens, ou Boniface à Paris, Comédie en un Acte & en prose, par M. Guillemain, représentée pour la première fois à Paris sur le Théâtre des Variétés amusantes, le 26 Mars 1783. Prix, 1 livre 4 sols. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande.

Cette Comédie est une de celles qui ont attiré le plus d'affluence au Théâtre des Variétés. L'Auteur y a voulu peindre une famille de bonnes Gens, & il l'a fait d'une manière intéressante & théâtrale. Marguerite, d'un caractère aimable & naïf, est mariée à Ambroise, qui sert comme elle dans l'auberge où loge Boniface Pointu avec sa famille, c'est-à-dire, sa femme, sa fille & son gendre qu'il a menés voir Paris. Ambroise ne pouvant payer les mois de nourrice d'un enfant qu'il a, est arrêté en sortant de la maison, & la pauvre Marguerite en apprenant cette nouvelle tombe dans la plus profonde douleur. Cette situation amène des actions qui prouvent qu'un même esprit de bienfaisance & de générosité anime Boniface & sa famille. La triste Marguerite confie d'abord son chagrin à la

jeune fille de Boniface, qui lui donne, pour délivrer son mari, sa bourse avec cinq louis qu'elle avoit reçus de son père pour ses menus plaisirs. Un moment après un Commissionnaire de la maison apprend au gendre la détention d'Ambroise, & le gendre lui donne aussi sa bourse avec ordre d'aller le faire sortir de prison. De son côté Ambroise se voyant arrêté a écrit à Boniface lui-même, dont il connoît le bon cœur, & Boniface prend bien vite une voiture pour aller chercher le Prisonnier. Enfin l'Hôte en causant avec Mme Boniface lui raconte le malheur d'Ambroise & de Marguerite, & Mme Boniface met aussi dans la main de l'Hôte une bourse pour ces infortunés. Les quatre Bienfaiteurs n'ont fait confidence à personne de leur générosité, & tout ne se découvre que par l'arrivée d'Ambroise qui revient avec Boniface son Libérateur; car ce dernier a été plus prompt ou plus heureux que les autres; il a rendu la liberté à Ambroise, même avant qu'on l'eût mis en prison.

Ce sujet est heureux, & la Pièce est estimable par la vérité des sentimens & le naturel du dialogue.

On trouve aussi chez le même Libraire & par le même Auteur l'*Amant de retour*, Comédie en un Acte & en prose, représenté pour la première fois à Paris sur le même Théâtre, le 11 Mars 1780.

Le sujet de celle-ci est moins saillant que celui de la précédente. C'est un soldat qui quitte sa maîtresse pour aller à la guerre, qui se distingue par son courage, & revient ensuite l'épouser à la barbe d'un rival qui avoit su gagner l'esprit du père & de la mère; on a d'autant moins de peine à congédier ce dernier, que la jeune fille aime toujours son premier amant — Quoique ce fonds là soit moins piquant, on retrouve dans la Pièce la même vérité de peinture & de style que nous avons remarquée dans

celle des bonnes gens. L'Auteur a très-bien saisi dans l'une & dans l'autre le style & le ton des Personnages qu'il a mis en scène.

ETRENNES de Guitare, ou Recueil des plus jolis Couplets qui aient paru dans l'année, mis en musique & arrangés expressément pour cet Instrument par M. Porro, Maître de Chant & de Guitare. Prix, 4 livres 16 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue Tiquetonne, n°. 10, & chez Baillon, Marchand de Musique, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu.

Ces Airs nous ont paru jolis, & particulièrement une Romance intitulée: *Le Berger Espagnol.*

DEUXIÈME Concerto pour le Clavecin ou le Forte-Piano, deux Violons, Alto & Basse, par M. Lepia. Prix, 3 livres 12 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Tisseranderie, au coin de celle des deux Portes.

TROIS Sonates pour la Harpe, avec Accompagnement de Violon, par M. Burckhoffer, Œuvre XX. Prix, 6 livres. A Paris, chez l'Auteur, rue Royale, Porte S. Honoré, maison de M. Lucotte; Cousineau, Luthier de la Reine, rue des Poulies, & Salomon, Luthier, Place de l'Ecole

TROIS Concertos pour Flûte principale & grand Orchestre, par M. Harteman de Saxe Altenbourg. Prix, 4 liv. 4 sols chaque. A Paris, chez M^{lle} Gard, Marchande de Musique, rue de la Monnoye, à la Nouveauté.

Le nom & la patrie de l'Auteur sont des préjugés en faveur de son Ouvrage.

TROIS Sonates pour le Forte-Piano, avec Vio-

l'on obligé pour la première, par M. Neveu, Claveciniste de Mgr. Comte d'Artois, Œuvre II. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue de Tournon, au coin de celle du petit Bourbon.

JOURNAL de Violon, dédié aux Amateurs, composé d'Airs d'Opéras sérieux & comiques, Airs de Ballets, Ariettes Italiennes, Vaudevilles, &c. arrangés par les meilleurs Maîtres pour deux Violons ou Violoncelles. On mettra tout le Chant dans le premier Dessus pour que ces Airs pussent se jouer par un Violon & un Violoncelle. Ce Journal paroît le premier de chaque mois. Prix, 15 livres. Chaque Cahier séparé 2 livres. A Paris, chez le sieur Bornel l'aîné, Marchand de Musique, & Receveur des Loteries, rue des Frouvaires, près S. Eustache.

Pour les Annonces des Tiïres de la Gravure, de la Musique & des Livres nouveaux, voyez les Couvertures.

T A B L E

<i>O</i> DE contre le Jeu, 97	<i>sible</i> , 118
<i>Chançon du Droit du Seigneur</i> , 102	<i>Observations sur la Manipulation & la Propriété de l'Huile de Faine</i> , 121
<i>Charade, Enigme & Logogryphe</i> , 104	<i>Acad. m. Royale de Musiq.</i> 124
<i>Dissertation sur Perse</i> , 106	<i>Variétés</i> , 132, 134
<i>Détassemens de l'Homme Sen-</i>	<i>Annonces & Notices</i> , 136

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 21 Février. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 23 20 Février 1754. GUIDI.

M E R C U R E D E F R A N C E.

S A M E D I 28 F É V R I E R 1784.

P I È C E S F U G I T I V E S. E N V E R S E T E N P R O S E.

*É P I T R E à M. B E R Q U I N , A u t e u r
d'Idylles, & d'un Ouvrage Périodique,
intitulé : L'Ami des Enfans.*

O r o i , dont la vertu dirigea les pinceaux ,
Aimable Gessner de la France ,
Qui , par les traits de l'innocence ,
Sus de la simple Idylle embellir les tableaux ,
Que j'aime tes frais payfages !
Par-tout du sentiment heureux dessinateur ,
Tu te plais à tracer les touchantes images
Des champêtres réduits qu'habite le bonheur ;
L'Amour dans tes écrits n'est point ce Dieu trompeur ,
Que gage l'intérêt , qu'avilit la licence ;
Tout parmi tes Bergers respire la candeur.

N^o. 9 , 28 Février 1784. G

Sur leurs fronts ingénus , où brille la décence ,
 Se peint en traits de feu la naïve pudeur.
 De l'antique âge d'or c'est l'emblème fidèle ;
 Ton cœur de la copie a fourni le modèle ;
 Et dans tes vers charmans ce songe accredité
 Fait confondre l'erreur avec la vérité.
 Du moins si la peinture en étoit mensongère ,
 Dieux ! avec quelle ardeur s'embrasse ta chimère ,
 Berquin ; tu méritois de le renouveler ,
 Cet âge , que nos vœux ne sauroient rappeler ,
 Tu nous rapproches tant de la simple Nature ;
 Ta Muse sans apprêts composant sa parure ,
 Craignit qu'on l'admirât , voulût se faire aimer ;
 En dédaignant de plaire , elle a su nous charmer.
 Et quel éclat flatteur en tous lieux l'environne !
 Qui n'envie en secret les fleurs de sa couronne !
 Touchés de la douceur de ses accords touchans ,
 Les pères attendris apprennent aux enfans
 A bégayer tes vers ; instruisent leur mémoire
 A retenir les traits d'une piquante Histoire :
 Pour donner même encor plus de poids aux leçons ,
 Et plier sans effort leurs jeunes passions ,
 Dans ces Drames naïfs , où l'austère sagesse
 Sourit au badinage , & ne voit rien qui blesse ,
 Où d'un chaste plaisir on goûte les douceurs ,
 Où la vertu conduit tous les pas des Acteurs ,
 Dans ces jolis Romans , adaptés à leur âge ,
 Ils aiment à les voir jouer un personnage ;

Ici , de l'infortune on va sécher les pleurs ;
 Là , d'un vieillard infirme on calme les douleurs :
 Leur cœur novice encor s'ouvre à la bienfaisance.
 Pères , voilà les jeux qu'il faut pour leur enfance.
 Ah ! bénissez cent fois le vertueux Auteur
 Qui fut à vos enfans montrer le vrai bonheur
 Pour moi , je bavouerais , j'ai répandus des larmes ;
 Berquin du sentiment m'a fait goûter les charmes :
 J'aurois voulu , c'étoit mon vœu le plus ardent ,
 Pour être son ami , redevenir enfant.

(Par M. l'Abbé d'Auriol de Lauraguès.)

*V E R S à M. DE LA HARPE , le lendemain
 de la première représentation des Brames.*

TU viens d'exposer sur la Scène
 Le tableau le plus imposant
 Qu'ait jamais tracé Melpomène ;
 Un dur Tartare , un Conquérant
 Vaincu par la sagesse humaine,
 Et le fils du fier Timur-Kan,
 Du trône abjurant l'héritage,
 A l'éclat des Rois préférant
 L'honneur obscur qui suit un sage.
 Que j'aime ce brave Obarès,
 Dont la fermeté sans rudesse
 Arme la vérité des traits
 D'une morale enchanteresse !

Comme il ravit les cœurs François
 Quand il peint un Roi sans foiblesse!
 Ce portrait dans un autre temps
 Eût passé pour une chimère,
 Hier j'ai cru voir des enfans
 Qui tous ont reconnu leur père.

(Par M. Dorfeuille.)

CHANSON à Madame L. V. D. T.

Sur l'Air : *Je connois un Berger discret.*

ALISE qui règne dans ces lieux,
 Alise est insensible.

Le feu qui brille dans ses yeux
 Cache un cœur inflexible.

Cruel Amour, hélas ! pourquoi
 Prodiguier tant de charmes

A qui se refuse à ta loi,
 Et se rit de tes armes ?

EN VAIN pour soumettre les cœurs
 A ton aimable empire,

Aux attrails les plus séducteurs
 Tu joigns ton sourire.

L'ingrate Alise par ses mépris
 Insulte à ta puissance :

Tes faveurs deviennent le prix
 De son indifférence.

Si l'on résiste à ton pouvoir,
 Que deviendra ta gloire ?
 Ah ! puissions-nous enfin la voir,
 Te céder la victoire.
 Pour nous venger de sa rigueur,
 Que ta brûlante flamme,
 Amour , s'allume dans son cœur
 Comme elle est dans mon âme.

QUE durant les enchantemens
 De la plus douce ivresse
 Elle regrette les momens
 Perdus pour la tendresse ;
 Et si je suis l'heureux Berger
 Que son amour préfère,
 Accorde-lui le don d'aimer
 Comme elle a l'art de plaire.

(Par M. d'Eymar.)

D'un Passage sur les Juifs Modernes.

DANS un Ouvrage que son titre & son mérite rendent universel, dans l'Histoire traduite de l'Anglois par une Société de Gens de Lettres, on trouve le Passage suivant au Tome XXI de l'Histoire Moderne, publié très-récemment.

Il est question des Juifs & de leurs faux Messies. Après en avoir rapporté le catalogue, les Rédacteurs finissent par cette cruelle réflexion. « On voit » par-là le penchant extrême qu'ont les Juifs à » courir après tous les imposteurs qui leur pro-

» mettent de les délivrer, & à prendre les armes
 » sous leur conduite, aussi-bien qu'à commettre
 » toutes sortes de violences contre ceux qu'ils ap-
 » pellent leurs ennemis, parce qu'ils les tiennent
 » assujétis. Cela prouve encore combien il im-
 » porte à tous les Souverains sous la domination
 » desquels ils vivent, de veiller sur eux, & de faire
 » des loix propres à les contenir dans le devoir. »

Une pareille dénonciation, car c'en est une, ha-
 sardée par des Écrivains sages à la fin du dix-hui-
 tième siècle, afflige le Lecteur; l'humanité & la jus-
 tice ne permettent pas de la passer sous silence.

Jusqu'à ce jour les Juifs modernes n'ont pas eu
 d'Historiens. Quand les énormités qu'on leur re-
 proche auront été examinées par des Critiques plus
 impartiaux que les Scribes des persécuteurs de cette
 race déplorable, il pourra bien en être de ses for-
 faits comme de ceux dont les différentes religions
 se sont chargées mutuellement.

Où en serions-nous d'ailleurs si le temps n'ex-
 ploie les abominations qui souillent les Annales
 de tant de Sectes & de tant de Peuples? Faut-il op-
 primer les Parliens parce qu'ils soutinrent un siège
 contre Henri IV? Proscrira-t-on les Catholiques
 parce que les Ligueurs eurent aussi leurs prophètes
 & leurs assassins? N'allons pas remuer les cendres
 froides d'un ancien fanatisme, pour y chercher des
 titres à des persécutions nouvelles.

Ce n'est pas là sans doute le dessein des judicieux
 Traducteurs de l'*Histoire Universelle*; mais ont-ils
 bien réfléchi aux conséquences de leur avertissement
 & au moment où ils le publient? * C'est à l'épo-

* En écrivant ceci, j'ignorois encore que la justice du
 Roi venoit de délivrer les Juifs d'Alsace des péages cor-
 porels auxquels ils étoient assujétis, & qui les assimiloi-
 ent aux pièces de bétail. L'Edit de S. M. à ce sujet est du 17,
 Janvier 1784.

que d'une Ordonnance qui a rendu aux Juifs, dans les vastes États de la Maison d'Autriche, le repos, l'aisance & la liberté; où cet exemple de raison & d'humanité a été imité en d'autres lieux de l'Allemagne, & où le vœu des hommes sages est qu'il devienne général.

Si les estimables Rédacteurs eussent étudié les Juifs modernes, ils se seroient gardés d'inspirer à leur égard des terreurs aux Souverains; s'ils avoient visité les demeures & connu l'oppression de ces infortunés, ils demanderoient de briser les chaînes qu'ils conseillent d'appesantir.

Fût-il vrai que les Hébreux sont *enclins à toutes sortes de violences contre ceux qui les tiennent assujétis*, où seroit leur crime dans le droit naturel? Et depuis quand la servitude la plus ignominieuse est-elle devenue un acte de devoir & une leçon de tranquillité?

Les Juifs sont-ils turbulens & fanatiques à Livourne, où leur culte est libre, leur personne respectée, leur *Sanhedrin*, une juridiction autorisée? Sous le gouvernement équitable des Grands-Ducs, ces circoncis, potentats du commerce, suivent-ils des imposteurs, & égorgent-ils leur voisin Grec ou Catholique? Les craint-on à Amsterdam, où ils jouissent de la même tolérance, à Londres, où leur conduite & leur considération ont failli les faire naturaliser en 1767?

Ces trois pierres angulaires du Judaïsme ont été posées, il est vrai, par des Juifs Espagnols ou Portugais. L'orgueil de l'origine ayant trouvé place jusques dans un ramas d'esclaves fugitifs promenant d'Asie en Europe leur honte & leur misère, cette Caste distinguée se glorifie, j'en conviens, de descendre des Tribus transférées à *Babylone*, & dont les rejetons passèrent en Europe à la suite des Conquistadors Arabes; le corps de la Nation, dira-t-

on, n'offre pas cette garantie de la naissance, de la richesse & des sentimens qu'elles doivent inspirer ; mais en *Allemagne*, en *Pologne*, à *Venise*, à *Avignon*, en *Alsace*, voit-on des révoltes d'Israélites roturiers ?

Leur existence est la meilleure preuve de leur soumission. Qu'on cherche dans le monde une Nation accablée d'opprobres & de persécutions depuis dix siècles, sans Chefs, sans Patrie, sans Gouvernement, ou successivement bannie de ses asyles passagers, ou tourmentée & pillée avec impunité, détestée. avilie par ses mœurs, constamment dispersée & jamais anéantie. Demandez ensuite comment parmi ce Peuple, entre tant d'esprits remuans & d'empyriques politiques dont l'Europe abonde, il ne s'est pas élevé un Libérateur, personne qui ait soulevé, réuni ces malheureux pour leur rendre, sous un climat & sur une terre libres, les privilèges de l'espèce humaine ?

On n'a jamais bien su à quel degré ceux d'*Allemagne* étoient entrés dans le projet de *Langallerie*. Le pillage de Notre-Dame de Lorette, qui devoit servir aux frais de leur établissement dans l'Isle de *Chypre*, les avoit séduits infiniment plus que leur délivrance ; ils purent regarder ce sacrilège comme un coup de fortune & comme un acte de dévotion ; mais enfin cette extravagante imagination fit le complot du petit nombre, & n'a jamais été réalisée.

Quiconque a observé les Juifs, démentira ces craintes chimériques de soulevemens & de massacres. Ce n'est point par des loix cruelles qu'on les prévendra ; le caractère de ces Tribus vagabondes, leur espoir de rentrer dans la *Palestine*, leur lâcheté, leur dégénération morale, & même leurs occupations, forment des obstacles invincibles, & dispensent de tout appareil de tyrannie.

Lorsque les *Hollandois* envoyèrent au Brésil une

Colonie de cette fourmillière, elle avoit l'occasion d'élever un asyle à la Nation entière. Jetée sur un continent neuf, cette écume de notre population sembloit devoir servir à le fertiliser ; mais le rétrécissement d'esprit & de caractère où ses sordides spéculations rejettent la Communauté, fera toujours échouer ces transplantations. Ni la bonne ni la mauvaise fortune, ni l'opulence, ni le désespoir n'ont pu inspirer aux Juifs le dégoût de l'existence dégradée à laquelle ils sont condamnés.

Qui feroit donc aujourd'hui redouter de leur part aucune entreprise ? Ceux d'entre-eux qui sont plongés dans les astuces mercantiles, ne formeront jamais ni des Soldats, ni des Artisans, ni des Agriculteurs, par conséquent aucune Société politique, séparée. Les Hébreux enrichis par une profession plus noble, n'abandonneront pas leurs comptoirs pour chercher des aventures sous la conduite d'un Enthousiaste. Quant aux *violences*, elles supposent de l'énergie ; si elle eût pénétré dans les Synagogues modernes, elles seroient maintenant ou renversées ou triomphantes.

A la place de cette sortie des Historiens, peut-être le Philosophe eût aimé rencontrer une peinture vraie des mœurs & de la situation actuelle des fils de *Jacob*. Leur courage à supporter la honte, cette dextérité d'esprit dans un état fait pour abattre les autres hommes, leurs usages inaltérables. la variété de leurs ressources au milieu de toutes les privations, le lien de fraternité qui les unit, leurs ménages, modèles de concorde, l'antique respect de l'autorité paternelle, font de ce Peuple le sujet d'un tableau aussi instructif que singulier.

Eh ! qui ne compatiroit pas à leur détresse prolongée ? Qui arrêteroit la main disposée à les soulager ? Vingt-cinq mille d'entre-eux ont abandonné

L'Espagne depuis le commencement du siècle ; cependant il en reste encore au-delà des Pyrénées. Le Samedi ils judaïsent dans leurs caves , & le Dimanche vont adorer le Saint-Sacrement. Par ces apostasies simulées ils préservent leurs jours & leur liberté ; mais quels jours & quelle liberté !

Par les soulagemens qu'ils doivent à l'équité de l'Empereur , on peut apprécier leur sort dans le reste de l'Empire , en Pologne , &c. &c. Bannis des Arts & Métiers , de l'Agriculture , des baux à ferme , de l'instruction publique & de tous les Emplois , ils sont écrasés d'impôts , exclus des promenades publiques , flétris par un costume particulier.

J'invite tout Écrivain qui applaudit à cette proscription , à aller considérer les Proscrits à *Francfort sur le Mein* ; s'il en sort sans être pénétré d'horreur qu'il ne prenne pas la plume. Là sept mille individus organisés comme nous sont entassés dans un cloaque auquel on ose donner le nom de rue , & dont les portes se ferment tous les soirs sur les habitans. Figurez-vous une longue avenue large de quinze pieds , bordée de part & d'autre de maisons de bois à cinq ou six étages , où le soleil ne pénètre qu'un instant , dont l'air putride est sans circulation , dont le pavé fangeux au milieu de l'été se couvre d'une boue infecte ; c'est dans cet égoût pestilentiel qui affecte tous les sens , que pourrissent quinze cent ménages , que des femmes osent engendrer , que des enfans peuvent conserver le jour , que des hommes ensevelissent d'autres hommes tout vivans !

Et ce tombeau est une prison nocturne. Au déclin du jour , quand la fraîcheur de la soirée invite les Citadins à respirer l'air des promenades , on entend crier les vertoux de la Juiverie : malheur à celui qui ne rejoindroit pas son domicile empoisonné.

« Ces horreurs, disent de sang froid des Chrétiens charitables, sont nécessaires. Le sentiment, l'honneur, les loix, la religion n'ont aucune prise sur les Juifs. » Quoi ! nous leur ôtons tous les moyens de subsister, & nous exigeons d'eux une probité qui les conduiroit à mourir de faim ou à une infructueuse mendicité ! Nous les privons de toutes les récompenses de l'honneur, & nous voulons qu'ils soient honnêtes ! Nous imprimons sur leur vêtement le sceau de l'infamie en leur reprochant d'être insensibles au mépris !

Si cette législation doit être immuable, que l'Histoire du moins n'en soit pas la complice, qu'elle ne se charge point d'en aggraver la sévérité ; car si l'on pardonne quelquefois aux injustices, on ne fait jamais grâce à leur apologie.

(*Cet Article est de M. Mallet du Pan l'aîné.*)

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Souris* ; celui de l'Énigme est *Génie & Neige* ; celui du Logogryphe est *Promotion*, où l'on trouve *port, mot, or, mi, Roi, moi, toi, motion.*

CHARADE.

DANS les forêts jadis mon chef fut adoré ;
 Mon second dans la robe est un nom révééré ;
 Et mon tout, commode en voyage ,
 Parmi les campagnards est sur-tout en usage.

É N I G M E.

QUEL bizarre destin ! que mon sort est étrange !
Sur trois pieds on me boit , & sur quatre on me mange.
(Par M. Charadin.)

L O G O G R Y P H E.

LES Muses & Vénus ont les mêmes travers,
Aussi je dis enfin plus d'amour , plus de vers.
Le beau ciel de l'amour n'est jamais sans tempête :
Cléon , admis hier aux honneurs du boudoir ,
Caressé ce matin sera banni ce soir.
A peine a-t'on le temps de chanter sa conquête !
Et cet Auteur divin , ce Racine du jour ,
Demain verra peut-être arracher de sa tête
Le précoce laurier dont l'avoit ceint la Cour....
Moi , je dis plus de vers , & sur-tout plus d'amour ;
Car s'il me faut rimer , je rime un Logogryphe ,
La Critique sur moi n'ose étendre sa griffe.
Or , écoutez : souvent j'ai charmé vos loisirs ,
Souvent j'ai prolongé vos veilles ;
Sans cœur j'enchanter vos oreilles ,
Sans chef je peins Bacchus fatigué de plaisirs.
(Par M. de W.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ESSAI sur les Révolutions du Droit François , pour servir d'Introduction à l'Étude de ce Droit ; par M. Bernardi , Avocat au Parlement de Provence. in 8°. 1782. A Amsterdam , & se trouve à Avignon , chez Guichard , Imprimeur-Libraire , vis-à-vis l'hôtel Saint-Omer.

L'OUVRAGE que nous annonçons au Public peut être regardé, malgré son titre modeste, comme une Histoire exacte & complète des révolutions de nos Loix. C'est le résultat des longues & savantes recherches faites par l'Auteur sur cette partie de notre Jurisprudence. Mais comme les bornes de notre Journal ne nous permettent pas d'entrer dans l'examen & la discussion des matières qui y sont contenues, nous allons donner une idée de différentes parties qui le composent.

Cet Ouvrage est divisé en plusieurs Chapitres, dont le premier a pour objet l'origine des Germains & des Gaulois. Persuadé, d'après Montesquieu, que pour bien connaître les vrais principes de nos Loix poli-

tiques & de quelques unes de nos Loix civiles, c'est dans les mœurs de ces peuples qu'il faut les chercher, l'Auteur rappelle, avec autant d'exactitude que de précision, les faits les plus essentiels que César & Tacite nous ont conservés sur l'Histoire des Coutumes, des Loix & de la Religion de nos ancêtres.

Les Gaulois, vaincus par les Romains, virent altérer leurs mœurs anciennes par le mélange des vices & des usages de leurs superbes vainqueurs. Mais la forme de l'administration fut plus durable; la politique adroite des Romains leur laissa le privilège de se gouverner par leurs propres Loix. Les changemens opérés dans les Gaules, relativement aux mœurs, ainsi que l'origine de la division de la France en Pays Coutumier & en Pays de Droit écrit, sont le sujet du Chapitre deuxième.

L'établissement des Fiefs, la nature des Loix & des Coutumes de ces Peuples barbares, les épreuves en usage parmi eux, la forme & les variations du combat judiciaire, dont les vestiges subsistent encore parmi nous, malgré les réclamations de la philosophie, toutes ces parties intéressantes de notre Législation sont développées dans le Chapitre troisième. L'Auteur s'arrête au règne de Charlemagne, qui passe, dit-il, pour être l'époque la plus glorieuse de l'ancienne Législation Française. Il attribue les

merveilles du règne de ce Prince à la force puissante de son génie , qui avoit su rendre florissant & redoutable un Empire aussi étendu que le sien , & faire mouvoir cette lourde masse dont ses foibles successeurs purent à peine régir quelques portions.

“ Quant à ses Loix , ajoute t’il , il les puisa
 ” dans la Loi Romaine , dans les Canons
 ” des Conciles & dans celle des Peuples
 ” barbares. En mêlant ensemble des Loix si
 ” différentes , il commença à jeter dans
 ” notre Législation cette confusion qui y
 ” règne encore. ”

Dans le quatrième Chapitre , il examine quelle étoit la puissance des Rois sous les deux premières races , la forme & l’objet des Assemblées des Francs , connues sous le nom de Placités Généraux ou Parliemens , & la qualité des personnes qui y étoient admises ; il passe delà aux Tribunaux où l’on rendoit la justice aux particuliers , depuis celui qui étoit présidé par le Roi lui-même , ou par le Comte du Palais , jusqu’à ceux qui formoient le dernier degré de la Hiérarchie ; il parle de ceux qui avoient droit d’y assister , & des causes qui étoient de leur compétence. Ce Chapitre est terminé par un extrait des Capitulaires concernant les *Missi Dominici* , si fameux sous la deuxième race.

“ Tel est l’ordre admirable , dit l’Auteur ,
 ” que la sagesse de nos ancêtres avoit mis
 ” dans l’administration intérieur de l’État.

» Chacun étoit jugé par ses Pairs ; chaque
 » différend étoit terminé sur les lieux où il
 » avoit commencé , sans frais , sans pres-
 » que aucune formalité.

L'altération de cet ordre si simple fut la
 suite des usurpations des Seigneurs & des
 révolutions survenues dans les Fiefs. Le Cha-
 pitre cinquième est destiné à en exposer les
 funestes effets. « Le Roi se trouva à la fin
 » sans pouvoir , & le peuple sans liberté....
 » Les vrais intérêts du Monarque sont telle-
 » ment liés avec ceux du Peuple , que le
 » premier moyen dont nos Rois se servirent
 » pour ressusciter leur puissance anéantie ,
 » fut de rendre la liberté aux villes de leur
 » domaine. » Delà l'histoire des affranchis-
 semens dans le Chapitre sixième , & de la
 convocation des États-Généraux , où les Dé-
 putés des villes affranchies furent admis
 sous le nom de *Tiers-Etat*.

On trouve dans le Chapitre septième des
 détails intéressans sur la création des Baillis
 & Sénéchaux , ainsi que sur la manière dont
 ils rendoient la justice.

Mais comme le Droit Romain , qui re-
 parut à peu-près à cette époque , opéra un
 changement presque universel dans notre Ju-
 risprudence , il falloit expliquer comment ce
 corps de Loix étoit sorti tout-à-coup de l'ob-
 scurité profonde où il paroissoit enseveli , &
 par quels moyens il prit sur la Législation
 françoise cet ascendant. qu'il y con-

serve encore aujourd'hui.

L'Auteur parle d'abord des Pandectes de Justinien, trouvées dans le sac de la ville d'Amalphi. Il regarde comme apocryphe l'histoire de cette découverte. L'Auteur examine ensuite comment nous avons approprié à nos mœurs la Jurisprudence Romaine, les causes de cette application, & ses suites funestes. Ce morceau, auquel nous renvoyons nos Lecteurs, respire la plus saine philosophie.

Les désordres que l'introduction des Loix Romaines, expliquées par un peuple de Commentateurs, avoit fait naître parmi nous, furent portés à leur dernier degré lors des Décrétales, qui, relativement à la Jurisprudence, ne sont autre chose que le Droit Romain interprété par les Papes.

Après avoir démontré de la manière la plus frappante l'injustice de toutes ces Loix, dictées à la chicane par la subtilité, l'Auteur regrette que nos Législateurs, au lieu de nous inonder de ces Loix étrangères, ne se soient point attachés à perfectionner le Droit Coutumier, notre véritable Droit National, le seul où l'on retrouve l'empreinte de notre caractère & les vestiges des anciennes mœurs Gauloises.

De toutes les révolutions que le Droit Romain a occasionnées dans la Jurisprudence-Françoise, la plus funeste peut être

suivant l'Auteur, est l'établissement de ce grand nombre d'Avocats & de Procureurs, devenus nécessaires pour l'interpréter & la mettre en pratique; l'histoire des uns & des autres termine le Chapitre huitième.

On examine dans le neuvième, quel étoit l'état du Parlement sous la troisième race; comment les Docteurs en Droit Romain, qui y furent introduits, en firent disparaître les Chevaliers & la plupart des Clercs qui le composoient auparavant, &c. &c.

Ce fut sous la troisième race que les Souverains rentrèrent dans l'exercice paisible de tous les Droits dont les avoit dépouillé l'usurpation de leurs vassaux. L'Auteur expose dans le Chapitre onzième la marche & les progrès de l'autorité royale, les Loix qui règlent aujourd'hui la succession à la couronne, & la majorité des Rois, & les causes qui ont hâté la réunion de la puissance législative à la puissance exécutrice dans les mains du Monarque. " C'est au-
" jourd'hui une maxime incontestable de
" notre Droit public, que la puissance lé-
" gislative appartient en entier au Monar-
" que, & que personne n'a droit de la par-
" tager avec lui. Mais comme il n'est pas
" moins constant que notre Gouvernement
" ne peut, sans contrarier son véritable es-
" prit, devenir absolu & arbitraire, il est
" dans la création & dans la publication des

» Loix, des formalités à suivre qui sont d'au-
 » tant plus inviolables, qu'elles tiennent lieu
 » de ce consentement que la Nation avoit
 » droit autrefois de donner ou de refuser
 » aux Loix qu'on lui proposoit. » Ces for-
 malités sont la publication & l'enregistre-
 ment, dont l'histoire termine ce Chapitre.

Après avoir traité de tous ces objets de
 Droit public, l'Auteur parle dans le Cha-
 pitre douzième de la discipline intérieure
 des Cours de Justice.

La forme de l'élection des Juges, qui com-
 mença à être altérée sous Charles VII,
 fut entièrement détruite sous le règne de
 Louis XII, première époque de la vénalité
 des offices, dont le système fut perfectionné
 sous Henri IV, par la création du Droit de
 Paulette; il passe delà au payement des épi-
 ces & des gages affectés aux Officiers de Ju-
 dicature. « Non seulement, dit-il, le Roi
 » payoit les gages des Magistrats, mais en-
 » core tous les frais de justice; l'Arrêt mé-
 » me se déclaroit gratuitement. Le Roi fai-
 » soit annuellement un fonds d'environ
 » 6000 liv. pour payer le Greffier des frais
 » de l'expédition; un Commis ayant em-
 » porté ce fonds sous Charles VIII, ce
 » Prince, dont les guerres continuelles
 » avoient épuisé les finances, se laissa per-
 » suader, par quelques Ministres, qu'il n'y
 » avoit nul inconvénient à faire payer l'ex-
 » pédition de l'Arrêt aux Parties. Ce fut-là

» l'origine de ces frais énormes dont on a
 » dans la suite accablé la Justice. Entre ces
 » nouvelles formes introduites dans nos Tri-
 » bunaux , est encore l'établissement de la
 » Partie Publique , Magistrature incon-
 » nue aux anciens, au moins avec les attri-
 » buts qu'elle a reçus parmi nous. »

Après ces détails relatifs à la Constitution politique de l'État , il restoit à considérer nos Loix dans les rapports qu'elles ont avec la liberté des Citoyens. Les formes judiciaires en sont le résultat. « C'est ici le triomphe de
 » l'ancienne Législation Française , par l'or-
 » dre admirable que nos pères avoient mis
 » dans la distribution de la Justice ; chacun
 » trouvoit à sa portée un Tribunal com-
 » posé de ses Pairs , où il pouvoit , avec la
 » plus grande facilité , exposer les demandes
 » ou les exceptions , faire entendre les plain-
 » tes ou les défenses ; où , il obtenoit une
 » justice exacte , prompte & gratuite. »
 L'histoire de nos formalités judiciaires , celle des jugemens & de la manière de les mettre à exécution sous les deux premières races , sont l'objet des Chapitres treizième & quatorzième

On voit dans le Chapitre quinzisième qu'elle fut la forme des contrats publics chez les Romains & chez les Francs , & à quelle époque doit être rapporté l'établissement des Tabellions & des Notaires.

Enfin le seizième & dernier Chapitre con-

tient l'Histoire de nos Loix Criminelles. L'Auteur y prouve, de la manière la plus évidente, que la procédure criminelle étoit autrefois publique en France, comme elle l'est en Angleterre, & qu'elle différoit peu de la procédure civile. L'instruction secrète n'a été introduite, au moins dans une grande partie du Royaume, que par l'Ordonnance de 1539.

Il paroît, par l'Ouvrage que nous venons d'analyser, que l'Auteur est parfaitement instruit de toutes les parties de notre Jurisprudence, qu'il rapporte nos Loix en Historien exact; & qu'il les juge en Philosophe. Il annonce dans sa Préface un *Traité sur les Loix Civiles* & un *Traité sur les Loix Canoniques*. Le Volume que nous venons d'annoncer est fait pour en donner d'avance une opinion avantageuse.

ALMANACH Littéraire, ou *Etrennes d'Apollon*, contenant, 1^o. quinze pages Préliminaires, où se trouvent des Pièces de MM. de la Croix, le Ch. de Rivarol, de la Dixmerie, Cosson, le Comte de Barruel, les Poissardes à Mlle d'Éon. 2^o. Anecdotes, Vers de M. le Mierre; Élégie de Tibulle, & Conseils à un jeune Poète, par M. Maisonneuve; Fables de MM. Fallet, Bret, Crignon, Knapen. 3^o. La Vertu justifiée, nouvelle, par M. le Comte de Rosières. 4^o. Épître, Idylle & Im-

promptu , par M. de Saint-Ange. 5°. Petites Pièces de Mme du Deffaud, ou à son occasion ; Triolet & Lettre de Voltaire ; Quatrain, Églogue de M. Maréchal ; la Force du Sentiment de M. Béranger. 6°. Henriette de Montclare, Anecdote ; par Mlle de Gaudin. 7°. Lettre de M. de Buffon ; Contes, par M. Léonard ; Réflexions sur la Mettrie, par M. Diderot ; Stances & une Épître à l'Inconstance, par M. Damas ; le Prisonnier & le Geolier, par M. le Suire ; Traits curieux ; Lettre de M. Thomas. 8°. Notices très-étendues des Ouvrages, &c. A Paris, chez l'Auteur, maison de la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques.

LES Recueils sont à-peu près les seuls Ouvrages qu'on lise encore. Ces lectures à bâtons rompus conviennent à l'insouciance d'un grand nombre d'esprits indolens & superficiels. Leur paresse est réveillée par la variété, & leur goût peu délicat préfère cette bigarrure aux productions du vrai talent qui aura toujours peu de juges, mais en revanche beaucoup d'envieux, d'ennemis & de détracteurs. Aussi les Almanachs se sont-ils extraordinairement multipliés. Celui-ci est un des plus anciens ; il est de plus un des meilleurs. Le seul Almanach des Muses a sur lui le droit d'aînesse. D'ailleurs il est fait sur un autre plan ; la seule inspection

du titre ci-dessus indique qu'il contient moins de vers que de prose, & sur des matières de toute espèce. On ne doit donc pas s'étonner que beaucoup de gens, & surtout les Amateurs de la prose, ayent pour le cadet plus de prédilection que pour l'aîné.

La prose offre cette année deux morceaux bien remarquables. L'un est une Nouvelle de M. le Comte de Rosières, & l'autre une Nouvelle aussi de Mlle de Gaudin. Ces deux Anecdotes, quoique d'un genre très-différent, sont également intéressantes. On ne trouve point dans celle de M. le Comte de Rosières ces événemens invraisemblables ni cette fausse sensibilité qu'on appelle le genre sombre; enfin rien de ce qui plaît aux Lecteurs plébéïens, & qui révolte jusqu'au dégoût les esprits cultivés. C'est une Anecdote très-simple, & qui offre des événemens que l'on peut voir tous les jours, mais embellie de détails pleins de raison & de délicatesse. Ne pouvant donner un extrait du plan, nous nous bornerons à quelques citations. L'Auteur peint ainsi son Héroïne Mme de Valville.

“ Sans épuiser aucun Roman pour détailler ses avantages, il suffit de dire qu'indépendamment des grâces de sa personne & des attraits de sa figure, nulle femme ne possédoit au même degré ce je ne sais quoi qui enivre tous les cœurs, ce coup-d'œil magique qui fait tourner la tête à

„ bien des hommes. Sa conversation étoit
 „ aussi séduisante ; elle avoit sur-tout le
 „ talent si rare de faire briller l'esprit de
 „ tous ceux qui l'approchoient ; de sorte
 „ que celui qui en étoit plus ou moins
 „ doué, la quittoit également enchanté
 „ d'elle & de lui-même..... L'exemple de
 „ tant de femmes qui n'attendent que le
 „ lien de l'hymen pour se dégager de tout,
 „ ne l'avoit rendue que plus fortement
 „ attachée à ses devoirs. „

Voici actuellement le portrait des deux adorateurs qui cherchent à lui plaire, & qui sont les principaux Personnages de cette Historiette.

„ Germicourt avoit dans le caractère un
 „ fond inaltérable de douceur ; dans toutes
 „ ses garnisons sa sensibilité lui avoit fait
 „ tort ; il étoit né pour adorer les femmes ;
 „ & comme il avoit un maintien noble &
 „ une figure prévenante, leur premier coup-
 „ d'œil étoit toujours en sa faveur ; mais sa
 „ timidité, qu'il cachoit souvent sous un
 „ air dédaigneux & distrait, faisoit qu'il
 „ n'intéressoit véritablement que lorsqu'on
 „ étoit parvenu à le bien connoître. Il don-
 „ noit alors l'effort à son esprit cultivé &
 „ agréable ; son air de fatuité dispa-
 „ roissoit ; & faisoit place à l'aménité la plus atta-
 „ chante. Tout différoit dans Florval. Les
 „ qualités de son esprit auprès des femmes
 „ étoient aux dépens de celles de son cœur.

„ Il

„ Il en avoit subjugué deux ou trois en sa
 „ vie, qu'il avoit fait servir de triomphe à
 „ son intolérable causticité. Tous les moyens
 „ lui étoient bons pour parvenir à ses fins,
 „ & son excessif amour-propre lui faisoit
 „ trouver facile ce qui auroit paru impossible
 „ à d'autres. Il avoit les petits talens
 „ analogues aux ouvrages des élégantes du
 „ jour. Il faisoit des chiffres, des devises,
 „ brodoit au métier de Madame, travail-
 „ loit à la tapisserie. »

Il faut voir dans l'Anecdote même les
 suites de leur rivalité, la peinture des in-
 quiétudes & de la jalousie de M. de Val-
 ville excitées par une lettre anonyme de
 Florval, & le tableau intéressant du dénoue-
 ment, où *la Vertu est justifiée*, comme l'an-
 nonce le titre de cette Nouvelle.

L'Anecdote de Mlle de Gaudin est d'au-
 tant plus touchante qu'elle est vraie. En
 voici le fonds très-succinct. Une jeune
 femme sensible & honnête après avoir long-
 temps combattu son penchant pour un
 jeune homme non moins vertueux & non
 moins sensible qu'elle, réduite à la misère
 par l'inconduite de son mari, & de plus
 poussée à bout par ses mauvais traitemens,
 consent enfin à fuir avec son amant. Elle
 lui donne rendez vous sur un des ponts de
 la Capitale. Le moment destiné à leur fuite
 approche. Prête d'expirer de douleur &
 d'effroi, elle arrive au lieu indiqué. Son
 amant n'y est pas encore. Une heure s'é-

coule sans qu'il paroisse. Elle croit être trahie, & de désespoir se précipite dans la rivière. Au moment même une chaise de poste arrête au bout du pont. Un jeune homme en sort, & s'avance avec précipitation, attiré par les cris de ceux qui avoient vû périr sa maîtresse. La peinture de son désespoir devient déchirante sous la plume de Mlle de Gaudin. La Nouvelle est en total écrite avec beaucoup de passion & d'énergie. Peut-être a-t-elle quelques longueurs; & Mlle de Gaudin a trop de talent pour ne pas permettre qu'on l'avertisse d'un défaut qu'on a remarqué dans presque toutes ses productions.

La principale Pièce de vers est une Épître de M. de Maisonneuve; c'est la seule en vers alexandrins. Quoiqu'elle soit intitulée *Conseils à un jeune Poète*, de même qu'une Épître connue de M. de la Harpe, elle n'a avec celle-ci rien de commun que le titre. M. de la Harpe embrasse un plan plus vaste & plus piquant. Ses conseils sont adressés à un jeune Débutant, & ont pour but de l'éclairer sur les inconvéniens de la carrière brillante, mais épineuse des Lettres. M. de Maisonneuve se borne à donner des préceptes de goût sur le choix des sujets propres aux Concours académiques. On voit que son Épître est purement didactique. Ce genre de Poésie demande beaucoup de travail & de soin. On se rappelle malgré soi les vers de Despréaux; mais les tirades sui-

vantes prouveront , je crois , que M. de Maisonneuve l'a bien étudié , & que ses études n'ont pas été infructueuses. On sait que le défaut le plus essentiel de presque toutes les Pièces de concours , c'est le manque absolu de plan & de marche. M. de Maisonneuve insiste avec raison sur la règle de savoir bien ce que l'on a à dire.

Eh ! comment prétends-tu m'amuser & m'instruire ,
 Si tu ne fais toi-même où tu dois me conduire ?
 Tu rassembles en vain quelques fleurs sous mes pas ;
 Ta marche à chaque instant trahit ton embarras.
 Je maudis les détours d'un obscur labyrinthe ,
 Où forcé de tourner dans une même enceinte ,
 Et toujours incertain de l'objet que je suis ,
 Tu m'arrêtes , j'arrive , & ne fais où je suis.
 Si Voltaire en tout temps captiva nos suffrages ,
 Si sans cesse on admire , on cite ses Ouvrages ,
 C'est qu'il fait , en flattant l'oreille du Lecteur ,
 Occupier son esprit , intéresser son cœur.
 Toujours il fixe un but. On sent qu'avant d'écrire
 L'Auteur eut en effet quelque chose à nous dire.
 Facile , ingénieux , il écarte l'ennui ,
 Et lui-même entraîné , nous entraîne avec lui.
 Comme lui , *de tes vers fais briller l'élégance ;*
 Mais vers un but marqué , que chaque pas m'avance ,
 Ne quittes point la route où je dois te trouver ;
 Mon esprit qui te suit est pressé d'arriver.

Tous ces vers marchent avec aisance. Le

tour en est vif & facile. On les lit sans être arrêté par l'obscurité d'une métaphore empoulée, ou par l'emphase d'une pensée soif-disant philosophique. Ce sont ces sortes de vers qu'on retient sans peine, & c'est le plus grand éloge que l'on en puisse faire. Celui que nous avons souligné est le seul qui nous ait paru manquer de correction. On dit *faire briller l'élégance dans des vers*, plutôt que *des vers*. Encore *faire briller l'élégance* est-il sans élégance. Nous en citerons encore quelque chose, d'autant plus que nous sommes sûrs de faire plaisir à nos Lecteurs, & que d'ailleurs cette Pièce est imprimée pour la première fois. Ce n'est pas non plus la même que celle du même Auteur insérée dans l'*Almanach des Muses*.

Heureux, heureux qui peut dans son style enchanteur
 Tout-à-la-fois instruire, attacher son Lecteur,
 D'une expression neuve éclairer sa pensée,
 Et qui loin de traîner sa marche embarrassée,
 Rapide, plein de force, & brillant de clarté,
 Fait par-tout sous nos yeux jaillir la vérité.
 Vois les lieux & les tems. Un goût sûr doit t'apprendre
 Et ce que tu peux dire, & ce qu'on peut entendre;
 Et tu n'iras jamais dans tes vers affectés,
 Et sous le nom pompeux de grandes vérités,
 Ressaisant tous les traits d'une froide morale,
 Nous affubler ta Muse en robe doctorale.
 On nous peint Apollon toujours jeune & charmant,
 Son front pur & serein respire l'agrément;

Sa main couvre de fleurs les fruits qu'elle présente.

Par-tout un sentiment, une image brillante.

Ainsi jadis Horace, en ses piquans Écrits,

De Mécène & d'Auguste enchantoit les esprits;

Horace vouloit plaire afin de mieux instruire;

Le Chantre des Jardins ainsi se fait relire;

Et N..... s'attache un Public ennuyé,

Qui sur nous jette à peine un œil rassasié.

M. Lemierre, de l'Académie Française, fait les honneurs des poésies légères. Voici d'abord la Pièce intitulée : *Le Nouveau Paradis* :

Délicieuse verdure,

Des bois aimable parure,

Sous ton ombre un chœur d'oiseaux,

Par leur douce mélodie,

Vient à notre âme engourdie

Donner des ressorts nouveaux.

O la belle matinée !

L'astre du jour se levant,

Luit majestueusement

Sur la terre illuminée.

De ses feux vivifiants

Les agréables prémices,

Les influences propices,

Sont le charme de mes sens.

Affis près de Juliette,

Je crois être transporté

Dans le séjour enchanté.

H ii)

De félicité parfaite
 Qu'Adam avoit habitée.
 Quel bonheur pur m'environne !
 Non, je ne changerois pas
 Pour la plus belle couronne
 Juliette & ses appas.
 Dans ce bois inaccessible
 A l'inconstance, aux dégoûts,
 Nature, Amour ont sur nous
 Versé de leur main paisible
 Tout ce qu'ils ont de plus doux.
 A mes desirs tout succède,
 Grâce à leurs dons réunis ;
 Par l'une enfin je possède,
 Et par l'autre je jouis.

On a pu remarquer dans ces vers un ton de mollesse & de simplicité dont on doit savoir gré à M. Lemierre beaucoup plus qu'à un autre. Personne n'ignore le talent singulier qu'il a de rendre, pour ainsi dire, palpable tout ce qu'il veut peindre. Il trouve le moyen de rajeunir l'idée la plus commune & la plus ordinaire, par les métaphores les plus originales & les plus inusitées. On ne lui reprochera pas de rebattre les idées des autres. Si quelqu'un donne du neuf au monde, assurément c'est lui. Il faut lire son *Épître à Madame de Vermenoux, sur ses insomnies*, & sur-tout les vers à son ami *Billard sur son oisiveté*. C'est-là que sa verve originale

se déploie avec la liberté la plus franche. Il lui reproche d'user jusqu'à l'abus du style marotique.

Pour les termes Gaulois prends un peu moins d'amour.

La clarté tient au mot d'usage ;

Celui qu'on n'entend plus devient un abat-jour ;

Garde ton feu, ton style, & change ton langage.

Chacun suit son attrait ; le pamphlet est le tien.

Censeur amer, mais ferme ami du bien,

Tu n'attaques point la personne.

L'honneur est comme l'œil ; il se blesse d'un rien.

Tu n'en veux qu'aux écrits qu'un bel-esprit pomponne,

Au sentiment que l'on raisonne,

A ce philosophique argot

Dont notre langue s'empoisonne,

Aux vers maniérés, au faux goût, en un mot ;

Mais quand ton esprit te gouverne,

D'aucun termine vieilli ne te laisse tenter ;

Et par les froids Rimeurs te sentant irriter,

Entre en colère à la moderne.

Ce dernier vers vaut seul toute une Pièce :

M. Lemierre, dans toutes ses productions,

semble avoir toujours à l'esprit ce vers de

La Fontaine :

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde.

Dans un autre genre, moins neuf sans

doute, mais plus délicat & plus gracieux,

on remarque des Stances charmantes de M.

Damas à Mlle de Gaudin, & une Épître

H iv

très-ingénieuse à l'Inconstance. En voici le début :

Divinité de ma Patrie ,
Fille de la coquetterie ,
Et mère de la volupté ,
A qui par ses goûts emporté
Dès long-temps mon cœur sacrifie.
Reine des modes , des projets ,
L'Amour te doit tous ses succès :
En tout lieux on te déifie ,
On rend un culte à tes attraits ;
Reçois le mien , je suis François :
Mon culte est une idolâtrie.

Ce style est vif & agréable , c'est celui des Pièces légères. Cette rapidité dans les tournures , charme des Poésies fugitives , se retrouve à la fin de celle-ci :

Vous , dont la gravité m'accuse
D'erreurs & de légèreté ,
Martyrs de la fidélité ,
Quelle chimère vous abuse !
Pourquoi voulez-vous que ma Muse ,
Renchérissant sur Céladon ,
Et des bords du fade Lignon ,
Respirant la vapeur mortelle ,
Vante d'une chaîne éternelle —
L'insipide uniformité ,
Puisque mon humeur infidèle

Trouve à la fois chez la beauté
Et son excusé & son modèle ?

Le morceau le plus brillant de l'Épître est, sans contredit, celui où l'Auteur cherche à justifier l'inconstance par l'exemple des Dieux de la Fable.

O volage & puissant Jupin, &c.

Une chanson du même Auteur, adressée à ses aïeux maternels, sur leur renouvellement de mariage, après soixante ans, fait autant d'honneur à son cœur qu'à son esprit.

Une Fable de M. Fallet mérite encore d'être particulièrement distinguée. La voici; elle est intitulée : *Les Deux Renards*.

SUR la fin d'un beau jour d'hiver,
Deux Renards à la découverte,
Deçà, delà, trottoient l'oreille en l'air.
L'un étoit vieux, & l'autre jeune, alerte.
Dans certain poulailler ils se glissent sans bruit.
Petits poullets, coqs aux sanglantes crêtes,
Vous sur-tout, aimables poulettes,
Cette nuit fut pour vous une éternelle nuit.
Rien ne fut respecté, ni le sexe ni l'âge.

Le jeune fit grand'chère avec grand appétit,
Le vieux à peine osa calmer sa faim extrême.
Eh! quoi, dit-il, assis sur un dindon,

H v

Tout manger en un jour ! ce n'est pas mon système ;
Ce reste pour demain doit être encore fort bon !

Gardons-le ; la prudence est une vertu rare.

Tu n'es qu'un sot & qu'un avare ,

Répond le jeune en dévorant toujours ;

Je veux, puisque j'y suis, m'en donner pour huit jours.

Demain, dis-tu, demain. Ah ! vive la volaille ,

A chaque jour suffit, dit-on, son mal.

Va, jouissons, faisons ripaille :

L'instant qui fuit peut nous être fatal.

Il dit , & croque encore une volaille grasse.

Enfin il mangea tant qu'il créva sur la place.

Fier d'avoir su dompter son appétit ,

En regardant le mort le vieux se réjouit ,

Traîne, caché en un coin sa conquête friande ,

Et part sans déplorer le destin du glouton.

Le lendemain le compagnon ,

Au coucher du soleil, revient à la provende.

Mais le Fermier, caché derrière un gros buisson ,

Aussitôt qu'il le voit paroître ,

Dérache doucement le fidèle Dragon ;

Et le dogue élancé saisissant le vieux traître ,

L'étrangle sans remission.

Tel est l'homme, à tout âge entraîné par un vice.

Jeune, avec trop d'ardeur il cherche le plaisir ;

Vieux, subjugué par l'avarice ,

Il se prive de tout dans l'espoir de jouir.

Le défaut de cette Fable, c'est que le vieux

Renard n'a point tort de ne pas manger au-delà de son appétit.

Ce reste pour demain doit être encor fort bon.

est le propos de la modération bien plus que de l'avarice. D'ailleurs, un vieux Renard ne regarde à soi que ce qui est dans son terrier. Il est donc invraisemblable qu'il fasse abstinence dans un poulailler, où sans doute il n'est pas entré pour rien à ses risques & périls. Au surplus, c'est le vice du fonds plutôt que de la variation, laquelle nous a paru agreable & piquante.

Nous terminerons ces citations par une petite Pièce de M. de la Louprière, adressée à un Magistrat, en regrettant d'être obligés de passer sous silence les Opuscules dont MM. Diderot, Bret, Béranger, le Suire, Crignon, Knapen, François Peintre ont enrichi cette Collection annuelle.

Vous qui, d'une main généreuse
Repoussez les plus beaux présens,
Vous ne résistez pas aux charmes séduisans
D'une aimable solliciteuse.
Elle règne sur votre esprit,
De votre cœur elle dispose,
Et ce n'est que par son crédit
Qu'on obtient de vous quelque chose,
C'est la chaste Thémis : vous honorez la Cour.
On voit cette vierge sacrée,

H vj

De son simple bandeau modestement parée,

A vos oracles purs souscrire chaque jour.

Nous approuvons votre tendresse,

Et l'on est heureux en plaidant,

Quand on a pour soi la maîtresse

De Monseigneur le Président.

Il y a une idée ingénieuse dans ces vers ; mais dans les premiers, l'Auteur n'a exprimé qu'à demi sa pensée. *Vous résistez à l'or, mais non aux charmes d'une solliciteuse* ; voilà ce qu'il dit, & non ce qu'il a voulu dire. Son véritable sens est ; vous résistez à la séduction des présens & des sollicituses ; mais il en est une qui peut tout auprès de vous, c'est Thémis. Peut être aussi que *tendresse* est un peu fade, quand il s'agit d'une maîtresse idéale & purement métaphysique ; par la même raison, *aimable* ne convient guères mieux à Thémis.

Les bornes qu'il convient de mettre à l'extrait d'un simple Recueil, ne nous permettent pas de parler des *variétés*, ni des *bons mots* que celui-ci renferme. Nous ne pouvons non plus entrer dans aucun détail sur les notices, qui sont très-étendues. Elles sont de plus écrites avec un ton d'honnêteté d'autant plus louable, que la satire amère, le sarcasme & la malignité caractérisent le plus souvent presque toutes les notices de ce genre.

N. B. On trouve dans l'*Almanach Litté-*

raire plusieurs Pièces de l'Auteur * de cet article , & l'on sent bien que c'est tout ce qu'il en peut dire.

S P E C T A C L E S.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

UNE indisposition survenue à Mlle Saint-Huberty ayant suspendu les représentations de l'Opéra de *Chimène* , nous renvoyons au Mercure prochain nos observations sur la musique de cet Ouvrage.

On continue toujours avec le plus grand succès & la même affluence les représentations de la *Caravane*. Le Public , ainsi que nous l'avions prévu , paroît goûter de plus en plus l'esprit , la grâce & la variété qui règnent dans cet Ouvrage.

Mlle Maillard , qui depuis l'année dernière fixe d'une manière si intéressante l'attention du Public , vient de confirmer , par une épreuve aussi heureuse que hardie , les espérances qu'on a conçues du talent précieux & vrai qu'elle a reçu de la Nature. Elle a joué le 15 de Février , pour la première fois , le rôle de *Didon* , dans l'Opéra de ce nom. Ce rôle , si difficile par lui-même

* M. de Saint-Ange.

à bien rendre , tant par la continuité des mouvemens passionnés dont il est plein , que par la variété des nuances dont il a besoin , l'est devenu bien davantage par la supériorité avec laquelle il a été joué par Mlle Saint-Huberty. On auroit supporté difficilement une copie médiocre à côté d'un aussi excellent modèle. Mlle Maillard n'a pas prétendu sans doute lutter contre son modèle ; elle a jugé que son zèle & sa jeunesse lui obtiendroient l'indulgence du Public , & son entreprise a été couronnée par le succès le plus flatteur , & les applaudissemens les plus universels. Cette jeune Actrice a chanté ce rôle avec cette voix pure , égale , brillante & sensible , heureux don de la Nature , que perfectionne chaque jour les leçons d'un grand Maître. Elle a mis dans son jeu une vérité , une grâce , un accord entre le geste & la parole , dont la justesse n'a presque jamais été altérée par les grands mouvemens des passions qui agitent & bouleversent successivement l'âme de *Didon*. On a remarqué sur tout au troisième Acte l'intelligence avec laquelle elle a chanté le récitatif , dont l'effet est si important dans ce rôle ; la manière dont elle a su y fondre les phrases chantantes & les accens passionnés , avec les traits de pure declamation qui ne demandent qu'un récit simple & presque parlé ; enfin l'heureuse netteté de son organe , qui ne laisse presque rien perdre des paroles , ni dans le chant , ni dans le récitatif , soit

dans les momens où la voix exprime par des éclats les mouvemens extrêmes des passions, soit dans les momens de faiblesse, de langueur ou de calme où la voix ne produit plus que des sons à demi éteints. On voit que Mlle Maillard a bien étudié tous les tons & tous les mouvemens de Mlle Saint-Huberty ; mais on voit en même temps qu'elle ne s'est pas appliquée à la copier servilement, ce qui est une preuve de bon goût ; car au Théâtre l'expression des mêmes passions & des mêmes sentimens doivent prendre des nuances différentes, proportionnées aux différens moyens de l'Actrice. On voit aussi qu'elle a toujours cherché la vérité, & qu'elle y a sacrifié le plaisir d'exciter ces applaudissemens momentanés qu'on obtient trop aisément par les exagérations de toute espèce, & qui, sur-tout nos Théâtres, nuisent peut être plus qu'aucune autre cause aux progrès de l'Art Dramatique. Nous ne reprocherons pas à Mlle Maillard les négligences & les inégalités qu'on a pu remarquer dans quelques endroits du chant comme de l'action ; il seroit trop rigoureux d'exiger plus de perfection dans un premier essai de ce genre ; mais nous l'invitons sur-tout à ne jamais perdre de vûe le mouvement de la Scène, & à conserver dans le jeu muet l'expression & le maintien qu'exige la situation.

A N E C D O T E S.

I.

LES Princes Orientaux font consister une partie de leur grandeur dans un amas de titres qui ne finit pas. Un Nabab de l'Inde s'appeloit maître de deux mille mots, c'est-à-dire, titres. C'étoit lui faire honneur que de lui en présenter deux ou trois nouveaux dans l'année. *De combien de mots ton Roi est-il maître,* demanda ce Nabab au Consul de France? Le Consul lui présenta l'Encyclopédie qu'il venoit de recevoir; & il exigea que par respect, toute la Cour se prosternât devant tant de mots dont son Roi étoit le maître.

I I.

Le Maréchal de Bassompierre avoit donné à Mademoiselle d'Entragues une promesse de mariage qu'il étoit résolu de ne pas accomplir. Un jour qu'il y avoit au cours un grand nombre de carrosses, la Reine s'y promenoit avec le Maréchal de Bassompierre. Mademoiselle d'Entragues y vint, & son carrosse fut obligé de s'arrêter quelque temps proche de celui de la Reine, à cause de la foule. « Voilà Madame de Bassompierre, dit la Reine, en s'adressant au Maréchal. Ce n'est que son *nom de guerre*, répondit il

assez haut pour être entendu de son ancienne maîtresse : *Vous êtes un sot, Bassompierre,* lui dit elle. *Il n'a pas tenu à vous,* reprit le Maréchal. »

ANNONCES ET NOTICES.

ON imprime à Toulouse, chez le sieur *Dupleix*, Libraire, rue S. Rome, un Recueil des Édits, Déclarations, Ordonnances, Arrêts du Conseil, du Parlement de Toulouse, & autres Cours, &c. concernant l'Ordre Judiciaire & les Matières publiques les plus importantes, proposé par Sousscription, en 6 Vol. in-4°. sur caractère Philosophie gros-oil, à 10 liv. le Volume broché. Les quatre premiers Vol. sont en vente. Le cinquième est sous presse. On souscrit au Bureau des Affiches dans toutes les Villes & chez tous les Libraires du Royaume. On ne paye le montant de chaque Volume qu'en le retirant.

Cette Collection, faite avec choix, est de la plus grande utilité dans toutes les Provinces & dans le Ressort des divers Parlemens du Royaume, sur-tout aux personnes qui concourent à l'administration de la Justice. On a fait beaucoup de recherches pour la rendre complete Quoiqu'on ait suivi l'ordre chronologique, le plus propre aux Recueils de ce genre, on a eu le soin de mettre à la suite de chaque Pièce des Notes pour indiquer celles qui ont rapport au même sujet; ce qui, dans l'usage, produira l'effet d'un arrangement par ordre des Matières. Le dernier Volume contiendra une Table générale par ordre alphabétique, très-exacte & très-étendue, au moyen de laquelle on trouvera aisément les décisions renfermées dans le corps de l'Ouvrage.

PIERRE BEAUME, Libraire-Imprimeur à Nîmes, vient de mettre au jour le *IV^e Tome de la nouvelle Edition de la Bible de M.^r de Sacy*, avec l'Explication tirée des Saints Pères & des Auteurs Ecclésiastiques. Les trente-deux Volumes des anciennes Editions sont ici réunis en vingt-quatre, & cependant augmentés de plusieurs pièces nouvelles, dispersées dans ces Volumes, & d'une table générale des matières, qui formera le vingt-cinquième.

A la tête de ce *IV^e Tome* est un Avis de l'Imprimeur, qui annonce que, surmontant les obstacles qui ont suspendu l'activité de son zèle & retardé la Livraison des *III^e & IV^e Volumes*, il se fait un devoir de remplir ses promesses, au préjudice même de ses propres intérêts, & va désormais mettre au jour tous les mois un Volume, mais en réduisant son Edition au nombre de cinq cens exemplaires. En conséquence, il prie les personnes qui voudroient se procurer cette Edition, moins volumineuse, & néanmoins plus ample, de se décider promptement, parce que les cinq cent exemplaires une fois placés, il ne sera plus possible de se procurer cette Edition à aucun prix.

Le prix de la Souscription est de 4 liv. par volume, & 5 sols pour la brochure. On peut souscrire à Paris, chez Guillaume Desprez, Imprimeur du Clergé, & chez les autres principaux Libraires du Royaume.

Nota. On ne demande aucune avance en souscrivant; en recevant les quatre premiers Volumes, on paie 16 liv. en feuilles, & 17 liv. brochés en carton.

Le Faux Lord, Comédie en deux Actes, en prose, mêlée d'ariettes, représentée devant Leurs Majestés, & à Paris, par les Comédiens Italiens Ordinaires du Roi, le 6 Décembre 1783. A Paris, chez Brunet, Libraire, rue de Marivaux, place du Théâtre Italien.

Anselme est un avare, de qui la fille Irène aime Léandre, dont elle est aimée. La Fleur, Valet de Léandre, prend le nom & les habits d'un Lord, homme fort singulier, qui demeure dans le voisinage, & qui a rendu service à Anselme, quoiqu'ils ne se soient jamais vus. Sous un prétexte de santé, il vient demander à celui-ci un appartement dans sa maison, en payant bien. Anselme consent avec joie, moyennant 200 louis par mois que lui offre le faux Lord. Enfin ce dernier se trouvant à portée, fait consentir Anselme à accepter pour gendre son Maître, qu'il a introduit dans la maison en la qualité de son Médecin. Tout se découvre à la fin; mais il n'est plus temps; car le contrat est signé.

Cette Pièce, qui est de M. Piccini fils, a été mise en musique par M. Piccini père. Elle a paru trop longue, & quelquefois invraisemblable, notamment dans la Scène où Anselme fait paroître Irène & la Soubrette habillées en Écoliers. Elles n'ont pas eu le temps de se déguiser; & il n'est pas à présumer que le père en ait eu la pensée auparavant, quoiqu'il le dise. Mais il y a quelques traits heureux, comme lorsque l'Auteur fait dire à la Fleur, déguisé en Marchand au commencement de la Pièce: Je ne suis pas de ces fripons qui vendent plus cher qu'ils n'achètent. D'ailleurs, on n'a pu voir sans intérêt ce célèbre Compositeur marier son talent à celui de son fil, & l'associer à sa gloire.

Hieracium de la France, par M. Bulliard, N°. 40. Ce nouveau Cahier renferme les premières Planches de la Collection des Plantes médicinales du Royaume, coloriées au moyen de l'impression & sans le secours du pinceau. M. Bulliard a joint à chaque Plante une description anatomique & quelques détails sur ses propriétés en Médecine & dans les Arts. Les Personnes qui désireront se pro-

acheter cette Collection, pourront se faire inscrire chez l'Auteur, rue des Postes, au coin de la rue du Cheval vert, à Paris, ou chez Didot jeune, Théophile Barrois & Belin, Libraires.

Lorsque l'on prend la Collection entière chaque Plante coûte 15 sols. Lorsque l'on ne prend au contraire qu'une partie de cette Collection, comme l'Histoire des Plantes vénéneuses terminée, l'Histoire des Plantes médicinales, celle des champignons, &c. on paye chaque Plante 20 sols.

VOYAGE de Sicile, dixième Chapitre. M. Houel, Auteur de cet Ouvrage, rue du Coq-Saint-Honoré, donne d'intéressans détails sur les édifices qu'il a vus restans de la ville de Tindare; entre autres édifices qu'il décrit, il parle d'un Théâtre qu'il a trouvé encore assez entier pour en donner une Vue perspective, les plans, coupe & élévations géométrales & en profil, ce qui nous fait connoître cette belle partie de l'Architecture des Anciens.

La quatrième Planche de ce Chapitre nous offre les plus beaux fragmens d'Architecture & de figures en marbre qu'il a recueillis dans les ruines de cette Ville, d'où il passe aux Isles de Lipari, et faisant une description poétique du trajet de mer qu'il fait passer pour arriver à la Capitale de ces Isles. Il y trouve le sujet de la sixième Planche, qui représente une étuve antique très-curieuse dont il donne le plan & l'élévation perspective; il explique aussi les usages de ces sortes d'édifices très-communs chez les Anciens.

ÉTAT de la Noblesse, année 1784. Tomes I & II. Prix, 6 liv. les deux Volumes brochés. A Paris, chez Leboucher, Libraire, Quai de Gèvres; Onfroy & Lamy, Quai des Augustins.

Cette Collection, qui est faite avec soin, forme

actuellement 18 vol., dont le prix est de 43 liv.
10 sols brochés.

ALMANACH des Monnoies, année 1784. in-12.
A Paris, chez Méquignon, Libraire, au Palais.

Cet Almanach, qui peut être utile, nous a paru
fait avec soin.

HIEROGRATIS Aphorismi & Praenotiones, &c.
deux Volumes in-12, petit format d'environ trois
cent pages chacun, de l'Imprimerie de Valade, rue
des Noyers. Prix, 6 livres brochés; par M. Bos-
quillon. L'Éditeur paroît n'avoir rien négligé pour la
correction du texte Grec, & il annonce que son Édi-
tion est plus correcte que celle même d'Elzevir.

M. Bosquillon expose dans sa Préface les raisons
qui l'ont déterminé à donner cette Édition, quoi-
qu'un grand nombre d'Hommes célèbres s'en soient
occupés avant lui; la principale est qu'en confron-
tant les Éditions ordinaires avec les manuscrits de
la Bibliothèque du Roi, il y a trouvé une infinité
d'excellentes Leçons inconnues aux autres Éditeurs.
Il a non-seulement consulté les manuscrits Grecs,
mais même plusieurs traductions Latines, entre
lesquelles il en estime particulièrement une qui se
trouve dans un manuscrit du treizième siècle, avec
les Commentaires d'Oribase. Comme d'après cette
version il est constant que l'Auteur s'est servi de
manuscrits différens de ceux que nous connoissons
aujourd'hui, M. Bosquillon a cru rendre service aux
Savans en joignant cette Traduction à celle qu'il
nous donne; il a même extrait des Commentaires
d'Oribase ce qui lui a paru le plus utile, afin que
l'on fût plus à portée de juger du mérite de cet Au-
teur. Il réfute d'une manière très-savante dans sa
Préface l'opinion du célèbre Haller & des autres
Médecins, qui ont regardé ces Commentaires comme

supposés. M. Bosquillon a suivi particulièrement la Traduction de Foes, qu'il préfère à toutes les autres; mais il y a fait un grand nombre de changemens essentiels. Il est étonné que les Éditeurs vulgaires aient préféré la Traduction de Verhoof, qu'il regarde comme très-infidelle.

Les Notes que M. Bosquillon a faites sur les Aphorismes & les Prognostics, annoncent un homme versé dans la Langue grecque; & un Praticien instruit. Nous laissons à d'autres le soin de juger des corrections nombreuses qu'il a faites dans le Texte. Nous nous contenterons d'observer qu'à la page 154 du Tome II il prouve, contre l'opinion des Modernes, qu'Hippocrate connoissoit très-bien le pouls, qu'il avoit même observé une correspondance entre le pouls & la respiration, qui varie suivant les âges.

A la page 182 du même Tome, M. Bosquillon démontre que la fièvre puerperale ou des Accouchées, que plusieurs Médecins regardent comme nouvelle, a été connue d'Hippocrate; qu'il l'a très-bien décrite, & a indiqué la manière de la traiter.

Comme plusieurs Médecins desireroient avoir les Aphorismes & Prognostics par ordre de matières, M. Bosquillon a mis à la fin du second Volume un Index très-détaillé, qui contient l'abrégé de tout ce qui se trouve dans les Ouvrages du Père de la Médecine. L'exécution typographique de cet Ouvrage est très-soignée, & ne peut que faire beaucoup d'honneur aux Presses du sieur Valade. Il en a été tiré quelques Exemplaires en papier d'Annonay, qu'on trouvera chez lui, rue des Noyers.

Le même Ouvrage se vend aussi chez Barrois jeune, Libraire, quai des Augustins.

Les Loix Pénales, par M. Dufriche de Valazé, annoncées dans le précédent Mercure, avec d'autres

Ouvrages, de même que le *Réveil de Jean-Jacques*, annoncé N^o. 2, se trouvent au Cabinet Littéraire, Quai & près des Augustins.

TROISIÈME année du Journal de Clavecin, par les meilleurs Maîtres, N^o. I, contenant une Symphonie de M. Hayden, & trois morceaux arrangés par M. Charpentier père, & une Romance du Roman de Galathée, par M. Feignel. Prix, 3 livres. A Paris, chez M. Leduc, rue Traversière Saint-Honoré, au Magasin de Musique. Prix de l'Abonnement, 15 livres pour Paris & la Province franc de port.

TROISIÈME Recueil d'Airs de Renaud, Péronne, le Corsaire, Blaise & Babet & autres, avec Accompagnement de Guitare, par M. Corbilly de Chantarcine. Prix, 3 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Saint-Honoré, vis-à-vis les Piliers des Halles, à la Ville de Rouen, & Mme Lemenu, rue du Roule, à la Clef d'or.

SIX Duos concertans pour une Flûte & un Violon, par MM. Krafinsky & Vogel, Œuvre III. Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, chez M. Baillon, Marchand de Musique, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu, à la Muse Lyrique.

Ouverture de Renaud, arrangée pour le Clavecin ou la Harpe, par M. Dreux le jeune, Maître de Clavecin. Il paroît deux de ces Cahiers par mois, un de Pièces & un d'Airs, avec Accompagnement de Clavecin ou de Violon, faisant vingt-quatre Cahiers pour l'année; les douze premiers arrangés par M. Lasceux, Organiste, & les autres par M. Dreux. Le prix de l'abonnement pour Paris est de 36 livres, & la Province 48 livres. Chaque Cahier

séparément 2 liv. 8 sols. A Paris, chez Mlle Girard, Marchande de Musique, rue de la Monnoye, à la Nouveauté.

ARIETTES, avec Accompagnement de Cistre, par M. Bernard. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue des Saints Pères, attenant le Couvent de la Charité, n°. 83.

Ce sont de petits Airs connus & pour la plupart fort jolis.

DEUXIÈME Recueil d'Airs nouveaux, avec Accompagnement de Clavecin & Violon ad libitum, par M. Gibert. Prix, 9 liv. A Paris, chez l'Auteur, maison de M. son frère, à l'Hôtel Royal des Postes; Cousineau, Luthier de la Reine, rue des Poulies, & Salomon, Luthier, Place de l'École.

Voyez, pour les Annonces des Livres, de la Musique & des Estampes, le Journal de la Librairie sur la Couverture.

T A B L E.

<i>ÉPITRE à M. Berquin,</i>	145	<i>Essai sur les Révolutions du</i>	
<i>Vers à M. de la Harpe,</i>	147	<i>droit François,</i>	157
<i>Chanson à Madame la V.</i>		<i>Almanach littéraire,</i>	165
<i>D. T.,</i>	148	<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	181
<i>D'un Passage sur les Juifs,</i>	149	<i>Anecdotes,</i>	184
<i>Charade, Enigme & Logo-</i>		<i>Annonces & Notices,</i>	185
<i>gryphe,</i>	155		

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercuré de France*, pour le Samedi 28 Février. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 27 Février 1784. GUIDI.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, le 6 Décembre.

LA déclaration faite par l'Envoïé de Russie au Reis-Effendi, n'est plus un secret; elle étoit contenue dans un mémoire, dont on présente ainsi la substance.

« Apres un éloge de la conduite tenue par la Cour de Pétersbourg depuis la dernière guerre à l'égard de la Porte & des plaintes vives sur les procédés de celle-ci, on indique les raisons qui ont décidé l'Impératrice à prendre possession des Provinces tartares, on renvoie pour les détails au manifeste; & on conclut par exiger du ministère Ottoman qu'il reconnoisse l'état présent de la Crimée, du Cuban & de l'Isle de Taman, qu'il consente à l'abrogation du troisieme article du traité de Kainardgi relatif aux Tartares, & des trois articles de la convention de 1779 sur le même sujet, en s'entendant quant au reste aux stipulations faites, tant dans ce traité que dans ces conventions.

— A ce mémoire l'envoyé de Russie a joint

N°. 6. 7 Février 1784.

a

un projet d'acte où la reconnoissance en question est exprimée en plein , ainsi que l'abrogation des 4 articles mentionnés , & de la part de la Russie , la cession de toutes les prétentions que les Khans des Tartares ont pu former sur les pays qui sont actuellement sous la domination du Grand-Seigneur , en stipulant que la rivière du Cuban sera dorénavant la borne des deux Empires ».

La réponse de la Porte n'est point encore faite. On a remarqué seulement plusieurs assemblées du Divan , & beaucoup de fermentation parmi les membres qui le composent. Il paroît qu'on convient de la nécessité de céder la Crimée ; mais on a de la peine à y consentir , ainsi que la Russie le désire , & à la reconnoître ouvertement & expressément Souveraine de cette peninsule. M. de Bulgakoff commence à se plaindre de la lenteur du Divan , & on s'attend à le voir presser une réponse décisive.

P O L O G N E.

DE VARSOVIE, le 6 Janvier.

Le Comte Potocki , grand Notaire de Lithuanie, vient d'être fait Maréchal de la Cour de ce grand Duché ; Le Général Major Morawski , ci-devant Maréchal du Tribunal de Lithuanie, lui succède dans la charge de grand Notaire.

L'Impératrice de Russie a autorisé le Prince Héraclius de Géorgie à envoyer à Pétersbourg

un Ministre; c'est une distinction qu'elle accorde à son nouveau vassal, & elle se charge de défrayer cet envoyé pendant le séjour qu'il fera à sa Cour. L'ancien Khan de la Crimée est toujours à Taman, & on ignore encore quand il se rendra à Pétersbourg. Les levées qui se font dans les différens districts de l'Empire Russe, conformément aux demandes qui ont été faites au mois de Septembre dernier, ne sont point livrées au College de Guerre ordinaire; on les envoie à Kiovie, où on les répartira dans les différens Régimens. Ces derniers n'occupent plus leurs quartiers ordinaires; ils sont postés sur les frontieres turques, ou campés dans l'armée qui est en Pologne.

Le Comte de Przependowski Palatin d'I-nowroclow, qui, content d'être décoré des marques de l'ordre de l'Aigle blanc, qu'il tenoit d'Auguste III, avoit toujours refusé celles de S. Stanislas, est mort, à Cracovie, le 18 du mois dernier, âgé de 75 ans.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, le 16 Janvier.

On a construit ici un globe aerostatique, sous la direction de M. de Widmannstatten & de M. d'Ingenhouz; il a 6 pieds de diamètre, sur 19 de circonférence, son poids est de 6 livres; on en a fait déjà diverses expériences. Le 14 on l'a lancé, mais retenu par des cordes; il est resté en l'air pendant 4 heures; comme la corde à laquelle il étoit attaché n'avoit que 109 toises il n'a pu s'é-

lever au-delà. Il n'avoit perdu qu'une demie livre de sa force en l'air ; le tems employé pour le remplir de gaz inflammable fut d'une heure & demie. Demain on doit répéter cette expérience en présence d'un grand concours de spectateurs.

Notre Théâtre national , sans contredire le premier de l'Allemagne , tant par le nombre & le mérite des sujets qui le composent , a donné l'année dernière en nouveautés 2 Tragédies & 7 Comédies originales , 5 Tragédies & 10 Comédies traduites du François , ainsi que 4 Comédies traduites de l'Anglois. Parmi les pièces allemandes une Comédie en 5 actes par M. Schreier , intitulée *la Bague* , & une Tragédie par le Colonel d'Ayrenhofer , qui a pour titre *Antoine & Cléopâtre* , ont remporté le prix d'encouragement donné par l'Empereur.

Le froid est excessif ici depuis quelques jours ; il a fait sortir des bois éloignés une troupe de loups qui se sont répandus sur une terre voisine de celle du Comte de Paar , où l'on en a tué un d'une grandeur énorme qui avoit fait beaucoup de dégats parmi les cerfs & les troupeaux. Les glaçons arrêtent les moulins , & la farine a renchéri. Les vignobles ont tellement souffert dans plusieurs endroits , que les marchands de vin songent déjà à faire leurs provisions.

DE HAMBOURG, le 18 Janvier.

On n'est plus occupé ici que de la réponse vraie ou supposée, que l'on assure que la Porte a faite à la déclaration de la Russie , au sujet de la Crimée. Tout ce qu'on débite

est encore bien vague; on se contentoit de dire ces jours derniers, que le Divan s'étoit borné à déclarer, qu'il ne pouvoit reconnoître l'occupation de la Crimée & la souveraineté de la Russie, qui n'ayant apporté pour prétexte de cette invasion, que le dessein de s'indemniser des frais dans lesquels l'avoient entraîné les affaires de cette péninsule, pouvoit en être dédommée en argent, en présentant un état de ces dépenses. Cette réponse dilatoire paroissoit remplir le but que la Porte ne perd pas de vue, de gagner du tems. Aujourd'hui on dit qu'elle est encore plus formelle. Une lettre de Vienne s'exprime du moins ainsi sur ce sujet.

» Les dernières lettres de Constantinople confirment que la Porte a refusé absolument de donner son approbation à la révolution de la Crimée. D'abord les sentimens du Divan ont été partagés; le Muphti avouoit qu'on pourroit céder quelque chose, pourvu que l'on conservât au Grand-Seigneur l'autorité suprême en fait de religion. Le Grand-Visir & ses partisans étoient d'avis de faire le sacrifice de cette péninsule sans restriction; mais le Capitan-Bacha & ceux de son parti déclarèrent qu'il valoit mieux mourir les armes à la main, que de souffrir que l'éclat de la sublime Porte fût terni par une pareille condescendance. Ce dernier avis l'a emporté. Tout ce qu'ont pu obtenir les Ambassadeurs médiateurs, c'est que le refus se fit dans des termes plus modérés que ceux que l'on avoit d'abord arrêtés ».

On est fort impatient de savoir comment la Russie prendra cette réponse, si elle a été

faite; on ne croit pas que cette Puissance veuille renoncer à une possession, qui se trouve actuellement entre ses mains.

Nos papiers en attendant annoncent que cette réponse a fait beaucoup de sensation à Vienne, que tous les Ministres étrangers ont expédié sur le champ des expès à leurs Cours. Nous ne les suivrons pas dans les conjectures auxquelles ils se livrent à ce sujet; nous ne nous arrêterons pas non plus aux bruits qui se répandent des nouveaux troubles de l'Egypte, où 4 Beys, dit-on, ayant formé un complot contre Aly-Bey, ont succombé, & où ce dernier, après être venu à bout de les réduire & de se rendre maîtres de leurs personnes, a fait exposer leurs têtes à la porte de son Harem. D'un autre côté, ceux qui ne veulent pas voir les Turcs dans cet état d'impuissance & de dénue-ment, leur prêtent quelquefois des ressources qu'ils n'ont peut-être pas. Parmi ces dernières, ils en annoncent de bien extraordinaires. On en jugera par le paragraphe suivant; il peut du moins égayer nos lecteurs, donner une idée de la manière dont on rêve en politique dans bien des endroits, & nous ne dirons rien de trop, en observant que pour & contre, on ne le fait pas souvent avec plus d'intelligence & de vérité.

» Il y a maintenant en route pour cette Capitale, écrit-on de Constantinople, une ambassade qui est envoyée au Grand-Seigneur par le Grand-Mogol. Ce Prince, instruit des embarras dans

lesquels se trouve S. H., & embrassant ses intérêts avec chaleur de préférence à ceux de ses ennemis, qui n'ont pas avec lui une religion commune, lui offre de l'aider de ses trésors, l'assure qu'il a envoyé des ambassadeurs au grand Khan de Tartarie & à l'Empereur de la Chine, pour les engager à attaquer les Russes, tandis que lui veillera de son côté sur les mouvemens des Persans ».

Voilà ce que disent sérieusement quelques papiers d'Italie, & ce que répètent aussi sérieusement quelques papiers Allemands.

En attendant l'issue des négociations de Dantzick, le Roi de Prusse, considérant que le blocus, dans la saison actuelle, seroit plus à épuiser les malheureux habitans de la campagne, qu'à vaincre l'obstination de ceux de la ville, a eu égard aux instances de l'Impératrice de Russie, pour lever le blocus, & les ordres en ont été expédiés au Général d'Egloffstein. La ville de son côté a permis, provisionnellement, & *salvo jure*, aux Prussiens le passage des vivres, dont ils ont besoin sur son territoire.

On lit dans quelques lettres de Vienne une anecdote; qui paroîtra au moins singulière.

Le Curé d'Olberleg, village à peu de distance de cette capitale, voulant établir dans sa Paroisse un institut de charité, engagea un Carme à prêcher sur ce sujet, & à tâcher d'échauffer le zèle de ses ouailles, & de les déterminer à en faire les fonds. Le Religieux s'y employa avec beaucoup d'ardeur, & son sermon produisit quelque fruit. Le Pasteur, pour continuer son ouvrage, & venir à bout de son projet, pria quelques jours après un Capucin de finir ce qu'avoit heureusement commencé le

Carme ; celui-ci le promet , & montant en chaire , il prêcha longuement sur le texte *insurgent pseudo-Prophetae* , & recommanda précisément le contraire de ce qu'avoit recommandé le Carme. Les Habitans , étonnés d'avoir entendu le pour & le contre sur un établissement de bienfaisance , sur lequel il étoit singulier qu'il pût y avoir deux opinions , resserrèrent leurs bourses , & consulterent leur Curé sur ce qu'ils devoient croire & faire. Cette affaire a fait du bruit ; le Carme a remis son sermon à l'Officialité. Il demande que l'on l'examine , ainsi que celui du Capucin , & qu'on décide lequel d'entr'eux est le faux Prophète.

DE FRANCFORT , le 15 Janvier.

L'hiver actuel paroît être par-tout plus rigoureux qu'il ne l'a été dans le cours de ce siècle. On apprend de Hambourg que l'Elbe est glacée , & que l'on l'a traversée le 2 de ce mois en traîneaux. Depuis le 28 du mois dernier jusqu'au 8 le froid a été excessif ; le dernier jour le Thermomètre de Reaumur étoit descendu à 16 degrés trois quarts au-dessous du point de congelation. Le 10 il n'étoit plus qu'à 8 & demi. Le Rhin a charrié des glaçons , tant à Cologne qu'ici , & les bâtimens ont déchargé leurs marchandises sans perte de temps. On craint beaucoup pour les vignes & les arbres fruitiers des environs , & que la rigueur de la saison ne détruise toutes nos espérances en fruits & en vins. On apprend de Manheim qu'après le froid énorme qu'on y a éprouvé à la fin du mois dernier & au commencement de celui-ci , il est tombé beaucoup de neige , que le Neckar & le Rhin ont débordé & mis la ville en danger ; le 6 de ce mois les gla-

cons dépassèrent les fortifications ; le bois manquoit généralement ; les provisions peu considérables ne pouvoient être renouvelées , parce que toute communication étoit coupée avec les magasins extérieurs ; & on craignoit la disette & les émeutes qui en sont souvent la suite , si cet état alarmant eut duré.

Les lettres de Danemarck portent que dans l'isle Christian près de celle de Bornholm , on essuya pendant la nuit du 17 au 18 du mois dernier trois secousses de tremblement de terre ; la seconde fut plus violente que les deux autres ; mais on n'apprend pas que ni celle-la ni les autres aient causé de dommages.

I T A L I E.

DE LIVOURNE, le 7 Janvier.

Le Navire marchand la *Vierge des Grâces*, revenant d'Alexandrie, avec une riche cargaison pour cette ville, fit naufrage le 25 du mois dernier à 6 heures du matin, sur les rochers de *Val-di-Vetri*, presque à l'entrée de notre port. On n'a pu sauver que l'équipage qui est actuellement en quarantaine.

Le Gouvernement du Grand Duché de Toscane a enjoint aux Dominicains de renvoyer tous les novices de leur ordre ; il a également envoyé dans plusieurs districts de cet état une défense de conférer les ordres sacrés à qui que ce soit, sans une permission expresse du Souverain.

On mande de Milan que les Peres Trinitaires Déchauffés de la Rédemption des Esclaves, ont

eu ordre de quitter le 10 de ce mois leur Monastere & l'Eglise de Sainte-Marie ; les Religieux qui s'y trouvent en petit nombre , seront sécularisés , avec une pension. Leur Eglise qui a été bâtie en 1714 , & qui est une des plus belles de la ville , sera convertie en église paroissiale.

Les Lettres de Naples portent que l'on a enfin arrangé le différend survenu entre cette cour & la république de Raguse ; on a réglé les intérêts de cette dernière conformément à ses vœux , sous la protection de l'Empereur ; la Cour de Naples y enverra le gouverneur d'armes qu'elle a nommé ; mais il n'y exercera aucune autorité , & s'il meurt ou s'il se retire , on n'en enverra plus à la République , qui aura ici un Ministre & un Consul. Le Gouverneur militaire qui doit partir , est M. Baraginé.

« Le Roi, ajoutent ces Lettres, en conséquence des représentations de l'Avocat de la Couronne, a défendu, par un rescrit en date du 17 du mois dernier , les recours à Rome pour obtenir des démissaires. On prétend aussi, disent les mêmes lettres , que l'Avocat-Général a présenté un mémoire détaillé, contenant les raisons sur lesquelles il appuie la proposition de supprimer les Prédicateurs quadragésimaux , & d'obliger les Evêques & les Curés de les remplacer eux-mêmes : il en résulteroit une économie utile ; on épargneroit les honoraires que les Universités paient aux Prédicateurs , & qui pourroient alors être employés à d'autres usages. S. M. n'a rien décidé encore sur ce point.

E S P A G N E.

DE MADRID, le 2 Janvier.

Le vingt - huit du mois dernier , le Comte d'Aranda arriva dans cette capitale , à huit heures du soir ; il se rendit sur le champ au palais , où il fut présenté au Roi par le Comte de Florida-Bianca. Il assista au souper de S. M. , après lequel il passa dans le cabinet du Roi , avec qui il eut une conférence d'une demie heure.

Le lendemain le Comte d'Ascalto , Capitaine général de Catalogne , arriva de Naples avec ses compagnons de voyage.

On attend ici incessamment deux fils du Roi de Maroc , & il est déjà arrivé quelques personnes de leur suite. On dit aussi qu'il pourra bien venir dans quelque tems un Ambassadeur de la Porte.

On parle assez vaguement ici d'une révolte au Pérou ; mais il faut que la Cour n'en soit guere inquiète , puisqu'elle ne se dispose pas à envoyer des forces dans ces canons. Les milices jointes aux troupes réglées qui forment les garnisons des principales places , lui semblent sans doute suffisantes pour calmer ces troubles , qui n'ont éclaté que dans quelques villages. Il n'est pas même question du départ de Don Bernard de Galvez.

Il y a , écrit-on de Valence , à deux lieues d'Alcire une chaîne de montagne qui commence

presque au bord de Xucar & qui s'étend du Nord au Sud à quatre lieues , d'où elle se dirige ensuite vers le levant dans un espace à peu près semblable. Le 25 Nov. , au matin les habitans du voisinage s'appercurent que la terre s'étoit enfoncée tout autour , & qu'il s'étoit formé diverses crévasses profondes dans plusieurs endroits du rocher qui a 550 pieds de hauteur environ. Ce phénomène singulier étoit arrivé pendant la nuit qui avoit été très-orageuse pendant 3 heures , & peut être regardé comme l'effet de cet orage & des pluies continuelles qui l'avoient précédé pendant 2 mois & demi. La nature de cette montagne offre une explication satisfaisante des causes de ce changement. La cime est composée de gros rochers au-dessous desquels sont de plus petits qui vont toujours en diminuant jusqu'à la base. Le mont est rempli de matieres humides qui , à l'aide du soleil , de l'air & du temps se pétrifient & augmentent successivement la masse du rocher. On trouve aussi dans l'intérieur de grandes couches , inégalement placées , d'une espece de craie de différentes couleurs , qui se convertit en chaux , lorsqu'elle en est mouillée. La terre est poreuse & paroît dans plusieurs endroits disposée à la pétrification. Cet état de la montagne peut servir aux physiciens à rendre compte d'un phénomène qui n'y est pas nouveau , & qui y a été observé à diverses reprises après de longues pluies.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, le 24 Janvier.

Le Général Carleton , arrivé enfin de

New-Yorck, a été présenté dernièrement au Roi ; nous n'avons plus de nouvelles officielles à recevoir de l'Amérique septentrionale ; les bâtimens marchands qui en arriveront, & les papiers qu'ils nous apporteront, offriront seuls des détails à notre curiosité, qui de long-temps ne sera pas indifférente sur ce qui arrivera dans ces contrées.

Selon les derniers papiers arrivés du nouveau monde, le congrès devoit tenir ses premières séances à Annapolis, dans le Maryland ; l'objet dont il se proposoit de s'occuper d'abord intéressoit la Grande-Bretagne : on sait qu'il a été publié dans les Indes occidentales une proclamation qui défend de charger sur des bâtimens Américains les productions des îles dont ils ont besoin, & dont on veut réserver le transport à nos bâtimens. On s'attendoit que cet arrangement déplairoit aux Américains ; les Etats de la Caroline méridionale, de la Virginie & du Maryland ont présenté à ce sujet un mémoire au Congrès ; ils insistent sur la nécessité de défendre à leur tour de charger aucune production du continent sur des bâtimens Anglois, pour les transporter en quelque lieu du monde que ce soit. Comme ils espèrent que nous révoquerons la défense portée dans la proclamation ; ils fixent la durée de celle qu'il sollicitent du Congrès jusqu'à l'époque où l'on aura conclu un traité de commerce avec l'Angleterre.

Le supercargue du vaisseau *la Liberté*, arrivé à Philadelphie, a écrit la lettre suivante au propriétaire.

« Nous sommes arrivés ici en 6 semaines & 3 jours de traversée ; tout le monde se presse à

merveille ; le marché quoiqu'assez fourni man-
que encore de plusieurs articles ; comme nous
les apportions nous avons été bien reçus. Tou-
tes les marchandises étrangères qu'on importe
ici sont soumises à un même impôt qui est d'un
pour cent de leur valeur. L'esprit d'entrepri-
se parmi les marchands est étonnant ; on le
conçoit à peine, mais rien n'est plus vrai ; ils
équipent à présent 5 ou 6 gros vaisseaux pour
la Chine ; il ont déjà rassemblé pour cet effet
au-delà de 400,000 dollars. Si la même sagesse
continue à diriger les conseils de ce peuple ,
il formera bientôt un puissant Empire. On ne
peut se faire une idée du nombre d'étrangers
qui arrivent journellement dans cette ville, il
y en a dans ce moment plus de 500 ; tous ne
sont point bien reçus par-tout ; mais ils ont à
choisir les lieux. A la fin du mois d'Octobre
dernier , le bâtiment le Washington arrivé de
Londres débarqua plusieurs passagers. Parmi eux
étoit M. Frédéric Walfort , habile Facteur d'in-
trumens de musique avec 4 ouvriers de la même
profession. Leur dessein étoit de s'établir ici ;
mais comme on leur dit que les Quakers n'a-
voient pas beaucoup de goût pour la musique,
ils se sont rendus à Newyork , où ils ont été
accueillis. Quelques perruquiers arrivés avec
ce bâtiment ne trouvant pas à faire leurs af-
faires avec les Quakers , ont aussi quitté cette
ville ; mais au lieu d'aller à Newyork , ils ont
pris la route de la Virginie ».

Ce fut le 16 de ce mois que la Ville présenta
son adresse au Roi pour le remercier d'avoir ren-
voyé ses Ministres. Elle montra par cette dé-
marche que son opinion différoit de celle de la
majorité de la Chambre des Communes ; on
prétendoit que plusieurs autres Villes l'imite-

roient ; & du 16 au 20 , on parloit d'une maniere positive de la dissolution du Parlement , des motions qui devoient être faites pour cela dans la Chambre Haute , du parti pris de l'opposer à la Basse , & de profiter de ce schisme pour soutenir la nouvelle Administration. La Séance des Pairs , du 20 , s'est passée tranquillement , il en a été de même de celle du lendemain. Celle des Communes a été plus remplie. Elle a confirmé que pendant que le Public ne s'entretenoit que de partis extrêmes , on négocioit en secret pour un rapprochement. Cependant M. Fox déclara que ce n'étoit encore qu'un bruit , que du moins aucune de ces négociations n'étoit venue à sa connoissance , il ajouta ensuite qu'il faisoit des vœux pour une réunion , qui pouvoit être salutaire , si elle étoit fondée sur des principes. Il le prouva en faisant remettre au 27 le Comité sur l'état de la Nation , conformément au désir du Ministre ; mais en lui donnant cette satisfaction , il ne l'épargna pas. Il dit qu'il s'étonnoit de le voir encore en place , après les résolutions du 17 qui prouvent que la Chambre lui refusoit sa confiance. Il força M. Pitt de chercher à se justifier , de garder la sienne ; il déclara qu'il avoit ses raisons qu'il exposeroit dans une autre occasion , & qu'il se flattoit qu'on les approuveroit. Le parti Ministériel récrimina , selon l'usage , contre la coalition. Sir Richard Hill la compara à deux Fermiers , l'un Whig , l'autre Tory , qui , après de longues querelles , se réunirent , joignirent leurs attelages , n'en firent qu'une charrue , & s'enrichirent eux & leurs familles. Enflés de leurs succès , ils portèrent cette charrue sur des terres voisines , (la Charte de la Compagnie ;) on en porta des

plaintes au propriétaire, qui ; pour le bien de la paix & de la justice, chassa ces deux Fermiers avides & turbulents. Cet apologue ne produisit point d'effet. Personne ne rit ; on blâma tout ce qui pouvoit aigrir ceux qu'il falloit concilier.

Ces belles espérances de rapprochement ont duré jusqu'au 23 ; à cette époque voilà où en étoit la négociation. On avoit offert à M. Fox & à son parti, un arrangement pour composer une administration composée des chefs des deux factions. Il répondit qu'il n'avoit d'objection contre personne, mais beaucoup contre l'influence secrète, avec laquelle il ne vouloit point d'accomodement. On prétend qu'il exigeoit aussi qu'avant tout les Ministres résignassent leurs places ; M. Pitt & ses amis ne vouloient point de liaison avec le Lord North ; & ils se flattoient que M. Fox passeroit sur cette clause, parce qu'en effet le Lord North ne peut tarder à passer à la Chambre haute, à la place de son pere, âgé & valétudinaire. Il paroît, par le sort qu'eut la seconde lecture du bill de l'Inde le 23, que les négociations étoient rompues ; ce bill, après de longues & fastidieuses discussions, a été rejeté. M. Fox, qui n'avoit jamais perdu de vue le dessein & l'espoir de représenter le sien, l'a proposé de nouveau, avec promesse de modifier quelques uns des principes qui lui servoient de base quand la Chambre l'approuva ; & après quelques détails sur ce bill, il parla de la dissolution prochaine du Parlement, & fit entendre qu'il seroit prudent à la Chambre de présenter une adresse au Roi : il convint que cependant elle seroit inutile, si M. Pitt vouloit faire connoître les intentions réelles de S. M. Plusieurs voix s'éleverent pour de

mander cette explication ; le silence de M. Pitt donna de l'humeur ; le Général Conway & M. Fox la manifesterent d'une manière assez vive. « Ne faisons plus d'inutiles questions, dit ce dernier ; malgré la fatigue de cette longue séance (elle avoit duré toute la nuit , & il étoit quatre heures du matin) rassemblons-nous à midi ; ce court intervalle nous procurera le repos dont nous avons besoin pour ranimer nos forces , & juger mieux de ce qu'il faudra faire. »

Dans ce moment la Chambre est en effet assemblée , conformément à son ajournement , & formée en comité sur l'état de la nation. Le Public attend avec autant de curiosité que d'impatience , quel sera le résultat de cette séance ; On ne doute pas qu'il n'y soit pris des résolutions de la nature de celles qui ont déjà été arrêtées le 17 ; peut-être même seront-elles plus fortes : on dit du moins que M. Fox en a préparé plusieurs de ce genre. Peut-être aussi se bornera-t-on à l'Adresse qu'il a proposé de présenter au Roi. Cet état des choses renouvelle les bruits d'une dissolution prochaine ; elle paroît devenir nécessaire , si les Ministres ont perdu totalement l'espoir de faire approuver leurs mesures dans le Parlement actuel. Mais si en effet ils se décident à ce grand coup , il faut qu'ils se croient sûrs des élections , & surtout d'y mettre de la célérité , & d'avoir le tems convenable pour le renouvellement des grands bills ; car s'ils sont retardés dans leur marche , la dissolution de l'armée & une foule d'embarras de toute espèce seroient une suite de celle du Parlement.

On attend la première séance des pairs pour savoir s'ils feront les motions que l'espoir d'une réunion avoit suspendues. On

fait du moins que les Ministres ont été rassemblés au sortir du Parlement ; & sans doute il a été décidé quelque chose au Conseil.

Nous sommes forcés d'attendre l'issue de ces débats , dont nous ne pourrions être instruits que l'Ordinaire prochain , & sur lesquels chacun raisonne selon le parti auquel il tient.

Le Lord Howe a, dit-on , déclaré depuis qu'il est à la tête de l'Amirauté , qu'il a trouvé que les plans faits par son prédécesseur , promettoient tant d'avantages à la Marine , qu'il en suivra l'exécution avec point ou peu de changemens.

Il paroît qu'il n'en sera fait aucun au Règlement déjà en vigueur , par lequel les Vaisseaux en ordinaire conserveront toujours à bord tous les objets nécessaires à leur équipement. Entre les avantages qu'il offre , il y en a un bien intéressant , celui de mettre ces Vaisseaux en état d'être plutôt prêts au besoin , & de laisser dans les magasins du Roi une place qu'on peut remplir d'autres articles. L'inspection en est d'ailleurs plus facile ; & si la malice , ou le hasard embrase quelques dépôts , il restera toujours sur chaque Vaisseau tout ce qui lui sera nécessaire pour être équipé & armé.

Le transport armé, le *Pondicheri*, qui portoit les dépêches de l'Amiral Hughes , n'est

arrivé qu'après *la Médée*, qui en a apporté les *duplicata*. Il ne nous apprend point d'autres nouvelles que celles que nous savions déjà, si ce n'est quelques détails sur la cause de la mort de sir Eyre Coote, qui est arrivée au moment où finissoit une guerre dans laquelle il s'est couvert de gloire.

S'étant embarqué pour Madrass, où sa présence étoit nécessaire, il rencontra une division de l'Escadre du Commandeur de Suffren, qui le chassa pendant quatre jours & quatre nuits, & à laquelle il n'échappa que par miracle, grâce à la bonté de son bâtiment. La crainte qu'il eut de tomber entre les mains de l'ennemi, le tort que sa prise auroit fait à nos affaires dans l'Inde l'influence qu'elle auroit pu avoir sur le sort de la ville qu'il alloit défendre, & qui n'espéroit qu'en lui, l'incertitude où il étoit de la destinée de l'escadre Angloise, qu'il jugeoit prise, ou du moins fort éloignée, & hors d'état de se présenter, puisque l'ennemi dominoit sur la mer à 60 milles de Madras, firent l'impression la plus profonde sur l'ame de ce Général-citoyen. Le moral affecta le physique; il eut une attaque de paralysie, à laquelle il succomba le 27 Avril.

Il paroît par une lettre, qui de la Gazette de Bombay a passé dans toutes les nôtres, que la dernière action navale y est regardée comme une défaite.

« Quand la flotte angloise quitta Bombay, elle étoit en bon état, bien réparée, bien équipée, ses matelots rafraîchis par un repos de cinq mois, renforcés par tout le monde qu'on avoit

pressé a bord des vaisseaux alors dans le port ; l'escadre françoise avoit toujours été en service, occupée à désoler nos côtes , tandis que la nôtre se reposoit , & n'avoit été ni réparée , ni rafraîchie , ni renforcée , ni approvisionnée ; elle avoit 4 vaisseaux de ligne de moins. Dans cette position il y avoit à parier pour la destruction de l'ennemi dans un combat ; cependant il se donne , & c'est l'ennemi qui a l'audace de l'engager ; aucun vaisseau n'est pris de part ni d'autre ; mais l'escadre angloise se retire à Madrast , laisse le champ de bataille aux françois , qui vont secourir Cuddalor. Notre attente est trompée , & l'armée qui assiégeoit Cuddalor ne peut revenir de son étonnement : sans la nouvelle de la paix , hors d'état d'être secourue & approvisionnée , puisque les françois étoient maîtres de la mer , elle eût été réduite à se retirer , & peut-être à être prise. C'est le cas ou jamais d'ordonner une enquête sur le combat du 20 juin , d'après laquelle il sera fait justice de qui il appartiendra , &c.

La saison , qui est toujours excessivement froide , a donné lieu aux observations suivantes.

En 1683 ce qui fait précisément un siècle qui s'est écoulé jusqu'à ce jour , on a éprouvé dans presque toute l'Europe le froid le plus rigoureux ; il commença en Novembre , & ne finit qu'en Mars suivant. On vit en France les lièvres & les lapins abandonner leurs terriers , se réfugier dans les villes , & gagner les foyers des maisons qui se trouvoient ouvertes. En Hollande il y eut des pluies abondantes qui inonderent toutes les plaines ; le froid qui succéda presque aussi-tôt , donna à ce pays l'apparence

d'une mer de glaces. Quantité de pauvres moururent de besoin en Allemagne, en Hollande, en Angleterre & en Irlande. Dans l'Angleterre les oiseaux souffrirent tellement qu'on n'en vit presque pas un seul l'été suivant. Les nuits étoient si rigoureuses que l'on entassoit des piles de bois au bout de plusieurs rues, & on y mettoit le feu tous les matins pour réchauffer en passant les personnes que leurs affaires obligeoient de sortir. La Tamise fut prise & à une si grande profondeur à Woolwich que les charriots les plus pèsamment chargés la traversoient sans danger. Tous les végétaux périrent, le grain dont on attendoit une abondante moisson fut détruit. Heureusement l'année 1684 dédommagea du tort qu'avoit fait la précédente ; les récoltes furent abondantes & hatives.

On lit dans un de nos papiers l'article suivant, qui peut piquer la curiosité de nos lecteurs,

« Il y a maintenant parmi nous des Indiens qui selon l'usage de leur pays portent de longs poignards empoisonnés. Un Marchand d'Holborn fut visité ces jours derniers par deux de ces Indiens ; il eut la curiosité de voir leurs armes ; il en tira une du fourreau, & en mettant son pouce sur la lame, il éprouva une sensation subite, semblable à celle d'une commotion électrique dans l'épaule. L'Indien effrayé, l'avertit dans son mauvais anglois de laver sur le champ son pouce ; & lorsqu'il l'eut fait, on lui dit qu'il avoit évité les effets du poison ; & que si la peau de son pouce eût été simplement entamée, quelque légèrement qu'il eut touché l'arme, il eut infailliblement perdu son bras, & peut-être la vie.

Cet avis ne sauroit être trop tôt publié pour prévenir les imprudences. — Rien de plus à plaindre que la situation de ces malheureux Lascars. On dit qu'il leur est assigné des gages jusqu'à ce qu'on les renvoie dans leur pays ; mais, quoiqu'il en soit, ils n'en paroissent pas moins malheureux ; un d'eux a été trouvé, dans cette saison rigoureuse, mourant à la porte d'une maison. On l'a porté dans un Hôpital où il est expiré. — En général, il y a eu plusieurs infortunés qui ont péri aussi misérablement depuis quelques jours. »

Parmi les contestations que les passions, l'injustice, & souvent la foiblesse ou la démenche portent devant les Tribunaux, il y en a quelques-unes qui ne sont faites que pour égayer les Juges & le Public aux dépens des plaideurs ; en voici une de cette espece :

Aux Sessions générales on a jugé le 21 une cause assez singulière ; c'est une femme qui se plaignoit de la violence de son mari, qui la maltraitoit journellement : le mari présent nioit pas le fait, mais il s'excusoit sur les motifs de jalousie qu'elle lui donnoit. Le juge & le juré ne purent se défendre de rire aux éclats pendant tous ces débats, & il étoit difficile de garder sa gravité en considérant le couple en procès ; le mari a 84 ans, la femme 82, & le rival-favorisé qui trouble si fort leur paix, est du même âge que la dame avec laquelle on le soupçonne d'être si bien. Les juges, après avoir employé de vaines exhortations pour remettre la paix dans le ménage, ont été obligés de prononcer une séparation entre les deux époux ; la femme a voulu absolument vivre dans un lieu éloigné de 15 milles de celui qu'habiteroit son

mari; & quoiqu'on eût pu être indulgent sans conséquence, on a réglé que la même distance sépareroit sa demeure de l'habitation de celui qui passe pour être son amant.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 3 Février.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de Bois-Groffland, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Luçon, l'Abbé Emery, Supérieur-Général de la Congrégation de Saint-Sulpice; & à celle de Lauvaux, Ordre de Saint-Benoît, Diocèse de Vannes, l'Abbé Chevreuil, Vicaire Général de Paris.

Le 27 du mois dernier, le Baron de Staël-du Holstein, Ambassadeur du Roi de Suede, eut une audience particuliere du Roi, pendant laquelle il remit sa lettre de créance, à S. M., il fut conduit à cette audience avec les formalités ordinaires.

DE PARIS, le 3 Février.

On vient de nous faire passer la note suivante, que nous nous empressons de transcrire.

La reception à l'association de Cinclinnatus a eu lieu, tant pour ceux des Officiers Américains qui se trouvent à Paris, que pour les Français à qui cette marque d'honneur a été déferée par l'armée Américaine. Le 19 Janvier, les Américains s'étant assemblés chez M. le Marquis de la Fayette, ce Général les revêtit

des Aigles, marque distinctive de l'association, & fut aussi-tôt après, à leur tête, complimenter, les Amiraux, Chefs-d'Escadres, & Généraux des armées Françaises, auxquelles le Major l'Enfant, député par l'armée Américaine, & porteur des Ordres des Cincinnati, présenta les Aigles, portant sur leur poitrine les emblèmes relatives au caractère de Cincinnatus, avec ces devises, *Omnia relinquit ad servandam Rempublicam, & virtutis præmium*. M. le Comte de Rochambeau, chez lequel étoient assemblés tous les Officiers de son département les revêtit des Aigles, & fit terminer la cérémonie par un festin, à l'issue duquel furent portées les santés du Général Washington, de l'armée des Etats-Unis, &c.

— Le faux bruit qu'on avoit répandu que M. le Comte d'Estaing avoit refusé l'Aigle par la raison que cette marque de distinction n'avoit été accordée à aucun des Officiers qui avoient servi sous ses ordres se trouve entièrement démenti; les Aigles ayant été présentés le même jour, non-seulement au Comte d'Estaing, mais même à ceux des Officiers de son armée, jouissant des grades désignés par les institutions des Cincinnati. — Et il paroît que c'étoit avec aussi peu de fondement qu'on avoit avancé que le Major l'Enfant n'avoit été porteur d'aucune Lettre officielle du Général Washington pour M. de Vaudreuil, puisque ce Général a reçu à l'Orient l'Aigle qui lui a été expédié, ainsi qu'aux Chefs-d'Escadres, le jour même que la reception a eu lieu à Paris. Il n'y a pas de doute que les Capitaines de vaisseaux qui ont servi en Amérique ne soient admis au nombre des Cincinnati. Et il paroît que la seule raison qui a empêché de les comprendre dans cette première nomination, est que les Officiers

de

de la Marine Américaine , dont plusieurs se sont distingués , comme le Commodore Paul-Jone & autres , n'étoient pas encore admis à l'association à laquelle on avoit réservé de les nommer à la première Assemblée-Générale. On donnera aussitôt qu'il sera possible une liste exacte des noms & qualifications des Officiers Français , tant au service de S. M. qu'à celui des Américains , qui ont été ou seront admis au nombre des Cincinnati. Cette liste étant désirée du public , & nécessaire pour refuter les prétentions déplacées de plusieurs personnes qui n'ont ni droit , ni aucun titre particulier pour y prétendre.

La lettre suivante sert à rectifier un article d'un de nos précédens Journaux.

Je vous prie , M. , de vouloir bien faire redresser une erreur , qui s'est glissée dans votre Journal , N^o. 4 , p. 471. En parlant de la Souscription que les Officiers François , décorés de l'Ordre de Cincinnatus , ont proposée pour correspondre à celle qui a été faite en Amérique , il est dit : *Le Comte de Rochambeau donnera 6000 l. Le Chevalier de Chastellux , 4000 l. Les Maréchaux de Camp ont été taxés à 2000 l. &c.* La vérité est que j'ai souscrit suivant mon grade de Maréchal de Camp , que M. le Comte de Rochambeau s'est fait inscrire pour 6000 liv. , comme ayant été Commandant en chef , & que M. le Baron de Viomenil , qui a été fait Lieutenant-Général à son retour d'Amérique , a profité de cette circonstance pour porter sa contribution à 3000 livres. J'ai l'honneur d'être , &c. *Signé* , le Chevalier de CHASTELLUX.

Le froid est toujours très - rigoureux ici. Depuis la fin du mois de Décembre , & pendant tout le mois de Janvier , il s'est passé

N^o. 6. 7 Février 1784.

b

peu de jours sans qu'il n'ait neigé & gelé successivement ; ce qu'il y a de très-extraordinaire dans cette continuité de froid , c'est que plusieurs provinces ne s'en ressentent pas. Dans celles du midi , il n'avoit pas encore gelé à la fin de Décembre ; il y a eu des pluies fréquentes en Provence & en Languedoc , mais sans de grands froids ; dans l'Auvergne le tems étoit si doux le 3 & le 4 Janvier , que l'on alloit à la promenade l'après-souper , comme dans les beaux jours de l'Eté. Une température aussi différente dans des pays si peu éloignés , excitera sans doute l'attention des Physiciens.

Ici nous avons un pied de neige dans la ville , ce qui en suppose trois dans la campagne & sur les grandes routes ; aussi tout est engorgé ; le foin & la paille augmentent de prix ; les légumes & les autres comestibles ont aussi fort renchéri ; les gens aisés & les riches ne souffrent pas de cette disette momentanée ; ils en sont quittes , en payant un peu plus cher ; mais le pauvre peuple , l'ouvrier dont le travail est suspendu par la rigueur de la saison , dénué de pain & de bois , exigeoit les plus prompts secours. Déjà les aumônes les plus abondantes , le pain des Paroisses ne suffisoient pas à la quantité d'indigens , M. le Lieutenant-Général de Police a couru à Versailles ; il n'a pas plutôt fait connoître au Roi le besoin de son peuple , que S. M. a envoyé sur-le-champ des secours , & a chargé le même jour M. le Contrôleur-Général des Finances de faire un fond pour cet objet. En conséquence ce Ministre donne tous les deux jours des sommes suffisantes pour le pain & les habillemens de la

classe indigente de la capitale, qui, tranquille aujourd'hui sur sa subsistance, bénit dans tous les momens du jour le Prince dont la main la nourrit. On a averti tous les ouvriers & manœuvres de se présenter à l'Hôtel de la Police ; on leur donnera du travail & des salaires. On a établi dans de vastes salles des maisons occupées ci-devant par les Célestins, Quai des Célestins, dans le Couvent des Capucins du Faubourg S. Jacques, dans celui des Grands Augustins, des poêles toujours allumés, où les pauvres seront admis, pourront se chauffer, travailler & recevoir des secours.

On apprend d'Alsace, que la rigueur du froid n'y est pas moins grande ; elle a fait sortir les loups de leurs forêts ; on les voit errer par troupeaux dans la campagne pour chercher de la nourriture, & ils y attaquent les hommes. On a trouvé des ossemens & les restes des habillemens de quelques infortunés qu'ils ont dévorés.

Les lettres de Bordeaux portent que l'ouragan qu'on y éprouva il y a 12 ou 15 jours, n'y a pas causé autant de dommage qu'on avoit lieu de le craindre ; quelques navires ont chassé sur leurs ancres, il est vrai ; mais ils n'ont point souffert d'avaries ; quelques cutters cependant ont péri corps & bien.

L'Intendant d'Amiens a adressé le 23 du mois dernier la lettre suivante à la Chambre de commerce de Picardie.

« Le prix des grains ayant généralement augmenté, Messieurs, depuis quelque tems dans

différentes Provinces du Royaume , qui étoient cependant reconnues pour être le mieux approvisionnées, le Gouvernement croit qu'il est de la prudence de suspendre l'exportation de tous bleds , farines & menus grains par les ports de Picardie ; sauf à la permettre de nouveau , lorsque par les apparences de la récolte prochaine , on pourra se flatter de n'éprouver aucune inquiétude pour l'approvisionnement du Royaume. M. le Contrôleur-Général a fait passer en conséquence des ordres à la Ferme-Générale , pour qu'elle recommande à ses Employés de ne plus délivrer d'expéditions pour la sortie des grains , à compter du premier Février.

Le dernier emprunt de cent millions est rempli ; il l'eût été plutôt, si l'on avoit voulu entendre aux propositions des étrangers & de quelques autres compagnies de Souscripteurs qu'on a refusées. Il est fermé depuis samedi au soir,-

D'après quelques lettres de Lyon , il a fallu toute l'ardeur de M. Pilatre du Rozier & la constance de ses autres associés , pour que M. de Montgolfier n'ait pas été rebuté par les diverses expériences , qui toutes avoient causé tant de dégâts à sa machine. Cela venoit de ce qu'elle avoit été faite avec trop d'économie ; au lieu de papier & de toile de cholet , si l'on s'étoit servi de bonne toile à voile , elle eût résisté à un plus grand feu , & elle auroit resté dix à douze heures & peut-être encore davantage en l'air. La personne qui avoit voulu parier qu'elle n'y tiendrait pas pendant 8 heures , n'auroit pas eu si beau jeu , & ne triompheroit pas comme elle l'a fait , parce que personne n'avoit accepté son pari ; elle n'auroit peut-être pas dû en in-

féter un défaut de confiance au feu employé par MM. de Montgolfier ; on sait qu'ils ne l'ont adopté que pour remplacer le gaz inflammable , qui est un moyen lent & coûteux. On peut juger de l'état de la machine de Lyon au moment de son départ , état causé par la machine dont on s'étoit servi , l'inexpérience des ouvriers , le temps affreux , la pluie , la neige & le froid qui l'avoient dégradée , par ce passage d'une lettre de M. de Fleurieu de la Tourrette , Secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon : » J'avoue qu'en considérant une demi-heure avant le départ ce ballon à-peu-près chargé , & l'examinant dans l'intérieur au pied du foyer , je fus effrayé d'appercevoir le jour de tous côtés , & la masse entière prodigieusement affoiblie par les feux précédens ».

On avoit annoncé pour le 20 ou le 25 Janvier le départ du globe de Dijon ; mais la machine n'étoit pas finie le 24. L'ouvrage qui restoit à faire ne pouvoit se continuer qu'en plein air , à cause du volume du globe , qui a 37 pieds de diamètre. La neige , la pluie , le froid qui ont contrarié les travaux de Lyon , s'y opposent ; & on attend le retour du beau tems pour l'achever. On sait que les physiciens de Lyon emploient , pour le remplir , un gaz tiré du charbon de terre.

On assure que deux Physiciens connus prétendent avoir découvert un moyen de diriger la machine ; l'un a , dit-on , demandé à MONSIEUR la permission de faire élever un globe du jardin du Luxembourg : il ne se propose rien moins que d'aller avec quatre personnes en droiture

en Angleterre. Il louvera lorsqu'il aura le vent contraire; il se reposera à terre lorsque le vent sera entièrement debout. La souscription qu'il doit, dit-on, ouvrir à ce sujet, sera bientôt remplie, parce qu'on a la plus grande confiance en ses connoissances.

En attendant les projets de direction se multiplient : l'Académie a reçu quantité de mémoires. Tandis qu'un de ses membres a publié qu'on désespéroit de trouver un moyen efficace; ceux qui ont été chargés de l'examen du mémoire de M. de Montgolfier, ont publié à leur tour qu'ils ne jugoient pas cette découverte impossible. Le temps décidera entre ces opinions contraires.

Parmi les projets présentés à l'Académie, celui qui, dit-on, paroît approcher le plus près du but, est celui qui consiste à employer deux ballons dont le plus petit sera toujours plus élevé que le grand, & lui servira de point d'appui. Il a été lu un mémoire sur ce sujet à l'Académie. M. de la Lande observa alors que M. Bardin lui en avoit déjà précédemment envoyé un sur le même procédé; nous l'avions reçu nous même le 25 du mois dernier; l'abondance des matières, l'étendue du mémoire ne nous ont pas permis de le donner. Nous le présenterons aujourd'hui, pour constater la priorité des calculs de l'Auteur, si en effet ils conduisent à la découverte qui en est l'objet. Il a pour titre *solution du problème de la navigation aérienne.*

La question dont il s'agit en renferme deux : la première de voguer dans l'air aussi loin & aussi

long-temps que l'on voudra sous le Ballon aérostatique, en s'élevant à volonté ou s'abaissant alternativement sans aucun secours étranger; & la deuxième de diriger sa course au moins un peu obliquement à la direction du vent. — Il ne semble pas qu'on ait encore rien trouvé qui puisse remplir ces deux objets qui paroissent même généralement désespérés, & qui cependant peuvent seuls consommer le mérite de l'invention de MM. de Montgolfier, invention comme préparée & suscitée par les découvertes de la Physique moderne, & déjà portée à un certain degré de perfection par les soins & l'industrie de Messieurs Charles & Robert. Essayons donc de résoudre ce problème. — Pour rendre mon principe intelligible aux moins initiés en mécanique, supposons deux Ballons égaux, capables chacun d'une force ascensionnelle de 150 liv., près la surface de la terre; qu'on en laisse partir un que je suppose s'élever verticalement avec un cordage attaché par le moyen d'un réseau; & qu'on lâche cette corde jusqu'à ce que ce premier Ballon soit arrivé à la couche d'air atmosphérique où il se trouvera en équilibre avec le poids de la corde qu'il souleve, supposé au-dessous de 50 livres. Supposons ensuite qu'un homme pesant 200 liv., tant par son propre poids que celui des attirails nécessaires, y compris, si l'on veut, le poids de la corde ci-dessus, s'attache au second Ballon qui est encore à terre: l'homme & ce dernier Ballon y demeureront certainement, puisque la force ascensionnelle de ce Ballon est moindre que le poids de l'homme. Cela posé, que notre homme tire la corde qui tient au Ballon supérieur, ce Ballon descendra, l'homme & le Ballon inférieur demeurant à terre pendant quelque temps; mais en continuant de tirer ainsi la corde, il lui

Sera impossible d'amener le Ballon supérieur jusqu'à terre, puisque, par l'hypothèse, le poids total de cet homme n'est que de 200 liv., tandis que la force ascensionnelle des deux Ballons ensemble près de la terre est de 300. Il faudra donc que l'homme & le Ballon inférieur auquel il est suspendu, montent à la rencontre du Ballon supérieur ; & il est clair qu'à l'instant où les deux Ballons se seront joints, le Navigateur aérien se sera élevé à-peu-près à une hauteur égale à celle qu'il auroit pu atteindre à l'aide d'un Ballon unique, qui toutes choses d'ailleurs aussi égales, auroit la même force que les deux Ballons ci-dessus pris ensemble. De-là on voit clairement le mécanisme de l'ascension ou de la descente du Navigateur aérien, qui s'élèvera ou s'abaissera à volonté, selon qu'à l'aide d'une manivelle & d'un rouleau fixé au-dessus de son char, il lâchera ou tirera la corde qui tient au Ballon supérieur. Et qu'on ne dise pas qu'on puisse faire la même chose avec un seul Ballon : car avec un seul le Navigateur qui voudroit s'élever, auroit une force constante de près de 200 liv. à vaincre, au lieu que, avec les deux Ballons, la force à vaincre pour s'élever est d'autant moindre que le Navigateur est plus près de terre, & qu'il peut à la surface de la terre se réduire à moins d'une livre, ce qui est d'une conséquence infinie pour la facilité de l'élévation de notre Navigateur. Dans ce système des deux Ballons, il ne seroit pas difficile de calculer la force à vaincre à chaque degré d'élévation, force égale à celle qu'exerce le Ballon supérieur dans les diverses hauteurs où il se trouve, & cela, dans l'hypothèse de la densité de l'atmosphère en progression géométrique, décroissante à mesure que la hauteur croît en progression arithmétique ; mais ce détail est inu-

tile ici ; & il me suffit d'avoir établi le principe. Je ne prétends même pas que dans la pratique on doive procéder avec nos deux Ballons selon l'exemple ci-dessus ; cela souffrirait des inconvénients, & principalement de la part du vent qui permettrait rarement au Ballon supérieur de s'élever seul verticalement, comme je l'ai supposé dans la seule vue de rendre mon principe sensible ; je pense au contraire que le Navigateur doit commencer par s'élever avec les deux Ballons, & filant en même temps le cordage attaché au Ballon supérieur, il se tiendra aussi près de terre qu'il lui plaira avec le Ballon inférieur auquel il est suspendu, ou s'élèvera à volonté, en conservant l'alignement vertical entre les deux Ballons poussés par le même vent. Par cette méthode, on voit que les deux Ballons étant une fois bien conditionnés, & d'une enveloppe imperméable au gaz qu'ils contiennent, on pourra voguer dans l'air jusqu'à la Chine si le vent est favorable, mettre pied à terre à volonté, & se remettre en route sans aucun secours étranger. Dans l'expérience des Thuileries, MM. Charles & Robert n'ont point eu d'autre moyen pour s'élever sous le Ballon aérostatique, que d'alléger le poids de leur char en jettant à terre la provision de leur lest, non sans quelque danger pour les spectateurs terrestres ; moyen assez simple néanmoins de s'élever, s'il n'entraînoit point ensuite pour s'abaisser, la fâcheuse nécessité de laisser échapper du Ballon une partie de l'air inflammable, c'est-à-dire de sa force ascensionnelle ; perte irréparable, & d'où suit l'impossibilité de s'élever de nouveau, à moins de renouveler l'air inflammable dans le Ballon, ce qui seroit un moyen précaire, & peut-être même impraticable, tant à cause du poids des appareils & des provisions

nécessaires, que de la lenteur du développement du nouveau gaz ; lenteur peu convenable à la rencontre des éminences terrestres qui exigeroient une élévation rapide ; moyen enfin borné & de peu de durée, & qui annonçeroit bien l'enfance de l'art de la navigation aérienne ; au reste il paroît que M. Charles n'a pas même cru devoir employer cet expédient, puisque sa seconde & dernière élévation dans les airs n'a été due qu'à la séparation de son compagnon de voyage du poids duquel le char a été allégé. Cependant, dans la méthode que je propose, il se présente un inconvénient qui pourra paroître grave, mais qui ne sera point insurmontable : c'est le frottement contre le Ballon inférieur, du cordage qui retient le Ballon supérieur. Ce frottement pourra être converti en une simple pression latérale peu dangereuse de ce Ballon inférieur contre le support d'une poulie sur laquelle glisseroit le cordage en question. Il y a d'ailleurs plusieurs moyens de perfectionner cette méthode. On pourroit aussi employer une perche légère ou espèce de vergue suspendue horizontalement & immédiatement sous le Ballon inférieur, & dont les deux bouts excéderaient de quelques pieds ceux du diamètre horizontal de ce Ballon ; deux cordages allant comme ci-dessus, du char au Ballon supérieur, & forcés de passer dans des poulies fixées aux extrémités de cette vergue, rempliroient l'objet désiré. D'ailleurs, pour conserver la situation horizontale de cette vergue, il suffiroit de maintenir ses deux bouts par deux ficelles tenant au centre du char ; par cet arrangement, dans quelque sens que le Ballon supérieur agité par un vent différent, vienne à tendre les deux cordes en question, la vergue conservera toujours la situation horizontale, & se mettra toujours natu-

rellement dans un alignement perpendiculaire à la droite, qu'on peut concevoir menée du Ballon supérieur perpendiculairement sur cette vergue, en sorte que les cordages en question raseront les flancs opposés du Ballon inférieur à une distance suffisante sans aucun risque de frottement. Je supprime ici toutes les autres petites industries sur la structure, & les proportions de toutes les différentes parties de la Machine, susceptibles d'une infinité de combinaisons, & de différens degrés de perfection. Je ne veux pas même fixer les proportions réciproques des deux Ballons, qui au lieu d'être égaux comme ci-dessus, pourront être faits de forces ascensionnelles différentes, selon les divers desseins de l'Artiste. Je ne prétends pas non plus que le Ballon supérieur doive être si élevé dans l'atmosphère quand le Ballon inférieur est près de terre, que ce soit alors le Ballon inférieur qui porte tout le poids du Navigateur & de son char. Cette combinaison auroit des désavantages, tant dans la longueur excessive du cordage, que dans la lenteur qui en résulteroit dans l'élévation du Navigateur à de petites hauteurs au-dessus de la terre, objet important dans toute méthode où il ne sera jamais question, comme on le verra bientôt, que de s'élever avec une certaine vitesse au-dessus des obstacles terrestres qui se rencontreront sur la route du Navigateur. Au reste j'observerai que la somme des volumes des deux Ballons étant donnée, & toutes choses d'ailleurs égales, la plus grande élévation possible du Navigateur sera toujours sensiblement la même quelques soient les proportions réciproques des deux Ballons. Si le Ballon supérieur est le plus gros, le Navigateur ira plus vite, parce que ce Ballon supérieur prendra plus de vent, tant à raison de sa grosseur que de son élévation, & la

vergue suspendue sous le Ballon inférieur (supposé que cette vergue soit adoptée), sera moins longue; mais aussi il faudra au Navigateur une plus grande force pour s'élever quand le cas le requerra, par le raccourcissement du cordage qui retient le Ballon supérieur; que si au contraire le Ballon inférieur est le plus gros, la force à vaincre pour faire monter le Navigateur sera moindre, mais il cheminera moins vite, & la vergue ci-dessus, si on en fait usage, sera plus longue.

Venons-en présentement au moyen de diriger la route du Navigateur aérien au moins obliquement au vent. Quand MM. Charles & Robert se sont abaissés à la prairie de Nelle, ils ont, selon le récit des Journaux, rasé la terre à une distance de quatre pieds pendant un espace de plus de cinquante pas; & dans la Méthode que je propose on pourra raser de même la terre aussi loin & aussi long-temps qu'on le voudra en jouissant à peu de chose près de la même vitesse que si l'on étoit fort élevé dans l'air : or le Navigateur rasant ainsi la terre, pourra en la poussant obliquement à l'horison & au vent par un mouvement des pieds, à l'aide d'une espece de lance légère de longueur suffisante, ajustée & disposée d'une manière convenable, pourra, dis je, sans de grands efforts, se procurer, & à toute la Machine, une direction inclinée à celle du vent, sauf à s'abandonner entièrement au vent en s'élevant en l'air à la rencontre des arbres, des édifices ou des montagnes qui se présenteront sur sa route. J'ai dit que l'abaissement du Navigateur près de la terre ne nuira gueres à sa vitesse tirée du vent, & en effet : car plus il sera bas plus le balon supérieur sera haut,

& exposé par conséquent à l'action du vent qui l'entraînera avec tout le reste de la Machine. Enfin la même lance qui servira à repousser la terre par un bout, pourra par l'autre bout servir d'une ancre propre à s'y accrocher en usant des précautions nécessaires. Pour tout dire enfin, en attendant l'essai de nos deux Balons, on pourroit faire une épreuve avec un seul Balon de la manière suivante; supposons qu'en conservant d'ailleurs tout le reste de notre méthode ci-dessus, le Balon inférieur soit supprimé, & que le Balon supérieur, supposé toujours assez élevé, ait toute la force nécessaire pour porter le Navigateur avec son char, comme ci-dessus, & une provision de lest; en ce cas la force à vaincre pour monter le char suspendu par une seule corde, sera à-peu-près constante & égale au moins au poids total du navigateur & de son char; mais il pourra la surmonter par le mécanisme d'un rouage; d'ailleurs il sera tout simple de se servir du même moyen d'élévation que M. Charles, en jettant la provision, ou une partie de la provision de son lest. Ensuite pour s'abaisser, il lâchera de la corde la longueur requise pour descendre jusqu'à terre, de laquelle il arrachera aussi-tôt une nouvelle provision de lest, à l'aide de la lance ci-dessus; après quoi raccourcissant la corde de la même quantité dont il l'avoit allongée pour descendre, il se remettra à raser la terre comme auparavant, le ballon étant encore à une hauteur assez grande pour jouir de toute la vitesse du vent. Pour empêcher le navigateur de chanceler dans son char, il y auroit des moyens assez simples, & même pour maintenir le char dans une situation assurée. Mais dans cette économie, la rupture du cordage se-

rien un accident bien plus grave que dans le système des deux ballons, où tous les accidens possibles n'auroient presque rien de dangereux quand ils n'arriveront pas tous ensemble. Je n'ai pas besoin sans doute de parler de la petite boussole ajustée au char de notre navigateur, ainsi que des cartes géographiques dont il sera pourvu. Que manque-t-il donc à présent à notre navigation aérienne ? Tout, dira-t-on, c'est l'exécution ; il est vrai ; mais en toutes ces entreprises, l'exécution a-t-elle jamais précédé la spéculation, & la loi générale n'auroit-elle d'exception que dans une entreprise de cette nature, dont l'exécution exige une dépense royale ? Faisons donc ce discours, en observant que quelques ambassades portées par nos ballons aérostatiques dans des Cours étrangères, seroient une chose bien digne de la magnificence de notre Souverain, & seroient une époque à jamais mémorable de son amour pour les sciences & du génie de la nation qu'il gouverne. De tels Ambassadeurs sembleroient bien des Messagers célestes d'une puissance, vive image de Dieu, sur la terre.

Par M. BARDIN, Avocat à Sens.

En insérant dans le dernier numéro de ce Journal 1783, la lettre adressée par MM. les Syndics généraux des trois Ordres de Bresse, Dombes, Bugey, Pays de Gex & Valromey à M. de Brou, ci-devant Intendant de la Généralité de Bourgogne, on a omis la signature de M. de Gemeau, Lieutenant-Général de la Sénéchaussée, & Syndic-Général du Tiers-Etat de Bresse & Dombes, ainsi que celle de M. l'Abbé d'Antoine, Chanoine de la Collégiale de Trevoux. Nous nous empressons de réparer cette omission

Nous rectifierons aussi la signature de M. de *Crangeac*, que l'on a imprimée *Rangeac*.

Parmi les Entreprises intéressantes qui ont été commencées dans le cours de l'année dernière, & qui vont se continuer dans celle-ci, nos Lecteurs distingueront sans doute celle du *Plutarque d'Amyot*. Cette nouvelle Edition, précieuse par les recherches de M. l'Abbé Brotier, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, qui l'enrichit de notes & d'observations, destinées, les unes à éclaircir les endroits obscurs du texte, les autres à en corriger quelques uns, &c., répond à l'attente que l'on en avoit conçue lorsqu'elle avoit été annoncée; & mérite sans doute l'accueil qu'elle reçoit du Public. La partie typographique, exécutée avec le plus grand soin fait beaucoup d'honneur aux Presses de M. Pierre. L'Editeur, M. Cussac, mérite les plus grands éloges, sur-tout si l'on fait attention que c'est la première grande entreprise qu'il forme, & qu'il n'a rien négligé pour lui procurer toute la perfection dont elle est susceptible. Cette Edition est un préjugé bien avantageux pour toutes celles qu'il pourra faire à l'avenir; car il est à souhaiter qu'il ne se borne pas à celle de Plutarque, & qu'il procure encore au Public celles de plusieurs Ouvrages aussi importants, aussi estimés, & qui ne méritent pas moins ses soins (1).

(1) Il a paru déjà 2 volumes de cette nouvelle édition de Plutarque qui contiennent les vies de Thésée, de Romulus, de Lycurge, de Numa, de Solon, de Publicola; celles de Themistocle, de Furius Camillus, de Périclès, de Fabius Maximus, d'Alcibiade, & de Coriolan. Le prix de l'exemplaire, sur carré fin d'Angoulême, est pour les souscripteurs de 123 l. dont 27 l. en souscrivant, 4 l. 10 s. en retirant chacun des volumes en feuilles, 4 l. 15 s. broché, en carton, & 5 l. 15 franc de port dans tout

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, sont : 57, 50, 52, 55, & 49.

DE BRUXELLES, le 3 Février.

On ne doute pas que le différend survenu entre le Gouvernement général des Pays-Bas & les Etats généraux des Provinces-Unies, ne se termine incessamment à l'amiable; ces derniers ont déjà donné la satisfaction que S. M. I. exigeoit; & on croit qu'ils nommeront incessamment des Commissaires pour traiter de l'affaire des limites.

» L'occupation du Fort de Saint-Donat & de ses dépendances, lit-on dans une Lettre de la Haye, a donné lieu a une nouvelle affaire dans l'intérieur de cette République. Il y a plusieurs années que le Général Dumoulin, Chef du Corps du Génie, & Directeur-Général des Fortifications, avoit présenté au Conseil d'Etat un Mémoire dans lequel il représentoit & démontreroit même l'inutilité & le danger de tous ces petits forts pour la ville de l'Ecluse en Flandres. Le Conseil qui a à sa tête le Stathouder, & qui est chargé de tout ce qui concerne le département de la Guerre, n'avoit eu aucun égard à ce Mémoire. Les Etats de Hollande & de West-Frise informés de ce fait

le Royaume. -- Même format en papier de Hollande, tiré à 50 exemplaires, 264 l., dont 54 l. en souscrivant, & 8 l. 15 s. en feuille, 9 livres broché, en recevant chaque volume. -- in-4. sur papier d'Annonay, tirés à 50 exemplaires, 576 l.; dont 144 en souscrivant, & 18 liv. en recevant chaque volume. -- in-4., sur papier vélin, tiré à 12 exemplaires, 720 l. dont 144 en souscrivant, & 24 en recevant chaque volume.

nommerent une Commission pour examiner avec M. Dumoulin & le Général Martfeld, Chef du Corps d'Artillerie, l'état des Frontières de la République & de ses Forteresses. Le Conseil d'Etat instruit des ouvertures que M. Dumoulin avoit déjà faites à cette Commission, lui a écrit une Lettre contenant une réprimande très-sévère, & défense, sous peine de son indignation, de communiquer avec les Etats de la Province sur des abus qui appartiennent à sa charge. Les Etats de Hollande n'ont pas ignoré ce fait, & le 16 Janvier, ils ont pris, par une résolution expresse, les Généraux Dumoulin & Martfeld sous leur protection spéciale, & leur ont enjoint de les éclairer sur les négligences, les abus qui pourraient avoir eu lieu dans cette partie de l'Administration Militaire. L'ordre équestre s'est encore opposé seul à cette résolution.

La proposition faite par le Duc de Manchester de transporter le siege des négociations pour le Traité définitif, à Londres ou à la Haie, a été rejetée par les Etats-Généraux, à la pluralité de 6 Provinces.

C'est la seule Province de Zélande qui a été d'avis contraire par une pluralité de cinq suffrages, qui étoient ceux du Stadhouder, en qualité de premier Noble de la Province & des villes de Middelbourg, Goes, Tholen & Veere. Les villes de Zieriezée, de Fleffingue pensent comme la généralité des Provinces.

— Il paroît aussi que le sentiment des Etats de Hollande, adopté par cinq autres Provinces de regarder les Préliminaires de la Paix comme un Traité définitif, étoit fondé, & aura son exécution, puisque M. Storer, avant de quitter

Paris, on proposé aux Ambassadeurs de la République de s'en venir, de part & d'autre, aux Préliminaires.

PRECIS DES GAZETTES ANGL. ET AUTRES

La bourgeoisie de Londres a résolu de donner le 2 du mois prochain un grand repas au Lord Rodney, au Général Elliot, au Lord Hood, au Lieutenant-Colonel Boyd, & à Sir Roger Curtis. Mais le premier étant en France & le second à Gibraltar, ne pourront être de ce dîner, dont les autres ont accepté l'invitation.

Si les deux partis, qui divisent actuellement la nation, avoient de bonne foi l'intérêt de leur pays à cœur, ils renonceroient pour cette année à tout arrangement pour l'Inde, & s'occuperoient de l'état de la nation; ce seroit le seul moyen de dissiper toute idée de dissolution du Parlement, de rapprocher les esprits, & de les réunir pour le bien général.

Au milieu des débats du 16, il s'éleva quelques réflexions sur l'assiduité avec laquelle un grand Prince avoit suivi jusques-là les séances de la Chambre. Sir Richard Hill dit même qu'on l'avoit vu essayer de l'œil & du geste de soutenir un parti, & d'influer sur les vœux de quelques membres. Rappelé à l'ordre, il déclara qu'il n'avoit point prétendu désigner l'héritier du trône, & que le Prince dont il parloit, n'étoit qu'un Prince de son imagination. On ne laissa pas de justifier ce Prince sur le désir qu'il avoit de s'instruire, & qu'il ne pouvoit mieux remplir que dans le lieu où on l'avoit vu.

On dit que le Commodore Johnstone n'attend que la fin des mouvemens actuels & une administration stable pour se présenter de nouveau sur la scène publique; considérant, comme tout honnête

homme le doit, que le crédit d'un Officier doit être établi de la manière la plus solide & la plus lumineuse; que le sien a été attaqué dans des assemblées particulières par quelques Capitaines & autres Officiers de son escadre, témoins oculaires de ce qui se passa dans la baie de Praya; il veut, assure-t-on, supplier les Lords de l'Amirauté de lui accorder un conseil de guerre pour examiner sa conduite, ne doutant point qu'il n'en obtienne une honorable décharge & les éloges dus au courage, à l'activité & à la persévérance. Ce projet est sans doute singulier; mais tout le monde en parle, & personne n'en doute.

Affassinat Domestique. Cause extraite du Journal des Causes Célèbres (1).

La dame d'Abeillan, qui vivoit retirée à la campagne avec une seule domestique, fut trouvée morte dans la ruelle de son lit, le 4 avril 1782. Comme sa domestique couchoit dans la chambre, & qu'on apperçut des traces d'une mort violente, le juge fit informer, & la domestique fut arrêtée. Cette femme (qui s'appelloit la veuve Daumas, & qui étoit âgée d'environ 60 ans) ayant été interrogée, déclara qu'il ne s'étoit écoulé qu'un quart-d'heure entre l'instant où elle se coucha, & celui où, ayant entendu la chute d'un pot de chambre, elle appella par trois fois sa maîtresse, sans recevoir aucune réponse; elle ajouta qu'ayant allumé sa chandelle, elle trouva sa maîtresse étendue dans la ruelle de son lit. Cette déclaration étoit fautive & pleine d'in vraisemblance; en effet, si un assassin eût attenté aux

(1) On souscrit pour ce Journal chez M. Desclaux, qui nous a fourni cet extrait, rue Dauphine, Hôtel de Mouy, & chez Merigot le jeune, Libraire. Prix 18 livres pour Paris, & 24 livres pour la Province.

jours de la dame d'Abeillan, sa domestique eût entendu le bruit des efforts d'une victime qui luttait contre une mort violente, & elle eût appelé les voisins ; mais au-lieu de suivre cette marche naturelle, elle passa le reste de la nuit à côté du cadavre. Une pareille conduite annonçoit donc qu'il n'y avoit point d'autre coupable qu'elle. D'ailleurs, les menaces & les propos qu'elle avoit tenus, & qui étoient rapportés par les témoins, ne permettoient pas d'en douter. Il résulta en effet de l'information que la veuve Daumas avoit dit plusieurs fois que la dame d'Abeillan la faisoit beaucoup souffrir, & que *quelque chose lui disoit de l'étrangler*. Jamais la scélératesse n'exprima plus naïvement le desir du crime. Sa sœur & sa belle-fille avoient dit qu'elles la croyoient capable d'avoir étranglé sa maîtresse : ainsi, son caractère étoit connu capable d'un crime. Elle en avoit elle-même avoué les premières tentations ; elle ne cachoit pas la noirceur de son ame. On voyoit dans tous ses discours, l'audace & l'insensibilité d'un assassin de volonté. Et ce qu'elle avoit menacé de faire ; ce que, de son aveu même, elle avoit été plus d'une fois sur le point d'exécuter, les indices & les circonstances prouvoient qu'elle l'avoit fait. Une décisive circonstance, attestée par des témoins, étoit que les deux lits, tant de la maîtresse que de la servante, n'étoient nullement défaits. Il paroissoit donc que la dame Dabeillan avoit été étranglée avant de se coucher, & dans le temps qu'elle faisoit sa prière au pied de son lit. Quel instant pour le crime, que celui qui devoit faire souvenir l'assassin qu'il est un Dieu vengeur ! Mais c'étoit aussi le lieu de la plus grande sécurité, & de la plus grande foiblesse de sa victime ; & voilà pourquoi elle le choisit. — Cet affreux récit fait naître de tristes

réflexions : quand on voit une malheureuse domestique expier sur un échafaud, par une mort infame, le vol de quelque misérable effet de peu de valeur, ou de quelques pièces de monnaie, on gémit, on pleure avec amertume sur la société, sur la rigueur des loix : on est tenté de croire qu'elles n'ont été faites que pour les riches; d'un autre côté, quand on réfléchit à la position des maîtres, relativement à leurs domestiques, qui sont à portée d'épier tous les instans de leur inadvertance, de leur foiblesse, qui dominent sur leurs infirmités, sur leur sommeil, & les tiennent, pour ainsi dire, à leur merci, sur-tout lorsqu'ils vivent avec eux dans une campagne isolée, & que l'inégalité de fortune leur offre sans cesse des tentatives dangereuses pour le cœur vil & sans principes, & qu'on voit des exemples fréquents de leurs attentats, chacun frémit pour soi, & est tout prêt à applaudir à la sévérité des peines, si cependant on peut croire que leur rigueur diminue le nombre des coupables. — Les premiers juges trouvèrent que la réunion de tous les indices démonstroît le crime, & nommoit l'assassin : sur le rapport du lieutenant-criminel, le sénéchal de Béziers, par sentence du 28 juin 1782, condamna la veuve Daumas à avoir le poing droit coupé, à être pendue, jetée ensuite dans un brasier ardent, & ses cendres jetées au vent. Sur l'appel, le parlement de Toulouse, confirma la sentence, à l'exception du poing coupé.

GAZETTE DES TRIBUNAUX ABRÉGÉE (1).

Grand'Chambre.

Opposition à un mariage.

Une femme interdite peut-elle ester seule en Justice, sans l'assistance de son Curateur, pour procéder sur une opposition formée au mariage disproportionné qu'elle veut contracter ;

& dont le projet a motivé l'interdiction prononcée contre elle? L'affirmative vient d'être décidée dans cette cause : La Dame H * *, née d'une famille honorable, veuve d'un chevalier de St Louis, avatagée d'une fortune d'environ 600 liv. de rente, avoit néanmoins pris du goût pour son jardinier, dont elle avoit eu un enfant ; elle avoit même formé le projet de l'épouser, & tous les efforts de sa famille ne purent la détourner d'une union aussi discordante : on demanda l'interdiction de la Dame H * * pour la mettre du moins hors d'état de faire par contrat de mariage, à celui qu'elle vouloit épouser, aucun avantage, au préjudice d'une fille du premier lit. La Dame veuve H * * interdite de l'administration de sa personne & de ses biens, poursuivoit cependant le projet d'exécuter son mariage ; elle fit faire à la Dame veuve R * *, sa mère, des sommations respectueuses. La veuve * * forma opposition à la publication des Bans & à la célébration de mariage. La veuve H * * fit assigner la Dame sa mère en main levée de son opposition. Sentence du bailliage de Beauvais qui ordonne cette mainlevée, & qu'il seroit passé outre à la publication des Bans & au Mariage, non-obstant toutes oppositions faites ou à faire ; Appel en la Cour par la Dame veuve R * *, & Arrêt du 20 Décembre 1783 qui a confirmé la sentence des premiers Juges, & ordonné qu'il seroit passé outre à la publication des Bans & au mariage, dépens compensés.

PRÉSIDENTIAL DE LA ROCHELLE.

Gageure.

Deux particuliers se rencontrent dans un café ; ils s'entretiennent de la guerre. L'un parie six Louis que la paix sera signée au 31 Mars, lors prochain ; l'autre 10, quelle ne le

sera pas à cette époque. Les conditions de la gageure sont arrêtées par écrit , & l'un & l'autre dépose son argent entre les mains du maître du Café , en lui remettant les deux billets qui contenoient leurs conventions. Au mois de Février , celui qui avoit parié que la paix seroit signée au 31 Mars , demande le montant de la gageure , sous prétexte que le traité préliminaire étant signé , les hostilités étoient cessées. Le dépositaire remet l'argent sur une simple reconnoissance ; au mois de Septembre dernier , l'autre se présente & fait la même demande au limonadier. Celui-ci répond qu'il a remis le dépôt fait entre ses mains , le Limonadier est assigné au Présidial , pour se voir condamner à rapporter les seize Louis ; il forme sur le champ une action en garantie contre celui à qui il les avoit remis. Celui-ci paroît , prend le fait & cause du Limonadier. La question s'engage entre les parieurs , elle n'a point été précisément décidée ; mais par jugement du 18 Décembre 1783 , les Juges ont ordonné que celui qui avoit retiré les seize Louis , restitueroit les dix qui appartiennent à son Contendant , & ont fait défenses au Limonadier de recevoir à l'avenir de semblables dépôts ; dépens compensés.

Le Chapitre de Saint-Just a-t-il le droit de voirie sur le monastere des Minimes de Lyon & sur les maisons qui y sont annexées ?

Une partie des bâtimens composans le monastere des Minimes de Lyon , mais sur-tout leur Eglise , sont situés sur une place publique de tout temps appelée *Croix de Colle*. Ils prétendent qu'elle est traversée , dans toute sa longueur , par une route royale. Indépendamment des bâtimens qu'occupent les Religieux , ils ont des maisons qu'ils louent , & ces maisons sont

dans le même alignement que leur monastère.
 — Les Minimes ayant des réparations assez considérables à faire à une de ces maisons, prirent le 4 Janvier dernier l'ordre de l'échevin, chargé par le Consulat de la partie de la voirie réservée à la ville. — Les réparations étoient fort avancées, lorsque les 28 & 29 Janvier les Officiers de la Justice de Saint-Just constaterent une prétendue contravention à leurs réglemens de voirie. — D'après le procès-verbal, le Procureur-fiscal de la justice du Chapitre fit assigner en cette justice, tant le maître maçon qui présidoit aux ouvrages, que les Religieux, pour se voir condamner à démolir un mur de face à-peu-près achevé, & à payer l'amende. — Sentence du 5 Février, qui, « pour la contraven-
 » tion commise par les Religieux & par Jac-
 » quier, les condamne solidairement en l'a-
 » mende de 30 livres, au paiement de laquelle
 » ils seront solidairement contraints, même ledit
 » Jacquier, par corps, & ordonne l'exécution
 » d'un réglemant de voirie émané du Juge du
 » Chapitre du 27 Août 1782 ». — Appel de la part des Minimes & de Jacquier, mais point de défenses; en conséquence, emprisonnement de Jacquier, en vertu de la disposition par corps; il est sorti en payant l'amende. — Cependant les Religieux ayant eu, dans le courant d'Avril, d'autres réparations à faire, ils prirent cette fois la permission, non pas des Officiers municipaux, mais des Trésoriers de France. — Nouveau procès-verbal, nouvelle demande, nouvelle sentence du 15 Avril, portant, & contre les Religieux & contre leur Entrepreneur, les mêmes condamnations que la première. — Appel joint au premier. — Arrêt du 2 Août 1783, qui a confirmé la sentence avec amende & dépens.

JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, le 24 Décemb.

LES Assemblées du Divan sont toujours fréquentes : mais rien ne transpire de ce qui s'y passe ; les Ministres étrangers qui emploient la médiation de leurs Cours entre nous & la Russie, ont souvent des conférences avec les principaux Officiers de la Porte. On en attend le résultat ; & à en juger par le mouvement général, la grande affaire qui occupe tous les esprits, ne tardera pas à être arrangée.

Un autre événement moins important sans doute, a fait beaucoup de bruit ; c'est la fuite d'un Négociant Autrichien qui s'étoit établi ici depuis qu'il avoit été ouvert des liaisons de commerce entre les Etats de l'Empereur & ceux de la Porte. Il a laissé beaucoup de dettes ; mais il paroît que ses créanciers particuliers sont les seuls qui perdront ; ses registres & les affaires de sa maison étoient en règle ; l'Internonce de l'Empereur les a fait exa-

N^o. 7 14. Février 1784.

c

miner, & il en résulte que la maison pourra faire face à tous les engagements, & qu'un court délai lui suffira pour la remettre au courant.

Il y a eu quelques désordres à Smyrne, dont on expose ainsi les détails & la suite.

Le 16 Novembre dernier, des matelots de l'Isle de Zante massacrèrent un Esclavon, & coururent en tumulte sur le rivage, défièrent les Esclavons qui font la plus grande partie des équipages des navires Vénitiens; ce qui auroit eu des suites fâcheuses, si les Capitaines n'avoient veillé pour maintenir l'ordre. Le lendemain les agresseurs coururent par la ville les armes à la main. Les Consuls étrangers ayant porté leurs plaintes à celui de Venise, & reçu en réponse que ces vagabonds ne pouvoient pas être regardés comme étant sous sa juridiction, ils s'adressèrent au Cadi, qui ordonna au Mussélin d'arrêter les mutins; 4 furent saisis & envoyés à Constantinople, pour servir sur les galères, & il a été publié que les autres quittassent la ville dans huit jours, sous peine d'être arrêtés & punis par la corde ou les galères. Cette menace a produit son effet; ils ont pris la fuite, & la tranquillité est rétablie.

R U S S I E.

DE PÉTERSBOURG, le 30 Décembre.

Il arrive journellement des courriers de Constantinople; mais on observe le plus profond silence sur les dépêches qu'ils apportent; & l'on ne reçoit point de nouvelles particulières. Le Prince Potemkin est entièrement rétabli de sa maladie; & on dit qu'il partira incessamment pour retourner en Cri-

mée. On croit que si les délais se prolongent, l'Impératrice ne voudra pas laisser consumer inutilement son armée; & il est parti divers exprès, qu'on croit porteurs d'ordres relatifs aux projets qu'on a formés.

L'Impératrice, pour dédommager le vice-Chancelier, Comte d'Osterman, de la dépense extraordinaire qu'il a faite pendant qu'il a été revêtu d'un caractère public à la Cour de Stockholm, lui a accordé une gratification de 25000 roubles. Le Général Roman Laronowitz Woronzow, frere du feu Chancelier Comte de ce nom, est mort dans son gouvernement de Wolodœmir, âgé de 66 ans.

A L L E M A G N E.

DE VIENNE, le 21 Janvier.

L'expérience faite ici, le 17 de ce mois, avec le Globe aërostatique, a eu un succès heureux, malgré le mauvais temps; on la répétera aussi-tôt que les circonstances le permettront.

Selon des lettres de Naples, le séjour de l'Empereur paroïsoit devoir s'y prolonger jusqu'au 13 de ce mois. Les divertissemens de toute espèce s'y sont succédés; & la saison les a favorisés. Pendant que nous avons ici le plus grand froid, qui s'est fait sentir également dans presque tous les pays de l'Europe, on jouissoit à Naples d'un air aussi doux qu'il l'est ordinairement au printemps: c'est à cette température de la saison qu'on doit principalement le succès

d'une superbe chasse aux sangliers , que le Roi donna le jour de l'an à l'Empereur. Cette chasse fut exécutée conformément à la méthode que le Prince Adam d'Auersperg communiqua il y a quelques années à S. M. Sicilienne,

Les établissemens utiles de l'Empereur se multiplient tous les jours. Il vient de fonder dans l'hôpital de Guttendorf deux chaires de Médecine & de Chirurgie , pour l'instruction des personnes attachées au service de cet hôpital, d'où l'on se flatte de tirer dans la suite des sujets habiles qui pourront être employés au service des armées.

Le Général de Kavanagh , en passant la montagne de Semmaringen , qui sépare la Basse-Autriche d'avec la Styrie , rencontra un chariot pesamment chargé , dont les roues étoient enrayées avec une chaîne de fer. Cette chaîne se rompit malheureusement dans la descente , & le chariot se précipita sur la chaise de poste du Général , qui fut écrasé par cette chute.

DE HAMBOURG , le 22 Janvier.

Les nouvelles du jour continuent de varier sans cesse sur l'issue des différends qui regnent depuis si long temps entre la Russie & la Porte. Cette dernière persuadée , que la guerre même la plus malheureuse ne peut jamais l'entraîner dans des sacrifices plus onéreux que ceux qu'elle exige d'elle aujourd'hui , paroît être , dit-on , décidée à préférer le sort des armes , comme le plus compatible avec sa dignité. On prétend même qu'elle a déjà répondu négativement ; mais on n'a

point cette réponse ; on ne la conjecture que par les mouvemens que font les troupes Ottomanes , qui sont , dit - on , en - pleine marche pour les lieux qu'elles doivent défendre ; d'un autre côté, les Russes sont prêts à entrer en campagne. Cependant d'ici au Printemps , les choses peuvent changer ; & l'on fait que les Puissances méditrices n'ont pas suspendu un moment , & continuent leurs bons offices. De manière qu'en présentant la guerre comme décidée , on ne laisse pas de croire encore à la possibilité de la paix.

Dans un moment où tous les papiers ne présentent qu'un retour des mêmes spéculations, des contradictions & des incertitudes , & que nous n'avons rien à dire sur les négociations & les préparatifs de guerre qui continuent , que ce que nous avons déjà dit vingt fois , & à donner sur l'issue des premières que les mêmes espérances qui peuvent être trompées encore , nous placerons ici une lettre de Pétersbourg , qui remplira ce vuide momentané , & qui peut n'être pas indifférente à ceux qui aiment les spectacles , & qui seront bien - aises de voir à quels réglemens ils sont soumis dans le Nord.

Les spectacles Russe , Allemand , François & Italien , viennent d'être déclarés libres & payans , sans cesser d'appartenir à la Cour. Les uns & les autres sont sous la direction d'un Gentilhomme de la chambre , surveillé & dirigé lui-même par

un comité perpétuel , composé , en y comprenant le Directeur , de 6 membres choisis parmi les Seigneurs de la Cour. Le Directeur est chargé d'ordonner & de faire exécuter les représentations de chaque spectacle ; aidé de 4 Inspecteurs sous ses ordres , il règle le choix des pièces , & tous les détails relatifs aux spectacles & aux sujets qui y sont attachés. Le comité s'assemble deux fois par semaine ; le Directeur a voix délibérative avec les cinq membres ses supérieurs en rang , auxquels il est obligé de communiquer tout ce qu'il se propose de régler ou de faire exécuter , & sans l'avis desquels il ne peut prendre aucun parti. S'agit-il d'engager ou de congédier , de récompenser ou de punir un sujet , d'ordonner ou de permettre une dépense , il faut le consentement unanime du comité , qui tous les 15 jours ou au moins à la fin de chaque mois inspecte la caisse des spectacles. L'Impératrice a alloué une somme annuelle pour la manutention & l'administration de la musique de tous les Spectacles. On porte cette somme , sans doute exagérée , à 174,000 roubles ; il en est encore accordé 14,000 pour le logement des comédiens Russes , musiciens , danseurs & figurans. L'Impératrice a donné au comité deux théâtres construits nouvellement dans cette ville , l'un pour les grands spectacles , l'autre pour les spectacles ordinaires qui demandent moins d'appareil & un local moins étendu. Le Comité , en conséquence de ces avantages , est obligé de donner , au théâtre de la Cour en particulier , tous les spectacles qui sont demandés par S. M. I. qui s'est réservée pour elle & pour sa suite les entrées libres à tous les spectacles quand elle jugera à propos d'y aller. On doit donner tous les ans 4 spectacles pompeux & gratuits au peuple ; le comité peut donner aux deux théâtres

payans , des bals masqués , des concerts , des otatoires , & ordonner d'ailleurs des spectacles payans aussi souvent qu'il le veut , mais il n'a point de privilege exclusif , & tout directeur particulier qui veut former une troupe nationale ou étrangere , peut avoir son théâtre à ses risques , y donner des spectacles , des bals , des concerts , &c. Tout sujet attaché à la musique ou aux spectacles de S. M. I. après un service de 10 ans , a une pension fixée pour les nationaux , à la moitié , & pour les étrangers au tiers de leurs appointemens.

En attendant que les démêlés qui menacent d'éclater dans le Levant soient terminés , l'article suivant peut piquer la curiosité.

Selon une liste des habitans Grecs qui vivent dans la Thrace , la Macédoine , la Theffalie , la Bulgarie , la Servie , l'Epire , la Grece , la Bosnie , & l'Albanie , sans y comprendre la Morée & les Isles de l'Archipel ; leur nombre est de 3, 970, 000 mâles ; ils sont sous la juridiction de leurs Evêques respectifs auxquels ils paient annuellement une piastre par deux mâles , en vertu d'un barat impérial. Un tiers de cette taxe satisfait aux demandes du Miri , aux impositions que perçoit le Bau'andgi-Baschi ; il résulte de ce tableau , s'il est exact , que la plupart des relations données par les voyageurs de cette partie de l'Empire Ottoman , & d'après eux par les Géographes , sont très-éloignées de la vérité.

On a publié dans la Gazette de Berlin le précis suivant , relatif à l'affaire de Dantzick , & à la translation des négociations à Varsovie.

L'Impératrice de Russie offrit à la fin de Novembre dernier sa médiation ; & en priant le Roi de lever le blocus , elle promit d'engager

le Magistrat à accorder en revanche la libre navigation illimitée aux Sujets Prussiens jusqu'à la fin de la négociation. Le Roi de Pologne avoit fait notifier par son Chargé d'affaire au Magistrat d'accorder aux Sujets Prussiens demeurans aux environs le transport libre des denrées nécessaires à leur consommation, tant sur la Vistule que sur toutes les grandes routes publiques de son territoire, *salvo jure, tempore illimitato*, jusqu'à la fin des négociations entamées à Dantzick sous la médiation de la Russie. Cette déclaration contient cinq restrictions; elle n'accorde la navigation : 1°. qu'aux Sujets Prussiens résidans aux environs de Dantzick ; 2°. pour le transport des denrées de la consommation seulement ; 3°. sur les grandes routes publiques ; 4°. en la limitant à la durée de la négociation entreprise sous la médiation de l'Impératrice ; 5°. & nommément à Dantzick. Cette déclaration répugne également aux justes prétentions du Roi & aux assurances qui lui ont été données par L. M. l'Impératrice de Russie & le Roi de Pologne ; savoir, que la ville accorderoit un passage libre & illimité jusqu'à la fin de la négociation. S. M. ne sauroit donc accepter une déclaration si peu ménagée, & qui est une nouvelle offense ; elle la rejette dans tous ses points ; cependant pour donner une preuve non équivoque de son amitié & de sa déférence sans bornes pour la sollicitation, le desir & l'entremise de l'Impératrice & du Roi de Pologne, touchée du sort des habitans du district, elle veut bien pour le présent faire retirer ses troupes, à condition que le Magistrat enverra sans perte de temps ses Députés munis des instructions nécessaires à Varsovie, afin que l'on parvienne à un prompt accommodement.

dément & déterminement , avant l'ouverture de la navigation de la Vistule. Si , contre toute attente , cet accommodement n'avoit pas lieu dans le temps nommé , S. M. ne pourra s'empêcher de renouveler alors les représailles d'une manière rigoureuse contre la ville de Danzick ; ce dont les deux Cours respectives , suivant leur sentimens de justice , ne pourront lui faire mauvais gré.

L'esprit d'émigration regne toujours dans plusieurs parties de l'Empire ; & on ne paroît s'occuper nulle part des moyens de le faire cesser , en supprimant les causes qui l'entretiennent après l'avoir fait naître. Les Etats héréditaires de l'Empereur profitent de cette disposition , malheureusement trop générale ; & dans quelques parties de la basse Hongrie on a formé plusieurs nouvelles colonies , qui s'accroissent journellement par l'arrivée d'émigrans étrangers : il y a déjà 160 familles qui y sont établies ; & on se dispose à y en envoyer 20 autres , qui sont actuellement à Vienne. On dit que les femmes qui en font partie , sont pour la plupart fortes , grandes & enceintes.

Les impositions auxquelles la Cour de Bonn , écrit-on de Cologne , a soumis des biens ecclésiastiques , l'institution d'une Académie d'instruction qui donne beaucoup d'ombrage à cette Université , & la nomination du P. Hedderick , à une place de Professeur de Droit canonique , de ce savant , dont les écrits ont encouru une censure si rigoureuse à Rome , font ici beaucoup de bruit. Le Pape a , dit-on , écrit à l'Electeur au sujet du P. Hedderick. L'Université a plaidé

& a succombé au sujet de la rivale qu'elle vouloit étouffer dès son berceau, & le grand Chapitre a rédigé un Mémoire au sujet de l'atteinte portée aux possessions de l'église. Les réclamations contre ces deux derniers objets ont été portées à Vienne, & elles y ont été rejetées.

DE FRANCFORT, le 25 Janvier.

Les débordemens du Neckar ont fait de grands ravages. Le 4 de ce mois cette rivière prodigieusement enflée, en fit craindre de terribles entre Mannheim & Heidelberg; on n'entendoit de toutes parts que des cloches sonnant la détresse. Les monceaux de neige & de glace qu'elle rouloit de tous côtés menaçoient tous les environs de la destruction & de la ruine; on eut à peine le temps de sauver les troupeaux. Plusieurs maisons ont été détruites à Neckers Hausen; à Iberheim, l'eau montoit jusqu'au-dessus des fenêtres des maisons; les terres sont ravagées & les chemins impraticables; le dégât ne peut s'apprécier. Le village d'Alturp offre le plus terrible tableau. Le Rhyn-Schautz est sous l'eau; la garnison & les habitans n'ont pu se sauver qu'en abandonnant tous leurs effets. Heidelberg étoit le 19 de ce mois inondé; les glaçons entassés dans la rue des Juifs montoient presque au premier étage; quantité de bestiaux ont péri; plusieurs hommes ont eu le même sort. Mannheim est une seconde fois sous les eaux.

La Meuse n'a pas moins causé de dégâts; tous les terrains depuis Mastricht jusqu'à Visé près de Liège sont sous les eaux. Les habitans ont abandonné leurs effets & leurs demeures, & ont été chercher un asyle dans les villes. On tire le canon sur les glaces au pont de Wich à Mastricht.

pour les rompre; la hauteur des glaces surpasse; dans quelques endroits les toits des maisons des villages voisins. Le 21, lit-on dans une lettre de Visé, nous avons été témoins d'un affreux spectacle. C'étoit un carrosse qui descendoit sur un glaçon avec 2 personnes dedans, auxquelles il étoit impossible de porter des secours. Les chevaux n'étoient plus attelés, & on croit qu'ils avoient déjà péri.

ITALIE.

DE ROME, le 14 Janvier.

La Duchesse de Parme, partie de Naples le 4 de ce mois, est arrivée ici le 6. On s'est empressé de lui donner des fêtes auxquelles le Roi de Suède a pris part. Le 9, le Cardinal de Bernis leur en donna une dans son Palais, où l'un & l'autre se rendirent encore hier, pour voir la course des chevaux barbes.

Le Prélat Braschi-Onesti, neveu & Major-dome du Pape, a eu l'honneur de présenter à la Duchesse de Parme, la rose bénie par le Saint Pere, le quatrième Dimanche du Carême dernier; ce présent ne se fait qu'à des Souverains; il lui remit aussi, au nom de Sa Sainteté, deux tableaux; l'un en mosaïque & l'autre en tapisserie. Le premier représentant des antiquités, & le second la Sainte Vierge & l'Enfant Jésus, deux cassettes couvertes de velours, contenant, l'une des agnus; l'autre, un corps saint; différentes vues de Rome, gravées, reliées proprement en plusieurs volumes.

Le Prélat Albici, Econome de la Fabrique de

Saint Pierre , a fait graver l'inscription suivante sur une pierre qui sera placée au-dessus de la porte de la nouvelle sacristie que l'Empereur a visitée dernièrement. *Josepho II, Rom. Imp. Augusto, quod in Dominici natalis diei solemnitate anno 1783, Pio VI Pont. max. vesperas & sacra & sanctioni vix peragente presens eadem celebravit novi sacrorum adificium studiosè invaserit. P. M.* Le même Prélat doit faire placer sur le chemin qui conduit à la coupole, une autre inscription qui offrira les noms des Souverains qui y sont montés pour l'observer ; le Roi de Suède est le dernier qui l'a visitée. Il est monté jusques dans la boule.

Lorsque le Cardinal Antonelli, en sa qualité de Président du College de la Propagande, eut l'honneur de remercier le Roi de Suède des concessions avantageuses qu'il avoit bien voulu accorder aux Catholiques Romains dans ses États, S. M. lui répondit avec bonté, que si la Providence conservoit ses jours, elle feroit plus encore en leur faveur.

ESPAGNE.

DE MADRID, le 5 Janvier.

Les Princes Maroquins qu'on attendoit ici, y sont arrivés ; ils ont débarqué à Carthagène, d'où ils sont venus dans cette Capitale. Le Roi leur accorde 40 piastres par jour, pendant le séjour qu'ils feront ici ; ils doivent, en quittant ce pays, se rendre à Constantinople. On parle toujours d'une nouvelle expédition qui aura lieu cette an-

née contre la ville d'Alger ; on travaille du moins , dans les trois principaux arsenaux à la réparation des bâtimens employés à la précédente , & à la construction de quelques autres. On dit même qu'une Puissance d'Italie enverra quelques vaisseaux pour se joindre aux nôtres.

Le Gouvernement s'occupe avec ardeur des moyens de ranimer l'agriculture & l'industrie , qui sont une des principales sources de richesses ; la Société Royale , qui a ordre de seconder ses vues , a proposé divers prix sur des sujets qui tendent à ce but ; elle propose celui-ci pour le 4 Novembre de l'année prochaine.

L'expérience a prouvé que la plus grande partie des biens de substitutions , de droit d'aînesse , de patronat , de fondations pieuses & de chapellenies , se détériorent & sont souvent abandonnés au préjudice de tous les arts , de l'agriculture , de la population & de la richesse du Royaume. Comme les substitutions & les fondations se multiplient tous les jours par la liberté qu'en laissent les Loix , par le soin des testateurs de substituer le tiers de leurs biens , pour éviter le droit de Quint , que doit la moitié de tous les héritages , le mal s'accroît à l'excès. Outre le tort qui en résulte pour le trésor royal , l'orgueil & la vanité des familles dans lesquelles il existe quelque-une de ces substitutions , les portent à renoncer à tout emploi mécanique , même à ceux qui passent pour être plus déoens , à refuser les alliances qu'elles jugent leur être inférieures , & à croupir dans l'oisiveté & dans le vice , sans jamais se rendre

utiles. On a lieu de regarder l'impossibilité où sont les possesseurs de ces biens d'en soustraire à leur mort les dépenses qu'ils auroient pu faire pour les améliorer, comme la principale cause de leur détérioration ; en conséquence ils ne s'occupent point de leur entretien, dans la crainte de perdre leurs frais qui resteroient au profit des héritiers substitués aux dépens des cadets, qui ne peuvent succéder à ces biens, & ils préfèrent d'employer à l'achat d'autres fonds l'argent qu'ils pourroient employer avec fruit à la réparation de ceux-ci. Il n'est pas douteux que la vente & l'aliénation de tant de maisons en ruines, de moulins détériorés, de vignes & de plantations abandonnées, de terres fertiles converties en friches, seroient les véritables moyens de remédier à ces désordres. La Société demande un mémoire détaillé, dans lequel, après l'exposition des torts produits par les substitutions de biens & les loix en général qui défendent de les aliéner, le développement de leurs conséquences, on indique les moyens d'y remédier.

Le 15 Mai de la même année 1785, la Société distribuera un autre prix sur le sujet suivant.

Quelles sont les choses qui contribuent à la production des sauterelles, les moyens de les empêcher d'œuyer ; & lorsqu'elles l'ont fait, quels seroient ceux d'empêcher ces œufs d'éclore ; ou de préserver les fruits de la terre de la voracité de ces insectes destructeurs.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, le 31 Janvier.

Les derniers papiers arrivés de l'Améri-

que septentrionale, ne présentent que peu de faits à la curiosité; nous nous bornerons à en extraire ceux-ci.

Un corps de 600 Noirs libres, sous la conduite d'un Colonel mulâtre, s'étoit embarqué à New-Yorck pour se rendre à Roseway dans la Nouvelle Ecosse, où il se proposoit de s'établir & de partager à son arrivée avec les Loyalistes les dons de terres faits par le Gouvernement, ainsi qu'il en avoit reçu la promesse. Mais à son arrivée, il n'a pas trouvé les Blancs disposés à s'associer avec des Negres; les premiers ont pris les armes & ont écarté de leurs habitations une espèce d'hommes avilis dans toutes les parties du nouveau Monde, où ils sont voués à l'esclavage, aux travaux les plus pénibles & les plus vils, & où leur affranchissement ne les réintègre pas dans tous les droits de l'homme, & où leur couleur les exclut à jamais de l'égalité avec les Blancs. Ils ont été forcés de se porter de l'autre côté de la rivière, & de s'établir à environ 3 milles de la ville de Shelburne; ils en construisent une autre, à laquelle on donne le nom de *Ville Negre*.

On a reçu à Richemont des lettres de Kenrucke, en date du 21 Octobre dernier, dans lesquelles on lit les détails suivans.

« Tout est tranquille ici depuis le meurtre du jeune Adams. Les Indiens de l'Ohio soupirent ardemment après la Paix; & on reçoit de fréquentes visites de leur part à Louisville. Les Tribus méridionales ne montrent pas des dispositions aussi amicales. Elles continuent d'insulter & d'attaquer nos voyageurs qui s'exposent dans le désert, & de leur enlever leurs chevaux; quelquefois elles se permettent des excursions; dernièrement elles surprirent quelques familles pendant la nuit.

tuèrent 4 personnes, & en blessèrent une mortellement ; mais le reste étant réveillé, les hommes s'armèrent & fondirent sur ces Sauvages qu'ils forcèrent de regagner leurs bois. — On manda du Fort Pitt que le Congrès s'occupe à établir des limites fixes & permanentes avec les Indiens occidentaux. Il seroit à souhaiter pour la sûreté générale que l'on prit de pareilles mesures avec ceux du midi. L'usurpation faite par la Caroline septentrionale, d'une portion de leurs terres de chasse, fait craindre de leur part des combinaisons dangereuses contre nos établissemens.

Selon une lettre de S. Jean de Terre-Neuve, en date du 29 Octobre, les François ont pris possession de S. Pierre & de Miquelon. La garnison Angloise, & peu nombreuse, qui s'y trouvoit, est retournée à S. Jean. On s'attendoit à un hiver rigoureux, & on faisoit des préparatifs pour le passer le plus commodément que l'on pourroit.

On avoit publié que le *Caton* avoit passé l'hiver au Brésil ; mais il paroît qu'on ne l'a fait que par conjecture : du moins jusqu'à présent on n'en a point reçu de nouvelles directes, & on est toujours dans la même incertitude, & les premières inquiétudes subsistent. Tous les détails que l'on a de son voyage se réduisent à ceux-ci.

Le sloop de guerre le *Hound*, qui partit avec le *Caton*, le 13 Octobre 1781, arriva à l'île de Madère le 28 ; il y resta 4 jours avec ce vaisseau ; ils en partirent ensemble pour Rio-Janeiro, le 4 Décembre suivant ; ils n'y demeurèrent que 6

jours , & le 10 du même mois , ils se remirent en route ; mais peu de jours après il fut séparé de l'Amiral par un coup de vent. Ce Capitaine avoit une lettre qu'il ne devoit ouvrir qu'en cas de séparation ; elle portoit l'ordre de faire voile pour l'île de S. Paul , dans les mers méridionales , & de gagner une petite île appelée Pola-Neyras , sur la côte de Sumatra ; le sloop manqua l'île de S. Paul , & fut poussé vers Java ; après être revenu sur ses pas , & avoir éprouvé des calmes , il l'atteignit , mais il n'y eut aucune nouvelle du *Caton* ; il continua sa route jusqu'à une factorerie angloise appelée Topponorilo , sur cette côte , selon une autre instruction de l'Amiral ; mais il n'y fut pas plus heureux ; on n'y avoit eu aucune nouvelle de cet Officier. Après avoir pris des rafraichissemens , il fit route pour Madraff , où il arriva le 2 Mai ; mais on n'y a eu non plus aucune nouvelle du *Caton* , & on n'en avoit pas encore reçu le 30 du même mois , datte de cette lettre. L'équipage du *Hound* a beaucoup souffert dans le cours de son voyage ; plusieurs hommes sont morts dans la route du Bresil.

Une lettre écrite à bord du *Vanstarr* , le 22 Août , donne les détails suivans de l'incendie du vaisseau de la Compagnie des Indes , le Duc de *Kingston*.

» Hier à onze heures avant midi , nous avons été alarmés par un cri de feu ; nous courûmes sur le pont , & nous vîmes une fumée épaisse sortant du vaisseau de la Compagnie le *Duc de Kingston* , Capitaine Mitt. Bientôt les flammes éclatèrent : nous étions alors à un demi-mille , & le *Pigor* & le Comte d'Oxford à 4 milles de nous. Le temps étoit calme ; notre Capitaine mit ses chaloupes à la mer , & tira deux coups

de canon pour avertir les vaisseaux en vue. Il est impossible de concevoir un spectacle plus affreux que celui que nous avons devant nous : une foule d'infortunés se glissant par des cordes hors du vaisseau embrasé, & restans suspendus jusqu'à ce qu'ils pussent être reçus dans les chaloupes. La nôtre arriva la première, & revint peu de temps après avec cinq hommes. Les autres, le bateau, le cutter, expédiés avec autant de promptitude, s'occupèrent à sauver, autant qu'il fut possible, des gens de l'équipage; car le feu avoit fait de tels progrès, qu'il étoit impossible de tenter de l'éteindre. Les bateaux des autres vaisseaux arriverent, & bientôt ils amenèrent plusieurs des infortunés qui alloient périr sans notre secours. A cinq heures de l'après-midi, le vaisseau sauta en l'air avec une explosion terrible; on n'avoit pu en retirer tout le monde, & il périt dans cette triste occasion 79 personnes, parmi lesquelles étoient plusieurs femmes, quelques enfans, des soldats & des passagers. — Le Capitaine Mitt, avec deux Officiers, nous ont fait visite ce matin. Il étoit à bord du *Pigot*, quand le feu éclata. Ce malheur est l'effet de l'imprudence d'un Matelot, qui, en tirant de la liqueur forte d'un tonneau, y laissa tomber une étincelle qui l'embrâsa ».

Les divisions qui se sont élevées entre le nouveau Ministère & le Parlement continuent toujours; M. Fox, en quittant sa place, cause beaucoup d'embarras à ceux qui lui ont succédé; & peut-être finira-t-il par les en faire descendre eux-mêmes, ou par les forcer à se l'associer; la suite des débats Parlementaires fera mieux voir quelles

peuvent être les espérances, en montrant quelle a été jusqu'à présent l'influence de son parti.

La séance du 24 à midi, conformément à l'ajournement, fut moins orageuse qu'on ne sembloit devoir s'y attendre après ce qui s'étoit passé le même jour, M. Powis, ami de M. Pitt, qu'on crut avoir pu s'être concerté avec lui, malgré les assurances qu'il donna du contraire, continua à faire prendre un cours plus modéré aux débats. Après avoir déclaré qu'il jugeoit la dissolution du Parlement dans les circonstances présentes, une mesure très-dangereuse, il dit qu'il avoit une motion à faire; mais qu'auparavant il feroit une question au Ministre, dont la réponse le décideroit à la proposer ou à la suspendre. Cette ouverture excita beaucoup de curiosité, & si elle ne la calma pas, elle fit diversion à ce qui restoit de la chaleur du matin. Il demanda à M. Pitt de s'expliquer comme Ministre sur la dissolution du Parlement; mais en restreignant la question, il la borna à savoir si la Chambre s'assembleroit encore le 26. M. Pitt se contenta d'assurer que son dessein n'étoit pas de s'y opposer; & cette réponse, qui n'étoit pas aussi précise qu'on eût pu le désirer, & dans laquelle il ne voulut prendre aucun engagement pour un terme plus éloigné, satisfit M. Powis qui suspendit sa motion, & proposa un ajournement, parce que les Ministres avoient devant eux deux jours de réflexion; qu'on pouvoit trouver dans cet intervalle des moyens d'accommodement; il fit des vœux pour le succès, l'éloge de M. Pitt & de M. Fox, dont il étoit à souhaiter que les talens fussent réunis pour le bien de la nation. Plusieurs Membres

s'exprimerent comme lui. M. Marham observa qu'en effet la dissolution du Parlement auroit des suites très-funestes. La Chambre a arrêté tous les bills d'argent ; le trésor est fermé ; la paye votée pour l'armée, ne l'est que jusqu'au 23 Février ; il faut la continuer, & les Ministres ne peuvent, contre le vœu de la Chambre & au mépris des loix, tirer un seul scheling du trésor. M. Fox, avant de passer la motion de l'ajournement, desira qu'on en laissât faire une à son ami M. Eden ; il assura qu'elle n'étoit point hostile ; mais, à la demande de M. Marham, il se désista, & la Chambre s'ajourna.

Pendant la séance du 23, il y avoit eu plusieurs Pairs dans la Chambre des Communes ; on y avoit vu le Prince de Galles qui s'étoit retiré avant qu'elle se divisât pour aller aux voix. Il ne s'y trouva pas le 26 ; mais on y vit les Lords Stormond, Walsingham, Derby, &c. M. Martin exigea qu'ils se retirassent, & ils y furent forcés, malgré le vœu de quelques Membres qui trouvoient le procédé indécent, puisque les Membres des Communes étoient admis dans l'autre Chambre, quand la curiosité les y conduisoit. M. Eden fit ensuite la motion annoncée par M. Fox ; c'étoit de lire la réponse du Roi à l'adresse de la Chambre ; après quoi il fit cette nouvelle motion : Il paroît à la Chambre que la réponse gracieuse de S. M. contient l'assurance positive & sur laquelle elle repose avec confiance, que S. M. ne veut point, par prorogation ou dissolution de son Parlement, interrompre cette Chambre dans l'examen des mesures convenables pour mieux régler le gouvernement de l'Inde, pour soutenir le crédit & le revenu publics ; objets qui, selon l'opinion de S. M., de la Chambre & de la nation,

exigent l'attention constante & immédiate du Parlement. M. Marsham en appuyant cette notion, expliqua la réponse du Roi de manière qu'elle étoit un engagement formel de ne point dissoudre le Parlement. M. Pitt s'éleva contre cette explication ; il rappella que dans les débats antérieurs on lui en avoit donné une contraire ; il observa que le Roi ne pouvoit avoir lié ainsi lui-même la prérogative de dissoudre le Parlement ; il répondit ensuite au reproche qu'on lui avoit fait de ne point répondre aux questions de la Chambre ; il déclara qu'il la respectoit, & finit par assurer qu'il n'avoit point conseillé de dissolution. M. Fox dit aussi-tôt que s'il avoit daigné faire cette réponse quinze jours auparavant, il auroit épargné à la Chambre & à la nation bien du trouble & des anxiétés, & à plusieurs personnes bien des dépenses. Il ne trouva pas que le Ministre eût satisfait sur les autres objets. Comment prouvoit-il son respect pour la Chambre en restant en place contre son vœu formel ? Ignoroit-il que sa conduite étoit contraire à la constitution. M. Pitt répondit : Aucun individu ne peut se regarder comme au-dessus de la Chambre ; des sentimens libres & la liberté de les exposer sont le droit de tout homme, & je vais en user. Celui de renvoyer des Ministres appartient à la Couronne & non à la Chambre. Il ne peut être illégal de garder une place dont la résignation seroit injurieuse au pays. Ce langage est celui de la constitution, & ne peut être regardé comme un manque de respect. Je reste par un principe de nécessité. M. Fox répliqua à cette justification qu'il n'avoit jamais contesté le droit de la Couronne ; mais la Chambre, dit-il, a celui de s'adresser au Roi pour en obtenir l'éloignement

des Ministres qui n'ont pas sa confiance; il ne voyoit point de danger dans leur retraite, que pouvoient-ils faire? Le Gouvernement étoit-il stable? Le vœu de la Chambre étoit la véritable source d'une forte administration. Après quelques débats, la motion passa & la Chambre s'ajourna au Jeudi 29.

Dans l'intervalle qui s'est écoulé jusqu'à cette séance, il y a eu bien des mouvemens, qui prouvent qu'en effet la Coalition est très-puissante, qu'il sera très-difficile de la vaincre, & qu'il faudra finir par coaliser avec elle. Plusieurs membres ont exprimé ce vœu, & peut-être explique-t-il la véritable cause qui a fait décroître en apparence la majorité; les voix, qui dans les dernières résolutions n'étoient pas pour elle, ne se sont retirées que dans l'attente d'une réunion, & peuvent revenir, si elle ne s'opère pas.

Plusieurs personnes, également considérables par leur rang & par leur fortune, persuadées de la nécessité d'une réunion, s'assemblerent le 26 pour délibérer sur les mesures les plus propres à l'opérer; elles choisirent M. Grosvenor pour les présider, & elles prirent la résolution de nommer des députés qui iroient voir le Duc de Portland, M. Pitt & M. Fox, à qui ils déclareroient que leur dessein étoit d'appuyer de toutes leurs forces le parti qui se montrera le premier disposé à un accommodement. Le 28 les Députés rendirent compte de leur mission à l'assemblée qui avoit été grossie de plusieurs membres des deux Chambres, animés du même esprit. Le Duc de Portland leur avoit répondu, qu'il étoit disposé à une réunion générale, & qu'il étoit en effet à souhaiter que

tous les hommes de talens & d'intégrité joignissent leurs efforts & leurs services pour la patrie dans un moment de crise comme celui-ci; mais en formant ce vœu il devoit avoir égard au principe fondé non-seulement sur le caractère personnel, mais sur des considérations plus publiques. Aucune union ne pourroit être sincère si elle n'avoit une base constitutionnelle; le Ministère actuel avoit été formé par une secrète influence; il conservoit, non pas le pouvoir, mais les places, contre le vœu manifeste de la chambre des Communes. Il ne pouvoit, en conséquence, traiter d'union avec lui que lorsqu'il les auroit quittées, & que chacun de ceux qui le composoient se seroit mêlé à la masse des Citoyens. — M. Pitt avoit témoigné le même desir pour un accommodement; mais plus attaché au bien public qu'au pouvoir, il ne pouvoit consentir à quitter sa place, à la laisser prendre à des personnes dont il désapprouvoit les principes, & qui chercheroient à les faire adopter, du moins celui du bill de l'Inde de M. Fox, qui établiroit un pouvoir inconnu jusqu'ici à la constitution; qu'il ne pouvoit y consentir, & qu'il falloit qu'on l'assurât que ces principes seroient abandonnés avant qu'il cédât sa place. — La réponse de M. Fox étoit conforme à celle du Duc de Portland; il ajouta, relativement à l'opinion de M. Pitt sur le bill de l'Inde, que c'étoit un point qui devoit être discuté antérieurement à la résignation; mais qu'il falloit se mettre sur un pied égal, qu'alors on négocieroit sur tous les objets existans de différend; qu'il y en avoit plusieurs outre celui du bill de l'Inde; mais le premier paroit être la résignation des Ministres, puisque rien ne pouvoit être tenté tant qu'ils resteroient en place, contre le vœu de la Chambre des Communes. — Ce rapport

accablée beaucoup de débats dans l'assemblée ; on exposa différens partis à prendre ; mais enfin on convint qu'il n'y avoit pas d'espoir d'entreprendre une négociation jusqu'à ce que M. Pitt eût résigné ; & on dit que la députation a été chargée de lui recommander cette mesure , & de laisser sa place vacante pendant quelques jours pour faire l'essai de la médiation de l'assemblée ; en lui faisant cette ouverture on ajoute qu'on l'assure de l'appui le plus constant si le parti opposé manifeste des dispositions contre l'union. Selon d'autres rapports , l'assemblée n'a pas jugé la démission du Ministre nécessaire , elle a pensé que l'on pourroit trouver des tempéramens pour concilier les principes des deux partis sans exiger des sacrifices de part ni d'autre.

L'espoir du succès de ces négociations a suspendu aussi les résolutions qui devoient être prises dans la Chambre Haute. Le 27, le Lord Effingham jugea à propos de se justifier de n'avoir point fait les propositions qu'il avoit annoncées précédemment. La constitution, dit-il, a tiré une ligne de séparation entre les trois branches de la législation ; aucune ne peut entreprendre sur ce qui appartenoit incontestablement à une seule. Une chaleur momentanée peut cependant faire passer dans l'une des deux Chambres, quelque résolution qui ne doit être prise que dans l'autre ; ce seroit une infraction à la constitution. Personne n'ignore qu'il y a actuellement des différences d'opinion, ces différences excitent de l'aigreur , & pendant qu'elle subsiste , il faut suspendre les délibérations pour lui laisser le temps de se calmer. On travaille à un accommodement entre les partis ; on espère que les négociations auront une heureuse issue ; je me propose de l'accepter jusqu'à la semaine prochaine. S'il n'arrive

rive aucun changement d'ici à ce temps-là, les circonstances présentes exigent de la part de la Chambre, des dispositions & des mesures qui fassent cesser un désordre qui ne pourroit qu'être nuisible à la nation.

Le parti que prennent les Pairs eux-mêmes, de tout suspendre dans ce moment, prouve peut-être encore mieux, que la Coalition n'est pas aisée à réduire, & qu'on juge une réunion utile & nécessaire; & tandis qu'à l'exemple de la ville de Londres, plusieurs autres villes & bourgs d'Angleterre ont pris ouvertement le parti de la nouvelle Administration contre la Chambre des Communes, & remercié le Roi d'avoir renvoyé ses anciens Ministres; on ne seroit pas étonné de voir ceux-ci, ou du moins quelques-uns, revenir en place.

Tel étoit l'état des choses, le 28 au soir, dit un de nos papiers. L'entremise de la Confédération de l'union, qui s'érige en médiatrice entre les deux partis, n'avoit encore rien effectué. M. Fox ne veut point entendre parler d'accommodement, tant que M. Pitt restera en place; & M. Pitt, soutenu, encouragé par le Roi, persiste à vouloir que M. Fox vienne traiter, pour ainsi dire, avec lui, à l'hôtel de la Trésorerie, & qu'il reconnoisse par conséquent que la majorité des Communes, quoique très-puissante, puisqu'elle nécessite un accommodement entre le Ministère & le parti de l'Opposition, n'a cependant pas le droit de nommer arbitrairement les Ministres de l'Etat. Les débats du 29 devoient décider la question, & dans le comité sur l'état de la nation, M. Fox devoit faire des motions;

N^o. 7. 14 Février 1784.

d

mais ces motions & le comité n'ont point eu lieu. M. Fox lui-même a ajourné les Communes au 2 du mois prochain, pour donner encore, a-t-il dit, quelque répit aux Ministres, & leur laisser le tems de se déterminer de bonne grace à embrasser les principes de l'union qui leur a été offerte. Depuis cette séance, la confédération de l'union s'est assemblée plusieurs fois. Ses députés ont eu divers entretiens avec M. Pitt, qui a toujours déclaré qu'il ne pouvoit consentir à quitter sa place; que si le Duc de Portland étoit dans l'intention de s'aboucher avec lui, pour essayer de concilier les différentes opinions, & travailler à opérer une réconciliation générale, il étoit prêt à lui donner les détails les plus clairs & les plus satisfaisans sur les motifs de sa conduite. Une des raisons de M. Pitt, est, dit-on, celle-ci : si après sa résignation la négociation vient à échouer, il seroit obligé, en reprenant sa place dans le Ministère, de se faire réélire Membre de la Chambre des Communes; ce qui le forceroit à en être absent au moins 15 jours, & pendant ce tems l'Opposition auroit l'avantage de combattre une armée sans chef, & de faire ce qu'elle voudroit. — On parle de plusieurs conférences qui ont eu lieu, on dit même, mais on ne peut l'assurer, que le Roi a fait venir le Duc de Portland. L'opinion générale est que la trêve sera observée jusqu'à lundi prochain, & que passé ce jour, les médiateurs ne s'opposeront plus aux mesures que pourront prendre M. Fox & ses amis : l'association de l'union, qui n'est cependant composée que de Francs-Tenanciers vivans à la Cour, paroît, dit-on, approuver la conduite de ces derniers.

On n'a vu depuis quelque temps dans tous nos papiers, que des tableaux touchans de

la misère & de l'abandon où se trouvent les Lascars arrivés de l'Inde avec les derniers vaisseaux de la Compagnie. On s'empressoit de les recommander à la charité publique; il paroît qu'ils étoient fort exagérés, & que c'est leur faute, s'ils ne retournent pas dans leur pays.

Le 28, le Lord Maire exposa leur situation à la Cour des Aldermans, & un Capitaine des vaisseaux de la Compagnie, qu'il avoit prié d'être présent, donna les éclaircissemens suivans; il avoit amené de l'Inde 40 de ces Lascars; il payoit depuis leur arrivée 9 schelings par semaine à chaque homme, pour le logement & la nourriture; il avoit soin de les pourvoir de ce dont ils avoient besoin. Dernièrement il avoit fait des conventions avec le Capitaine d'un vaisseau qui est actuellement à Gravesend, pour les ramener dans leur pays; mais ils refusoient de s'embarquer. Il déclara qu'il étoit prêt à leur payer plusieurs mois de gages au moment où ils monteroient à bord. Il ajouta que leur séjour lui coutoit beaucoup, que s'il manquoit l'occasion qu'il avoit de les renvoyer, il n'en trouveroit pas une autre avant un an, ce qui seroit très-frayeux pour lui. La Cour des Aldermans ne jugeant pas que ces Lascars fussent sous la juridiction de la ville, lui conseilla de s'adresser au Magistrat compétent, qui sur sa réquête les feroit arrêter, conduire à bord & les forceroit à s'embarquer.

Il y a huit ans qu'on a fait dans le Comté d'Aberdeen une association pour la destruction des renards, des aigles, des faucons & autres bêtes qui font tant de tort aux troupeaux, aux volailles & au gibier. On a détruit en conséquence 507 renards, 34 chats sauvages, 48

fouines, 58 aigles, 1278 faucons & milans, & 1157 cormorans, corbeaux & corneilles.

On lit dans un de nos papiers une anecdote assez singulière.

« Le 3 de ce mois, écrit-on de Salisbury, Jean Adlam, du Comté de Somerset, fut marié à Anne Roger. Cet homme, d'une taille contrefaite, & d'une figure qui n'est pas celle d'un favori de l'amour, paroît être celui de l'himen Anne Roger est la quatrième femme qu'il épouse depuis 1780. Une remarque assez extraordinaire qu'on fait à l'occasion de ses nombreux mariages, c'est que ses trois premières femmes sont toutes mortes en couches un Jeudi, & ont été enterrées le Mercredi suivant. Il épousa la première un Jeudi, la seconde & la troisième un Vendredi, & la quatrième un Samedi; il a porté à ses quatre noces le même habit, la même perruque & la même canne.

P. S. De Londres le 3 Février. La Chambre des Communes s'est assemblée hier, & les deux motions suivantes ont passé, l'une à l'unanimité, & l'autre à une majorité de 19 voix contre les Ministres. La première a été faite par M. Grosvenor, Président de l'association de l'union. L'opinion de cette Chambre est que la situation critique de l'Etat exige une administration ferme, puissante, & unie pour rétablir la confiance & mettre fin aux divisions qui agitent ce pays. — La seconde, par M. Cooke, un des amis de M. Fox. La continuation de l'administration actuelle en place est un obstacle à l'union devenue si nécessaire pour concilier la confiance de la Chambre & du Public. — M. Pitt a déclaré que les résolutions de la Chambre des Communes ne lui feroient pas donner sa démission; & on croit en conséquence que la Chambre votera

aujourd'hui une adresse pour le renvoi des Ministres. — Tout espoir de conciliation paroît abandonné; ceux qui ont dit que les majorités de M. Fox alloient toujours en diminuant, paroissent s'être trompés; & on est fort curieux de savoir s'il la conservera dans la séance d'aujourd'hui.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 10 Février.

Le 1 de ce mois, l'Université de Paris ayant à sa tête son Recteur, eut l'honneur de présenter au Roi, selon l'usage, le cierge de la Chandeleur.

Le 2, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit se sont assemblés dans le Cabinet du Roi. S. M. tint un chapitre dans lequel elle nomma Chevalier de l'Ordre le Duc de Clermont-Tonnerre, le Duc de Lianteren & le Comte d'Apchon; elle se rendit ensuite à sa Chapelle avec l'appareil ordinaire, où elle entendit la Messe chantée par sa Musique, célébrée par l'Evêque de Senlis, Prélat Commandeur de l'Ordre, à laquelle la Reine & les Princesses assistèrent dans la tribune, & pendant laquelle la Comtesse de Gand fit la quête. L'après-midi, le Roi & la Famille Royale entendirent le Sermon par l'Abbé Lenfant, & auxquelles l'Abbé de Granderaatz, Chapelain de la Grande-Chapelle, officia.

DE PARIS, le 10 Février.

Les nouvelles qu'on avait reçues de Constantinople il y a quelques jours, faisoient désespérer d'un arrangement entre la Russie & la Porte; on prétendoit que dès le 25 Décembre, les conférences avoient été rom-

pues, & que M. de Bulgakoff se préparoit à partir. Le Divan, en reconnoissant l'occupation de la Crimée, vouloit, dit-on, que la Russie abandonnât l'Isle de Taman. Cette difficulté a cependant été levée bientôt, puisque le 3 de ce mois, à 8 heures du matin, M. le Comte de Mercy a reçu un courrier de Vienne, qui lui annonçoit que tout étoit arrangé; un courrier de M. le Comte de Noailles a apporté aussi cette nouvelle à Versailles.

La convention consiste en 3 articles. Par le 1, la Porte reconnoît l'occupation de la Crimée, du Cuban & de l'Isle de Taman, & consent à la réunion à perpétuité de ces pays à l'Empire de Russie. Dans le 2^e, les deux Parties contractantes confirment les Traités & Conventions de 1774, 1775 & 1779, ainsi que le Traité de Commerce de 1783, à l'exception des articles 3 & 4 de la Convention explicatoire du 10 Mars 1779, concernant les Tartares (ce sont ceux qui regardent l'indépendance des Tartares), lesquels articles sont annulés. La Russie assure & garantit à la Porte la possession & la propriété de la forteresse d'Oozakow & de son territoire. Le 3^e fixe les limites des Tartares à la rivière de Cuban, jusqu'à la Géorgie. L'échange des ratifications est fixé à 4 mois du jour de la signature de cette convention. Elle a été signée le 8 Janvier par 4 Ministres du Divan & par M. de Bulgakow.

Le froid est toujours rigoureux, quoique moins qu'il ne l'a été il y a quelques jours. La semaine dernière il y a eu une espérance de dégel, qui paroît se soutenir. On fait du feu dans les places publiques, dans les cloîtres des Couvens, &c.; & aux portes des Commissaires on distribue du bois aux pauvres familles du quar-

tier. Ces secours sont dûs, comme nous l'avons dit, à la bienfaisance du Roi; S. M. ayant répété à M. de Calonne qu'il n'y avoit aucune dépense qui ne dut être retranchée s'il le falloit pour celle-là. La Reine, aussi sensible à la misère momentanée à laquelle le peuple étoit exposé par la rigueur de la saison, & l'interruption de ses travaux, a envoyé 500 louis de sa cassette pour être distribués de la même manière que les secours donnés par le Roi. Beaucoup de personnes bienfaisantes ont suivi l'exemple donné par L. M., & jamais les aumônes n'ont été aussi abondantes.

M. Blanchard, dont le projet d'un vaisseau destiné à voguer dans les airs, a été annoncé il y a long-temps, en promet aujourd'hui l'exécution prochaine; la difficulté de s'élever paroît avoir seule suspendu son expérience; elle n'existe plus depuis la découverte de M. de Montgolfier, au génie duquel il rend hommage; c'est le moyen qu'il a indiqué qu'il emploiera; mais il se servira, pour le diriger, de ceux qu'il a imaginés lui-même.

Les arts, dit-il, dans une lettre qu'il a publiée, ne sont-ils pas faits pour s'entraider; je ne rougis donc pas d'annoncer que je fais faire, chez M. Tourillon, à sa fabrique de taffetas ciré, rue Pavée S. André-des-Arts, un globe à l'instar de celui de MM. Charles & Robert; mes ailes & mes mouvemens pour ma direction sont faits & éprouvés. Un foible moteur les fait agir dans tous les sens, avec assez de force pour me porter en avant, à droite, à gauche, me tenir à telle hauteur qu'il me plaira, me laisser descendre à

volonté sans déperdition d'air inflammable ; c'est sur cette certitude qu'une personne de qualité me prépare une fête à son château près Paris , avec plusieurs amis , le jour que je partirai. Je désignerai la veille de mon expérience le local que j'ai choisi à cet effet , vaste , quoique fermé , à la portée de tous les habitans de la capitale. Les amateurs pourront aisément voir tous les mouvemens que renferme mon vaisseau volant ; je ne nommerai qu'en partant le château où se doit terminer ma traversée ; mais je ne m'éloignerai de ma compagnie qu'après avoir taché , par des évolutions multipliées dans tous les sens de mériter le suffrage universel. Mon expérience aura lieu le 28 de ce mois ; si le jour que je fixe n'étoit favorable ni pour moi , ni pour les spectateurs , l'expérience seroit remise au lendemain , ou à un jour plus commode. Je sais que quantité d'amateurs d'iront voir les moyens mécaniques que j'emploie pour ma direction ; en conséquence , je commencerai demain , 6 du présent , à faire délivrer des billets pour l'expérience , à raison de 3 liv. le billet. On pourra , en venant les prendre à l'hôtel de Viennay , grande rue Taranne, F. S. G. visiter les ouvrages , tant anciens que nouveaux que j'ai tous faits dans cet hôtel. — P. S. J'oubliois de dire qu'un Physicien m'accompagnera , & qu'il se propose de faire des observations pendant que je m'occuperai de mes évolutions & de ma direction. Ce Physicien , après s'être assuré des moyens que j'emploie pour me garantir d'une chute rapide , en cas que le ballon vint à faire explosion , me presse fortement pour monter au plus haut possible, »

Voilà un nouveau voyage aérien : mais tous ceux qui ont été faits ne sont que des

bagatelles, en comparaison de celui dont on donne ainsi la relation dans un papier public, dont l'auteur a voulu s'égayer.

Le Docteur Pres, frere d'un Curé d'Auvergne, après avoir fait diverses expériences sur les ballons aérostatiques, monta lui-même dans la galerie d'un de ces ballons, le 29 Novembre dernier ; il fit préalablement dresser à Issoire un procès-verbal, qui constatoit l'heure, le jour & le lieu de son départ. Ses provisions de bouche furent embarquées avec lui ; il annonça qu'il alloit faire un voyage qui lui feroit autant d'honneur que l'invention des machines aérostatiques en fait à MM. de Montgolfier ; ensuite il s'éleva & fut perdu de vue en peu de minutes. Au bout de 2 jours, il n'étoit pas encore revenu. Tous ses amis étoient dans la consternation ; enfin le 4 décembre on eut de ces nouvelles par un exprès venu du Puy-en-Velay, & on apprit qu'il étoit descendu sur la montagne de Vezin, & qu'il prioit les témoins de son départ de l'être de son arrivée. Les curieux s'étant rendus à son invitation, il leur tint ce langage : je viens de la Chine. On le crut fou ; voici, ajouta-t-il 3 procès-verbeaux qui constatent le fait : l'un est signé de 2 Français, le second de 3 Anglais, & le troisième de 5 mandarins. Mon voyage auroit été plus court de 24 heures ; mais on employa une journée entière à la Cour de Peking pour faire venir des Européens qui pussent m'entendre. Plus il parloit, plus on étoit étonné ; enfin il leur expliqua sa methode. Elle consistoit à s'élever au-dessus de l'atmosphère de notre planète qui tourne avec elle. Parvenu à cette hauteur, il calcula la rotation du globe, & lorsqu'il vit qu'il devoit se trouver sur la Chine, il se laissa aller. Au retour

même cérémonie ; mais la pendule ayant éprouvé quelqu'altération , son calcul s'en ressentit ; & au lieu de descendre à Issôire , comme il se l'étoit proposé , il descendit au mont Vezin ; l'erreur n'est pas immenso , &c.

Cette relation dirigée sans doute contre un excès d'enthousiasme , contre tant de plans ridicules de direction , dans lesquels on n'a pas pris garde à tout , excuse que l'auteur a eu grand soin de se ménager aussi pour la donner à son tour , a du moins le mérite de la gaieté ; mais s'il a voulu guérir l'enthousiasme , l'exaltation de l'imagination , il a sans doute manqué son but ; ces deux maladies de l'esprit humain résistent à tout , & ne cedent qu'au temps.

Les Anglois se sont vantés d'avoir été les premiers à trouver les moyens d'exister sous les eaux ; & d'après leurs papiers , nous avons rendu compte dans le temps d'une expérience qu'ils avoient faite ; nous avons annoncé aussi d'après eux la mort de l'auteur qui s'étoit noyé. Cette découverte intéressante , n'étoit pas neuve. Depuis long-tems les principes d'après lesquels ils ont travaillé étoient connus ; M. Freminet en France en avoit démontré les défauts & les dangers , & il avoit imaginé une machine bien plus simple , bien plus sûre , dont il a fait diverses expériences dans la rivière de Seine , & ensuite dans la mer , c'est par elles qu'il a répondu aux objections ; & c'est ainsi qu'il en rend compte lui-même.

Arrivé au Havre, je jugeai à propos d'éprouver la différence que je devois nécessairement trouver entre l'eau de mer & celle de rivière. Je fis sortir un bâtiment par un temps houleux à deux lieues du Havre; j'employai six semaines à des expériences toujours nouvelles, pendant lesquelles j'examinai par gradation la force de la pression jusqu'à cinquante-cinq piés, ainsi que la liberté des articulations. Assuré du succès, je priai M. Mistral, Commissaire Ordonnateur de Marine, & M. Cyries, Capitaine de Port, d'être présens à mes expériences. Nous fumes à la même distance; & le 7 Juin 1774, je fis descendre un homme à 50 piés de profondeur; il y resta une heure, & ne trouva que de la vase dure qu'il rapporta. Il descendit ensuite pour attacher des anres & autres effets tombés par accident, qui furent retirés. Plusieurs Matelots qui en voulurent faire l'essai, y descendirent aussi, & aucun ne se plaignit d'y avoir souffert la moindre incommodité.... Il me seroit impossible de rendre les différentes sensations que j'éprouvai dans une de mes épreuves particulières. J'eus la curiosité de descendre au moment que la marée montoit; & pour me garantir du courant, & me tenir dans un état de stagnation, j'avois fait mettre un second cable à l'ancre qui devoit retenir le bâtiment, & qu'on avoit amarré à ma machine. Je jouissois sous l'eau de la plus grande clarté, & je distinguois parfaitement les objets à plus de 15 piés de distance, sans souffrir aucuns des effets que produit le roulis sur ceux qui n'y sont pas accoutumés; & dont j'avois été incommodé sur le bâtiment; c'est-là que j'examinai le courant qui refouloit les eaux de la Seine, la force avec laquelle les galets & les coquillages étoient re-

poussés vers la terre , & le droit d'en jouir le premier augmentoit ma satisfaction. — J'arrivai à Brest dans les premiers jours de 1776 ; je me présentai à M. le Comte d'Orvilliers & à l'Etat - Major de la marine , pour savoir de quelle nature étoient les expériences qu'on exigeoit de moi. On me demanda si je pourrois clouer une plaque de plomb sous un vaisseau ; si je pourrois rapporter un boulet attaché à un cable , qu'on feroit passer sous la quille d'un autre vaisseau ; & si je pourrois retirer du fond du port quelqu'effet naufragé. Je fis mon premier essai sur la frégate la *malicieuse* , & certain de mon succès, j'assurai ces Messieurs que j'étois en état de faire les expériences qu'ils m'avoient demandées. Ils se transporterent dans le port , & m'ordonnerent de clouer une plaque de plomb sous la quille du *Bizarre* ; ils me firent faire la même opération à la *Ville de Paris* ; je détachai & je rapportai un boulet de 12 , qui avoit été suspendu sous le vaisseau ; les vaisseaux ayant été virés en quille , on reconnut que les plaques avoient été clouées aux endroits qu'on m'avoit indiquées. Je rapportai de 40 piés sous l'eau une masse de fer emmanchée qui y étoit tombée par accident. Je proposai ensuite de retirer d'autres objets que j'avois apperçus ; & de faire en pleine mer sous les vaisseaux les mêmes expériences que je venois de réaliser dans le port ; mais on me répondit que ce que j'avois fait étoit suffisant , & qu'on en rendroit compte au Ministre. — Je voulus faire aussi quelques expériences dans la rivière de la Vilaine ; la rapidité de son courant , & l'obscurité que je devois nécessairement trouver à cause des terres vagues qui troublent les eaux m'y déterminèrent. Je me fis promener par

le moyen d'un canot , à différentes profondeurs sur un terrain vaseux. Je trouvai en tatant plusieurs pièces de bois de charpente , fondrières , des ancres & autres objets perdus qui furent amarrés & retirés Toutes ces expériences m'ont convaincu de la différence qu'il seroit nécessaire de mettre dans la construction des machines , relativement aux opérations qu'on se proposeroit de faire. Celle que l'on destineroit à visiter un vaisseau à la mer , & à boucher une voie d'eau , seroient beaucoup plus légères & plus libres dans leurs mouvemens , attendu que la pression qu'on éprouve est peu sensible. Le réservoir étant adapté à la machine , contiendrait huit pouces cubes d'air , & la mécanique qui y est placée , le déphlogistiqueroit. On pourroit rester sous l'eau une demi heure & plus s'il étoit nécessaire ; mais la vitesse avec laquelle on peut descendre & remonter pour faire le rapport des dommages qu'on a vus , & prendre les choses nécessaires pour y remédier , n'exigent jamais plus de 15 minutes dans l'eau.

Cette découverte ne sauroit être plus intéressante. M. Freminet donne à sa machine le nom de *Hydrostatergatique* ; elle mérite en effet d'être distinguée des autres de cette espèce. Il n'est pas le seul qui se soit occupé de cet objet. M. Rougeault de la Fosse-Hubert annonce aussi une découverte encore plus prodigieuse : en applaudissant lui-même à M. Freminet , il expose ainsi les moyens qu'il a imaginés , mais dont l'expérience n'a pas encore été faite.

« Ce fut en lisant , il y a deux ans , quelques Ouvrages qui parurent dans le temps que

le Docteur Hartley, inventa la cloche de plongeur, que je cherchai les moyens d'exister dans l'eau, & de voyager sans être soutenu dans les eaux douces & stagnantes. Je crois être arrivé à mon but. La construction de la machine hydrostatique dont je m'occupe actuellement n'est pas fort compliquée; le succès en est certain. On pourroit même avec elle faire des voyages de long cours dans les eaux au fond des mers. Peut-être m'objectera-t-on que les poissons voraces, & ceux à qui la Nature a donné des armes offensives, tels que le requin, la scie, l'espadon, le genre des cétaées, en un mot, ne verront point avec plaisir que les mortels veuillent leur disputer un élément dans lequel ils sont nés, & dont ils se sont regardés jusqu'à présent comme les souverains. Cette objection se résout d'elle-même, puisque, avec ma machine hydrostatique, on pourra exister dans les mers sans avoir rien à craindre de leurs armes. Je dis plus, j'existerai même avec une parfaite sécurité dans les eaux du Nil, du Sénégal, infectées de crocodilles; quoique cet amphibie ait une antipathie naturelle pour l'espèce humaine. Considérons-la maintenant du côté des avantages qu'elle pourra nous procurer. On pourra par ce moyen sauver jusqu'au plus petit ballot de marchandises d'un vaisseau submergé, même dans les eaux profondes; avantage que n'a point la machine de M. Freminet; amarrer un vaisseau (la mécanique nous fournit déjà des moyens de faire surnager les masses les plus lourdes) on peut encore s'en servir pour asséoir les jettées d'un port, visiter l'intérieur des canaux, les écluses. Elle sera de la plus grande utilité pour la pêche des huîtres perlières, non-seulement dans le golfe Persique; mais dans les autres mers où elles se trouvent; pour la pé-

che des huîtres communes , du corail , pour lever la carte entière des mers , diriger sûrement un vaisseau , lui faire éviter les rochers contre lesquels il pourroit échouer. Elle peut être également utile pour les fosses infectées de méphitisme , pour exploiter les mines sans rien craindre du plomb. Les machines de MM. Wright & Coxe , laissant les membres exposés à la pression des eaux les mettent hors d'état d'agir librement dans ce fluide. Je compte faire des essais avec ma machine pendant quelques mois ; mais avant , je la communiquerai à l'Académie ; son jugement me décidera plus volontiers ; & l'eau , cet élément si fertile en naufrage , si terrible , ne sera plus regardé du même œil , & pourra même nous procurer des amusemens inconnus jusqu'an siècle où nous vivons.

Voilà de grandes promesses. On ne seroit pas étonné qu'elles eussent le sort de celles de l'inventeur des sabots élastiques. Au reste , l'auteur de celle-ci se fait connoître ; & s'il tient ce qu'il annonce , la fin du dix-huitième siècle sera l'époque des découvertes les plus intéressantes ; & l'homme après s'être emparé des airs , disputera aux poissons l'empire des eaux : mais il faut attendre les expériences.

La nuit du 17 au 18 Janvier , écrit-on d'Alby , fut très-rigoureuse ; il régna un vent si violent qu'on craignit qu'il ne renversât les maisons ; il tomba une pluie des plus abondantes , suivie de neige & de grele très-épaisse. On entendit un coup de tonnerre affreux , & la foudre tomba sur une maison du fauxbourg du Vigan ; qu'elle endommagea ; de là elle fondit sur une autre qui

étoit voisine , entra dans une des chambres ; roula sous le lit où étoient couchés le mari & la femme , sans leur faire le moindre mal ; elle ne fit qu'enlever les carreaux de cette chambre. Depuis cette époque le temps est très-froid.

Les lettres de la Rochelle annoncent un désastre affreux.

La nuit du 17 au 18 Janvier a été pour nous très funeste ; la fin du monde n'offriroit pas un spectacle plus épouvantable. Il s'éleva sur les 6 heures du soir un vent impétueux ; à 9 heures on ressentit une secousse de tremblement de terre , accompagnée d'éclairs , de tonnerre & de grêle. Les plus gros arbres ont été déracinés ; les tuiles , les ardoises , les volets , les vitres voloient dans les rues. 200 cheminées ont été abattues ; plusieurs ont écrasé les toits & enfoncé les planchers ; des maisons ont été renversées. Nous avons été menacés du feu dont on n'auroit pu éviter les progrès. Heureusement que la cheminée où il avoit pris l'a étouffé par sa chute. Plusieurs Eglises , & entre autres la Cathédrale ont été découvertes , & les plombs emportés. Le courier de Nantes nous dit avoir vu dans sa route beaucoup d'arbres déracinés. Celui de Bordeaux assure que les environs de Saintes & de Rochefort ont beaucoup souffert. Le tonnerre est tombé à 10 pas de ce dernier , & dix fois dans sa route il a été renversé de cheval. Mais les malheurs de mer sont plus effrayans encore ; 27 bâtimens ont péri , tant sur nos côtes que sur celles de l'isle de Ré. Nous avons repêché 24 cadavres , & un plus grand nombre l'a été à l'isle de Ré.

A côté de ces récits affligeans , nous placerons un trait de bienfaisance qui ne peut qu'intéresser nos lecteurs.

Le prix de sagesse établi en la Paroisse de Saint Symphorien d'Oson en Dauphiné, en faveur de la jeune personne qui se sera distinguée de ses compagnes par sa modestie, son respect filial & son amour pour le travail, a eu lieu dans le courant de cet Eté. Celle qui a mérité cette récompense (qui est de dix louis d'or) se nomme Catherine Loup-Michaud, âgée de 22 ans; la bonne conduite de ses parens a contribué autant que la sienne à son élection; elle a réuni presque tous les suffrages dans une assemblée nombreuse présidée par le Curé & le Juge du lieu. La Religion a mis le sceau à sa gloire; ce fut aux pieds des Autels, au milieu d'un concours immense de peuple, qu'elle reçut la Couronne de roses; Mgr l'Evêque de Sarept, Suffragant de Lyon, présida à cette pieuse cérémonie; il lui plaça la Couronne sur la tête, où elle fut attachée par Mlle de Briandas & Mme de Briandas; Chanoinesse du noble Chapitre de Sales, sœur & niece du généreux instituteur de cette fête, M. de Briandas, Prieur de S. Symphorien, & Chanoine Chantre du Chapitre de S. Paul de Lyon. — Après la cérémonie, on se rendit au Presbytere, une collation fut servie à la Rosiere & à ses dignes compagnes: toutes les personnes les plus distinguées de la Province & des environs, accourues pour célébrer leur triomphe, s'empres-
sèrent de les servir. Cette belle institution est la seule qu'on ait vu encore dans cette Province.

DE BRUXELLES, le 10 Février.

Presque tous les papiers publics ont annoncé, que la Cour de Lisbonne s'étoit emparée à main armée des Etablissmens de la côte d'Afrique, où se fait la traite des

Negres ; ils ont ajouté ensuite , que les Ambassadeurs étrangers dans une Cour s'étoient assemblés , & avoient requis le Ministre de Portugal de prier sa Souveraine , au nom de leurs maîtres , de remettre les choses sur le pied où elles étoient ; la Gazette de cette ville , qui avoit donné l'une & l'autre de ces nouvelles , vîent de publier à ce sujet l'article suivant.

« On s'étoit trop pressé de censurer les dispositions de la Reine de Portugal sur la côte d'Angola ; aujourd'hui , nous apprenons avec admiration que cette Souveraine a fait détruire le long de cette côte les Comptoirs Portugais où se faisoit le commerce des Negres , ayant déclaré libres tous les Noirs qui seront faits Chrétiens. Cette Puissance avoit le droit d'opérer cette révolution si honorable pour ce siècle , & si funeste aux Agriculteurs blancs des Antilles. On sait que les Rois d'Angola & de Congo sont feudataires du Portugal , maîtres de toute la côte , depuis la rivière de Dande , jusqu'à celle de Coanzac. L'Auguste Elisabeth ayant accompli par ce trait de bienfaisance le dernier vœu de ses ancêtres , a reçu de la part des Quakers d'Amérique la lettre la plus flatteuse & la plus obligeante. »

On ignore encore où en est le Traité de paix entre l'Angleterre & la Hollande , s'il en sera en effet conclu un , si l'on ne se contentera pas des Préliminaires. La révolution du Ministère de Londres a dû moins retarder toute négociation sur ce sujet. En attendant qu'elle soit reprise , voici ce que l'on lit dans des lettres d'Amsterdam.

Le College de l'Amirauté de cette ville a concerté avec les 4 autres Amirautés , de garder pendant la paix les forces navales suivantes qui feront tout ce que la République conservera dans les quatre parties du Monde. — Aux Indes Orientales , 1 vaisseau de 50 canons & 400 hommes ; 1 de 40 & 330 hommes , 2 de 24 & 180 hommes chacun , 2 de 14 & 90 hommes. — Sur les côtes d'Afrique , 1 de 40 canons & 320 hommes , 3 de 16 & 110 hommes , sans compter plusieurs bâtimens de 12 canons employés sur les rivières navigables à pénétrer dans l'intérieur pour le commerce de la poudre d'or & des dents d'éléphans. — Dans la Méditerranée , 1 vaisseau de 44 canons & 350 hommes , 2 de 28 & 210 hommes , 2 de 14 & 90 hommes. — Aux Indes Occidentales , 1 de 56 canons & 430 hommes , 1 de 44 & 420 hommes , 3 de 24 & 160 hommes , 3 de 16 & 100 hommes. — En Europe , au Texel , 3 vaisseaux de garde de 80 canons & 500 hommes , 1 de 50 & 400 hommes. A Hellevoetsluis , 1 de 46 & 320 hommes , 1 de 28 & 180 hommes. A Flushing , 1 de 40 & 240 hommes. A Rotterdam , 1 de 60 & 460 hommes , 1 de 44 & 280 hommes. — L'Amirauté d'Amsterdam paiera 3 huitièmes des dépenses du tout , & les quatre autres paieront le reste. On les porte dans l'état présenté aux Etats-Généraux à 2,639,173 florins. On doit construire aussi 8 frégates de 36 canons , & 6 de 24 ; & on demande pour les frais de leur construction , 2,277,870 florins.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL.

Dans toutes les contentions civiles , il est plus facile de voir ce qu'on appelle l'opposition dégénérer en faction , que de voir un Ministre s'élever à des mesures despotiques , parce que les soins d'un parti à décrier l'administration ,

finissent par la rendre sage ; mais les efforts du pouvoir ministériel contre l'opposition la rendent populaire, & la popularité est sujette à devenir licence.

Les affaires publiques sont toujours sur le même pied depuis le 12. M. Fox n'a pas perdu la majorité, & le Ministère est jusqu'à ce moment sur l'escarpolette. On s'attend qu'il sera forcé de coaliser avec l'ancien. Le Roi, après avoir reçu des complimens pour l'avoir chassé, en recevra pour l'avoir repris. On dit que le Duc de Portland rentrera en qualité de premier Lord de la Trésorerie, & que MM. Fox & Pitt seront Secrétaires d'Etat ; les autres membres du Cabinet ne sont pas désignés. Le Lord North, à ce qu'il paroît, n'en sera pas ; on veut faire son pere. Duc & lui Pair, sous le nom de Comte de Guilford ; mais son nouvel ami, à ce qu'on prétend, desire qu'il ne quitte pas la Chambre-Basse. — En attendant, les sarcasmes, les pamphlets, les gravures ont été d'une insolence extrême. Dans ce pays on se permet tout, pourvu qu'on ne mette pas le nom des personnages. A entendre les partis opposés crier, on diroit qu'ils vont s'égorger, mais tout se passe en injures ; & le cabaret, qui échauffe les esprits des autres nations, fait ici un effet contraire ; car, en buvant, ils redeviennent amis. Dans le fait, ils font mieux de faire couler le vin que le sang, surtout lorsque c'est du vin françois, qu'ils aiment mieux que la nation.

Le Lord Sandwich, lorsqu'il vota dans la Chambre haute pour le fameux Bill de M. Fox, compara la Compagnie des Indes à cette vieille femme dont la poule lui donnoit tous les jours un œuf d'or, & qui l'éventra pour s'enrichir tout

d'un coup. La même avidité, ajouta-t-il, agite la Compagnie ; pour grossir plus promptement les trésors, elle emploie tous les moyens d'oppression, elle vexe, appauvrit, épuise les Indiens, les met hors d'état de travailler, ruine son Commerce & celui de la Nation. Cette comparaison piquante n'a pas manqué d'être saisie ; mais on l'applique aujourd'hui au Gouvernement qui est la vieille, & la Compagnie la poule qu'elle égorge, dans l'espoir d'en tirer davantage ; & quelques personnes trouvent que les deux Bills tendent également, l'un directement, & l'autre indirectement à ce but.

M. Fox, en proposant de nouveau son bill de l'Inde, dit qu'il avoit deux fondemens principaux dont il ne pouvoit se départir ; c'est que le système du Gouvernement de l'Inde seroit permanent & rendu tel par l'autorité du Parlement ; l'autre que ce Gouvernement seroit en Angleterre. C'est sur cette base qu'étoient appuyées toutes ses propositions relatives à l'Inde. Mais les autres parties de son plan étant secondaires, pourroient être modifiées & changées comme la Chambre l'ordonneroit.

Un Arithméticien politique a tracé le tableau suivant de l'état actuel de la Hollande, qu'il a fait, dit-on, passer à M. Fox. Il y a 8,376,000 acres de terre ; 2,360,000 habitans ; le revenu des terres est annuellement de 1,780,000 l. st. celui des maisons de 2,000,000 ; la balance du commerce de 2,250,000 ; le montant de toutes les propriétés personnelles dans le pays est évalué à 76,000,000 ; le revenu public est de 4,300,000 ; le dette nationale de 97,500,000 ; les dépenses annuelles de 4,260,000.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

Cause entre M. le Duc de Nivernois & Me. Maillot, Avocat Fiscal du Bailliage & Duché-Pairie de Nevers.—Juges Seigneuriaux pourvus à titre onéreux peuvent-ils être destitués arbitrairement & sans cause ?

Me. Maillot a acquis, en 1758, de la veuve & héritiers de *Me Jaubert*, l'Office de Conseiller & Avocat Fiscal au Bailliage & Duché-Pairie de Nevers; *Me Jaubert* l'avoit acheté en 1717 de *M. le Duc de Nevers*, moyennant 8000 liv. avec droit de survivance, & de le vendre & résigner de son vivant. Sur le vû du contrat d'acquisition de cet Office, *M. le Duc de Nevers* donna des provisions à *Me. Maillot*, pour en jouir aux mêmes droits que *Me. Jaubert*, & sous la clause spéciale inserée dans les provisions, tant qu'il nous plaira. — *Me. Maillot* a exercé cet Office dont il s'agit pendant vingt ans; le 19 Mai 1782, *M. le Duc de Nivernois* lui a fait signifier un brevet de destitution & révocation pure & simple, qui porte qu'étant dans l'intention de faire rentrer l'Office dont il est pourvu en ses mains, il revoque les provisions à lui données en 1758, & tout pouvoir qui en résulte, aux offres de le rembourser. — *Me. Maillot* a déclaré qu'il s'opposoit au brevet de destitution, & qu'il entendoit continuer ses fonctions, dont il pensoit qu'un Officier de justice ne pouvoit, selon les loix du Royaume, être dépouillé sans cause de prévarication & forfaiture préalablement jugée. — *M. le Duc de Nivernois* l'a fait assigner en la Cour qui, par Arrêt du 2 Juillet dernier, sans s'arrêter ni avoir égard à l'opposition de *Me. Maillot*, dont il est débouté, a déclaré le brevet de révocation & destitution de la personne de l'office de Conseil-

1er & Avocat Fiscal au Bailliage de Nevers, bon & valable, en remboursant par M. le Duc de Nivernois, à Me. Maillot, selon ses offres, tout ce que celui-ci justifiera avoir payé pour l'acquisition dudit office, suivant ses quittances, & l'a condamné aux dépens.

GRAND' CHAMBRE.

Pour réunir dans la même paroisse deux portions de cures, est-il nécessaire de remplir les formalités prescrites pour une union ?

Avant 1712 il y avoit deux portions de cures dans la paroisse de Courbepine; en 1712 ces deux portions ont été réunies en une. Le décret porté à cet égard par l'Evêque de Lizieux, s'exprime ainsi : « Nous avons éteint & supprimé à » perpétuité le titre du bénéfice de la seconde » portion de ladite paroisse de Courbepine, unis- » sons & incorporons les revenus, fruits, pro- » fits & droits en dépendans à la première por- » tion dudit bénéfice-cure de Courbepine ». — A cette époque un sieur Laborne fut nommé seul, & a joui pareillement des deux portions jusqu'à sa mort, arrivée en 1738. Alors le marquis de Prie pere, seigneur & patron de Courbepine, y nomma un sieur Barrey, qui reçut de l'Evêque son institution canonique, comme d'un seul titre de bénéfice; il en a joui paisiblement jusqu'en 1773, qu'il est décédé. — M. l'Evêque de Lizieux croyant alors que le marquis de Prie étoit négligent de présenter, nomma un sieur de Monthuet; le marquis de Prie nomma de son côté un sieur Champrey, qui a été pourvu & a joui comme ses prédécesseurs, jusqu'en 1779. — Dès 1777 la terre de Courbepine & le patronage avoient été vendus au sieur Duclos-Lange par la baronnie de Créquy, curatrice du marquis de Prie, son frere, par

le contrat elle s'étoit réservé la prochaine nomination. En 1779 elle nomma le sieur Lorient. Les sieur de Boisgruel & Touquet impetierent du pape une des deux portions ; dans les provisions du premier, on lit : *Altera secunda nuncupata de duabus, seu una ex pluribus portionibus parochialis Ecclesie sancti Martini de Courbepine.* Dans celle du second, on lit : *Alia prima, seu secunda nuncupata ex duabus portionibus parochialis Ecclesie sancti Martini de Courbepine.* Tous deux ont appelé, comme d'abus, de l'union de 1712. Le sieur Lorient, troublé, a conclu à être maintenu en pleine possession. — La baronne de Créquy & le sieur Ducloslange sont intervenus, & ont donné adjonction aux conclusions du sieur Lorient. — Arrêt du 24 Juillet 1783, qui, évouquant le principal, a dit qu'il n'y a abus dans le décret de 1712 : ce faisant, a maintenu le sieur Lorient en pleine possession du bénéfice de Courbepine, & a condamné les sieurs de Boisgruel & Touquet en l'amende & aux dépens.

(1) Cet Ouvrage, dont M. Mars, Avocat au Parlemens de Paris est l'Auteur, paroît tous les Jendis, depuis huit ans, sans interruption. Chaque Feuille offre toujours un certain nombre d'articles ; 1°. une notice de Causes civiles & criminelles ; 2°. un Exposé de questions sur lesquelles on demande l'avis des Jurisconsultes ; 3°. les réponses à ces mêmes questions ; 4°. des Differtations sur des points de Droit, d'Ordonnance ou de Coutume. 5°. Une indication de Mémoires & Plaidoyers imprimés. 6°. L'annonce & l'objet des Livres de Droit, de Jurisprudence & autres qui peuvent y avoir rapport. 7°. Les Arrêts du Conseil, ceux des Parlemens & autres Cours Souveraines, Sentences de Police ; en un mot, tout ce qui fait loi ou réglemeut dans le Royaume. 8°. Enfin, un article de législation étrangere. La variété qui regne dans ce Journal nûle & dont le succès est confirmé, ne permet pas de douter qu'il ne continue d'être reçu favorablement. On souscrit à Paris, chez l'Auteur, rue de l'hôtel Serpente. Prix de la Souscription, 15 liv. par an.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

R U S S I E.

DE PÉTERSBOURG , le 9 Janvier.

LE Général Comte d'Anhalt , qui est entré au service de l'Impératrice , est arrivé depuis quelques jours dans cette capitale. S. M. I., outre une pension considérable qu'elle lui a accordé, lui a fait présent d'une maison entièrement meublée, & d'une terre qu'on évalue à 160,000 roubles.

P O L O G N E.

DE VARSOVIE, le 16 Janvier.

On se flatte que les négociations relatives à l'affaire de Dantzick , auront plus de succès ici , où elles doivent se continuer , qu'elles n'en ont eu dans cette ville même. Le Roi de Prusse a levé le blocus ; & on espère que l'accommodement sera fait avant

N^o. 8 21 Février 1784

le retour de la belle saison , & que les représailles ne seront pas renouvelées.

En conséquence d'une résolution prise par le Conseil permanent , les 4 Adjudans généraux , attachés alternativement au service du Roi , seront désormais Polonois de naissance ; & leurs appointemens seront de 500 ducats.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, le 27 Janvier.

Conformément aux ordres que l'Empereur a envoyés ici d'Italie , on fait depuis quelques jours des distributions de bois aux pauvres , pour les soulager pendant ces froids excessifs. S. M. I. a destiné 200 cordes de bois à cet acte de bienfaisance.

Le mauvais temps , & sur-tout le froid excessif & le mouvement très-irrégulier de l'atmosphère nuisirent un peu à l'expérience de la machine aérostatique , faite le 17 de ce mois au matin ; elle fut répétée le même soir : mais il y avoit moins de témoins. L'air étoit plus tranquille ; le ballon s'éleva à 250 toises. On a remarqué que 2 jours après avoir été rempli d'air inflammable , il n'avoit rien perdu de sa légèreté , ce qui prouve que la force du gaz peut se conserver quelque tems , lorsque l'on a pris toutes les précautions nécessaires pour empêcher qu'il ne s'évapore.

Nous avons donné dans le tems quelques-unes des dispositions du Règlement de

l'Empereur, concernant l'amélioration & l'augmentation des Cures, l'instruction, l'emploi du Clergé régulier & séculier, & d'autres affaires de discipline ; on sera sans doute bien-aise de trouver ici ce Règlement tout entier. Il est du 24 Octobre de l'année dernière, & conçu ainsi :

Du nombre insuffisant des Paroisses à la Campagne, & du trop grand éloignement de beaucoup de Paroissiens de leurs Curés, résultent le peu d'instruction, de consolation & d'assistance chrétiennes qu'on y avoit reçu ; & ces inconvéniens n'ont été que trop sentis de ceux qui se sont trouvés dans cette position désagréable. — Les quêtes nombreuses des moines mendiants, lesquelles s'étendent sur tous les objets quelconques ; la manière dont elles se font & leur suite, sont reconnues généralement onéreuses. — Le règlement d'étole exige plus ou moins de payement pour le Baptême, par lequel seul le Chrétien est sanctifié. — Les Messes fondées & d'autres dévotions sont souvent trop accumulées & abandonnées pour ainsi dire à l'obscurité & à la bonne foi, sans sçavoir si l'intention du fondateur & les devoirs qui résultent de l'acceptation des fondations sont remplis, & comment ils le sont. — Presque nulle part le Clergé régulier n'a été employé à la charge d'âmes immédiate, & rarement il a prêté son assistance dans les fonctions curiales : cependant il attiroit le peuple dans ses Eglises, & lui faisant négliger les dévotions essentielles de Paroisse, il mettoit les Curés dans l'impossibilité d'apprendre à connoître leurs ouailles : en outre beaucoup d'hommes respectables & sçavans qui sont dans les Ordres religieux étoient perdus

(100)

pour la charge d'ames. — Jusqu'à présent, il ne pouvoit régner aucune uniformité dans la méthode d'enseigner la Théologie, parce que d'un côté presque tous les Ordres religieux ont leurs systèmes, & suivent ceux de leurs fondateurs, & de l'autre; presque chaque Evêque a introduit dans son Diocèse des principes particuliers; c'est là la source innombrable d'écoles & d'embarras connus. — Ceux qui ont le droit de Patronage donnoient à volonté les Cures ou les Bénéfices vacans, & l'Evêque étoit obligé d'agréer le sujet présenté, à moins qu'il ne fût absolument récusable selon les Canons. On sçait par tout quels sujets ont été placés de cette manière, & par quelles voyes ils étoient souvent parvenus à posséder des Cures. — Il est donc digne de l'attention & des soins d'un Souverain, qui veillant soigneusement à l'intérêt commun de ses Sujets, est ferme & intrépide à faire exécuter le bien dont il s'est pénétré, de réformer ces vices & ces désordres, & d'en tarir la source. Pour cet effet S. M. I. a jugé à propos de faire le Règlement suivant : 1°. Dans les districts où il y auroit trop peu de Curés, & où les Curés serbient trop éloignés de leurs Paroissiens, il sera établi, selon la proportion de la population, de nouveaux Curés ou des Chapelains locaux, ou bien les endroits trop distans de leurs Paroisses seront attribués à d'autres plus proches. Au moyen de ce changement personne ne sera éloigné à l'avenir de sa Paroisse au-delà d'une lieue. 2°. Dans les endroits où il n'y auroit ni Eglises ni Presbytères, ces bâtimens, si les Seigneurs ne veulent pas les faire faire, seront construits aux frais de la Caisse de Religion, & dans ce cas l'Administration de cette Caisse aura le droit de présentation, le concours de sujets fait au préalable;

les nouvelles Eglises & les anciennes Paroisses pauvres recevront gratuitement des ornemens des Couvents & Eglises supprimés. 3°. Il sera établi dans la Basse Autriche 263 nouveaux Curés, choisis de préférence parmi le Clergé régulier, en ayant soin de ne prendre que ceux qui auront été reconnus les plus capables dans l'examen épiscopal. 4°. Les nouveaux Curés, Vicaires ou Chapelains des Eglises & annexes dans les endroits appartenans à des Couvents ou Chapitres Ecclésiastiques, seront pris parmi les membres des Chapitres; mais dans les autres endroits ils seront choisis parmi les sujets du Clergé séculier & du Clergé régulier, en observant toujours de donner la préférence aux plus capables. 5°. Les possesseurs de Bénéfices simples obtiendront les droits curiaux, si l'Evêque, dans l'examen, les y a jugés propres. Lorsqu'à l'avenir un Bénéfice simple vaquera, il deviendra Bénéfice à charge d'âmes. 6°. Les Evêques, Chapitres, Couvents, Curés & Bénéficiers, resteront dans la jouissance de ce qu'ils ont actuellement. Les nouveaux Curés recevront de la Caisse de Religion le traitement suivant : sçavoir un Curé 600 florins, un Chapelain local 350, & un Coopérateur 250. 7°. Les nouveaux Curés établis dans les endroits appartenans à des Chapitres ou Couvents en recevront l'entretien dans la proportion des suffrages forains. 8°. Les nouveaux Curés & Chapelains établis dans des endroits qui ont été annexes d'autres Cures, en seront indépendans; mais pour que ceux-ci ne souffrent aucune diminution dans leurs revenus, ils leur remettront les droits d'étole. 9°. En général les anciens Curés continueront à jouir de la totalité du revenu de leurs Bénéfices; ils ne perdront que le traitement additionnel que les Commu-

mautés qui auront de nouveaux Curés, leur avoient donné pour la célébration du service divin, faite tous les huit ou quinze jours, parce qu'ils cesseront aussi de vaquer à cette fonction. 10°. Les Eglises & Chapelles particulières dans les endroits qui ont une Paroisse ou une Eglise annexe ne serviront plus à l'usage public; cependant il sera permis aux Possesseurs de Terres & à d'autres de faire dire la Messe dans la chapelle de leurs maisons où dans ces Eglises, s'ils en ont obtenu l'agrément de l'ordinaire. 11°. Ceux des Couvens qui seront jugés nécessaires pour la desserte de leurs propres Curés, ou pour aider dans les fonctions curiales, seront conservés; pour cet objet il sera fixé un nombre suffisant de Prêtres, auxquels on ajoutera encore auxans de surnuméraires qu'il sera jugé à propos pour le bien de la chose. Les autres Couvents, dont on pourra se passer pour la charge d'ames s'éteindront successivement, & dans cette vue ils seront incorporés à ceux qui existent encore de leur Ordre. Mais les nouveaux Curés & Chape-
lains, tirés des Couvents, ne devant pas être compris dans le nombre déterminé de Religieux qui y resteront, il sera permis à ces Couvents de remplacer les Religieux, du nombre déterminé, qui viendront à mourir. Les vieux Religieux, émérites, ne seront pas non plus compris dans ledit nombre déterminé; cependant ils resteront & seront entretenus leur vie durant dans les Couvents de leur Ordre. 12°. Comme plusieurs individus, membres des Chapitres, seront employés comme Curés, & que par ce moyen il se trouvera du vuide dans les Chapitres, tous les individus des Chapitres, ainsi que tous les Ecclésiastiques infirmes & émérites, ayant eu charge d'ames, seront placés à l'avenir dans les grands

bâtimens de ces Chapitres. Ces émérités, conservant leurs pensions, les Chapitres ne leur fourniront que le logement, qu'ils leur donneront gratuitement. 13°. Le nombre des Curés étant augmenté, il sera aussi établi, dans la proportion de cette augmentation, plusieurs Doyennés, afin de procurer aux Curés qui se distingueront dans l'exercice de leurs fonctions, l'occasion de trouver un avancement rémunérateur. En outre, il est ordonné, dès à présent, que quoique chacun, & par conséquent aussi des Corps entiers, doivent rester à l'avenir dans l'exercice du droit de nommer à des Canoncats, ils ne pourront cependant y nommer d'autres sujets, de quelque état qu'ils puissent être, que ceux qui auront été employés dans les fonctions de la charge d'ames pendant dix ans, & qui s'y seront distingués particulièrement. 14°. S. M. I., pour l'intérêt général de ses sujets, & celui des Ordres Mendiants, a supprimé, à compter du 1. Novembre de cette année, les quêtes de tous les Couvents mendiants, quelqu'en puisse être l'espèce ou la dénomination, à l'exception cependant des quêtes des Freres de Charité, lesquels étant dotés de fonds suffisans pour leur entretien, n'en font que pour être à portée de soigner un plus grand nombre de pauvres malades; & Elle a ordonné que les Moines qui avoient tiré leur subsistance des quêtes, recevront, dans la proportion de l'état de leurs Couvents, leur entretien annuel de la Caisse de Religion. Par conséquent, quiconque quêtera dans la Ville ou à la Campagne, à l'exception des Freres de Charité, sera réputé pour un imposteur, dénoncé, arrêté & puni comme tel. 15°. A compter du 1. Novembre, la taxe du Règlement d'Etole sur le saint Baptême cessera

entièrement, & personne ne payera plus rien ni pour le Baptême ; ni pour la rédaction de l'acte de Baptême qui en est une suite. Les Curés seront indemnisés par la Caisse de Religion de ce qu'ils prouveront perdre par cet arrangement. 16°. Pour assurer à perpétuité toutes les Messes & dévotions fondées, elles seront distribuées parmi un nombre déterminé de Prêtres, & cela de manière que chacun puisse s'acquitter du devoir dont il s'est chargé ; & pour que le public ait une connoissance certaine des dévotions fondées, le Bureau des fondations indiquera à chaque fondateur & à ses héritiers le nom & la demeure du Prêtre chargé d'accomplir les dévotions de leur fondation. On leur fera aussi part des changemens qui pourront arriver dans cette partie. 17°. Pour remédier à l'inconvénient d'une instruction non uniforme dans les principes de Religion, il sera établi des Séminaires généraux pour les jeunes gens qui se voueront à l'Etat Ecclésiastique. On choisira pour ces premières du Clergé des livres Dogmatiques uniformes, & les meilleurs Professeurs que l'on pourra trouver ; les élèves y seront formés à une conduite honnête & décente, & ils y seront instruits pendant six ans dans les bons principes de la doctrine & dans la pratique de l'amour du prochain. Sans cette instruction dans ces Séminaires, & sans un examen préalable de l'Evêque, il sera impossible à qui que ce soit de parvenir aux Ordres Sacrés & aux emplois de Curés. Chacun des jeunes gens qui se destinent à l'Etat Ecclésiastique sera instruit dans une maison particulière consacrée à cet usage dans les études philosophiques & dans toutes les connoissances nécessaires à son futur état ; & lorsqu'après cela il aura reçu l'instruction complète des devoirs

de son état, soit dans le Couvent qu'il aura choisi à son entrée au Séminaire général, soit dans le Séminaire particulier de l'Evêque, il pourra être nommé aux Bénéfices à charge d'âmes. 18°. Enfin, pour être certain que les Sujets les plus capables seront toujours nommés aux Cures & aux Bénéfices, & pour éviter en même-temps qu'il ne soit porté aucune atteinte aux prérogatives de ceux qui ont le droit de patronage, il sera ouvert, par l'Evêque, un concours à la vacance d'une Cure ou d'une Chapelle, & le Patron ne pourra choisir pour nommer au Bénéfice vacant que parmi ceux de la première classe qui auront donné des preuves distinguées de leur capacité à remplir les fonctions curiales.

DE HAMBOURG, le 17 Janvier.

Les grands différends entre la Russie & la Porte sont enfin arrangés; une lettre de M. de Bulgakow, en date du 9 de ce mois, donne ainsi cette grande nouvelle.

« J'ai la satisfaction de vous informer que l'affaire de la Crimée qui a tant intéressé toute l'Europe, vient d'être finie selon les desirs de notre auguste Cour. Hier j'ai conclu, signé & échangé avec les plénipotentiaires de la Porte Ottomane, un acte par lequel elle renouvelle tous les traités & conventions précédents avec l'Empire de Russie, excepté les articles y contenus, qui regardent la Crimée & les Tartares en général, & qui sont par ce nouvel acte annulés à jamais. Je n'ai pas voulu perdre un instant pour vous communiquer cette agréable & importante nouvelle du rétablissement de la

paix entre les deux Empires, affaire dont on a tant douté, & sur laquelle sur tout les papiers publics débitoient tant d'absurdités.

Le 24 du mois dernier, on ne s'attendoit pas encore à cette heureuse issue des négociations. Une lettre de Constantinople, qui porte cette date, offre ainsi les détails des difficultés qu'elles éprouvoient, & des opinions qui partageoient le Divan.

« Tous les chefs tant civils que militaires du gouvernement avoient été convoqués le 12 sous le prétexte d'assister à la cérémonie de la bénédiction des Casernes pour les marins que le Capitain Bacha a fait bâtir dans l'Arsenal; mais en effet pour conférer de nouveau sérieusement sur l'acte de reconnoissance, exigé par la Russie, relativement à l'état actuel des Tartares. Le grand Visir qui, comme le Sultan, penchoit pour la paix, éprouva une opposition si vive qu'il lui fut impossible de faire passer aucune résolution pacifique. Molla Bey, ci-devant Musti, déclara qu'il se laisseroit tailler en pieces plutôt que de consentir à l'acte dicté par la Russie, qu'il regardoit comme dérogameur à la dignité de l'Empire, contraire à la religion & à la sûreté présente & future de l'état. Le chef des Jannissaires fut du même avis, & dit que les troupes qu'il commandoit étoient prêtes à verser tout leur sang, mais qu'elles demandoient que le Grand-Seigneur lui-même se mit à leur tête. — C'est ainsi que se passa cette conférence. Le Ministre Russe, impatient de recevoir une réponse, la demanda le 15 au Reis Effendi & lui signifia qu'il ne pourroit l'attendre que 5 ou 6 jours. Le grand Visir convoqua une nouvelle assemblée le 19; elle fut plus nombreuse que

la précédente, mais Molla Bey ne s'y trouva point, soit qu'il n'y eût pas été invité, soit qu'il se trouvât indisposé. Le grand Visir essaya d'inspirer des dispositions pacifiques, en représentant les dangers de la guerre, & l'état de l'Empire. « Voulez-vous des soldats, de l'argent & des munitions, dit-il ? je puis vous en fournir ; mais des soldats, des guerriers, il m'est impossible de vous en procurer ; & c'est à vous qu'il faut s'en prendre. Je vous ai proposé des mesures tendantes à établir la discipline parmi les troupes, à réformer de grands abus dans le corps de Janissaires ; vous n'avez pas voulu y coopérer en prétendant que des changemens causeroient des révoltes. Vous en voyez maintenant les suites ; vous voyez les troupes abandonner leurs Pachas ; & comment pouvez-vous vous résoudre à combattre des armées bien disciplinées ? Ces raisons furent senties, on convint qu'il falloit céder, & le grand visir, à la sagesse duquel on s'en rapporta, fit venir le premier Dragoman de l'Ambassadeur de France, & lui exposa que la Porte pourroit consentir à la cession de la Crimée & même du Cuban, pourvu que la Russie renoncât à l'île de Taman, île située au Sud de la Crimée dans la mer Noire, à quelques lieues de cette presqu'île, & qui pourroit servir de barrière aux Turcs, contre les entreprises des Russes ; il desira que l'Ambassadeur de France voulût bien faire cette proposition au ministre de Russie. La réponse de ce dernier fut que les prétentions de sa souveraine ne pouvoient souffrir aucune restriction ; l'embarras du Visir a été très-grand ; il a augmenté le 22 par un mémoire de la part d'une Cour alliée de la Russie, pour appuyer en faveur de cette dernière une réponse satisfaisante. Il y aura sans doute

une nouvelle convocation des ordres de l'état ; & il paroît qu'on finira par céder. Il semble cependant bien certain que si la Porte avoit uniquement affaire avec la Russie , la guerre seroit indubitable ; car quoique les Musulmans se souviennent fort bien d'avoir été battus par les Russes dans la précédente guerre, ils se souviennent aussi des les avoir battus quelquefois dans les commencemens ; leur courage n'est point abattu , & ils se flattent qu'ils seroient mieux aujourd'hui ; mais les circonstances paroissent nécessiter de la modération & de la condescendance de la part de la Porte.

Quelles que soient les considérations qui ont influé sur les conseils de la Porte , la tranquillité générale ne sera pas interrompue , & la Russie est dédommée par ses nouvelles acquisitions ; des dépenses qu'elle a faites ; les soins intérieurs vont maintenant occuper seuls l'attention du Gouvernement, qui malgré une guerre prête à éclater, n'en a négligé aucun. Nous avons déjà rapporté successivement quelques détails qui y sont relatifs ; on sera sans doute bien aise d'en trouver quelques autres. Un Journal Allemand en publia il y a un an sur les mines de ce vaste empire ; il les annonçoit comme tirés d'un Manuscrit authentique : ils ont passé delà dans divers Journaux étrangers ; en les reprenant dans la source où ils ont été puisés , nous y joindrons quelques détails plus étendus , & d'autres qu'ils ont omis.

La plus ancienne & la moins avantageuse des mines d'or de l'Empire Russe , est celle de

Wrezhoe Rudnick, située au nord de Peterf-
bourg, entre la mer Blanche & le lac d'One-
ga, exploitée sans interruption depuis 1744 jus-
qu'en 1768 qu'elle fut abandonnée, parce
qu'elle n'avoit rendu dans cet espace de temps
que 120 marcs d'or & environ 10,000 puds (1)
de cuivre; & que les frais d'exploitation étoient
montrés à 80,000 roubles. Quelques années
après les travaux en furent repris, & son pro-
duit en or & en cuivre couvre aujourd'hui les
frais. On peut évaluer l'or qu'on en tire à 12
marcs. Les mines d'or de *Catharinebourg* sont
dans un état plus florissant; elles rendent an-
nuellement jusqu'à 240 & 260 livres de poudre
d'or. Le nombre d'ouvriers qu'elles occupent
monte à plus de 1,200. Les mines les plus im-
portantes dans cet Empire sont celles de *Koli-
van*, en Sibirie, entre les rivières d'Iratch &
d'Obi. Leur exploitation a commencé en 1728.
On n'en retira d'abord que du cuivre; mais
ayant trouvé en 1748 qu'elles renfermoient aussi
de l'or & de l'argent, le Gouvernement les fit
exploiter pour son compte, & depuis cette épo-
que leur produit est versé dans le trésor Impérial.
Elles ont rendu annuellement, depuis 1740 jus-
qu'en 1762. 200, & quelquefois 400 puds
d'argent; & depuis 1763 jusqu'en 1769 400
& 800 puds; aujourd'hui on peut porter leur
produit jusqu'à 1,200. L'argent de ces mines est
pur; cent livres de ce minéral contiennent plus
de trois livres d'or; le départ s'en fait à Peterf-
bourg. — Leur produit depuis 1749 jusqu'en
1771 s'est monté à 10,000 puds d'argent, dont
on a extrait environ 348 puds d'or. — La mine
de *Schlangenberg* est la plus riche; elle rend an-

(1) Le pud est de 40 liv.; la livre, à raison de 15 onces
& un quart.

muellément près d'un million de puds de toutes sortes de minéral, & promet une pareille moisson encore pour 20 ou 30 années. — Ces mines & les ouvrages qui en dépendent occupent à peu près 4,000 ouvriers, & environ 40,000 paysans employés à la coupe du bois, dans les charbonnières & au charroi. Les travaux des paysans sont payés, & ce qu'ils gagnent est déduit sur leur capitation. La caisse d'administration des mines fait tous les paiemens qui ont rapport à leur exploitation en monnoie de cuivre de Sibirie, qui est frappée à Nischnei-Soufun. Cette monnoie, qui contient encore un peu d'or & d'argent, n'a pas cours en-deçà de Tobolsk; on en fait à peu près par an pour 300,000 roubles. Les frais étant ainsi payés en cuivre, tout le produit en or & en argent est un bénéfice net pour le Gouvernement, qui gagne encore quelque chose sur le monnayage du cuivre. — Les mines de plomb & d'argent de Nertschinsk sont aussi exploitées pour le compte du Gouvernement. Leur produit est considérable, & les filons de minéral paroissent être inépuisables. En 1771 on fit un bénéfice de 418 puds d'argent épuré, & en 1772 de 405 puds; ce bénéfice annuel s'est soutenu jusqu'à présent. Le produit total en argent de ces mines a été en 1772 de 5,650 puds 33 livres & 21 solotniks; chaque millier de livres d'argent contenoit 12 & dem. livres d'or. — Le plomb de ces mines est envoyé aux fonderies de Kolivar où l'on marque de ce minéral. Le nombre des Mineurs libres est de 1,900, qui sont enrôlés comme les recrues; on y emploie en outre 1,000 ou 1,800 captifs, & près de 11,000 paysans. — La plupart des mines de cuivre & de fer appartiennent à des particuliers; la Couronne ne s'en est réservée

qu'un petit nombre. Les fonderies impériales sont les suivantes : celle d'*Olonez*, qui fournit annuellement près de 10,000 puds de fer pour des canons, bombes & boulets, & 15,000 puds en barres ; ce fer est de qualité médiocre : celle de *Kamierskoy*, près de *Catharinembourg*, qui fournit annuellement 93,000 puds de fer de fonte, & plus de 8,000 puds de fer ouvré ; cette fonderie est renommée pour la fonte du canon : celle de *Pyschmenskoi*, qui fournit annuellement environ 17,000 puds de fer, les fonderies au sud de *Moscou* sont très-considérables : celles des *Montagnes d'Ural* sont les plus importantes, & occupent plus de 1,700 ouvriers & près de 43,000 paysans ; le fer en est excellent ; la plus grande partie est employée pour la marine & pour les armées de terre. Sept fonderies & forges fournissent par an 400,000 puds de fer, & dans chaque fonderie on gagne encore par an environ cent puds de cuivre. Les fonderies de ce dernier métal, dans ces montagnes, en donnent année commune environ 1,400 puds. — Le Collège Supérieur des mines pour tous les établissemens de ce genre & dépendances, fonderies, forges, &c. dans les montagnes d'Ural, est à *Catharinembourg* où l'on monnoie par an en cuivre pour deux millions de roubles ; un pud de cuivre donne 16 roubles, & coûte à la Couronne cinq roubles & 69 & dem. kopeiks. Les mines des particuliers dans ces mêmes montagnes sont au nombre de 105, dont il y en a 56 de fer, & 37 de cuivre : dans les autres on retire du fer & du cuivre. Elles emploient 54,000 ouvriers, & 41,000 paysans. Leur produit monta en 1772 à 130,169 puds de cuivre, & à 4,558,118 puds de fer, sur lequel on perd en le travaillant un peu moins que le tiers. — Les propriétaires

des mines, fonderies & forges paient à la Couronne 4 kopeïks par pud de fer en sortant des fonderies & forges, 5 kopeïks par pud de fer ouvré en l'exportant, & la dixième partie du produit du cuivre. Les propriétaires étoient auparavant obligés de céder à la Couronne les trois quarts de leur cuivre à raison d'un demi rouble par pud, mais actuellement il leur est permis de disposer à leur gré de la moitié du produit de ces dernières mines. — En 1780 les Anglois ont exporté une prodigieuse quantité de cuivre, ils payoient à Petersbourg le pud à raison de 10 roubles. — On sait que dans le mois de Juillet de 1781 l'Impératrice a donné une Ukase, par laquelle elle a permis à tous les propriétaires de fouiller dans leurs terres & possessions, & d'en retirer tous les minerais sans exception, en payant une rétribution modique au Trésor. Cette permission engagera sûrement à des fouilles considérables, & augmentera la population de la Sibirie, mais peut-être au détriment des Provinces méridionales de Russie.

Dans ce moment, où il est question de l'élection prochaine d'un Roi des Romains, on écrit de Ratisbonne, qu'il y a paru une Brochure, sous ce titre : *De designatione Imperatoris in Regem Romanorum*. Elle n'est que de 2 feuilles d'impression, dans lesquelles l'Auteur dit qu'en effet l'Empereur a le droit de proposer aux Etats de l'Empire, pour Roi des Romains, un sujet qu'il en juge digne, mais qu'il dépend aussi des électeurs de l'élire, ou d'en choisir un autre.

alors on en voit beaucoup d'autres

I T A L I E.

DE NAPLES , le 8 Janvier.

S. M. I. continue de visiter tout ce que cette ville & les environs offrent à sa curiosité. Son départ est prochain ; il compte être à Rome le 15, ou le 21 de ce mois.

Le Roi vient de faire publier un Edit, par lequel il est enjoint aux Evêques de ses Royaumes, de veiller à ce que les Réguliers des Ordres mendiants de S. François observent la discipline la plus exacte.

S. M. a fait publier le Bref du Pape, qui permet à tous les Officiers & soldats de ses armées de terre & de mer, & à toutes les personnes qui y sont attachées, de faire gras pendant le Carême, & tous les vendredis, samedis & veilles de fêtes de cette année ; il n'y a que quelques jours exceptés.

Le Vaisseau Amiral Russe & celui du Capitaine Moloski, qui sont venus de Livourne dans ce port pour y être carénés, écrit-on de Portoferajo, ont été mis dans les bassins le 13 Décembre ; les travaux se font avec tant de confiance & de célérité, que vers le milieu du mois de Janvier ils seront en état de retourner à Livourne, d'où l'on attend les trois autres Vaisseaux de cette nation qui ont besoin d'une pareille réparation. Ils doivent tous être prêts à mettre en mer, s'il est nécessaire, au commencement du mois d'Avril prochain.

E S P A G N E.

DE MADRID, le 18 Janvier.

Le traité de paix & de commerce conclu

avec la Porte, vient seulement d'être publié; quoiqu'il ait été signé à Constantinople le 14 Septembre 1782, ratifié par le Roi le 24 Décembre de la même année, & par le Grand-Seigneur, le 24 Avril suivant.

Il contient 21 articles. Il fixe à trois pour cent les droits de Douane que payeront les marchandises que les Espagnols débarqueront dans les ports Ottomans, & quant aux autres ils ne seront pas au-dessus de ce que payent les nations amies. On pourra y établir des Consuls Espagnols, qui jouiront des mêmes privilèges que ceux des autres puissances amies; les sujets du Roi seront protégés dans leurs pèlerinages à Jérusalem. Les biens de ceux qui mourront dans les états de la domination Ottomane ne seront point sujets au fisc. La Porte pourra entretenir pour veiller à la sûreté de ses sujets & de ses marchands en Espagne, un *Sheghebender* qui résidera à Alicante. Les Pilotes côtiers porteront respectivement des secours aux Navires qui seront en danger sur les côtes des Etats réciproques. Les autres articles contiennent des dispositions relatives aux détails de la protection des sujets de part & d'autre, aux abus qui pourroient avoir lieu sous prétexte de religion; on n'exigera point des Espagnols le *Jarach*, tribut annuel que payent tous les sujets de La Porte qui ne sont point Mahométans, & un Espagnol qui apostasierait ne sera point pour cela dispensé de payer ses dettes &c.

ANGLETERRE

DE LONDRES, le 10 Février.

Avant son départ de New-Yorck, le Gé-

néral Carleton, conformément aux ordres qu'il avoit reçus, a réduit les 17, 33, 37, 42 & 52 Régimens à 471 hommes chacun, les Officiers compris, & les a fait embarquer pour la Nouvelle-Ecosse, où ils resteront jusqu'à nouvel ordre. Treize Régimens d'infanterie, & le 17^e. de Dragons reviennent en Europe, où ce dernier & les 73, 74, 76, 78 & 82^e. seront réformés à leur arrivée. Tous les corps de Dragons seront réduits à 400 hommes.

Toutes nos autres Nouvelles de l'Amérique Septentrionale se réduisent à quelques papiers du mois de Décembre.

» Le Général Washington, lit-on dans un de New-Yorck, ayant eu la satisfaction inexprimable & si bien sentie par les vrais patriotes, de conduire heureusement à fin la plus grande & la plus difficile entreprise, d'être l'instrument dont la Providence s'est servi pour procurer la paix à ce pays, est venu jouir de celle de voir cette ville évacuée par nos ennemis & ouverte à ses anciens habitans. Après un court séjour, il est parti le 4 de ce mois, pour se retirer dans ses terres en Virginie. Les vœux d'un peuple reconnoissant l'y suivront chaque jour, ses prières les plus ferventes s'adresseront au ciel pour lui demander qu'il le fasse jouir de cette paix que nous avons obtenue par lui. Il fut accompagné à son bateau par le Gouverneur, les Officiers généraux & autres, ainsi que par une foule innombrable de peuple, qui faisoit retentir l'air de ses acclamations & de ses vœux ».

Selon des lettres d'Antigoa, les Caraïbes de S. Vincent ayant été joints par un corps

de Sauvages des îles voisines, firent le 17 Novembre dernier une incursion sur les plantations Européennes, dont ils détruisirent quelques-unes au Nord ; mais la Milice s'étant rassemblée aussi-tôt, mit un frein à ces ravages, & les força de se sauver dans leurs bois.

C'est à-peu-près à cela que se réduisent les Nouvelles du nouveau Monde ; celles qui sont arrivées d'Asie, par le dernier Paquebot, ne sont pas publiées ; nos papiers donnent seulement l'extrait suivant d'une lettre qu'ils disent authentique, & écrite de Madras.

« Typpo-Saib est bien différent de ce qu'on nous l'avoit peint. Loin d'être porté à la paix, il a manifesté toutes les dispositions d'un homme inquiet & ambitieux ; il est particulièrement guidé par des Européens, & il a dans son armée quatre bataillons composés d'Hollandois, de Portugais & de François. Ces derniers, à la nouvelle de la paix, se sont réfugiés auprès du chef des Marates ; son armée est bien disciplinée, & plus formidable que n'étoit celle de son père Hyder-Aly. — Le Général Stuart a fait dans ce pays une fortune énorme, & notre brave amiral remporte en Europe un bien de près de 400,000 liv. sterl. ».

Les Nouvelles intérieures, dans ce moment de crise, sont les seules qui piquent la curiosité ; les mouvemens que nous voyons autour de nous, absorbent toute l'attention, & ne lui permettent pas de se porter beaucoup sur ce qui se passe au-dehors. La division regne toujours entre le Ministère & la

Chambre des Communes, & le schisme est actuellement ouvert & déclaré entre la Chambre haute & la basse. Les débats parlementaires feront mieux connoître que tout ce que nous pourrions dire ici, l'historique de ce grand démêlé, dont on ignore encore quelle sera l'issue.

Les résolutions prises le 2 dans la Chambre des communes préparoient à celles qu'on s'attendoit à voir passer le lendemain. M. Coke, qui prit la parole, déplora l'état de la nation qui n'avoit point de gouvernement, puisque l'administration actuelle n'avoit pas sa confiance ; il insista sur la nécessité de remédier à ce désordre ; le moyen le plus naturel, le plus légitime & le plus respectueux, seroit sans doute, dit-il, une humble adresse au Roi pour le supplier de renvoyer ses Ministres ; mais il ne crut pas devoir dans ce moment proposer cette mesure ; il se borna à demander qu'on lui fit présenter les dernières résolutions de la Chambre. Cette instance fut appuyée par M. Wellbore-Ellis ; elle fut condamnée par le Lord Nugent, qui prit cependant Dieu à témoin qu'il desiroit ardemment une réunion, qu'il la jugeoit nécessaire, qu'il importoit à la nation qu'on formât un Ministère dont M. Fox seroit partie. Les débats furent très-longs ; quelques Membres essayèrent de les animer par des sarcasmes. Le parti opposé à M. Pitt remarqua à l'occasion des éloges qu'on lui donnoit, que depuis le temps qu'il étoit en place, il avoit créé plusieurs Pairs, tandis que M. Fox, pendant un Ministère beaucoup plus long, n'avoit pas eu l'adresse d'en faire un seul. On ne manqua pas de récriminer contre la coalition. Le Gouverneur Jonsthon l'accusa d'avoir seule mis des obstacles

à la réunion dont s'occupoit l'association formée pour cet effet. Il s'attacha à montrer l'injustice de la condition qu'elle exigeoit préliminairement, & le danger de son exécution. Il justifia M. Pitt du refus qu'il faisoit de donner sa démission, & il cita à cette occasion la fable du renard & du coq ; le premier en annonçant au second un traité de paix presque convenu entre les deux especes, le pressoit de descendre du haut de l'arbre sur lequel il étoit perché, pour conférer plus commodément sur les articles de ce traité, & le coq eut la prudence de rester à sa place, & de ne pas se fier à son ennemi. Parmi les Membres qui se distinguèrent en mettant des raisonnemens à la place des injures, on nomme M. Banks ; il ne jugeoit pas, comme tant d'autres, qu'une adresse au Roi fût inconstitutionnelle ; rien, dit-il, ne seroit plus légal ; mais en lui demandant le renvoi de ses Ministres, il faudroit fonder cette demande sur des motifs, des délits, citer des malversations. Le Lord Fielding appuya cette observation de l'exemple de l'adresse présentée à Charles II contre le Marquis d'Hallifax, pour le prier de l'éloigner de ses Conseils. On fit en 1741 la motion d'une semblable adresse contre Sir Robert Walpole ; mais elle fut rejetée, parce qu'on ne produisit aucune charge. Après de longs débats, la Chambre se partagea, & la motion passa à la pluralité de 212 voix contre 187, ce qui donna à la coalition une majorité de 25 ; elle en avoit eu 19 la veille.

Les Pairs qui n'attendoient que les dernières résolutions de la Chambre des Communes pour s'occuper de celles qu'on avoit annoncées, & qui n'avoient été suspendues que par l'espoir d'une conciliation, s'assemblerent le 4, conformément à la motion du Lord Effingham. Ce qui s'étoit

passé la veille dans la Chambre, fut le premier objet dont les entretint ce Lord. Il représenta la constitution en danger par les atteintes que lui portoit une des branches de la législation ; la prérogative de la Couronne étoit attaquée dans un de ses privilèges essentiels, celui de nommer des Ministres ; il s'élevoit un nouveau pouvoir étranger jusqu'à ce jour. Pour procéder avec ordre, il fit lire le 26^e. article de l'acte de la 21^e année du regne de S. M. qui donne aux Lords de la Trésorerie le pouvoir d'autoriser les Directeurs de la Compagnie des Indes à accepter pour plus de 300,000 liv. sterl. de lettres de change. Il fit suivre cette lecture de la résolution de la Chambre des Communes du 24 Décembre dernier qui annule ce pouvoir lorsque les Directeurs n'ont pas entre les mains un fond suffisant pour couvrir l'excédent de cette somme. Après cela il demanda qu'on lût encote une résolution de la Chambre haute, prise en 1704, portant qu'une des deux branches de la législation s'arrogeant le droit de suspendre ou de défendre l'exécution d'une loi passée par la réunion des trois pouvoirs, étoit contraire à la constitution. Toutes ces lectures furent terminées par celle de la résolution des Communes contre les Ministres ; après quoi le Lord Effingham proposa un arrêté conforme à celui des Pairs en 1704, & un second portant que selon les principes de l'excellente constitution angloise, le privilège incontestable de nommer des Ministres appartenoit à la Couronne, & que la Chambre a les plus justes motifs de mettre toute sa confiance dans l'exercice de cette prérogative. Des deux arrêtés, le premier occasionna des débats dans lesquels on vit le Duc de Richmond soutenir & défendre la prérogative qu'il avoit si sou-

vent attaquée ; & le Lord Stormond, le Lord Mansfield lui-même , qu'on a long-tems soupçonné d'être un des Conseillers secrets cachés derriere le trône , s'attachèrent à en montrer l'abus. Cependant cet arrêté passa à la pluralité de 100 voix contre 53 ; le second n'éprouva aucune difficulté , ni la motion de l'adresse suivante.

« Nous applaudissons à la sagesse de notre heureuse constitution qui a mis entre les mains de V. M. le droit incontestable de nommer à tous les grands emplois de l'Administration. La bonté particulière & la prudence connues de V. M. ne nous permettent pas de douter qu'elle n'appelle & ne conserve toujours à son service les hommes qui méritent le plus la confiance du Parlement & de la Nation. Pleines de cette confiance nous supplions V. M. d'agréer les assurances de notre zele à la soutenir en toute occasion dans l'exercice de ces prerogatives que la sagesse de la loi lui a confiées pour la sûreté de nos vies & de nos propriétés , & dont l'usage constant peut seul assurer à votre peuple le bonheur qu'il a droit d'attendre de la meilleure des formes du Gouvernement ».

Cette adresse donne peut-être au Roi un prétexte plausible de dissoudre le Parlement actuel , si cet acte d'autorité devient nécessaire : mais elle augmente la division , & la suite des débats va prouver à quel excès elle est montée.

Pendant que la Chambre Haute manifestoit ainsi le 4 des dispositions si opposées à celles de l'autre branche de la Législation , & combattoit ses résolutions par de contraires aussi vigoureuses , le Lord Hinchimbroke , accompa-

gné

né de quelques autres membres du Conseil Privé, chargé de présenter au Roi celles des Communes, s'acquitta de cette tâche le 4. Le lendemain, ce Lord fit le rapport de la réponse de S. M.; elle étoit courte & ne portoit pas autre chose, sinon qu'elle les prendroit en considération. Il étoit naturel de s'attendre à quelques discussions sur une réponse aussi vague d'après laquelle il n'y avoit rien à statuer; mais ce qui s'étoit passé la veille chez les Pairs sollicitoit l'attention d'une manière plus pressante. On peut juger de l'effet que leur démarche avoit produit sur les esprits, & de l'espace d'effervescence qui regna par ce passage du discours de M. Fox à cette occasion. — « Les Ministres & les Pairs, dit-il, se sont ligüés contre nous, ils veulent s'emparer de nos privilèges, ils veulent renverser la constitution de notre patrie; ils veulent faire des Anglois des esclaves, & des représentans du peuple les instrumens du despotisme. Armons-nous donc de courage, de vertu, de prudence pour rendre leurs efforts impuissans. Méditons nos coups pour qu'ils soient assurés, & voyons ce que nos sages ancêtres ont fait pour conserver la liberté de leurs concitoyens ». — Le Lord Beauchamp fit la motion suivante. Le bruit s'étant répandu que les Pairs avoient présenté au Roi une adresse relative aux arrêtés que les Communes avoient pris précédemment, il convient que la Chambre nomme un comité pour se convaincre de la vérité ou de la fausseté de ce bruit en examinant les Journaux de la Chambre Haute; ce comité doit aussi les compulser en remontant dans les temps les plus anciens pour chercher s'ils y trouveront des exemples d'une pareille conduite de cette Chambre envers les Communes; ce que ces derniers ont fait en

conséquence, & en rendre compte. Cette motion passa ; & le Lord Beauchamp, le Lord North, MM. Eden, Fox, Ellis, Erskine, Sir Grey Cooper, le Général Conway, MM. Burke, Hufsey, Marsham & Powis furent chargés de ce travail.

Le rapport du comité a eu lieu hier ; il a été arrêté qu'il continueroit ses recherches & qu'il en rendroit compte le 14. Le Lord Beauchamp annonça qu'il proposeroit en même tems quelques résolutions dont les circonstances faisoient une nécessité indispensable. M. Hamet retira la motion qu'il devoit faire pour annuler les dernières résolutions des communes, la raison qu'il en donna, c'est qu'il avoit appris que dans le cours de la même session la Chambre n'étoit pas dans l'usage de rejeter un avis qu'elle avoit adopté, ce qui seroit bâtir & détruire en même tems. M. Fox remit à un autre jour son bill relatif à l'Inde, ce qui lui attira des reproches de la part du Gouverneur Johnstone ; il s'en justifia en rejetant la cause de ces délais sur les ministres. On remit au 12 le comité de subsides, qui a été si long-tems retardé & dont il est si pressant de s'occuper. — C'est la séance du mercredi qui sera la plus intéressante & c'est après ce qui s'y sera passé, que l'on verra sans doute les pairs prendre de nouvelles contre résolutions.

La crise actuelle va toujours en augmentant, & personne ne peut prévoir encore quelle en sera l'issue.

Il est de fait, dit un de nos papiers, que depuis la révolution les Ministres qui ont eu la minorité dans la Chambre des Communes, ont donné immédiatement leur démission. Sir Robert Walpole, Milord North, le Comte de Shelburne, & tant d'autres se sont soumis à cette règle con-

contrariée par la nature de la constitution. On convient généralement que le Ministère actuel a bien des raisons de ne pas s'y soumettre; la circonstance actuelle n'est pas de la nature de celles dont on fait valoir l'exemple; & il y auroit bien des choses à dire pour & contre. Mais en attendant nous sommes dans une situation bien critique; & le tableau n'en peut-être plus affligeant pour les bons citoyens. — Une administration qui ne peut ni se retirer, ni rester, sur laquelle les voix sont au moins partagées, & qui en a peut-être autant pour que contre, mais dans une position délicate qui la force de mettre obstacle au progrès des affaires. — Une opposition dans laquelle il y a de grands talens de l'expérience, ayant la prépondérance au Parlement, & pouvant s'attribuer la confiance d'après tout ce qui s'est passé; mais décidément résolue de ne point traiter avec des Ministres contre lesquels ce Parlement s'est déclaré. — Quantité d'hommes respectables appartenant à chaque parti, désirant une réunion, travaillant à l'effectuer, & ne pouvant y réussir, quoique leurs propositions soient admissibles selon eux par chaque parti. — Une nation puissante penchant à la ruine par l'effet de conseils secrets qui en précipitant l'usage de la prérogative l'ont peut-être mis en danger.

Ce tableau est en effet alarmant; & il n'y a point d'espérance, tant que l'Opposition conservera son influence dans le Parlement. L'Administration, dit-on, ne néglige rien pour la diminuer. Parmi les moyens qu'on prétend qu'elle emploie, on lui prête ceux-ci.

Les placards, dit-on de nos papiers, se sont multipliés pour l'administration contre l'opposition; ce moyen est petit; il seroit injuste de l'attribuer aux Ministres; il ne peut avoir été

employé que par quelques-uns de ses partisans à qui toutes les mesures sont bonnes , & qui ont plus de zèle que de lumières. Il y en a un autre qui est plus adroit & dont l'effet seroit plus sûr s'il étoit réellement adopté , ce seroit de faire passer de la Chambre basse dans la haute quelques uns des membres qui votent pour l'opposition qui , dès cet instant , seroit affoiblie. On dit qu'on y songe & le bruit a couru qu'il y avoit une nouvelle création de pairs. Le Comte Temple , disoit-on , avoit été fait Duc de Buckingham ; les Ducs de Queensbury , de Gordon & d'Athol avoient été faits Pairs d'Angleterre ; & immédiatement après la séance du 5 , le Chevalier Thomas Egerston , & 4 autres membres avoient été également créés Pairs. Mais il est difficile de croire que ce bruit soit fondé , & que M. Pitt dont on ne cesse de vanter l'intégrité prête la main à une mesure qui , dans les circonstances présentes ne peut être regardée que comme un moyen indirect de diminuer l'influence des Communes dans la constitution.

Les adresses qui sont présentées journellement au Roi pour le remercier d'avoir renvoyé ses anciens Ministres , font dire aux partisans de la nouvelle Administration qu'elle a la majorité de la Nation, si elle n'a pas celle de la Chambre des Communes.

M. Fox fit le 2 quelques observations sur ces adresses , il rappella les moyens que l'on prend pour en obtenir de pareilles , & il dit qu'entre autres celle de Westminster signée de 4000 personnes , n'avoit été proposée , que par le Bailli & la cour de la Bourgeoisie ; qu'ils l'avoient rédigée & portée ensuite dans les maisons où elle avoit

été signée, sans qu'on fut instruit de son objet ; sans qu'on eut débattu les raisons pour & contre. Le Lord North ajouta que l'Evêque de Rochester qui est Doyen de Westminster l'avoit assuré qu'il n'avoit eu aucune connoissance de cette adresse.

C'est le tems seul qui éclaircira en effet de quel côté se trouve la majorité de la Nation ; si le Parlement est dissous, les élections montreront pour quel parti est la généralité ; quoique selon des papiers, cette balance ne soit pas toujours bien exacte.

Je suis assez vieux, écrit-on dans un, pour me souvenir de l'administration de Sir Robert Walpole, qui, quoiqu'elle ait essuyé de justes reproches, a été cependant, je dois l'avouer, moins vénale & moins corrompue que quelques-unes que j'ai vu depuis. La corruption, dans le temps de Sir Robert, ressembloit à une jeune fille qui commence la carrière du vice ; elle rougit d'abord, & se cache de peur d'être découverte ; avec le temps elle s'aguerrit, elle exerce en plein jour le métier qu'elle n'osoit faire que dans l'ombre de la nuit ; & on la voit enfin parcourir les rues, les endroits publics, & étaler aux yeux de tous le cynisme le plus effronté. Du temps de Walpole il y avoit de la vénalité, & les membres du nord de la G. B. se trouvant par leur pauvreté exposés à la tentation, on disoit publiquement que plusieurs faisoient marché de leurs voix avec le Ministre. Un billet de banque de 500 liv. donné par un homme appelé John Miller, étoit alors considéré comme une ample récompense d'une voix acquise pour toute une session. Le prix de la vénalité a beaucoup augmenté depuis ; on pourroit dire qu'il l'a fait en proportion de l'accroissement de la mi-

sere générale ; une place ou une pension de 300 liv. par an , n'est plus estimée qu'une bagatelle pour le plus petit service rendu à l'administration. Les successeurs de Walpole l'ont bien surpassé ; on ignoroit de son temps l'usage d'acheter des bourgs entiers pour voter en faveur de l'administration. Quoique Sir Robert ait été quelquefois entraîné par une faction Tory ou Jacobite dans des mesures peu constitutionnelles , son ennemi le Lord Chesterfield nous assure qu'il ne se proposa jamais le dessein de violer essentiellement les libertés de son pays ; & le Docteur John Campbell qui vivoit dans sa maison , rapporte quelque part que confondu de la facilité avec laquelle les marchands de voix au Parlement s'offroient à lui faire bon marché des leurs ; il ne pouvoit s'empêcher de dire que le métier de Ministre d'Etat étoit la chose du monde la plus facile ; elle n'est devenue plus difficile aujourd'hui que parce qu'elle est plus coûteuse.

L'affaire de M. Hamilton de Bargennie , compromis , comme on l'a vu dans un des précédens Journaux , & mandé à la Barre de la Chambre est terminée. M. Yorck a lu il y a quelques jours une lettre qu'il en avoit reçu , & dans laquelle il assuroit sur son honneur , qu'il n'avoit été autorisé par aucun des précédens Ministres , à faire des offres d'argent à qui que ce soit , pour soutenir l'Administration du Duc de Portland. M. Yorck fit ensuite la motion de le dispenser du voyage d'Ecosse , ce qui passa.

Les maisons riches de ce Royaume , & peut-être de bien d'autres , ne sont pas tou-

res de leur fortune un aussi bon emploi que le Duc de Bedford de la sienne. Le tableau suivant, que présentent quelques-uns de nos papiers, peut piquer la curiosité.

La fortune de ce Duc est très-considérable; on la porte à 70,000 liv. sterl. de rentes. Il en paye 10,000 pour la taxe des terres, 4000 pour des réparations, améliorations, &c. & on évalue à 1000, les non-valeurs, les pertes causées par l'intempérie des saisons, la grêle, les inondations, &c. c'est un total de 15000 liv. sterling qui retranchées de son revenu, en réduisent le reste net à 55000. Voici la distribution qu'il en fait; il met tous les ans en épargnes 8000 l. sterl. destinées à servir à des besoins imprévus, & qui forment un fond que chaque année augmente. Sa maison en emporte 20,000, cinq mille entrent dans sa bourse particulière, & il en met 7000 en réserve pour la Duchesse quand elle se mariera. Les tableaux, les statues, les décorations de ses maisons lui coûtent 5000 liv. sterl., il en emploie 5000 autres en dons d'encouragement, pensions, à des gens de lettres, artistes & citoyens utiles; parmi ces pensions ou dons il y en a un de 500 l., deux de 400, cinq de 300, huit de 200, quatre de 100 & autant de 50; une dernière somme de 5000 liv. sterling est destinée à ses voyages.

On a jugé dernièrement à Guildhall une cause assez extraordinaire.

Il y a 2 ans qu'une jeune femme épousa un homme, prisonnier aujourd'hui, & qu'elle poursuit; cet homme étoit veuf; ils vécurent ensemble jusqu'en Février 1783. Alors ils quittèrent Londres pour aller chercher de l'ouvrage à Manchester. A leur arrivée l'homme fut arrêté pour avoir abandonné une première femme

qu'il avoit & qui vivoit avec son fils dans le voisinage. Lorsqu'il fut remis en liberté, elle l'accompagna en Irlande d'où ils revinrent à Londres. Elle ne voulut plus vivre avec lui dans un état qu'elle ne pouvoit plus considérer que comme adultere. Après avoir été séparée quelque temps, elle fut surprise de voir son mari arriver un soir chez elle, la solliciter de faire la paix & de le recevoir; sur son refus formel, il demanda seulement un baiser qui devoit être le baiser d'adieu. Elle ne crut pas devoir le refuser; mais en l'embrassant, il lui coupa la gorge avec un rasoir qu'il avoit caché. Des témoins entendus confirmerent ces faits; le chirurgien rendit compte de la blessure qui est très-grande, s'étendant presque d'une oreille à l'autre, mais qui heureusement n'est pas mortelle. Le coupable a été condamné à 7 ans de prison, après quoi il donnera caution pour sa conduite pendant le reste de sa vie.

On lit dans une lettre de Gainsborough, dans le Lincoln-Shire, les détails suivans, en date du 24 Janvier.

Nous avons été témoins ici d'un accident également affligeant & terrible. La riviere de Trent étant glacée à la suite du froid que nous avons éprouvé pendant quelque temps, il s'y rassembla une quantité considérable de personnes, qui n'avoient d'autre but que de se promener sur la glace, & de traverser, comme on dit, la riviere à pied sec. Pendant qu'elles prenoient cet amusement, deux jeunes gens qui patinoient prirent dispute ensemble; des injures ils en vinrent aux coups. Leur combat, selon l'usage, attira autour d'eux tous ceux qui se promenoient sur la glace; cette réunion forma un poids considérable sur le même point: la glace se rompit, & 90 per-

bonnes tomberent dans l'eau. On s'empresſa de leur porter des ſecours ; mais ils furent inutiles au plus grand nombre , & on ne parvint à en ſauver que 4. Cet accident funeſte a mis toute la ville en deuil , & il y a peu de familles qui n'aient à déplorer la perte de quelque parent.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 21 Février.

Le Roi a nommé à l'Évêché de S. Papoul l'Evêque de Gap ; à celui de Gap , l'Abbé de Vareilles, Vicaire - Général de Metz, à l'Abbaye de la Valette, Ordre de Cîteaux, Diocèſe de Tulles, l'Abbé de Conceyl, Vicaire-Général de Bourges; à celle de la Peyrouſe, même Ordre, Diocèſe de Périgueux, l'Abbé d'Aymard, Grand-Chantre & Chanoine de l'Egliſe de Paris.

Le 8, la Duchefſe de Beuvron a pris le Tabouret; & le même jour la Marquiſe de Fouquet , & la Comteſſe de Carcado eurent l'honneur d'être préſentées à LL. MM. & à la Famille Royale; la première par la Maréchale de Caſtries, & la ſeconde par la Princeſſe de Craon. M. Louſtouneau prêta ferment le même jour pour la charge de premier Chirurgien de S. M., en ſurvivance de M. Andouillé.

MM. Caſſini de Tury & Peronnet ont eu l'honneur de préſenter au Roi & à la Famille Royale le premier volume de la Deſcription

Géographique de la France, accompagnée d'une carte générale & trois nouvelles feuilles, qui comprennent les villes de Sarlat, S. Poi de Léon & l'isle d'Ouessant.

DE PARIS, le 17 Février.

On arme à Brest la frégate *la Danaé*, sur laquelle s'embarquera M. le Baron de Clugny, pour se rendre à son gouvernement de la Guadeloupe.

Les dépêches de l'Inde qu'on attendoit depuis si long-tems, sont enfin arrivées; elles ont été apportées par M. de la Marck: on ne tardera pas sans doute à les avoir.

Peu s'en est fallu ces jours derniers que la foire Saint-Germain n'ait été une seconde fois la victime d'un désastre pareil à celui qu'elle éprouva il y a 23 ans. Le feu éclata vers les 4 heures du matin dans la boutique d'un Confiseur. On ne l'aperçut qu'au moment de sa plus grande explosion. Les pompiers ne s'amuserent pas à l'éteindre; ils empêchèrent qu'il ne se communiquât aux boutiques en face, & à celles sur le derrière; ils couperent les deux qui y étoient adossées, & elle fut seule embrasée. Par bonheur le temps étoit calme; cependant si cet accident fût arrivé dans le jour, & sur-tout le soir, le tumulte auroit été considérable, à cause de la proximité de la salle des Variétés Amusantes, qui est bâtie sur des boutiques & des cafés.

On a donné les détails de l'orage épouvantable qu'on essuya à la Rochelle, la nuit du 17 au 18 du mois dernier; il ne s'est pas

fait sentir avec moins de violence à Rochefort, d'où l'on nous a fait passer les détails suivans.

« Le 17 à 6 heures après midi, le vent s'est fait sentir ici avec violence, & a augmenté jusqu'à 4 heures du matin du 18; c'étoit un ouragan tel qu'on n'en a jamais vu de semblable. Plusieurs gros arbres, dont quelques-uns avoient 50 ans, ont été arrachés. La mer qui étoit dans une agitation extraordinaire, s'est élevée à une grande hauteur, & des gabarres des bâtimens marchands ont été portés sur les terres par l'impétuosité du vent. Les vaisseaux du Roi qui sont dans le port n'ont souffert aucune avarie. Dans la ville, la plupart des cheminées ont été emportées; les hangards sous lesquels on construit les vaisseaux du Roi, ont été découverts, & on estime la perte faite, dans ces bâtimens à 50 ou 60,000 livres. Il est bien à craindre qu'il ne se soit trouvé des bâtimens marchands aux attéragés; & il n'est pas douteux qu'ils n'aient tous péri. Plusieurs personnes prétendent avoir senti, pendant la durée de cet orage, une légère secousse de tremblement de terre; mais elles peuvent avoir confondu l'effet de l'agitation extraordinaire de l'air qui ébranloit les édifices. Il y a eu une ferme considérable entre cette ville & la Rochelle, qui a été réduite en cendres; bled, foin, bestiaux, tout a été brûlé.

Les lettres de l'Orient nous apprennent que le Conseil de guerre, qui y est assemblé, continue ses séances; mais elles ne donnent aucun détail de ce qui s'y passe; on n'en fera instruit, que lorsqu'il les aura terminées. On croit que son travail finira dans le mois prochain.

Nous nous empressons de donner de la publicité à la lettre suivante, qui nous a été adressée de ce port.

M., je viens de lire une Brochure intitulée : *Nouvelle constitution Maritime ou Supplément correctif pour servir de suite au Livre intitulé : Essai sur la Marine, par un citoyen bien intentionné, à la Haye, 1783 ; dans laquelle j'ai vu ces mots, page 112, note (c) : » Il est certain que ce titre (d'Officier auxiliaire) étoit trop avili, mais comme » l'a dit l'Auteur de l'Essai à qui s'en prendre ? » à la Marine elle-même ; n'est ce pas le comble » du ridicule & de la dérision qu'un valet sur- » nommé la Jeunesse, sortant du service de M. de » Moncabrié de Peytes, ait été élevé à ce grade, » ceux qui l'ont connu laquais auroient-ils dû » le souffrir ? son maître ne devoit-il pas empê- » cher cette profanation ? n'étoit-ce pas vouer » tous les honnêtes gens confondus sous ce titre » à un mépris inévitable ? » Permettez-moi, M., de me servir de votre Journal pour m'inscrire en faux contre ce fait, auquel l'Auteur voulant sans doute assurer aux yeux de la nation une existence plus apparente, à cru devoir l'étayer de mon nom pour donner plus de poids à sa calomnie. Ce la Jeunesse que de son autorité il élève au rang d'auxiliaire ne m'a pas quitté depuis 10 ans, & quelque satisfait que j'ai eu lieu d'être de ses services, je n'ai jamais pensé à m'en faire un camarade d'armes. J'ignore absolument ce qui peut avoir donné lieu à cette fausse imputation. Il me semble que ce bien intentionné citoyen prétendant à être lû ne devoit pas négliger de s'assurer de la vérité des faits qu'il avance, surtout quand ils tendent comme celui-ci à inculper aussi atrocement des personnes dénommées : ne s'expose-t-il pas par cette négligence à perdre la*

confiance du public trop facile à séduire, mais aussi trop juste pour lui refuser son indignation quand il s'en voit trompé aussi grossièrement. Je n'eus pas pris la peine de relever cette fausseté si mon silence en l'accréditant n'eut dû jeter du ridicule sur un Corps aussi respectable que celui auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Je suis, &c.
Signé, MONCABRIÉ DE PEYTES, Capitaine de Vaisseaux.

Nous recevons journellement de différens endroits du Royaume des détails sur les Ballons qu'on s'est empressé de construire & de lancer par-tout; les expériences ont été faites avec plus ou moins de succès; leur relation pourroit devenir fastidieuse, parce qu'elles fournissent les mêmes procédés ou les mêmes résultats. Nous avons annoncé la première faite à Annonay, celles qui ont été répétées à Paris, & celle de Lyon qui dirigée par l'Auteur de cette découverte & faite avec le plus grand Ballon qu'on eut encore vu, fixoit la curiosité générale: nous ne reviendrons désormais que sur celles dont l'importance & l'appareil leur donnent un droit à l'empressement du public; nous nous bornerons en conséquence à celle de Dijon qui est fixée au 18 de ce mois si le temps le permet. A celle qu'on se propose de faire à Besançon, & qui n'est pas encore prochaine, puisque la souscription qui doit en former les fonds n'est ouverte que depuis peu. Nous ne rapporterons pas non plus tous les projets enfantés pour la direction de la Navigation aérienne; ils se sont tellement multipliés que l'on formeroit de gros volumes de ceux que nous avons reçus. Ce n'est point à nous à en discuter le mérite; plusieurs offrent des moyens ingénieux; mais nous ne saisisons que ceux qui ayant été présentés aux Académies, seront ap-

puyés des suffrages ou des encouragemens de ces Compagnies savantes. Et ceux qui auront pour eux des expériences, qui en auront démontré l'efficacité, ou ouvert une route à la découverte. MM. l'Abbé Miollan, Professeur de Physique, & Janinet, Mécanicien, ont ouvert une souscription dont le produit sera employé à la construction d'un Ballon destiné à faire l'essai de tous les moyens de direction & à diverses expériences. Le résultat de leurs travaux trouvera naturellement sa place ici. On souscrit chez M. l'Abbé Miollan, Quai de l'Ecole, & chez M. Janinet, Place Maubert, n°. 17.

Le dégel qui s'étoit annoncé ici, & qui a duré jusqu'à mardi, ne s'est pas soutenu; il a été accompagné de neige, & suivi de nouvelles gelées, qui ont continué tout le reste de la semaine dernière, & qui durent encore. La bienfaisance multiplie les secours dont le pauvre a besoin; & l'Administration veille à l'approvisionnement nécessaire à une grande Capitale, & à obvier à la lenteur des transports impraticables sur la rivière, & nécessairement ralentis sur les routes ordinaires. Aux observations que nous avons déjà données sur le froid, nous joindrons celles-ci qui ont été faites à Provins en Brie; la lettre qui les contient, est du 31 du mois dernier.

Vous ne serez peut-être pas fâché, M., d'avoir sur le froid qui vient de se faire sentir ici les détails suivans; ils seront pour vous une échelle de comparaison avec celui de Paris, & d'autres endroits du Royaume: j'en ai fait les observations sur un Thermomètre éprouvé de

feu Capi, parfaitement d'accord avec ceux de M. Monier, d'après son rapport du froid de la nuit du 30 au 31 Décembre dernier. Hier 30 Janvier, à 9 heures du matin, vent sud, le Thermomètre qui à 7 h. avoit donné 12 degrés & demi de condensation, marquoit encore 10 d. un quart, le Soleil brilloit, & le ciel étoit sans aucuns nuages; à 2 h. il étoit remonté à 5 d.; entre 4 & 5 h., le vent avoit tourné à l'ouest, le ciel s'étoit couvert, & la neige tomboit en assez grande abondance; à 10 h., vent redevenu est, la liqueur étoit descendue à 10 d. 3 quart; à 11 h. 12 d. & demi, & ce matin 7 h. elle marquoit 17 d. & demi, le plus grand froid du siècle; à 8 h. le Thermomètre avoit remonté à 16 d. & 1 quart; le ciel & le soleil, légèrement enfumé dans les parties de l'est, du sud & de l'ouest; le nord parfaitement serein & parsemé de quelques nuages petits & rates: à 10 h. il ne marquoit plus que 14 d. & le ciel étoit pommelé dans toute son étendue, le Baromètre à 26 pouces 6 lignes, & la terre couverte de 14 pouces de neige.

Les désastres occasionnés par la rigueur de la saison, ont donné lieu à divers actes de bienfaisance & d'humanité, parmi lesquels nous nous empressons de choisir celui-ci.

Le 2 du mois dernier, époque à laquelle le dégel avoit occasionné une inondation à Valenciennes, la chaussée qui y conduit, étoit devenue impraticable par un courant d'eau très-rapide qui la traversoit; & se précipitoit dans un pré auquel cette chaussée commande, & qui formoit alors une espece d'étang. Un Particulier qui avoit affaire dans la ville, eut l'imprudence de vouloir franchir ce torrent; mais lui, le cheval

qu'il montoit, & une femme enceinte de six mois qu'il avoit mise en croupe, furent emportés par le courant de l'eau. L'homme eut le bonheur d'être jeté à bord, mais la femme étant tombée dans l'endroit même où la chute du torrent formoit un gouffre, paroïssoit & disparoïssoit alternativement, & sa mort sembloit inévitable, lorsque trois Journaliers se précipitèrent dans le gouffre, & à force de lutter contre l'impétuosité du courant & les glaçons énormes qu'il charioit, parvinrent à la saisir & à la ramener à bord. Ces trois hommes, qui sont les nommés *Tachoux*, *Temporal* & *Coulon*, après avoir montré tant de courage & d'humanité, firent paroître encore le plus grand désintéressement : en effet, quoiqu'ils soient très-pauvres, il a fallu les faire chercher pour leur remettre à chacun une somme de 100 l. dont le Corps municipal leur a fait don, de l'agrément de M. de Senac de Meilhan, Intendant de la Province. Le Roi, à qui il a été rendu compte de cette belle action, a accordé à chacun d'eux une gratification de 200 liv.

L'avis suivant qu'on nous a fait passer, ne peut qu'intéresser les Agriculteurs ; la découverte qu'on y annonce, seroit sans doute bien importante, & son efficacité désirable ; ce n'est pas à nous à décider si elle existe : il nous suffit de sentir qu'elle est utile, pour que nous ne devions pas nous refuser à insérer ici l'annonce de celui qui la propose.

Je suis parvenu à découvrir la cause du charbon dont le bled est attaqué dans toutes les Provinces du Royaume, & ce qui vaut mieux encore, je connois un moyen sûr pour en garantir les récoltes, ; je pourrois bien rendre ma mé-

thode publique : elle consiste en une préparation pour le bled que l'on destine à être semé, mais cette préparation, quoique très-simple, doit cependant être exécutée ponctuellement, & différenciée suivant la nature du sol sur lequel on veut recueillir de ce grain : or si je prenois ce parti, les personnes qui, faute d'avoir fait ce qui seroit prescrit, n'éprouveroiént point l'efficacité de ce moyen, ne manqueroient pas de blâmer ma méthode, tandis qu'il n'en existera jamais une meilleure, plus certaine & moins coûteuse. ; car outre l'avantage d'empêcher cette espece d'épidémie dans la végétation, elle en procurera bien d'autres aux cultivateurs ; d'abord il faudra moins de semence ; en second lieu, elle supplée en partie aux engrais, & enfin on pourra, en employant ce moyen, espérer une récolte en bled sur un terrain qui n'en a jamais ou que rarement produit. — J'ai eu l'honneur d'écrire à MM. les Intendants, & je leur ai offert d'enseigner moi-même cette méthode par tout le Royaume après avoir examiné le terrain des cantons de chaque Province, & de distribuer dans toutes les campagnes quelques milliers d'exemplaires d'un ouvrage que j'ai composé concernant l'agriculture. — Comme il ne seroit pas juste que ce soit le Gouvernement qui me dédommage des frais de route & d'impression, mais bien les particuliers à qui cette découverte deviendra très-utile, je leur ai proposé, sous son bon plaisir (le Gouvernement), d'ordonner une souscription générale de 12 deniers par chaque arpent de terre labourable, qui seroient une fois payés par chaque propriétaire ou fermier, & consignés jusqu'à ce qu'un chacun soit aussi convaincu de la réussite de ma méthode que je le suis moi-même par des expériences

réitérées depuis plusieurs années. Je suis , &c.
Signé , DE LEGROS DE MARCHE DE BEUGNIES,
en ma Terre de Beagnies , près de Bapaume en
Artois.

La ville d'Antibes , frontière du Comté de Nice , vient d'obtenir de l'Assemblée des Etats de Provence une faveur signalée au sujet d'une découverte très-importante , faite dans son territoire. Cette ville qui fut dans son origine une colonie de Marseillois , fut soumise ensuite aux Romains. Sous ces nouveaux maîtres un théâtre , un cirque , & sur-tout des aqueducs qui y portoient les sources de la Fontvielle & de la Sambuque , la rendirent très-florissante. Par la suite des événemens & des tems , ces aqueducs furent perdus , & Antibes étoit réduite à n'avoir d'autres eaux que celles d'un puits situé à l'extrémité de la ville , ce qui étoit très nuisible aux bâtimens de commerce qui touchoient dans son port , & aux habitans , ainsi qu'à la garnison. L'invasion des Autrichiens en 1746 augmenta la détresse de cette ville , qui fut presque détruite par 4000 bombes que l'ennemi jeta dans son enceinte. Ce nouveau malheur fit refluer son commerce dans les Villes voisines , & sur-tout à Nice. M. d'Aguillon , Colonel au Corps Royal du Génie , animé de ce zele patriotique qui caractérise le Militaire François , ayant reconnu aux environs de la place quelques vestiges de ces anciens aqueducs , dont on peut tirer tant d'avantages pour le commerce & la fertilisation , a engagé ses compatriotes à consacrer une somme de 3000 livres à la découverte entière de ce monument utile ; le succès a couronné son zele , & il a été démontré qu'avec une dépense de 72000 livres ces aqueducs pouvoient remplir de nouveau leur première destination. Le mémoire fait

à ce sujet par les Consuls d'Antibes , ayant été présenté aux Etats , cette Assemblée a délibéré de contribuer pour un tiers à la dépense de cette restauration , & d'agir auprès du Gouvernement pour obtenir qu'il y contribue pour une pareille somme. En même temps les Etats ont chargé les Administrateurs de témoigner à M. d'Aquil-
lon , aux talens duquel la découverte des aque-
ducs est due , la reconnoissance de la province ; & de lui présenter leurs remerciemens.

Nous avons annoncé dans le temps la collec-
tion piquante des Romans sur l'Histoire de
France , avec des remarques & des éclaircisse-
mens pour rétablir la vérité des faits historiques ,
& des notes sur les personnages qui y sont cités.
Ce travail fait avec beaucoup de soin , de goût
& de recherches , ôte à ces ouvrages la futilité
qu'on leur reproche , & permet de les mettre
entre les mains des jeunes gens , parce qu'en les
amusant par la partie romanesque , ils les instrui-
sent par la partie historique. On fait avec quel
succès l'Auteur a rempli cette partie intéressante
de son travail dans l'*Histoire secrète de Bourgogne*
qui a déjà paru. On retrouve le même avantage
dans celle de *Marguerite de Valois* , par Mademoi-
selle de la Force qu'il vient de publier. A des
remarques très-piquantes , il a joint une notice
historique très-bienfaite de la vie de François I ,
& un recueil très-curieux , & neuf pour la plupart
des Lecteurs des poësies de ce Prince ; elles sont
tirées d'un manuscrit sur vélin , intitulé *les*
Œuvres de François Premier du nom. Ce manuscrit
précieux avoit appartenu à M. de Cangé , & est
maintenant à la Bibliothèque du Roi. Cet ouvrage ,
le second de la collection , est comme le premier
imprimé sur papier superfin de la Fabrique de

MM. Johannot, pere & fils, d'Annonay, avec les beaux Caractères de M. Didot, l'aîné (1).

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, sont : 66, 90, 18, 34, & 47.

DE BRUXELLES, le 17 Février.

La pacification survenue tout-à-coup entre les Russes & les Turcs, au moment où l'on s'attendoit à une rupture inévitable, éveille la curiosité sur les détails des négociations qui l'ont amenée, & sur les suites qu'elle doit avoir; on ne connoît que la convention conclue entre ces deux Puissances : mais on ignore comment d'autres intérêts qui peuvent exister, auront été réglés. Le tems seul nous instruira de ces détails, qui ne sauroient tarder à être connus.

Les Négocians Hollandais, faisant le commerce dans la Méditerranée & le Levant, ont présenté une requête aux Etats-Généraux, pour les prier de prendre les mesures nécessaires, afin que les Commandans des flottes de la République, dans la Méditerranée, reçoivent l'ordre de donner de mois en mois un convoi suffisant aux

(1) On les trouve chez M. Didot l'aîné, rue Pavée, 3, André des-Arts. L'Histoire secrète de Bourgogne en 3 vol. in-12, coûte 18 liv., & celle de Marguerite de Valois, en 6 vol., même format, 30 liv. brochés.

navires marchands , depuis Malaga jusqu'à Smyrne, tant dans l'aller que dans le retour, & cela aussi long-tems qu'il y aura quelques repréfailles à craindre de la part des Vénitiens.

« Nous ne serons pas instruits aussi-tôt que nous l'esperions , écrit-on de la Haye , des causes de la non-expédition de nos vaisseaux pour Brest. La commission chargée de les examiner est bien assemblée ; elle a même commencé ses séances ; mais ces recherches exigeront du temps. Lorsque le Stadhouder fut prié le 22 Décembre dernier de prendre des mesures pour prévenir l'absence d'aucun des Officiers qui devoient être expédiés à Brest , afin que rien ne put suspendre l'éclaircissement de cette affaire , le Prince s'adressa aux Colleges d'Amirauté pour les prier de donner des ordres en conséquence. Mais avant ce temps plusieurs Capitaines avoient été envoyés en mer pour satisfaire à diverses résolutions de L. H. P. Leur retour est incertain , & ne peut être accéléré ; & quoiqu'on ait expédié des ordres aux Capitaines Bols Tulling & Hoof , pour les presser de revenir , ils ne seront pas ici avant la fin du mois d'Août ; & le Comte Amiral Van Braam & le Capitaine Stering qui sont parties pour les Indes orientales , ne peuvent être de retour avant le mois de Juillet. Ainsi si les éclaircissemens que l'on veut avoir dépendent des Officiers qui sont actuellement employés dans un service éloigné , on ne saura de long-temps de cette bruyante affaire que ce que l'on sait déjà ».

En attendant la suite que pourront avoir ces recherches , nous placerons ici l'annonce d'une découverte intéressante , que contiennent les lettres de Hollande.

Le Docteur Van Herbsicht , écrit-on d'Utrecht, après avoir travaillé long-tems sur les métaux , est parvenu à détruire quelques-unes de leurs qualités sans les altérer , il a , dit-on , trouvé entr'autres un moyen de préparer le cuivre de manière que le verd de gris ne s'y engendre plus. Il a envoyé quelques piéces de ce métal ainsi préparé au College d'amsterdam , où l'on fera des essais pour constater cette découverte qui seroit très-utile.

PRECIS DES GAZETTES ANGL.

Il semble qu'on devienne tous les jours moins disposé à une union générale. Les apparences actuelles n'y sont point favorables. La prérogative de la couronne se trouve en opposition avec les privilèges de la chambre-basse , & la question n'est plus à présent de savoir lequel des deux partis , celui du ministère ou celui de l'opposition , occupera le conseil du Roi : il s'agit de savoir si la constitution sera formée de trois branches de la législation , ou simplement de deux.

Il y a eu le 5 une grande assemblée chez M. Fox : plusieurs personnes de la plus haute distinction , & entr'autres un grand prince , s'y sont trouvés.

On ne doute pas que pour trancher les difficultés qui résultent de l'opposition du parlement au ministère , on n'ait grande envie de dissoudre le premier : cette mesure vive a été déjà l'objet

de plusieurs conseils; mais la circonstance actuelle est embarrassante. Le trésor est fermé, & cette raison est de si grands poids, qu'elle rend presque une coalition indispensable. Il est à présumer que tant qu'elle n'aura pas lieu, tout vote d'argent sera suspendu dans la chambre des communes, & il faudra finir par une dissolution.

Le Messager de la Chambre des Communes, dépêché au bon vieillard M. Hamilton de Bargennie en Ecosse, pour l'avertir de comparoître à la barre de cette Chambre, rapporte que M. Hamilton fut fort étonné de l'ordre; mais lorsqu'il l'eut lu il éclata de rire. En vérité, dit-il, je n'ai pas beaucoup d'obligation à ceux qui m'occasionnent ce voyage de Londres; il est très-pénible à mon âge & dans cette saison; cependant j'obéirai. Les Messagers n'aiment pas beaucoup ces sortes de commissions qui leur sont toujours onéreuses; la taxe ancienne qui règle le salaire auquel ils ont droit n'a point été changée; elle leur alloue seulement 6 sols par mille.

Le repas que la Bourgeoisie de Londres se proposoit de donner à l'Amiral Rodney, au Général Elliot, au Lord Hood, au Lieutenant-Général Boyd, à Sir Roger Curtis, eut lieu le 2 de ce mois. Les deux premiers qui sont, l'un en France & l'autre à Gibraltar, ne s'y trouvèrent point. L'Ambassadeur d'Espagne, curieux de voir cette Fête, fit demander à Sir Roger Curtis s'il pourroit y être admis; celui-ci le proposa à l'assemblée, qui s'empressa de recevoir S. E. Aussi-tôt qu'elle fut placée, on but trois fois la santé du Roi d'Espagne. L'Ambassadeur y fit honneur à son tour en portant trois fois celle du Roi d'Angleterre.

GAZETTE DES TRIBUNAUX ABRÉGÉE.

*Grand'Chambre.**Cause entre M. l'Evêque, Comte de Beauvais. — Et les Officiers du Bailliage royal de Beauvais.*

DROIT DE JURISDICTION.

Les ouvriers d'une manufacture royale de tapisserie créée à l'instar de celle des Gobelins, & située dans une ville où l'Evêque est Seigneur en partie, & dans laquelle ses Officiers exercent une portion de la police, en vertu de Lettres-patentes du 12 Septembre 1689, doivent-ils, pour satisfaire aux Lettres-patentes du 12 Septembre 1781, se faire enregistrer au greffe dudit Seigneur, ou en celui du Présidial de la même ville ? Telle est la question qui a été agitée dans cette affaire. — Les Officiers de M. l'Evêque de Beauvais ont prétendu exercer la police dans l'hôtel & sur les ouvriers de la manufacture royale de tapisserie dont il s'agit. Les Officiers du Présidial ont établi au contraire que cet hôtel appartient au Roi, qu'il fait partie des fortifications qui sont domaine royal ; ils ont aussi prouvé que le Juge de M. l'Evêque n'a pas le droit de se qualifier de *Juge-Général* : enfin, que le Lieutenant-Général & les Officiers du Présidial ont été offensés dans différens arrêts des Officiers du Comté de Beauvais. — Arrêt du 17 Mai 1783, qui maintient les Officiers du Bailliage de Beauvais dans l'exercice de la justice & de la police sur cette manufacture. — M. l'Evêque de Beauvais s'étant pourvu contre cet Arrêt, Arrêt du Conseil du 22 Décembre 1783, rendu au rapport de l'Abbé Royer, M^e des Requêtes, qui l'a débouté de sa requête en cassation, & l'a condamné en l'amende.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

DANNEMARCK.

DE COPENHAGUE, le 20 Décembre.

LE Roi vient de faire présent à une Compagnie, de la mine d'or d'Egswold en Norwege, qui depuis quelque tems étoit exploitée pour son compte, & qui ne rendoit pas les frais, parce que toutes les entreprises qui se font à ceux des Gouvernemens, coûtent toujours beaucoup plus que ce qui se fait par les particuliers & pour eux; ils y apportent une économie dont on se dispense presque toujours dans les autres cas. S. M. a joint à ce don celui des édifices & de tous les ustensiles dépendans de cette mine.

P O L O G N E.

DE VARSOVIE, le 25 Janvier.

Le Traité conclu entre les Russes & les Turcs a été signé à Constantinople par le
N^o. 9, 28. Février 1784.

Grand-Amiral, ou Capitan Batha, par le Mufti Cadi Achmet, par le Cadiasker de Natolie, Cadi Stamboul & par le Reis-Effendi, Grand-Chancelier. Il paroît qu'on a nommé le Chef de la Marine, celui des gens de loi; & l'Interprète de l'Alcoran, non pour donner plus d'authenticité à cet Acte, mais pour contribuer à porter le peuple à la résignation sur un arrangement que les circonstances ont rendu d'une nécessité indispensable.

Nous venons de faire une perte sensible, écrit-on de la Moldavie, dans la personne de M. Joannizza Cantacuzene, Grand-Chancelier de la Porte, mort à 65 ans : il étoit le protecteur des Etrangers, & le soutien des droits de la Patrie. Les Russes, lorsqu'ils occuperent cette province pendant la dernière guerre, montrèrent beaucoup de considération pour cette maison; Joannizza Cantacuzene étoit alors Grand-Trésorier de la Principauté de Moldavie : son fils héritera de ses richesses & de ses honneurs. Il a reçu une éducation très-rare dans ces contrées; & l'on reconnoît en lui les qualités qui ont distingué son pere. C'est le seul en ce pays qui possède une bibliothèque; il l'a formée lui-même, & récemment il a fait venir de France un exemplaire de l'Encyclopédie.

A L L E M A G N E.

DE VIENNE, le 4 Février.

Nous avons annoncé les dispositions de l'Empereur, relativement aux sépultures pu-

bliques ; on sera sans doute bien-aïse de trouver ici le Règlement même , dans un moment surtout où il y a peu d'endroits où l'on ne fasse des vœux pour en voir adopter un semblable.

« Les inconvéniens incontestables qui dérivent pour la santé des vivans , de l'usage universellement reçu d'enterrer les morts au milieu des villes, ont attiré l'attention de S. M. I. qui ne veut laisser sans tenter l'exécution, aucun objet qui tend au bonheur de ses sujets. C'est dans ce dessein qu'elle a fait le Règlement suivant , relativement aux Cimetieres. 1°. Tous les Cimetieres qui se trouvent dans cette ville seront fermés, & il en sera établi d'autres au-delà & à une distance convenable. 2°. Tous les cadavres seront portés, de la manière qui a été en usage jusqu'ici, & conformément aux Réglemens sur ce sujet, de jour ou de nuit, selon le desir des parens, dans l'Eglise qui aura été choisie, où se feront les obsèques ordinaires. 3°. La nuit suivante, les cadavres seront transportés sur des chars expressément destinés à cette fonction, & sans frais, dans les nouveaux Cimetieres où ils seront enterrés à la profondeur de 6 pieds, & recouverts de chaux, afin qu'ils puissent être plus promptement consumés & rendus incapables de nuire aux vivans. 4°. Il sera permis aux parens ou aux amis du défunt, qui voudroient placer sur ses cendres un monument de leur respect ou de leur reconnoissance, de le faire construire, pourvu qu'il n'occupe pas un espace trop étendu, qui pourroit resserrer le local destiné aux sépultures. Ces monumens se placeront de préférence sur les murs des Cimetieres. »

En conséquence de cette disposition Im-

périale on a fait ainsi la division des Paroisses & de leurs habitans.

Le Cimetiere situé hors de la ligne de S. Marc servira aux sépultures de 8 Paroisses, dont on porte les habitans à 42,987 ames; celui qui est au-delà de la ligne de Mezleinstorf est destiné à l'usage de 8 autres Paroisses, contenant 42,482 habitans; celui qui est du côté de la ligne d'Hundsturm ne servira qu'à 5 Paroisses, dont les habitans forment 44,663 ames. 6 Paroisses, comprenant 60,818 ames, auront leurs sépultures dans le Cimetiere de la ligne de Wabrinz. Les Paroisses de S. Léopold qui contiennent 11,759 personnes, des Carmes de Léopoldstadt, qui en comprennent 5,680, jusqu'à ce qu'elles aient un Cimetiere particulier, porteront leurs morts dans celui de la ligne de S. Marc.

C'est d'après ce travail que l'on a évalué, comme nous l'avons dit dans le tems, la population de cette capitale à 208,389 ames; mais il faut observer que les Catholiques seuls sont compris dans ce dénombrement. On n'y compte ni les Protestans, qui sont plus de 3000 personnes, ni les étrangers, qui sont très-nombreux, ni les troupes de la garnison.

On dit que les cimetières supprimés seront convertis en chantiers pour le bois à brûler, qu'on coupera en petites bûches, qui seront divisés en quarts & en demie quarts de la mesure ordinaire, pour faciliter aux pauvres l'achat de celui dont il a besoin. Et cette nouvelle préparation fournira une occupation aux ouvriers, qui dans certains

tems de l'année, manquent d'ouvrage.

Les Freres de la Charité des Provinces Allemandes ont, dit-on, dans les Etats héréditaires 20 maisons, dont 2 à Vienne. Selon des calculs qu'on dit exacts, sur 9888 malades qui ont été reçus l'année dernière dans ces 20 hospices, il y en est mort 1134, ce qui fait environ un huitieme.

DE HAMBOURG, le 5 Février.

La curiosité, fixée si long-tems sur les grands mouvemens qui se faisoient dans le Nord & dans le Levant, se reporte encore de ce côté, à présent qu'ils sont suspendus : elle ne se contente pas de ce qu'elle fait des conditions auxquelles les Turcs ont obtenu la conservation de la paix ; il leur en a coûté des sacrifices peut-être aussi grands que ceux auxquels l'auroit exposée une guerre malheureuse ; l'imagination des spéculatifs qui s'élance toujours au-delà de ce que l'on publie, & peut-être au-delà de ce qui est, demande à présent, ce qui a pu être stipulé, ou ce qui semble devoir l'être encore pour satisfaire d'autres intérêts que ceux de la Russie, qui ne paroît pas à présent avoir rien de plus à desirer, mais qui peut-être tôt ou tard dans le cas de changer de rôle, & de prêter à son tour l'appui qu'elle a reçu. C'est autems à confirmer ou à détruire les conjectures au moins hasardées qu'on se permet dans presque tous les papiers, & nous ai-

mons mieux recueillir des faits que des spéculations peut-être vaines.

« Les Turcs, dit un de nos papiers, ne paroissent guere susceptibles de discipline; les efforts que l'on a faits dans ces derniers tems pour essayer de les y soumettre, n'ont pas eu le succès qu'on s'en promettoit, & semblent faire désespérer de l'obtenir; peut-être cependant ne faudroit-il pas qu'ils se rebutassent après ces essais : le tems, la confiance & la fermeté ont opéré quelquefois des miracles plus étranges : il est vrai que leurs Instituteurs dans cette partie courent aussi de grands risques. On dit que le Baron de Sterbergh & un autre Officier Allemand, qui avoient passé dans les Etats Ottomans, & qu'on avoit chargé d'enseigner les évolutions militaires à un Corps de Jannissaires, ont été les victimes de l'indocilité & de l'insubordination des élèves qu'ils avoient à former, & qu'ils ont été massacrés l'un & l'autre sur la place même d'exercice ».

Les réformés de la Communion Helvétique avoient ci-devant un Oratoire à Neau, dans le Duché de Limbourg. Il avoit été fermé en 1716, parce que dans la guerre qui existoit alors, ils avoient pris le parti des Hollandois; cet Oratoire a été rouvert le 14 Décembre dernier, en conséquence de l'Edit de tolérance. Ces Réformés sont François d'origine, au nombre de 200, & presque tous fabricans de draps.

Les papiers publics ont annoncé la mort du Prince regnant de Lobkowitz, Duc de Sagen dans la Silésie Prussienne, arrivée à Vienne le 11 de ce mois; ils présentent aujourd'hui les anecdotes suivantes sur ce

Prince; si elles annoncent quelquefois de la singularité, elles annoncent aussi de la bonté, de la justice & de la piété.

Sa manière de vivre le distinguoit de tous les autres habitans de cette capitale (de Vienne); il ne recevoit que les visites d'un petit nombre d'amis, & il ne regardoit ni au rang ni à la naissance de ceux qu'il appelloit à sa familiarité. Jamais il ne se rendoit à aucune assemblée, & il ne donnoit d'audience dans son palais que la nuit; encore cela arrivoit-il rarement; son usage ordinaire étoit de faire venir à 10 heures du soir deux violons avec lesquels il faisoit de la musique jusqu'au jour. Quelquefois il sortoit à 2 heures après minuit, & il se rendoit aux Capucins, où il se faisoit dire une Messe. Il avoit dans son appartement un miroir disposé en face de la fenêtre, de manière qu'en y jettant les yeux, il voyoit ce qui se passoit dans la rue: lorsqu'il y appercevoit des pauvres, il leur faisoit distribuer des aumônes. Il recevoit beaucoup de lettres; mais il les lisoit peu; on en a vu plusieurs rester une année entière sur son bureau sans avoir été ouvertes. Il aimoit la chasse, mais il n'y menoit personne; il prenoit toujours seul ce divertissement; son goût pour la solitude le faisoit souvent rester des semaines entières sans recevoir qui que ce soit; il passoit alors le jour à lire. Il faisoit travailler continuellement dans le palais qu'il habitoit; & lorsque les ouvrages étoient finis, il ne vouloit pas entendre parler des ouvriers; ce n'étoit que 5 ou 6 ans après qu'il les rappelloit; & alors il payoit leurs mémoires sans en rien déduire, & leur bonifioit les intérêts de ce qu'il leur devoit jusqu'au moment du paiement.

S'il faut en croire des lettres de Vienne, il y est arrivé un Provincial de l'Ordre des

Peres de S. Paul premier Hermite, qui y attend le retour de l'Empereur, pour lui demander, au nom du Chef de l'Ordre, ou son appui pour contenir les jeunes Religieux, ou la suppression de l'Ordre.

La plupart de nos papiers rapportent un fait assez singulier, que nous nous contenterons de transcrire.

« Dans une petite ville de la Silésie, il y a une chapelle dédiée à la Vierge, dans laquelle la reconnaissance & la piété portent sans cesse des offrandes & exposent des *ex voto*, monumens des faveurs accordées & obtenues par son intercession. Plusieurs de ces offrandes dont quelques-unes étoient d'un métal précieux, disparurent; on s'en apperçut; & les soupçons tombèrent sur un soldat de la garnison très-assidu à cette église, où il entroit tous les jours le premier & n'en sortoit que le dernier; un soir, on l'arrêta au moment où il mettoit le pied sur le seuil de la porte pour se retirer; on le fouilla & on trouva dans ses poches deux cœurs d'argent. Il fut conduit en prison, & son procès instruit. Il ne pouvoit nier qu'il avoit été trouvé nanti de ces effets; mais il prétendit qu'il ne les avoit pas volés, & qu'il les avoit reçus en dons de la Vierge, qui connoissoit ses besoins & sa pauvreté. Cette excuse, comme on s'y attend bien, ne le justifia pas devant ses Juges. Il fut condamné à mort; la sentence fut portée au Souverain, selon l'usage, pour être ratifiée. Le Prince fit venir quelques Ecclésiastiques, & leur demanda si le don dont le soldat se vanter étoit possible selon eux; ils répondirent que le cas étoit assurément rare & singulier, mais que le pouvoir & la miséricorde de Dieu étoient immenses, & qu'il les avoit manifestés quelquefois ainsi en fa-

neur des Saints. Après cela le Prince écrivit sous la sentence : l'accusé qui a nié constamment le vol aura grace de la vie, parce que les Docteurs de la Religion n'ont pas jugé impossible la faveur dont il se vante. Mais nous lui défendons, sous peine de la vie, d'accepter à l'avenir aucun présent de quelque saint que ce soit ».

Le Magistrat de Dantzick a adressé la lettre suivante au Roi de Prusse, aussitôt que le blocus de cette ville a été levé.

Pleins d'une humble confiance en la magnanimité & la clémence de V. M., nous osons approcher de son trône sacré, & porter à ses pieds nos actions de grace pour la délivrance actuelle de la détresse sous laquelle nous avons gémi par son ordre ces trois mois derniers. Notre conscience nous rend témoignage à nous-mêmes, que ce ne sont point les dispositions qui nous ont manqué pour le sacrifice en faveur de vos sujets, des objets sans lesquels il est impossible que cette ville & le peu de commerce qui lui reste, puissent subsister ; mais cette conviction ne nous empêche pas d'avouer avec autant d'humilité que de candeur, que nous regardons le très-précieux avantage que V. M. a bien voulu nous accorder comme un don, dont nous sommes uniquement redevables à votre clémence & à votre magnanimité. Puisse l'Etre suprême bénir les efforts que nous ferons pour ne pas perdre cette faveur qui nous est si essentielle. C'est du sein de notre malheur que nous supplions V. M. de nous accorder ce bonheur, & nous adressons nos vœux au ciel pour qu'il lui plaise de bénir V. M. & son très-glorieux royaume jusqu'aux temps les plus reculés.

Cette lettre est du 23 Janvier. Le Roi y a

fait la réponse suivante, le 29 du même mois.

J'ai reçu votre lettre ; j'y trouve vos remerciemens de la levée des représailles que j'avois ordonnées contre vous, & une exposition peu déterminée de vos sentimens sur la contestation qui s'est élevée à mon regret entre moi & votre ville. Je n'ai point attendu de remerciemens de votre part ; je ne vous demande aucune condescendance ni aucun sacrifice de vos droits fondés, de vos véritables avantages ; je ne veux que de la justice envers mes Sujets. Au commencement de l'année dernière vous les avez dépouillés d'une manière que je ne me serois pas permise envers le plus foible de mes voisins, de la possession d'une libre navigation par votre territoire, navigation qui ne vous causoit aucun préjudice, à laquelle vous n'avez mis aucun empêchement depuis tant d'années ; que dans le cas où vous l'eussiez fait, vous auriez dû leur laisser, d'après les règles du droit, de l'équité & de l'égalité, depuis que j'étois légitime Souverain de la Prusse Occidentale, tandis que vous voulez jouir des avantages si importants pour vous d'un commerce libre dans mes Etats, beaucoup plus étendus, & sur le fleuve de la Vistule qui m'appartient. Mes Ministres vous l'ont représenté avec autant d'évidence que de modération ; ils n'ont désiré de vous que de laisser les choses dans leur ancien état. Vous leur avez répondu en termes vagues & ambigus ; vous avez continué vous-même & permis à vos peuples toutes les violences envers mes Sujets. J'ai dû à mes Sujets, à mes droits & à ma dignité de vous faire éprouver quelques effets de la loi du talion. Cela s'est exécuté par degrés, pour vous laisser le temps de réfléchir. Mais

comme cela n'a rien opéré sur vous, j'ai dû faire occuper votre territoire par mes troupes : elles y ont observé, d'après mes ordres, la discipline la plus rigoureuse, & une modération à laquelle vous avez dû rendre justice. Lorsque l'Impératrice de Russie, mon amie & mon alliée, m'a offert sa médiation, je l'ai acceptée ; j'ai envoyé mon Plénipotentiaire dans votre ville ; je me suis montré, prêt à ouvrir une négociation dans le sein de vos murs. Lorsque vous avez empêché l'effet de cette ouverture, j'ai agréé la proposition qui m'a été faite de transporter la négociation à Varsovie ; pendant le cours de ces incidens, j'ai fait souvent des propositions d'accommodement équitables ; vous n'y avez pas même répondu. Prié amicalement par l'Impératrice de Russie de lever le blocus, après l'assurance que n'a faite cette grande Princesse, ainsi que le Roi de Pologne, qu'ils vous ordonneroient de laisser à mes sujets le libre passage par votre territoire, sans aucune limitation ni condition, jusqu'à l'issue des négociations ; j'ai fait retirer mes troupes, tant par estime & par amitié pour ces deux Cours, que par des sentimens de modération & de compassion pour la détresse de vos concitoyens innocens du pays plat. Au lieu de remplir mon attente, les intentions de votre Roi, & de votre grande protectrice, vous m'avez fait remettre une déclaration courte & peu convenable, qui ne s'accorde point avec elles. Maintenant vous différez d'envoyer vos Députés à Varsovie, vous prétextez qu'il faut attendre les ordres de votre Cour & ceux de la Russie, qui vous sont pourtant suffisamment connus ; vous ne cherchez qu'à retarder la négociation & à gagner le temps où la navigation sera rouverte. Je vous laisse à décider si vous agissez sagement.

Je vous ai fait remettre par le Général d'Englitz une déclaration expresse dans laquelle je persiste; je vous assure de nouveau, comme je l'ai fait souvent, que je ne veux ni opprimer votre ville, ni resserrer votre commerce. Votre situation, les circonstances, mes sentimens, mes avantages, me feront desirer de les porter au plus haut degré. Mais je ne saurois sacrifier les droits que j'ai à la plus grande partie de la Vistule, le salut & les avantages de mes sujets. Je maintiendrai ce que la possession, l'équité, la position naturelle leur assignent, & cela n'est point incompatible avec l'existence & la prospérité de votre ville, si vous voulez seulement ne pas vous approprier tout, ne pas enlever tout à vos voisins. Je vous ai fait faire des propositions qui s'accordent avec ces principes, dans lesquelles j'ai fait toutes les concessions possibles. Si vous voulez les accepter, vous pouvez vous en rapporter à ma parole royale. Cet accord sera observé d'une manière sacrée; on ne l'étendra en aucune façon, & on ne l'expliquera point à votre préjudice. Je prendrai le plus grand intérêt à la prospérité de votre ville située au milieu de mes Etats.

On espere que la nomination & le départ des Commissaires de Dantzick ne seront pas retardés, & que les négociations seront bientôt reprises.

La quantité des vaisseaux entrés dans les différens ports, peut donner une idée de l'état de leur commerce & de leur navigation; il est possible, en comparant ces Etats, d'évaluer chaque année, s'ils ont fait des progrès ou déclinés. Nous placerons en conséquence ici les listes suivantes

— L'année dernière il est entré à Elbing 176

bâtimens ; à Konigsberg , 1848 ; à Dantzick , 682 ; & à Stetin , 1186. Le nombre de ceux qui en sont sortis monte , pour le premier de ces ports , à 276 ; pour le second , à 1699 ; pour le troisieme , à 694 , & pour le dernier , à 1209.

On lit dans plusieurs papiers l'anecdote suivante.

» Pendant le voyage de l'Empereur en Italie, une des roues de sa voiture cassa sur le chemin , & ce fut avec beaucoup de peine qu'il parvint au village voisin ; descendu à la porte d'un Serrurier , il le pria de réparer sur-le-champ la roue endommagée. *Je le ferois volontiers* , répondit celui-ci ; *mais c'est aujourd'hui Fête , tous mes Ouvriers sont à l'Eglise , & je n'ai pas même mon Apprentif pour faire jouer le soufflet.* Voici , dit l'Empereur , qui n'étoit pas connu , *un excellent moyen de se réchauffer.* Là-dessus il prit la corde du soufflet ; l'ouvrier forgea , répara la roue , & demanda 6 sols ; l'Empereur lui donna six ducats. L'honnête Serrurier courut après lui , en lui disant : *Vous vous êtes trompé , M^{seigneur} , au lieu de six sols , vous m'avez donné six piéces d'or que je ne pourrai trouver à changer dans tout le village.* Changez-les où vous pourrez , lui dit l'Empereur , *le surplus est pour le plaisir que j'ai eu à souffler.* Il étoit dans sa voiture en disant ces mots , & il continua sa route , sans attendre la réponse.

Le Journal politique Allemand qui s'imprime ici , offre un tableau intéressant de l'état actuel de la Saxe Electorale , dont nous présenterons ici les résultats.

La population est de 1,750,000 habitans , qui répartis sur 729 milles quarrées , forme 2,410

ames par mille quarrée. Le pays fournit à la nourriture de ses habitans. Le sol est presque par-tout fertile, & produit ordinairement assez de bled pour la consommation du pays; dans quelque district même on en exporte à l'étranger. Les Manufactures, les Fabriques, mais surtout l'exploitation des mines sont de grandes sources de richesses. On évalue le bénéfice annuel que la Cour fait de ces dernières à 400,000 florins, & cette somme n'est que le cinquieme du bénéfice net. — Un Voyageur a observé qu'il y avoit plus de Fabricans & d'Artisans dans la seule ville de Dresde que dans toute la Baviere. — Dans plusieurs endroits il y a des Manufactures de toile. La laine de Saxe est belle, & les draps qu'on en fabrique sont recherchés. Les revenus en 1770 étoient de 5,915,222 écus, & les dépenses montoient à 6,414,771 écus, de sorte que les dernières excédoient les premières d'une somme de 499,549 écus. Les dettes garanties des Etats du pays étoient en 1774, de 25,837,281 écus de capital. La guerre depuis 1756 jusqu'en 1763 a coûté à la Saxe seule 71 millions, non compris les pertes de l'Electeur; indépendamment des guerres anciennes, ce pays a encore souffert considérablement par la disette & la cherté des vivres en 1771 & 1772; mais, malgré ces pertes énormes, il se relève à vue d'œil par l'industrie de ses habitans. Les revenus sont actuellement un objet annuel de 6,200,000 écus & la masse de toutes les dettes monte à environ 26 millions. Tous les ans on en éteint 1,200,000 écus. — L'armée est composée de 26,189 hommes bien entretenus & bien disciplinés.

, Le froid qu'il fait, favorise les parties de

traineaux , qui sont un des principaux amusemens de cette saison dans le Nord ; quelquefois elles sont suivies d'événemens bien fâcheux ; le lac près de Gemunden étant entièrement glacé , une compagnie nombreuse fit la partie de le traverser en traîneau ; malheureusement la glace se rompit dans un endroit & l'on dit que près de 70 personnes ont péri dans cette occasion.

I T A L I E.

DE LIVOURNE, le 28 Janvier.

L'Empereur , après avoir quitté Naples , le 17 de ce mois , & passé à Rome où il est resté jusqu'au 21 , & où il a eu plusieurs conférences avec S. S. , arriva à Florence le 23 , d'où il se rendit le lendemain avec le Grand - Duc à Pise. L'Infante de Parme étoit partie de Rome , le 15 , pour retourner dans ses Etats , où elle compte arriver pour le jour de naissance de l'Infant Duc de Parme.

Il vient de se passer ici , écrit-on de Gênes , un fait qui ne peut qu'intéresser les Lecteurs ; c'est un exemple de désintéressement & de délicatesse , peut-être rares , mais qui honore également la religion & le couvent qui l'a donné. Aux Sarcafmes , aux épigrammes qu'on ne cesse de publier contre les Moines ; on peut trouver des faits à opposer. Un particulier de *Sampierdarena* , mort depuis peu , a institué le couvent de *Coronata* , héritier universel de ses biens qu'on

évaluée à plus de 200,000 livres, & en a laissé l'usufruit à sa femme. Il n'a fait cette disposition que parce qu'il n'avoit point d'enfans. Sa veuve lui a survécu très-peu de temps, & le couvent a réuni promptement l'usufruit à la propriété. Mais l'Abbé Gandolfe, Supérieur de cette maison ayant été instruit que le bienfaiteur avoit eu une sœur qui avoit laissé des enfans pauvres, n'a pas cru pouvoir ni devoir les frustrer de l'héritage de leur oncle. Peut-être les circonstances auxquelles ont-elles influé sur sa délicatesse ; quoi qu'il en soit, il a renoncé à cette succession par un acte formel passé devant Notaire, & il attend actuellement de Rome l'approbation nécessaire du S. Siège.

On vient de publier à Modene une Ordonnance, pour rappeler la décence & le respect, dont on ne s'écarte que trop dans les Eglises. Le Duc ordonne qu'il y aura à l'avenir dans chacune des surveillans vêtus de sa livrée, pour les faire respecter davantage, dont la fonction sera de maintenir l'ordre convenable : ils avertiront tous ceux qui s'en écarteront, & la désobéissance sera punie sévèrement.

Ce Règlement, qui paroît malheureusement trop nécessaire, en rappelle un, que Taillepiéd, dans sa République des anciens François, attribue aux Druides, & qu'il rapporte ainsi :

« Nous Ordonnons que chacun assiste au Sermon qui sera fait par l'un des Vacies (c'étoit une classe de Druides qui avoit l'intendance des sacrifices), afin d'entendre la doctrine de la religion. Et si durant le Sermon, il y a quelqu'un

qui caquette & babille, nous voulons que par le bédau ou correcteur qui portera l'épée nue en signe de menace, lui soit coupé un grand lambeau de son manteau ; & seconde & troisième fois s'il ne veut se taire, étant averti, qu'on lui en coupe une si grande quantité que son habillement en soit difforme, & ne s'en puisse servir. Le semblable voulons être fait dans nos assemblées par les Sergens, quand ils verront quelques-uns qui ne feront silence ».

Il y a peu de pays où l'on n'eut besoin de renouveler cette Ordonnance des Druides ; & il y en a peu où l'on ne vit bien des vêtemens mutilés.

On apprend que le Prince Charles-Edouard Stuart est dangereusement malade d'une attaque d'apoplexie.

ANGLÈTERRE.

DE LONDRES, le 16 Février.

Nos seules nouvelles de l'Amérique septentrionale se réduisent à la lettre suivante d'Albany, en date du 2 Septembre dernier.

Plusieurs personnes sont arrivés du Canada ; on n'a encore remis en liberté à Quebec & à Montréal, que les prisonniers militaires ; ceux qui ne sont pas de cette classe, sont retenus sans qu'on en sache la raison ; les derniers arrivés après avoir sollicité la permission de partir & des passe-ports se sont échappés, & ont regagné cette ville & ses environs, en passant à travers les bois. Ils ont demeuré six à sept ans en Canada, les uns en prison, les autres sur leur parole ; les dispo-

sitions des Indiens sont maintenant pacifiques. Ils ont été très-féroces pendant la guerre ; on les voyoit s'approcher des lieux où les prisonniers étoient gardés , les insulter & tremper leur Tamawahks , dans leur sang. — Le général Alderman , qui commande à Québec , est mal avec les habitans ; dernièrement on trouva un matin , son effigie pendue à sa porte. Il dit à cette occasion : ils veulent me faire un enfer de ce commandement , mais ils y trouveront un diable. :

On a parlé dans la plupart de nos papiers du sort funeste qu'a éprouvé dans l'Inde le vaisseau de la Compagnie le *Duc d'Arhol* ; aux relations qu'on en a donné , on ne sera pas fâché de joindre celle-ci , tirée d'une lettre du Chirurgien de ce vaisseau à ses parens à Aberdeen , où il est né , & dans laquelle il rend compte de la manière en effet miraculeuse dont il a échappé à ce désastre.

» Le lendemain de notre arrivée , à 7 heures du matin nous fûmes alarmés par un cri de feu qui parloit de l'endroit où les liqueurs étoient enfermées : les flammes étoient déjà violentes , & s'éendoient rapidement ; elles étoient immédiatement sous le magasin à poudre. Notre situation est plus aisée à concevoir qu'à décrire. On fit tout ce qu'on put pour éteindre le feu ; nous fîmes tous les signaux de détresse , & tirâmes tous nos canons , ce qui amena beaucoup de monde à notre secours. Nos efforts parurent d'abord avoir quelques succès. L'activité des flammes diminua , on croyoit être parvenu à s'en rendre maître ; on se crut en sûreté , & cette sécurité fut funeste à un grand nombre. A 8 heures 15 minutes le vaisseau sauta. Je fus emporté avec les éclats , & jetté dans la mer. J'ignore comment je m'élevai , comment je tom-

bai ; j'avois perdu toute connoissance & tout sentiment ; je ne les repris que pour sentir des douleurs violentes par tout le corps ; j'étois comme brisé ; ma tête se trouva je ne sais comment hors de l'eau , j'eus la force de la soutenir assez longtemps pour appercevoir un mât qui flottoit auprès de moi pour le saisir ; il me soutint un moment , & la foiblesse m'alloit forcer à plonger ; je m'établis dessus avec beaucoup de peine. Mon état étoit tel , qu'à peine me souviens-je du temps que j'ai passé dans cette situation , & de ce qui est arrivé. Je me trouvai , en revenant un peu à moi , sur la frégate la *Juno* , où l'on me donna tous les soins & tous les secours dont j'avois besoin. Ce funeste événement a coûté la vie à 7 Lieutenans , à 97 autres Bas-Officiers & Matelots appartenant aux Vaisseaux de Guerre , à 2 Officiers , à 25 Matelots des Vaisseaux de la Compagnie , à tous nos Officiers , 15 de nos Matelots & 4 Passagers «.

Plusieurs lettres de l'Inde , reçues en dernier lieu , & publiées successivement dans nos papiers , contiennent les détails suivans.

» Tippo-Saïb avoit fait une brèche assez considérable à Mangalor , quand il reçut avis que la paix étoit conclue en Europe. Il y eut aussitôt entre lui & l'Officier-Commandant Anglois une correspondance qui donna lieu à une cessation d'hostilités ; & le Général Macleod , qui arriva peu de jours après de Bombay , fut reçu de Tippo-Saïb avec beaucoup d'égards. Le Général convint d'accompagner ce Prince à Sering-Patam pour recevoir ses propositions de paix , & Tippo-Saïb s'engagea à relâcher sur-le-champ tous les Prisonniers Anglois , & à approvisionner Mangalor pendant la cessation des hostilités «.

La Compagnie des Indes , depuis qu'il est

question de remettre le Bill de M. Fox sur le tapis, a conçu de nouvelles inquiétudes sur son sort ; & plusieurs de ses Actionnaires se sont assemblés pour délibérer sur les mesures qu'il convient de prendre pour prévenir les inconvéniens dont elle est menacée : mais jusqu'à ce que ce bill soit présenté au Parlement, on ignore les changemens qu'y a fait son auteur, & la nouvelle forme qu'il lui a donnée. Ils ont en conséquence décidé qu'ils attendroient cette époque, & qu'aussitôt qu'elle seroit arrivée, ils se rassembleroient. En attendant, on a présenté dans quelques papiers le tableau suivant de l'origine de la Compagnie.

Elle commença à se former sous le regne de la Reine Elisabeth ; la premiere Charte asiatique porte la date de 1598. Elle ne fut d'abord accordée que pour un terme de 10 ans ; la Reine étant contraire & opposée à toute espece de Monopole exclusif. Le Roi Jacques la renouvela ; Charles II, après la restauration, en fit de même en 1682, & joignit quelques nouveaux privilèges à ceux qu'elle avoit déjà ; Jacques II, par une particulière influence, les confirma & les augmenta encore. Son capital, dans l'origine, étoit de 265,000 livres st., ses succès l'augmenterent ; il étoit doublé en 1676. En 1685, il passa un million st. En 1698, sur un mécontentement entre le Gouvernement & les Directeurs, on établit une nouvelle compagnie quatre ans avant l'expiration de la Charte de l'ancienne. Le fond de la nouvelle fut de deux millions, avec lesquels elle envoya dans l'Inde quarante-trois vaisseaux. Cette activité & le succès qu'il l'accompa-

gna firent tomber l'ancienne Compagnie qui, en 1704, se joignit à la nouvelle, avec laquelle elle est restée confondue jusqu'à présent.

Ce sont les deux bills de l'Inde portés à la Chambre des Communes par MM. Pitt & Fox, qui sont la cause des divisions actuelles; l'un a été regardé comme trop dur, & l'autre comme trop doux. Il seroit à souhaiter à présent, que quelque membre indépendant des Communes, prit sur lui d'en présenter un nouveau qui tint le milieu, & qui pût satisfaire les deux partis.

Les adresses présentées au Roi pour le remercier d'avoir renvoyé ses Ministres, se sont prodigieusement multipliées; les partisans de l'Administration actuelle en ont conclu qu'ils avoient pour eux le suffrage de la Nation; s'ils n'avoient pas celui de la Chambre des Communes, dont la voix ne pouvoit plus être regardée comme celle du peuple. Les amis de la coalition ont tâché de détruire la force de cet argument, fondé sur un fait, & ils en ont cité quelques autres qui sont propres à inspirer de la défiance sur ces adresses; ce qui s'est passé à Yorck vient à leur appui.

Le 30 du mois dernier, on distribua dans toutes les maisons de cette ville des billets anonymes pour prévenir les citoyens qu'il y auroit une assemblée à la Bourse le même jour à 3 heures après-midi, pour approuver le projet d'une Adresse au Roi. Le Corps de Ville, assemblé le 3, prit à cette occasion les résolutions suivantes. 1^o. C'est l'opinion réfléchie de cette Communauté, qu'une Adresse

au Roi dans ces circonstances critiques, n'est ni nécessaire, ni convenable, parce qu'on a raison de croire que plusieurs personnes recommandables, amies du Roi & de leur pays, s'occupent à réunir la sagesse & les talens des partis contendans, & que le succès de ces mesures peut conduire au bien général. 2°. Que les citoyens n'ont pas été convoqués légalement pour l'assemblée qui leur a été proposée, & qu'on ne leur avoit pas assez détaillé un objet aussi important, qu'une Adresse au Roi qu'on vouloit mettre sous leur considération. 3°. Que les Magistrats & les Citoyens n'ont point donné leur consentement à une pareille mesure, & que le Lord Maire, en ne s'y prêtant pas, a agi d'une manière conforme aux devoirs de sa place. 4°. Qu'une Adresse ainsi obtenue, est un manque de respect à S. M., injurieuse à ses Sujets, puisqu'elle représente mal leurs sentimens en prenant improprement le nom d'Adresse générale. 5°. Ordonné que 3 copies de ces résolutions seront envoyées au Lord John Cavendish, au Lord Galway, représentans de cette ville au Parlement, &c. qu'elles seront imprimées.

A ce fait on joint celui ci.

Le 5 il y eut une nombreuse assemblée des Electeurs de Westminster à la Taverne de Shakespeare ; Sir Cecil Wray fut appelé pour expliquer sa conduite relativement à la part qu'il avoit eue à la présentation de l'adresse présentée précédemment. Il répondit qu'il avoit toujours pensé que son devoir étoit d'obéir à ses constituans ; que quant à l'adresse il ne l'avoit vue que lorsqu'elle fut présentée à S. James ; qu'il avoit dit dans la Chambre des Communes qu'elle étoit signée par 4000 personnes ; mais qu'il avoit su depuis qu'elle ne l'avoit été que par 2800 personnes ; qu'il ignoroit si tous étoient des Electeurs. Sur la demande

qu'on lui fit s'il croyoit que cette adresse exprimât les sentimens de ses constituans, il dit que c'étoit son opinion. M. Fox fut appelé ensuite, & M. Baldwin lui demanda pourquoi il n'avoit pas paru lorsqu'on rédigea cette adresse ; il dit que loin d'avoir été appelé, il avoit ignoré qu'il en fût question jusqu'au moment où Sir Cecil Wray en avoit fait mention au Parlement. On fit ensuite la motion, savoir si l'on devoit approuver la conduite de Sir Cecil Wray. M. Fox observa que son collègue étant absent parce qu'il s'étoit retiré après avoir répondu, il étoit injuste de faire son procès à sa conduite. On délibéra ensuite s'il ne conviendrait pas de présenter une autre adresse ; mais cette idée fut abandonnée, & on prit les résolutions suivantes ; 1^o. c'est l'opinion de cette assemblée, qu'une adresse dans laquelle on a extorqué des signatures par sollicitation, par ignorance, sans publique & préalable notice, est contraire à la maniere ordinaire, franche & constitutionnelle de s'adresser à la Couronne, & une imposture tendant à abuser la nation ; 2^o. que la conduite de M. Fox est conforme à la pratique des principes établis par la constitution, & lui donne droit à la continuation de l'estime & de la confiance de ses constituans.

Ces résolutions n'ont fait qu'augmenter les divisions, & que donner lieu aux scènes les plus singulieres. Cinq jours après dans une assemblée présidée par Sir Cecil Wray, on proposa une adresse dont l'examen fût renvoyé au 14 ; alors les Electeurs furent plus nombreux ; les cris opposés qui appelloient d'un côté M. Pitt, & de l'autre M. Fox, ne permirent pas de s'entendre. M. Byng voyant qu'il étoit impossible de ramener le calme, proposa de diviser l'assemblée. Conformément à son avis, M. Fox passa dans une salle, Sir Cecil Wray dans une autre ;

chacun y fut suivi de ses partisans ; ceux du premier furent , dit-on , les plus nombreux ; il leur adressa un discours , à l'issue duquel on confirma les résolutions du 5 , & on arrêta une adresse au Roi contenant des assurances de zèle & d'attachement pour sa personne de leurs efforts constants en faveur de l'union , l'espérance qu'ils avoient que quels que fussent les Ministres que S. M. choisiroit dans sa sagesse , ils auroient les égards dûs aux sentimens de la Chambre des Communes , gardienne constitutionnelle des droits du peuple. M. Fox se retira ensuite ; le peuple , selon l'usage , s'attela à son carrosse , & on entendit de tous côtés , *vive Fox , honnie soit l'influence secrète.* — Pendant ce tems , l'assemblée présidée par sir Cecil Wray , prenoit des résolutions contraires , & le Président en se retirant fut porté jusques chez lui sur les épaules de ses partisans.

Il s'en est fallu de peu que la Chambre des Communes d'Irlande n'ait pris aussi le 26 du mois dernier une résolution semblable à celle des Pairs d'Angleterre. Ce jour-là , on lui présenta un message du Roi pour qu'elle s'ajournât à quinzaine. M. Molyneux proposa une Adresse à S. M. pour la remercier d'avoir renvoyé les anciens Ministres , & pour la prier de conserver les nouveaux. Il fit une critique très-amère des premiers & l'éloge le plus pompeux des seconds ; mais au moment où il faisoit cette motion , l'Orateur avoit commencé celle de l'ajournement , & l'usage n'est point d'interrompre un Membre de la Chambre qui parle ; en conséquence , le projet d'Adresse n'eut pas lieu , & on ignore même comment il auroit été reçu.

La suite des débats ne montre pas en effet que les Ministres aient rien gagné. On remarque

remarque au contraire, que depuis le 6 ils se sont vu abandonnés par plusieurs de leurs amis, & pressés de toutes parts de se soumettre aux résolutions des Communes. Le parti de l'Opposition a suspendu les hostilités. M. Fox a remis son terrible comité sur l'état de la Nation; & sa modération lui a ramené beaucoup de gens, que des mesures hardies auroient fait fuir. Le parti Ministériel a bien fait quelques démarches, pour annuler les résolutions précédentes de la Chambre des Communes: mais il n'a fait que tâter les esprits; on n'a fait encore aucune motion.

Le 10 de ce mois M. Eden rappella à la Chambre la taxe des quittances, & le bill proposé par l'ancienne administration pour en assurer le paiement; il gemit de ce que les circonstances avoient fait oublier une affaire de cette importance; le produit de la taxe ne devoit pas être de moins de 5000 liv. st. par semaine, & on pouvoit calculer ce que la nation avoit perdu par sa suspension, & de ce qu'elle lui feroit perdre encore par un nouveau délai. Il demanda au Chancelier de l'échiquier quand il comptoit demander que la Chambre le prit en considération. M. Pitt répondit que le bill ayant été présenté dans l'origine par son prédécesseur, il ne jugeoit pas qu'il lui convint de le prendre de ses mains, & il ajouta qu'il pensoit que si l'opinion de la Chambre étoit de soutenir ce bill, il devoit être envoyé au Comité. Le Lord John Cavendish, qui avoit ci-devant proposé ce bill, dit qu'il n'ignoroit pas que le peuple y étoit contraire, mais que ce n'étoit point ce motif qui l'avoit empêché de le suivre, les cir-

confiances en étoient la seule cause ; il avoua aussi qu'il y avoit eu quelques objections contre diverses clauses, & qu'il espéroit que les gens de loi consultés l'auroient mis en état de les lever , que pour sa part il jugeoit la taxe bonne , & que dans cette idée, il ne craindrait pas de prendre sa part des désagrémens qu'éprouveroient ceux qui contribueroient à la faire passer. M. Husley demanda à M. Pitt de déclarer s'il étoit pour ou contre le bill ; s'il y étoit opposé , ce seroit une chose assez singulière de voir un Ministre hors de place poursuivre à la Chambre une affaire de finances que désapprouvoient les Ministres actuels. M. Pitt répondit qu'il croyoit s'être suffisamment expliqué en disant n'avoir aucune objection à ce que le bill fut envoyé au Comité ; que si la taxe devoit subsister , comme la Chambre paroissoit l'avoir décidé avant Noël , il falloit la rendre efficace le plutôt possible ; qu'il en diroit son opinion au Comité , & qu'il trouvoit un peu étrange qu'on fit de pareilles questions à un Ministre. M. Fox ne manqua pas de relever cette réponse. Quand les Ministres & la Chambre étoient également les défenseurs de la constitution, les premiers ne trouvoient point singulieres les questions que pouvoit leur faire un membre indépendant & respectable ; & quelle étoit celle qui venoit d'être faite ? une question de finance ; à qui étoit-elle faite ? au Ministre des finances ; & il répondoit par des *si*. M. Burke trouva la raison des réponses vagues du Ministre dans les oppositions que la taxe éprouvoit de la part du peuple ; il sentoit qu'elle étoit utile ; il vouloit en recueillir les avantages , & laisser tout l'odieux à ceux qui l'avoient proposée. M. Baker observant que les constituans de M. Fox devoient s'assembler le 17 sur cette taxe qu'ils désapprouvoient , & appeller pour

ainsi dire M. Fox en jugement , il convenoit que M. Pitt s'expliquât clairement sur la taxe & sur le bill ; ce dernier déclara enfin qu'il soutiendrait l'un & l'autre ; le Comité sur cet objet , fut alors fixé au 12. — M. Pitt proposa ensuite le rapport du Comité sur les estimations de l'artillerie ; M. Fox déclara qu'il ne s'opposeroit point à ce que ce rapport eut lieu ce jour là , pourvu qu'on remit la délibération à un autre. Dans l'état actuel des choses , il n'étoit pas naturel que la Chambre s'occupât de subsides avant de savoir quelle réponse S. M. feroit aux résolutions qui lui avoient été communiquées. Lors qu'on en seroit instruit on délibéreroit sur les mesures à prendre en conséquence. M. Pitt dit alors qu'il ne falloit pas attendre une réponse formelle de S. M. comme celle qu'elle feroit à une adresse ; mais que la Chambre seroit instruite de manière ou d'autre , des intentions de S. M. il demanda que le rapport fut lu & que la délibération fut remise au lendemain ; ce qui passa ; le Lord Beauchamp , après avoir observé qu'il étoit déjà en possession de la séance du 11 par l'annonce qu'il avoit faite de quelques résolutions que la dernière attaque des Pairs contre les Communes rendoit nécessaires , & déclaré qu'il avoit de grandes objections contre les estimations de l'artillerie , qui étoient fondées sur un système de défense nouveau dans ce pays , consistant en fortifications , & dont l'effet pouvoit être funeste à la marine qui est sa véritable défense , consentit à remettre le rapport des recherches du Comité au jeudi , & les résolutions au vendredi.

Le 11 la Chambre en comité de subsides renvoya au vendredi les voyes & les moyens ; M. Eden prit ensuite la parole sur l'ordre du jour qui appelloit l'affaire du comité chargé

de rechercher les causes de la contrebande, & les moyens de la prévenir; il observa qu'elle caufoit au Commerce légitime & au revenu public un tort de deux millions sterlings, qu'elle n'employoit pas moins de 120 vaisseaux de 24 canons, & une frégate dont la dépense, d'après un calcul modéré, pouvoit être portée à un million & demi; rien ne prouvoit plus la nécessité de mettre fin à ce désordre; si l'on avoit différé de s'en occuper, on ne pouvoit en accuser que l'Administration actuelle; il fit ensuite une motion pour qu'il fut déclaré que l'opinion de la Chambre étoit que cet objet exigeoit l'attention immédiate du Parlement. Quelques membres insistèrent sur la nécessité de trouver quelque moyen d'empêcher la continuation de ce mal; d'autres observèrent que l'on ne le pouvoit pas dans un moment où l'on n'avoit point d'Administration, & cela amena des discussions dans lesquelles on attaqua & on défendit les Ministres actuels. M Fox ne perdit pas cette occasion de rappeler ce qu'il avoit dit plusieurs fois. Tout rendoit une union nécessaire, il ne montra aucune répugnance à s'y prêter, il n'avoit point d'objection contre les personnes; il n'en avoit que de relatives aux principes. il s'étendit sur la nécessité de la démission de M. Pitt; quant à son bill de l'Inde, il répéta qu'à l'exception de sa base, de la nomination aux emplois, il ne pouvoit renoncer à son opinion; mais que tout le reste pouvoit être changé conformément aux vœux de tous les partis. M. Pitt en annonçant des sentimens aussi modérés, & peu de difficultés à s'unir à M Fox, déclara qu'il gardoit sa place, & qu'il ne pouvoit convenir du principe du Bill; les discours que l'un & l'autre prononcèrent à cette

Occasion parurent à quelques membres confirmer l'espoir qu'ils avoient d'un accommodement; mais cet espoir sembla presque nul aux autres. Ces débats ne finirent que par la proposition que fit M. Pitt de s'occuper des estimations. M. Steale fit alors les motions suivantes : 1°. qu'on accorderoit 111,634 liv. 9 s. 6 den. pour les estimations ordinaires; 2°. 430,369 liv. 7 s. 4 den. pour les dépenses ordinaires & extraordinaires; on prendroit sur ces derniers 90,000 liv. pour les fortifications, & 18100 pour l'achat de la maison appartenant ci-devant à sir Gédéon Page, dont l'emplacement devoit servir à ces fortifications. De nouveaux débats s'élevèrent. Les uns ne vouloient point de fortifications du tout. Elles ne faisoient qu'une nouvelle dépense d'entretien & de garnison, & n'étoient utiles qu'aux Entrepreneurs, qui s'enrichissoient pendant qu'on les construisoit; d'autres se contenterent de vouloir qu'on diminuât ces dépenses, & M. Rolfe fixa cette diminution à 180,000 liv. st., & elle fut arrêtée.

Le 12 le bill de la taxe des quittances, qui est un ouvrage des anciens Ministres, fut mis au comité de subside, & passa à la pluralité de 167 voix contre 33. — Le Lord Beauchamp fit ensuite le rapport du comité pour examiner l'usage des deux Chambres du Parlement relativement à leur interposition, à l'égard de l'exercice ou de la suspension des pouvoirs illimités donnés aux Officiers de la Couronne, ou à un Corps quelconque, pour des objets publics. Ce rapport contient une suite d'exemples tirés des Journaux des Pairs & commençants à l'année 1626. Les débats qui suivirent cette lecture ne furent pas longs, mais ils firent voir qu'il y avoit encore de la réserve parmi les Chefs de parti, un attachement plus fort que

jamais à leurs principes, & par conséquent de grands obstacles à la réunion. Cependant le Lord Beauchamp consentit à donner du tems pour considérer les détails de ce rapport, & à reculer les résolutions qu'il s'étoit proposé de présenter le lendemain à la Chambre : elles furent remises en conséquence à aujourd'hui. On espere toujours la paix, disent nos papiers, & on peut l'augurer des derniers débats de la Chambre des Communes ; lorsqu'on les examine attentivement, on voit que mylord North ne veut point être un obstacle à la réunion, puisqu'il a déclaré que s'il en faisoit un, il renonçoit à toute prétention de rentrer dans le ministère. M. Fox, de son côté, qui ne se dissimule point que son bill de l'Inde éprouvera des oppositions, a promis d'y faire quelques changemens, en conservant cependant ce qu'il en regarde comme la base ; & M. Pitt, quoiqu'il se soit expliqué avec plus de réserve & de circonspection, ce qui étoit naturel à sa place, a laissé entrevoir aussi des dispositions à la paix. Plusieurs voix se sont élevées pour remercier les trois chefs de partis de ces déclarations dont on espere beaucoup. On ne fait point encore quelles difficultés les parties contractantes de l'union auront applanies pour consommer ce grand ouvrage. Tout ce que l'on dit, c'est que le Duc de Portland a écrit, à M. Pitt, un billet par lequel il lui insinue de déclarer que par respect pour les résolutions de la Chambre des Communes, les Ministres s'étoient déterminé à se démettre de leurs places ; mais que l'expédition des affaires exigeoit qu'ils en continuassent les fonctions jusqu'à ce que le roi eut formé une nouvelle administration.

P. S. Le 17 Février. C'est hier que le Comité sur l'état de la nation a eu lieu ; le Lord

Beauchamp, après avoir rappelé la suite des exemples qui résultent des recherches qu'il avoit été chargé de faire de l'interposition de la Chambre, fut pour suspendre ou continuer l'exercice d'un pouvoir accordé par un acte du Parlement, & observé que dans la résolution du 24 Décembre, la Chambre avoit agi par avertissement, & que les Pairs dans les leurs avoient pris le ton de l'autorité & de la législation, a proposé les résolutions suivantes. — Que cette Chambre ne s'est point arrogée le droit de suspendre l'exécution des loix. — Que la constitution & l'usage l'autorisent à déclarer son opinion & ses sentimens sur l'exercice de tout pouvoir accordé par acte du Parlement à qui que ce soit — Que c'est un de ses privilèges particuliers de s'interposer dans toutes les motions relatives au trésor public dont elle est la gardienne constitutionnelle. — Que la résolution du 24 Décembre pour empêcher la Compagnie d'accepter des lettres-de-change pour plus qu'elle ne peut payer, est strictement légale. — Que si elle ne l'eût pas prise, elle eût été responsable de sa négligence. — Qu'enfin son devoir est de conserver ses privilèges, & de les transmettre entiers à la postérité. Toutes ces résolutions, après quelques débats, passerent sans division.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 24 Février.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de S. Serge, ordre de S. Benoît, diocèse d'Angers, l'E-vêque d'Angers, sur la nomination & présentation de Monsieur, en vertu de son appanage; à celle de S. Martin-les-Aires, Ordre de S. Augustin, diocèse de Troies,

l'Abbé de Murat, Aumônier de Madame.

Vendredi dernier la Cour a pris le Deuil pour 11 jours, à l'occasion de la mort de la Princesse Frédérique-Louise de Prusse, Margrave-Douairière d'Anspach.

La Comtesse de Vielle & la Baronne de Jumilhac ont eu l'honneur d'être présentées à LL. MM. & à la Famille Royale; la première, par la Vicomtesse de la Rochefoucault; & la seconde, par la Comtesse de Jumilhac.

DE PARIS, le 24 Février.

On lit dans plusieurs papiers publics la lettre suivante de Grenoble; elle contient un fait assez singulier pour piquer la curiosité de nos Lecteurs.

Voici un nouveau trait qui prouve que les femmes ne sont pas étrangères à la bravoure & à ce sentiment d'héroïsme qui fait affronter les périls les plus imminens. Il est arrivé dernièrement en cette ville, une jeune fille qui a servi pendant toute la guerre dernière, & qui s'est trouvée à tous les combats de M. d'Estaing, de M. de Guichen & de M. de Grasse. Cette fille, âgée actuellement de 17 ans, est native de Serres en Gapençois, & se nomme Adelaïde Alié. Elle s'enfuit de la maison paternelle dès l'âge de 11 ans, parce qu'elle y étoit maltraitée par une belle-mère; & elle prit la route de Marseille. arrivée dans cette ville elle étoit sans ressource, & fut réduite à mendier; mais cet état abject revolta bientôt son ame naturellement fière: elle forma la résolution de servir le Roi. On faisoit

pour lors des enrôlemens de jeunes garçons pour le service des vaisseaux ; elle va chez un Fripier pour troquer ses vêtemens de fille contre des vêtemens de garçon , part pour Toulon , & se présente pour servir sur les vaisseaux de la marine royale. Elle est classée sur le pied de sous-mouffe , & embarquée sur le vaisseau le *Glorieux*. C'est sur ce vaisseau qu'elle a fait les principales campagnes de cette guerre ; elle y a reçu , à différentes fois , trois coups de feu , dont l'un lui cassa le bras , & les autres l'atteignirent au gras de la jambe & de la cuisse près du genou. Ces événemens ne l'ont point rebutée , & ne lui ont jamais donné la tentation de se faire connaître. Enfin , sous M. de Grasse , elle fut faite prisonniere sur le *Glorieux* , & conduite en Angleterre , où elle est restée jusqu'à la paix ; elle n'a été reconnue qu'à son retour en France. Le Roi lui a accordé , à titre de pension , la demi-solde de matelot , qui est de 10 livres par mois.

La rigueur de la saison a fait remettre encore l'expérience du globe aérostatique de Dijon ; mais selon la lettre suivante du 17 , ce délai n'a pas dû être long.

Les neiges n'ayant pas discontinué , il n'a pas été possible de tendre la toile de la tente , & MM. les Commissaires ont pris le parti de faire transporter l'enveloppe dans la grand'Salle de l'Académie , où elle a été enflée le 13 avec l'air commun , en deux heures & demie , par le moyen d'un seul soufflet de ferrurerie. Ceux des Souscripteurs qui ont assisté à cette opération , ont été satisfaits de la belle forme que le Ballon a prise , quoique gêné de tous côtés par les saillies de l'Architecture de la Salle , qui n'a que 28 pieds de largeur. On a forcé le vent pour découvrir si le Bal-

Ion ne perdoit pas en quelque endroit, & on a vu avec plaisir que les coutures ne laissoient rien échapper, puisque la distention n'a cessé que par une légère scissure qui s'est faite avec bruit à l'entrée de l'appendice. Ces dispositions annoncent que la grande Expérience aura lieu, sinon pour le 18, ce qui n'est pas possible, du moins pour le 20 ou le 21 de ce mois, & qu'il n'y aura d'autre retard que celui qui seroit occasionné par la continuité des neiges, & l'impossibilité absolue d'opérer dans le jardin d'où cet Aérostat doit partir.

Les lettres de la Rochelle & de Rochefort contiennent des détails des suites que l'on craignoit de l'orage de la nuit du 17 au 18 du mois dernier. Nous en réunirons ici quelques-uns.

« Le 25 Janvier on avoit déjà enterré à la Rochelle plus de 40 cadavres poussés à la côte depuis cette tempête, avec beaucoup de débris de vaisseaux, de planches, de mâtures. La Patache, qui va de cette ville à l'Isle de Rhé, a coulé bas avec 54 passagers, dont un seul, qui est un homme de 60 ans, s'est sauvé sur un débris du bâtiment, & a été jetté sur un rocher. Il y avoit sur cette Patache un homme qui conduisoit avec lui sa fille, un enfant de 8 à 10 ans; au moment où le bâtiment a péri, il l'a prise entre ses bras, & 2 jours après on l'a retrouvé sur la plage dans la même posture, tenant cette enfant serrée contre sa poitrine, d'où l'on ne l'a retirée qu'avec peine. — Des nouvelles de Blaye portent que, pendant ce terrible ouragan, il a péri dans la Garonne un nombre prodigieux de personnes. On a trouvé dans cette rivière plus de 100 cadavres auxquels on a donné la sépulture: il y en avoit, disent les Lettres, la charge de 5 grosses charrettes. Le bateau de pas-

sage a péri avec 45 personnes, parmi lesquelles étoit un Chevalier de S. Louis, un Conseiller-Clerc du Parlement de Bordeaux, un Garde-Marine, &c. = On mande de Bordeaux, que l'on a trouvé dans la partie de la Garonne, qui est près de cette ville, plus de cent personnes noyées qui y ont remonté avec le flux. Il y a eu de très-grandes avaries à la plupart des bâtimens de ce port. On s'attend à apprendre dans peu des détails qui affligeront encore. On a vu beaucoup de bois flottés, des planches, des portions de mâts qui constatent un naufrage, & à la Rochelle on a trouvé plus de 50 cadavres ».

Il nous vient également les plus tristes nouvelles des lieux situés sur la Loire. Cette rivière, accrue subitement par le dégel qui eut lieu au commencement de ce mois, a rompu ses digues en différens endroits, - s'est répandue dans les campagnes; & les énormes glaçons qu'elle charrioit, ont brisé tout ce qu'ils ont rencontré. Ils étoient si fort amoncelés près le pont de Blois, qu'on les touchoit avec la main, quoique ce pont soit de la plus grande hauteur; la perte en vins, sucre, café, liqueurs, &c. est immense: peu de bateaux ont été conservés; & le dégât est déjà estimé se monter à 2, 500,000 l. On craignoit à Blois que les ravages n'augmentassent encore au départ des glaces.

La saison n'est plus si rigoureuse; pendant long-tems le thermometre a été constamment à 2 & à 3 degrés au-dessous du terme de la glace, & la nuit il descendoit à 6 & à 7. La semaine dernière, il y a eu des es-

pérances de dégel ; mais la nuit le froid reprenoit ; & à cette époque il paroît enfin bien décidé.

L'Administration n'a rien négligé pendant cette continuité de froid qui a duré 70 jours. Les farines & autres approvisionnemens de bouche de première nécessité arrivent de toutes parts & des endroits les plus éloignés ; le bois seul pourra manquer ; il en restoit peu dans les chantiers, & on n'en délivre plus qu'une demi-voie aux personnes qui se présentent. Après ce qui arriva l'année dernière, que l'on éprouva la même pénurie, il y auroit de l'injustice à dire qu'on a manqué de prévoyance. La vérité est qu'on a mis tout en œuvre depuis deux ans pour avoir une provision constante de deux années dans les chantiers. Mais les bras ont manqué pour la coupe des forêts & pour les transports, & l'on n'a pu faire entrer à tems ce qui étoit nécessaire pour la consommation qui est, année commune, de 800,000 voies : lorsque la rivière sera navigable, l'abondance reviendra. Il y a de grands amas à portée, & que le défaut de moyens a empêché de faire arriver. On avoit proposé d'ordonner à tous les gens à fourreau, à tisser, &c. de se servir de charbon de terre, au lieu de bois, ce qui auroit épargné 150,000 voies de celui-ci. Mais il n'a rien été statué sur ce sujet, & il y a lieu de croire cependant qu'on prendra ce parti, qui d'ailleurs conviendra au consommateur comme plus certain, plus économique & d'un aussi bon usage.

L'année dernière & le commencement de celle-ci ont été remarquables par l'excessive chaleur, & le brouillard sec qui se sont fait sentir si généralement, & par l'hiver rigoureux que nous éprouvons, & qui n'est pas moins général.

« Tous les avis de Sicile des mois de Décembre & de Janvier font mention d'un brouillard aussi épais , mais encore plus funeste que celui qui eut lieu à Amsterdam le 15 Décembre dernier , & qui dura depuis dix heures du matin jusqu'à midi. L'obscurité a été quelquefois si grande sur les côtes de la Sicile , que nombre de vaisseaux se sont brisés sur les rochers sans pouvoir les distinguer. Pendant la nuit sur-tout on entendoit de plusieurs côtés en même temps des signaux de détresse ; mais les risques de se perdre infailliblement arrêtoient ceux qui avoient intention de secourir ces vaisseaux qui périssoient. La quantité de débris que le flot a jetés sur la côte , fait croire qu'il en est péri un grand nombre. A Amsterdam ce brouillard ne s'est point renouvelé , & sa durée n'a été que de cinq heures , pendant lesquelles il arriva plusieurs accidens , des voitures qui se sont heurtées & brisées , des personnes tombées dans des canaux , événemens ordinaires dans une ville comme celle-là , & dans la plupart de celles de Hollande , où les rues coupées dans toute leur longueur par des canaux , offrent des especes de quais des deux côtés. Sous la Régence du feu Stadhouder , on éprouva un pareil brouillard à la Haye ; & l'on raconte qu'un Seigneur Anglois arrivant dans ce moment , ne trouva personne qui osât s'exposer à le conduire au Palais du Prince ; il s'en présenta enfin un , qui le mena heureusement. Savez-vous , lui dit un des Gardes , pendant qu'il payoit son guide , quel homme vous en a servi ? c'est un aveugle. Cet homme , accoutumé à se conduire dans les rues de la Haye , ne pouvoit être embarrassé par le brouillard ; on raconte qu'en effet un Quinze-vingt rendit , il y a 4 ou 5 ans , le même service à une personne

qui ne savoit plus comment sortir de la Place des Victoires, & gagner la rue pendant le brouillard épais qui eut lieu dans ce temps à Paris,

Les Actionnaires de la Caisse d'Escompte dans leur assemblée générale, tenue le 21 pour la clôture de leurs séances, ont fait un acte de générosité qui fait le plus grand honneur à leur humanité, & qui aura les suites les plus heureuses pour les pauvres, par les libéralités qui suivront probablement cet exemple. M. de Linon, l'un des Actionnaires, a prononcé à l'ouverture de la séance le discours suivant.

« MM. Nous terminons aujourd'hui une des plus importantes sessions que nous puissions jamais voir. Nous avons ramené & raffermi la confiance publique, en lui donnant des bases qui sont faites pour l'éterniser, Nous avons reçu les marques les plus éclatantes & les plus efficaces de la protection du Gouvernement & d'un Ministère éclairé, dont les premiers regards ont découvert & embrassé tous les besoins & toutes les ressources de l'Etat. Nous nous sommes fait des réglemens si sagement combinés, qu'en multipliant nos droits à la confiance du public, ils doivent nous garantir pour toujours la solidité de notre établissement & l'emploi le plus avantageux de nos fonds. Enfin, une administration formée par l'unanimité de nos suffrages, propre à nous concilier également & la bienveillance du Gouvernement sans laquelle nous ne pourrions exister, & la confiance du public sans laquelle nous existerions en vain, ne nous laisse rien à désirer en nous séparant. Un seul regret vient troubler en moi & troublera certainement en

vous, MM., le sentiment de tant d'avantages. L'époque de notre prospérité est malheureusement l'époque d'une calamité publique. Un froid rigoureux & prolongé d'une manière qui n'a peut-être pas deux exemples, a fait cesser la plupart des travaux qui font vivre le peuple & augmenter le prix de ses alimens & des objets de ses premiers besoins. La misère a produit des maladies, & les maladies ont aggravé la misère. Je ne vous ferai pas, MM., l'injure de vous en présenter le tableau; je n'en ai pas besoin pour éveiller votre sensibilité. Je vous ferai encore moins celle d'examiner si cette assemblée n'est composée que de François intéressés à adoucir le sort de leurs compatriotes. Etrangers ou citoyens, nous sommes tous hommes; tout ce qui tient à l'humanité ne peut pas nous être indifférent & au milieu des larmes & des cris sourds des malheureux, nous ne voudrions pas recueillir dans une froide apathie les fruits de la confiance publique & de la protection du Gouvernement. Jusqu'à présent nous ne les avons payé & nous n'avons dû lui payer de tribut que le bien que nous avons fait. Jusqu'à présent nous n'avons fait circuler l'argent ou les valeurs qui le représentent, que parmi les citoyens opulents. L'humanité nous sollicite aujourd'hui d'en répandre dans les classes les plus indigentes de la société. Connus des Capitalistes par la solidité de notre crédit, il nous reste à l'être des malheureux par nos bienfaits. C'est sûrement votre vœu, & chaque expression que j'emploie ne fait que peindre faiblement un sentiment de votre cœur. Mais, MM., en allant au-devant de vos intentions, en vous proposant de venir efficacement au secours de l'humanité souffrante, Je dois vous inviter à la

faire avec la prudence & le discernement qui ont toujours accompagné vos déterminations. Dans les fléaux publics il est des nuances de malheur, & parmi les misérables il est des malheureux plus à plaindre que les autres. De toutes les personnes qui ont le plus à souffrir de la disette du bois, de la cherté des vivres, & du défaut de travail, en est-il de plus faites pour vous intéresser, que ces êtres infortunés à qui la nature, par ces temps rigoureux, vend au prix de la douleur & au risque de perdre mille fois la vie, le tendre nom de MÈRE, qui enfantent dans les horreurs de la misère, de la famine & du froid, qui se trouvent placés par leur pauvreté entre la certitude de mourir faute de secours ou le danger presque aussi certain de mourir en allant les chercher. C'est sur ces femmes dignes de la plus profonde pitié qui viennent de donner, ou qui vont donner bientôt des enfans à la patrie que je prends la liberté de vous conseiller de diriger les secours prêts à sortir de vos mains. Confiez-les à la Police la plus humaine, la plus vigilante, la plus active qui soit dans aucune ville du monde. Répandez vos bienfaits & sur la génération présente & sur la génération qui va naître, & jouissez d'avance des dons qui suivront les vôtres & des effets précieux de l'exemple que vous aurez donné. Jamais sans doute nos fonds ne pourront être placés à un plus haut intérêt. Par ces considérations, j'ai l'honneur de vous proposer, MM., d'autoriser MM. les Administrateurs à remettre au nom de l'Assemblée générale à M. le Lieutenant-général de Police une somme de 30,000 livres, pour être employée à soulager d'abord & par préférence les pauvres femmes en couche ou enceintes,

& ensuite les pauvres des deux sexes de la ville Fauxbourg & environs de Paris ».

Cette proposition, qui a été vivement secondée par M. le Comte de Choiseul-Gouffier, & par M. l'Abbé de Périgord; ainsi que par MM. les Administrateurs, a été accueillie avec transport. En conséquence l'assemblée, d'une voix absolument unanime, a délibéré d'accorder 30,000 liv. aux pauvres, dont 6000 seront remis à M. le Curé de S. Eustache, paroisse sur laquelle est situé l'hôtel de la Caisse d'Escompte, & 24000 l. à M. le Lieutenant-Général de Police.

En annonçant dans le N°. du 7 Février, page 39, le Plutarque qu'imprime M. Cussac, Libraire, rue du vieux Colombier, on a mis que le prix de l'exemplaire sur carré fin d'Angoulême, est de 123 liv. ; c'est 132 liv. qu'il faut lire.

DE BRUXELLES, le 24 Février.

Depuis la publication de l'Edit de tolérance, il s'est élevé quelques Eglises Protestantes dans les Pays-Bas. On en a bâti entre autres à Ostende une Angloise, où dans le mois dernier on a baptisé un enfant pour la première fois.

On parle beaucoup de la construction d'une chaussée ou grand chemin, qui conduira de Namur à Huis, le long de la Meuse, en passant par les villages de Brumagne, Andenne & Ahen, où se trouve le dernier bureau des droits de S. M. I. de Ahen à Hui il n'y a qu'un quart de lieue, & cette portion de route se fera par la Régence de

Hui, ville dépendante de la Principauté de Liege.

Selon des lettres de Lisbonne, en date du 13 du mois dernier, quelques navires entrés dans le Tage à cette époque, donnerent avis qu'ils avoient vu flotter en mer, à 4 ou 5 milles au nord du cap Roxent, le navire de guerre Hollandois le *Harlingen*, Capitaine Comte de Recheren, sans mats, sans gouvernail & sans chaloupe; on fit partir sur le champ quelques bâtimens pour marcher à son secours & le ramener dans le port s'il en étoit encore possible; mais le gros tems a empêché ces bâtimens d'exécuter leur commission.

On mande de la Haye, que le Baron de Thullenyer, Envoié extraordinaire du Roi de Prusse, a présenté un Mémoire aux Etats-Généraux, pour porter plainte au nom de son maître, de plusieurs excès commis par les habitans du village Gueldrois de Grosbeck, dans les forêts voisines du Duché de Clèves. S. M. demande à L. H. P. la publication d'un nouveau Placard, qui enjoigne aux sujets de la République & aux habitans du village de Grosbeck en particulier, de s'abstenir de toute contravention qui pourroit provoquer le ressentiment des Emploies du Roi, & des Officiers chargés de les protéger.

Le Conseil d'Etat, ajoutent ces mêmes lettres, a résolu de pourvoir d'une bonne quantité de munitions & d'artillerie les places de Vanlo, Grave, Mastricht, Bois-le-Duc & autres forteresses, & en fait les préparatives nécessaires pour cet objet. — Les vaisseaux que la République a main-

tenant en mer sont les suivans : En croisiere , le *Jafon* & le *Medimblick* de 36 canons. — A Curaçao, le *Nassau* de 64 , le *Jafon* , la *Brille* de 36 , le *Postillon*. — A Surinam , le *Castor* de 44 , l'*Eensgezindheit* de 36 , l'*Enckhuysen* & le *Dauphin* de 24. — A Demerary , la *Bellone* de 24 , le *Snelheid* de 12. — A Essequibo , le *Zwalow* de 12. — A la côte de Guinée , la *Meermen* de 16. — Au Berbices , le *Kemphaam* de 12. — Au Cap de Bonne-Espérance , l'*Utrecht* le *Waffenaar* de 64 , le *Goes* & la *Princesse Louise* de 54 , le *Monnikendam* de 44 , la *Junon* de 36 , le *Waakzaamheid* de 24. — Dans la Méditerranée , la *Vryheid* de 70 , l'*Amiral de Ruyter* , le *Drenth* , le *Prinswilhelm* , l'*Hercule* , le *Nord-Hollande* , le *Guelderland* , le *Centenaar* , l'*Overysfel* de 64 , l'*Amiral Trump* , l'*Alkmaar* de 54 , la *Médée* , le *Harlingue* , le *Centaure* de 44 , l'*Argo* de 40 , le *Mercur* de 20 , le *Jager* de 14.

La résolution suivante des Etats-Généraux , en date du 3 de ce mois , peut faire juger des dispositions des divers membres de l'union.

M. le Député de la province d'Utrecht , présent à l'assemblée , a proposé par ordre exprès des Etats de ladite province ses commettans , que lesdits Etats dans les circonstances actuelles ayant pris en considération que la République environnée de puissans voisins avec lesquels les intérêts du commerce la mettent souvent en relation , ne pouvoit être regardée aujourd'hui comme en état de maintenir sa sûreté & sa prospérité durable par ses propres forces ; que la prudence exigeoit par conséquent de se pourvoir à tems des secours & de l'alliance d'autres Puissances ; que dans ce cas il leur avoit paru convenable de recourir à une des Puiss-

sanctes voisines qui ont intérêt au commerce de ce pays, & qui seroit le plus en état de secourir la République tant par terre que par mer; qu'ils l'avoient autorisé l'ui-Député, à proposer à l'assemblée, s'il ne conviendrait pas de donner ordre aux Ambassadeurs de l'Etat à Paris, de fonder s'il n'existeroit point chez S. M. T. C. quelque inclination à prendre des engagements ultérieurs avec la République, qui fondés sur le pied du traité de la neutralité armée, & appuyés sur les intérêts réciproques du commerce, pourroient tendre à rendre fixe & durable l'amitié subsistante entre les deux Etats, afin qu'il soit proposé de la part de L. H. P. tels arrangements ultérieurs que tous les hauts confédérés jugeroient nécessaires à la sûreté de l'Etat & au soutien des intérêts réciproques sur le pied dudit traité de la neutralité armée. — Sur quoi ayant été délibéré, MM. les Députés des six autres provinces ont pris copie de ladite résolution pour être communiquée à leurs principaux; & a été néanmoins trouvé bon & entendu que copie en sera remise à MM. Torcil de Rosendaal, & autres Députés de L. H. P. pour les affaires étrangères, afin de l'examiner & faire du tout rapport à l'assemblée.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL.

Dans une des dernières séances du Parlement, on a dit que la France faisoit des armemens & des préparatifs de guerre. Cette réflexion, un peu singulière, a donné lieu à des observations qui ont été portées au Roi, qui a répondu que la liberté de parler & de déparler étoit un privilège particulier de la Chambre des Communes.

L'observation suivante prouve combien le peuple est inconstant dans ses opinions & dans ses vœux. Durant l'administration du Lord North, on ne cessoit de crier que le pouvoir de la Couronne avoit augmenté, qu'il augmentoit sans cesse, & qu'il falloit le diminuer. Aujourd'hui le

bruit général est que la prérogative de la Couronne est en danger.

On a prodigué le reproche d'obstination lorsqu'on poursuivoit la guerre d'Amérique. La constitution de ce pays dépend à présent de la résolution & de la persévérance que l'on mettra à retirer la prérogative des mains des personnes qui laisseroient seulement au Souverain le nom de Roi, rendroient la Chambre haute inutile, & qui, en se vantant d'avoir la confiance de celle des Communes, jouent la nation sous le masque de la liberté & de la popularité.

Il n'y a jamais eu tant d'unanimité parmi les partis, que dans le tems que feu M. Pitt, depuis Comte de Chatham, fut à la tête du ministère ; mais cela ne dura pas long-tems, puisqu'il jugea nécessaire de quitter sa place, en disant qu'il y avoit derrière le trône quelque chose de plus grand que le trône même. Pendant la dernière guerre américaine, on blâma le Lord North d'avoir coalisé avec le Lord Bute. M. Charles Fox alors lui opposoit tout le pouvoir de son éloquence. Le Lord North quitta enfin le Lord Bute, & coalisa avec M. Fox, qui les avoit combattus tous deux. On a vu venir ensuite le Chancelier actuel de l'Échiquier qui, à l'âge de 25 ans, réunit des fonctions que son père à 59 ans n'eût pas voulu réunir. Si l'on peut supposer que le M. Pitt d'aujourd'hui a plus de courage à 25 ans que son père à 50, & qu'il peut chasser de derrière le trône toute cette secrète influence qui a produit tant de mal, il peut garder sa place pour le bien de son pays.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.

PARLEMENT DE PARIS, GRAND CHAMBRE.

Cause entre le Chevalier Nagle, Ecuyer Irlandois, naturalisé François, Capitaine Commandant au Régiment de Wals-Serant, Chevalier de Saint-Louis. — La dame de Kearny, Irlandoise d'ori-

gine & d'habitation, veuve du sieur d'Oliveira ; Portugais. — Et le Comte de Bulkeley, Maréchal des Camps & Armées du Roi.

Cette cause offre une question de droit public sur l'état civil & la succession d'un gentilhomme Irlandois qui a passé toute sa vie au service de France ; sa succession doit-elle appartenir à ses parens regnicoles, françois naturalisés, plutôt qu'à sa sœur, Irlandoise d'origine & d'habitation ? — Quel est en général l'état civil en France, des militaires Irlandois, Officiers des trois régimens, de Barwich, de Dillon & de Wals-Serant ? Sont-ils François, sont-ils Anglois ? Quel est l'ordre de leurs successions ? Les sujets de la G. B. sont-ils capables de leur succéder de la même manière qu'ils succèdent, d'après la déclaration de 1739, aux marchands anglois & autres sujets de la G. B. résidans momentanément ou établis en France dans diverses professions ? — Telles sont les questions importantes qu'a fait naître l'ouverture de la succession du Comte de Kearny. — Il étoit né en Irlande, dans le Comté de Kerry, Province de Munster, de parens catholiques. A l'âge de dix-sept ans il quitta sa patrie & passa en France ; il ne tarda pas à avoir du service dans un des régimens qu'on nomme *Irlandois*. Après avoir passé par les premiers grades militaires, il fut fait successivement Lieutenant-Colonel, Chevalier de Saint-Louis, Aide-Major général des armées du Roi dans l'Inde, & Colonel d'Infanterie : enfin il est mort à Versailles, sans avoir été marié, le 10 Octobre 1780, laissant une fortune d'environ 15000 l. acquise au service du Roi de France. — Il laissoit deux sortes d'héritiers ; la dame de Kearny, Comtesse d'Oliveira sa sœur, Irlandoise d'origine & d'habitation, qui, suivant le cours ordi-

naire des choses & selon l'ordre de la nature ; auroit dû être sa seule & unique héritière , & le Chevalier Nagle , Gentilhomme Irlandois , passé dès sa jeunesse au service de France , y demeurant , naturalisé François , comme le Comte de Kearny & son cousin germain , ayant seul droit à sa succession , selon le droit civil & national de la France. — A défaut du Chevalier Nagle , absent du royaume , & en Amérique au moment du décès du Comte de Kearny , le Comte de Bulkeley , François , son cousin issu de germain , s'étoit présenté comme habile à succéder , à se dire & porter son seul & unique héritier , & avoit fait apposer les scellés à sa requête. La dame Comtesse d'Oliveira y avoit aussi formé opposition par un fondé de procuration. Enfin le Chevalier Nagle revint en France ; instruit alors de ses droits , il forma opposition le 27 Novembre 1781 , entre les mains du Comte de Bulkeley , à ce qu'il se désistât de la succession au profit de qui que ce fût ; & le 14 Décembre il forma régulièrement sa demande en pétition d'hérédité. Le Comte de Bulkeley , instruit de la proximité de degré du Chevalier Nagle , s'empressa de déclarer qu'il n'entendoit lui contester la succession ; mais le 14 Février 1781 la dame d'Oliveira donna une requête d'intervention , & réclama tant contre le Comte de Bulkeley , que contre le Chevalier Nagle , l'hérédité de son frère. — Le Chevalier Nagle , bien conseillé sur la préférence que le droit civil donnoit à sa qualité de François naturalisé , dans la succession du Comte de Kearny , sur la dame d'Oliveira , étrangère Irlandoise de nation & d'habitation , lui fit connoître la solidité de sa prétention , & ensuite lui fit des offres capables de la désintéresser. Il consentit à lui abandonner l'usufruit des biens de la succession , à condition

que la propriété seroit assurée à lui ou à ses enfans. La dame d'Oliveira refusa ces propositions; elle témoigna même l'intention où elle étoit de prendre des mesures pour qu'aucun de ses biens, tant personnels que ceux de la succession de son frere, qu'elle prétendoit avoir le droit de recueillir, ne passassent au Chevalier Nagle ni à sa famille. Cette disposition obligea ce dernier de suivre en justice réglée la décision des droits des parties. Il laissa prendre à la dame d'Oliveira, le 18 Mars 1783, une sentence par défaut adjudicative de ses conclusions. — Sur l'appel, arrêt du 21 Janvier 1784, qui a mis l'appellation & ce dont a été appelé au néant; émendant, a adjugé la succession du Comte de Kearny au Chevalier Nagle; a autorisé le Comte de Bulkley à lui rendre tous les effets, titres & papiers de la succession; a débouté la Comtesse d'Oliveira de sa demande, & l'a condamnée aux dépens (1).

(1) Nous ajouterons que cette cause est à présent au Conseil des Dépêches, & qu'il y a un sursis.

Cet Ouvrage, dont M. Mars, Avocat au Parlement de Paris est l'Auteur, paroît tous les Jeudis, depuis huit ans, sans interruption. Chaque Feuille offre toujours un certain nombre d'articles; 1°. une notice de Causes civiles & criminelles; 2°. un Exposé de questions sur lesquelles on demande l'avis des Jurisconsultes; 3°. les réponses à ces mêmes questions; 4°. des Dissertations sur des points de Droit, d'Ordonnance ou de Coutume, 5°. Une indication de Mémoires & Plaidoyers imprimés, 6°. L'annonce & l'objet des Livres de Droit, de Jurisprudence & autres qui peuvent y avoir rapport. 7°. Les Arrêts du Conseil, ceux des Parlemens & autres Cours Souveraines, Sentences de Police; en un mot, tout ce qui fait loi ou règlement dans le Royaume. 8°. Enfin, un article de législation étrangere. La variété qui regne dans ce Journal utile & dont le succès est confirmé, ne permet pas de douter qu'il ne continue d'être reçu favorablement. On souscrit à Paris, chez l'Auteur, rue & hôtel Serpente. Prix de la Souscription, 15 liv. par an.

NOTE
TO THE
READER

AUG 3 1 1938

